

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

PROJET DE LOI
DE FINANCES
POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE
2016

RAPPORT ÉCONOMIQUE
ET FINANCIER

<http://www.finances.gov.ma>

Boulevard Mohammed V. Quartier Administratif, Rabat - Maroc (MA).
Téléphone : (00212) (0) 537 67 72 01 - Fax : (00212) (0) 537 67 75 30

« Nous croyons que le modèle de développement marocain a atteint un seuil de maturité qui nous habilite à adopter des critères avancés et plus pointus pour évaluer la pertinence des politiques publiques et la portée de leur impact effectif sur la vie des citoyens. »

Extrait du Discours Royal du 30 juillet 2014, à l'occasion de la fête du Trône

Table des matières

Introduction générale	1
Partie I : Le Maroc dans son environnement mondial et régional.....	3
1. Croissance économique mondiale: La reprise se poursuit à un rythme modéré	4
1.1. Reprise graduelle dans les pays avancés et ralentissement relatif dans les pays émergents et en développement.....	4
1.2. Afrique : Bonne résilience malgré la chute des prix des matières premières	7
2. Progression modérée du commerce international et prix bas des matières premières : effets sur la balance commerciale marocaine	8
2.1. Légère reprise du commerce mondial en 2015 et impact positif sur la demande mondiale adressée au Maroc.....	8
2.2. Orientation à la baisse des prix des produits de base en 2015 à l'exception des phosphates dont les prix sont stables.....	10
3. L'appui à l'intégration : un vecteur de progrès pour le Maroc	15
3.1. Consolidation du partenariat Maroc/UE.....	15
3.2. Une intégration euro- méditerranéenne encore faible	16
3.3. Une construction Maghrébine toujours en panne	18
3.4. Maroc-Afrique-Subsaharienne: un modèle de coopération économique Sud-Sud mutuellement bénéfique.....	20
3.5. Le Maroc consolide ses relations avec ses partenaires arabes, américains et asiatiques	21
3.5.1. Maroc-CCG, un partenariat stratégique prometteur.....	21
3.5.2. Maroc-Etats Unis : Des échanges commerciaux encore en deçà de leur potentiel.....	22
3.5.3. Maroc-Japon : l'exemple du soutien des entreprises japonaises au secteur automobile	23
4. Performances commerciales et compétitivité extérieure du Maroc	25
4.1. Une transformation structurelle des exportations marocaines en faveur de branches industrielles émergentes.....	25
4.2. Le contenu technologique et la concurrence qualitative des exportations marocaines gagnent en importance.....	26
4.3. Une diversification s'opère vers les pays de l'Afrique et de l'Amérique	28
5. Positionnement mondial de l'économie marocaine en termes d'attractivité et de compétitivité	29
5.1. Progression des flux des IDE au Maroc en 2014 et perspectives positives en 2015 et 2016	29
5.2. Amélioration du positionnement mondial du Maroc selon certains rapports internationaux	30
5.3. Climat des affaires : l'amélioration continue à la faveur de la dynamique des réformes..	31
PARTIE II : Consolidation du modèle de développement national : vers une croissance inclusive, créatrice d'emplois et réductrice des disparités sociales et spatiales	33
1. Analyse rétrospective de l'économie nationale.....	34
1.1. Les principaux apports de la nouvelle base 2007 de la Comptabilité Nationale.....	35
1.2. Evolution structurelle de l'économie nationale.....	36
2. Stratégies sectorielles et transformation structurelle de l'économie nationale : acquis, fragilités et voies de progrès	38
2.1. Consolidation du rôle des secteurs moteurs de la transformation structurelle.....	38

2.1.1.	Renforcement de la dynamique agricole impulsée par le déploiement avancé du Plan Maroc Vert.....	38
2.1.2.	Consolidation du positionnement compétitif de l'industrie automobile nationale dans la chaîne de valeur mondiale	41
2.1.3.	Renforcement de l'ancrage du Maroc sur la carte aéronautique mondiale.....	42
2.1.4.	Consolidation de la mutation structurelle du secteur des phosphates et dérivés et renforcement du leadership du Maroc sur le marché mondial.....	43
2.1.5.	Poursuite de la dynamisation stratégique du secteur touristique en dépit des aléas conjoncturels	44
2.2.	Nécessité d'exploration de nouveaux relais pour les secteurs en quête d'une nouvelle trajectoire de croissance	46
2.2.1.	Orientations stratégiques et leviers technologiques en faveur d'une nouvelle dynamique du secteur des télécommunications	46
2.2.2.	La nécessaire redynamisation du secteur de l'offshoring	47
2.2.3.	Exigence d'une relance réfléchie du secteur de l'immobilier.....	48
2.3.	L'impérative dynamisation des secteurs à fort potentiel de croissance.....	50
2.3.1.	Renforcer le potentiel de croissance de l'industrie agroalimentaire.....	51
2.3.2.	Explorer les potentialités indéniables du secteur de la pêche et de l'aquaculture	52
2.3.3.	Accélérer le repositionnement stratégique de l'industrie du textile-habillement	53
2.4.	Le secteur financier comme levier de financement de l'économie	55
3.	De nouveaux relais de croissance pour un modèle de développement durable et inclusif.....	64
3.1.	Développement économique et inclusion spatiale : des progrès en perspective.....	64
3.1.1.	Vers l'émergence de nouveaux pôles régionaux	64
3.1.2.	Inégalités régionales sous le prisme de l'accès aux droits fondamentaux.....	66
3.1.3.	Quel rôle pour l'économie de la connaissance dans l'inclusion spatiale ?	68
3.1.4.	Amélioration de la gouvernance territoriale	69
3.2.	Développement durable : Impératif pour une croissance inclusive et soutenable	71
3.2.1.	Préservation de l'environnement : entre la valorisation du capital immatériel et le respect des engagements internationaux.....	71
3.2.2.	Renforcement des réformes structurantes de la Stratégie Nationale de l'Eau.....	74
3.2.3.	Stratégie Energétique : une locomotive de transition vers une économie verte.....	75
3.3.	Promotion de l'innovation comme levier de croissance et de compétitivité.....	78
4.	Le capital humain à l'épreuve des politiques sociales.....	80
4.1.	Retombées limitées de la croissance économique sur le marché du travail	81
4.1.1.	Un contenu insuffisant en emplois de la croissance économique pour répondre à la demande d'emploi	81
4.1.2.	Les jeunes diplômés peinent à trouver des emplois adéquats	82
4.1.3.	Les nouvelles conventions relatives à la promotion de l'emploi.....	83
4.1.4.	La nouvelle stratégie nationale intégrée de l'emploi : des objectifs stratégiques qui nécessitent un plan d'action rénové.....	83
4.2.	Refonte profonde du système d'éducation et de formation : qualité de l'apprentissage et adéquation formation-emploi comme vecteurs de progrès	84
4.2.1.	Evaluation de la mise en œuvre de la CNEF : une condition nécessaire à la réhabilitation et au développement du système éducatif	85
4.2.2.	Grandes lignes de la vision stratégique pour la réforme de l'école marocaine (2015-2030)...	86
4.2.3.	Bonne performance de l'OFPPPT, principal opérateur de la formation professionnelle au Maroc.....	87
4.3.	Secteur de la santé : des défis importants à relever.....	88
4.3.1.	Poursuite de l'amélioration des principaux indicateurs sanitaires.....	88
4.3.2.	Principales mesures entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de la santé.....	89
4.3.3.	Ouverture du marché de la santé aux capitaux privés	91
4.4.	L'inscription du Maroc dans les orientations mondiales des Objectifs du Développement Durable (ODD) post 2015	92

4.4.1. Des réalisations prometteuses en matière d'OMD	92
4.4.2. Les orientations nationales au niveau des ODD post 2015.....	93
4.5. Actions de ciblage en faveur des catégories démunies	94
4.6. Urgence de la réforme du secteur de la retraite	96

PARTIE III : Orientation budgétaire à la faveur d'une soutenabilité des finances publiques 98

1. Tendances récentes des finances publiques.....	98
1.1. Recettes ordinaires : un effort de consolidation globalement soutenu	99
1.1.1. Les recettes fiscales.....	99
1.1.2. Recettes non fiscales.....	102
1.2. Dépenses de l'Etat.....	102
1.2.1. Dépenses de biens et services.....	103
1.2.2. Charge de compensation	104
1.2.3. Intérêts de la dette du Trésor.....	105
1.2.4. Investissement.....	105
1.3. Evolution de la dette du Trésor.....	106
1.3.1. Evolution du ratio d'endettement du Trésor	106
1.3.2. Dynamique de la dette du Trésor.....	106
2. Réforme des finances publiques à la faveur de la soutenabilité, de l'efficacité et de la redevabilité dans le contexte de de la régionalisation avancée	108
2.1. Réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances.....	108
2.1.1. Etat d'avancement de la réforme	108
2.1.2. Pilotage de la réforme	110
2.2. Réforme fiscale	110
2.3. Réforme du système de compensation	111
2.3.1. Etat d'avancement de la réforme	111
2.3.2. Impact sur le budget de l'Etat.....	111
2.4. Finances locales en perspective de la régionalisation avancée	112
2.4.1. Loi Organique relative aux régions	112
2.4.2. Contraintes des finances locales	112
3. Projet de Loi de finances 2016	113
3.1. Contexte macro-économique du Projet de Loi de Finances 2016.....	113
3.1.1. Contexte international et hypothèses retenues pour 2016.....	114
3.1.2. De bonnes performances attendues au niveau des activités sectorielles	114
3.1.3. Une croissance économique soutenue par la demande intérieure	117
3.1.4. Amélioration du financement de l'économie	118
3.2. Objectifs prioritaires du Projet de Loi de Finances 2016	119
3.2.1. Consolidation des bases d'un développement économique équilibré soutenue par l'accélération de l'industrialisation et le soutien à l'investissement et aux entreprises.....	119
3.2.2. Consolidation d'une économie intégrée réduisant les disparités sociales et spatiales et promotion de l'emploi	120
3.2.3. Mise en œuvre de la régionalisation et accélération du rythme des grandes réformes structurelles.....	121
3.2.4. Mise en œuvre de la réforme de la Loi Organique relative à la Loi des Finance et poursuite des efforts pour le rétablissement progressif des équilibres macroéconomiques.	122
3.3. Prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'année 2016	123
3.3.1. Recettes de l'Etat	123
3.3.2. Dépenses de l'Etat.....	124

Conclusion générale..... 125

Annexes..... 126

Liste des acronymes

A	AIE	Agence Internationale de l'Energie
	ALE	Accord de Libre Echange
	ALECA	Accord de Libre-échange Complet et Approfondi
	AMCI	Agence Marocaine de Coopération Internationale
	AMDL	Agence Marocaine de Développement de la Compétitivité Logistique
	AMICA	Association Marocaine pour l'Industrie et le Commerce de l'Automobile
	AMITH	Association Marocaine des Industries du Textile et de l'Habillement
	ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
	ANRT	Agence Nationale de Réglementation des Télécommunication
	ASEAN	Association des Nations de l'Asie du Sud Est
B	BAM	Bank Al-Maghrib
	BCE	Banque Centrale Européenne
	BCP	Banque Centrale Populaire
	BEI	Banque Européenne d'Investissement
	BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
	BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
	BTP	Bâtiment et Travaux Publics
C	CCG	Conseil de Coopération du Golfe
	CCG	Caisse Centrale de Garantie
	CDM	Crédit du Maroc
	CEI	Communauté d'États Indépendants
	CHU	Centre Hospitalier Universitaire
	CMR	Caisse Marocaine de Retraite
	CNDH	Conseil National des Droits de l'Homme
	CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
	CNT	Conseil National du Tourisme
	CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
	CPB	Central Planning Bureau
D	DAP	Di-Ammonium Phosphate
E	EE	Efficacité Energétique
	EPP	Etablissements et Entreprises Publics
	ENNVM	Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages
	ER	Energies Renouvelables
	ESS	Economie Sociale et Solidaire
F	FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
	FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
	FDI	Fonds D'investissement Industriel
	FED	Réserve Fédérale
	FEM	Forum Economique Mondial
	FMI	Fonds Monétaire International
	FP	Formation Professionnelle
	FPEJ	Fonds de Promotion de l'Emploi des Jeunes
H	HCP	Haut-Commissariat au Plan
I	IAM	Itissalat Al Maghrib
	IDE	Investissements Directs Etrangers
	IDH	Indice de Développement Humain
	INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
	IPC	Indice des Prix à la Consommation
	IR	Impôt sur le Revenu
	IS	Impôt sur les Sociétés
	ISO	Organisation Internationale du Sucre

	ITO	Information Technology Outsourcing
K	KPO	Knowledge Process Outsourcing
L	LPL	Ligne de Précaution et de Liquidité
	LOF	Loi Organique relative à la loi de Finances
M	MENA	Moyen Orient et Afrique du Nord
	MERCOSUR	Marché Commun du Sud
	MHPV	Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville
	MRE	Marocains Résidant à l'Etranger
	MW	Mégawatt
N	NOG	Note d'Orientation Générale
O	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
	OCP	Office Chérifienne de Phosphates
	ODD	Objectifs du Développement Durable
	OFPPPT	Office de Formation Professionnelle et de Promotion du Travail
	OMC	Organisation Mondiale du Commerce
	OMD	Objectifs de Développement pour le Millénaire
	ONCF	Office National des Chemins de Fer
	ONEE	Office National de l'Electricité et de l'Eau potable
	ONM	Ordre National des Médecins
	ONMT	Office National Marocain du Tourisme
	OPCR	Organismes de Placement en Capital Risque
	OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
	OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
P	PEV	Politique Européenne de Voisinage
	PNHD	Plan National du Haut et très haut Débit
	PIB	Produit Intérieur Brut
	PLF	Projet de Loi de Finances
	PME	Petite et Moyenne Entreprise
	PMV	Plan Maroc Vert
	PNB	Produit Net Bancaire
	PNEEI	Programme National d'Economie d'Eau d'Irrigation
	PPP	Partenariat Public Privé
R	RAMED	Régime d'Assistance Médicale pour les personnes Démunies
	RAM	Royal Air Maroc
	R&D	Recherche et Développement
	REF	Rapport Economique et Financier
S	SCN	Système de Comptabilité Nationale
	SNE	Stratégie Nationale de l'Emploi
	SNF	Sociétés non Financières
	SOMACA	Société Marocaine de Construction Automobile
T	TCER	Taux de Change Effectif Réel
	TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
	TIC	Taxe Intérieure de Consommation
	TPME	Très Petites et Moyennes Entreprises
	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
U	UE	Union Européenne
	UMA	Union du Maghreb Arabe
V	VEFA	Vente d'immeubles en l'Etat Futur d'Achèvement
	VAA	Valeur Ajoutée Agricole
	VAT	Valeur Ajoutée Totale
	VSF	Villes Sans Bidonvilles

Liste des graphiques

Graphique 1 : Croissance du PIB réel	4
Graphique 2 : Croissance du PIB réel et taux de chômage	5
Graphique 3 : Croissance du PIB réel	6
Graphique 4 : Evolution du commerce mondial en volume	8
Graphique 5 : Evolution comparative du commerce des économies développées et des pays en développement	9
Graphique 6 : Evolution du commerce des marchandises en valeur par région en 2014.....	9
Graphique 7 : Evolution de la demande étrangère adressée au Maroc	10
Graphique 8 : Evolution des prix des produits de base (Indice base 100 =2010).....	11
Graphique 9 : Evolution de l'offre et de la demande mondiale de pétrole	12
Graphique 10 : Evolution de la facture énergétique (à fin août 2015).....	12
Graphique 11 : Evolution des cours des phosphates et de pétrole	13
Graphique 12 : Evolution des exportations des phosphates et dérivés (à fin août)	14
Graphique 13 : Evolution des importations des céréales (à fin août)	15
Graphique 14 : Part des importations de l'UE (28 pays) par partenaire en %	17
Graphique 15 : Exportations de haute technologie en % des exportations de produits manufacturés	17
Graphique 16 : Flux des IDE sortants du Maroc entre 2008-2014.....	21
Graphique 17 : Structure des exportations marocaines par principaux produits	25
Graphique 18 : Profil des exportations marocaines (2010-2014)	26
Graphique 19 : Structure du contenu technologique des exportations manufacturières marocaines	27
Graphique 20 : Positionnement des exportations marocaines dans la concurrence qualitative et la concurrence prix.....	27
Graphique 21 : Evolution des exportations du Maroc vers les principaux pays partenaires	28
Graphique 22 : Evolution des recettes des IDE par pays et par secteur	29
Graphique 23 : Ecart de PIB en valeur et en point de croissance entre les deux bases	35
Graphique 24 : Contribution des éléments de la demande à la croissance du PIB (en point)	37
Graphique 25 : Contribution et dynamique régionale sur la période 2001-2013.....	64
Graphique 26 : PIB/habitant par région en dirham (2001-2013).....	65
Graphique 27 : Carte du degré d'accès des régions marocaines aux droits fondamentaux (2013).....	67
Graphique 28 : Evolution du solde budgétaire en % du PIB.....	99
Graphique 29 : Evolution des recettes fiscales	99
Graphique 30 : Evolution de la composition des recettes fiscales.....	101
Graphique 31 : Evolution du solde ordinaire et du taux de couverture des dépenses par les recettes	103
Graphique 32 : Evolution de la charge de compensation et du déficit budgétaire en % du PIB.....	105
Graphique 33 : Dynamique de la dette.....	107

Introduction générale

Le Projet de Loi de Finances 2016 intervient dans une conjoncture internationale perturbée où la poursuite de la reprise de l'économie mondiale se fait à des rythmes différenciés selon les régions et les pays. Certes, les perspectives des pays avancés s'améliorent, tandis que la croissance dans les pays émergents et les pays en développement devrait s'atténuer, principalement à cause d'une dégradation des perspectives de quelques grands pays émergents et de pays exportateurs de pétrole.

Au niveau régional, la situation relativement atone marquant le Sud et l'Est de la Méditerranée combinée aux urgences dictées par la conjoncture régionale et mondiale interpelle sur les nouvelles réponses que la région, dans son ensemble, est appelée à considérer. La situation difficile, notamment, dans certains pays du pourtour méditerranéen aura sans doute des impacts variés sur les dynamiques économiques en cours au Maroc. Elle pose de nouveaux défis à l'essor de son modèle de développement mais lui offre aussi l'opportunité de consolider ses acquis et d'ouvrir de nouveaux horizons à l'expression de son potentiel d'exemplarité pour la construction d'une nouvelle espérance dans les pays de la région.

L'élan prometteur donné à la marche du pays par la constitution de 2011 a, indéniablement, favorisé la transformation économique et sociale que les stratégies sectorielles de développement ont initiées dans un contexte mondiale et régional peu accommodant. De nouveaux paradigmes de développement continuent d'irriguer, de manière soutenue, les politiques publiques, à la faveur de Discours Royaux marquants qui redonnent du sens à une action publique de proximité et ouvrent les vannes du progrès vers un développement plus durable, plus inclusif, plus équitable et où de nouvelles dimensions, notamment immatérielles, seront continuellement explorées.

La spatialisation des politiques publiques, désormais interpellées par la régionalisation avancée, l'ouverture continue sur des chaînes de valeur mondiales rénovées avec les nouveaux défis qu'elle pose à l'insertion du Maroc dans l'économie de la connaissance avec son corolaire en termes de promotion de la formation et de la recherche, l'exigence de favoriser la création de richesses et sa juste répartition avec le souci de la durabilité et du respect de l'environnement gagnent ainsi en importance et marquent l'agenda d'une nouvelle génération de réformes favorisant l'accès des citoyennes et des citoyens aux différents droits de l'homme.

Sur le plan national, dans le sillage de l'opérationnalisation de la régionalisation avancée, l'enjeu actuel est de consolider la modernisation et la mutation progressive et profonde du tissu productif national et d'accélérer le rythme des grandes réformes structurelles pour une croissance économique équilibrée et durable permettant la réduction des inégalités sociales, spatiales et de genre.

C'est à la lumière de ces choix stratégiques que le Rapport Economique et Financier 2016 s'essaie, au niveau de sa première partie, à interroger l'évolution de l'environnement international et régional pour en déceler les enjeux les plus importants, les défis les plus pressants et les opportunités à saisir en vue de repositionner l'économie nationale de telle sorte à contribuer avantageusement à la construction d'un espace euro-méditerranéen dynamique solidaire et ouvert sur l'Afrique avec une vision globale et intégrée où la coopération Sud-Sud conduite par le Maroc pèsera de tout son poids.

La deuxième partie du REF se propose d'analyser les stratégies sectorielles au regard des impératifs d'un développement humain durable plus inclusif. En effet, parallèlement aux efforts d'intégration à l'économie mondiale, le Maroc s'est engagé dans un processus de transformation structurelle portée par des politiques sectorielles ambitieuses. Le défi pour le Maroc est, non seulement, de multiplier les opportunités de création de richesse et d'emplois mais aussi d'en garantir le bénéfice aux plus larges couches de la population en assurant à la fois une croissance quantitative et qualitative.

L'accélération de la croissance et l'absorption de la demande additionnelle d'emploi exigent que les actions stratégiques mises en œuvre dans les différents secteurs d'activité soient adaptées à l'évolution, à la fois, du contexte interne et externe du pays pour réussir les paris de la compétitivité, de l'attractivité des investissements étrangers et de l'amélioration des indicateurs de développement humain.

L'implémentation de ces stratégies et plans sectoriels requiert, également, la poursuite de la mise à niveau des infrastructures de base, notamment, à travers les partenariats public-privé. A cela s'ajoute la nécessité de la mobilisation de ressources financières importantes et, par conséquent, la recherche de marges de manœuvres budgétaires confortables pour financer des programmes de développement destinés à assurer l'équilibre et la complémentarité entre les zones urbaines et rurales et à réduire les inégalités sociales et spatiales.

La récente adoption d'une nouvelle Loi Organique relative à la Loi de Finances basée, principalement, sur la programmation pluriannuelle, la transparence budgétaire et la reddition des comptes, vient renforcer le dispositif budgétaire permettant de renforcer la soutenabilité des finances publiques. C'est ainsi que la troisième partie du REF mettra l'accent sur les mutations qui se sont opérées au cours des dernières années et sur l'impact des réformes menées sur l'évolution des finances publiques.

Une revue des mesures retenues dans le Projet de Loi de Finances 2016 complètera les développements consacrés par cette édition du REF qui tente, en définitive, de contextualiser, au mieux, ce projet de loi de finances et d'en clarifier les priorités, la substance et les équilibres tels qu'ils sont proposés par le gouvernement.

Partie I : Le Maroc dans son environnement mondial et régional

L'activité économique mondiale peine à retrouver son dynamisme. Sa croissance resterait limitée à 3,1% en 2015 après 3,4% en 2014, avant de marquer une légère remontée à 3,6% en 2016 selon les dernières projections du FMI. Les perspectives des pays avancés s'améliorent sous l'impulsion de l'économie américaine dont la croissance atteindrait 2,8% après 2,6% en 2015 et 2,4% en 2014. Ces rythmes restent, néanmoins, bien en deçà des rattrapages nécessaires pour retrouver sa tendance avant crise. La reprise européenne reste modérée et fragile, tandis que la croissance dans les pays émergents et les pays en développement devrait être moins soutenue, principalement à cause d'une dégradation des perspectives de quelques grands pays émergents et des pays exportateurs de pétrole dont, notamment, la Chine, le Brésil et la Russie.

La baisse des prix du pétrole a stimulé la croissance dans beaucoup de pays importateurs de pétrole, mais elle pèse sur l'activité dans les pays exportateurs de pétrole. Les taux de change des monnaies principales ont varié considérablement, en raison des variations des taux de croissance des pays, des politiques monétaires et de la baisse du prix du pétrole.

L'ajustement du taux de change en faveur de la dépréciation de l'Euro et du Yen a permis le redressement relatif des économies européenne et japonaise qui gagnent en compétitivité extérieure, mais leur croissance économique reste faible. Les États-Unis, soutenus par la demande intérieure, ont pu disposer de marges de manœuvre pour compenser les effets négatifs de l'appréciation du dollar. Cependant, l'essoufflement en cours dans les économies émergentes et la reprise modérée des pays développés limitent le commerce et la production mondiale.

Ainsi, la dynamique de l'économie mondiale risque de se maintenir pour un temps dans la modération limitant celle du volume du commerce mondial. La Chine, en l'absence de relais forts à l'international du fait de la faible reprise aux États-Unis et en Europe, peine à rééquilibrer son modèle de croissance tourné vers le marché intérieur, et les dévaluations du Yuan ne suffiront pas à insuffler une nouvelle dynamique de croissance, à court terme. L'Europe, tournée plus vers sa propre région, se trouve confrontée à divers problèmes structurels, et l'espace méditerranéen ainsi que l'Afrique ne sont pas suffisamment intégrés pour en constituer des relais de croissance.

Dans ce sillage, l'économie marocaine reste liée, tant au niveau de son commerce extérieur qu'au niveau des flux d'investissements, à l'Europe, dont les perspectives de croissance à moyen terme semblent peu favorables. Au niveau du Maghreb, les échanges intra-zones ne sont pas suffisamment développés et demeurent encore marginaux pour en constituer un nouveau moteur de croissance.

Face à l'insuffisante intégration de l'espace méditerranéen et à la modération de l'activité économique européenne, le Maroc renforce son positionnement avec l'ambition de contribuer à un espace euro-méditerranéen élargi à l'Afrique. Le Maghreb, et en son sein le Maroc, pourront bien jouer un rôle majeur dans cette articulation porteuse de croissance et de prospérité. Sans occulter les opportunités de partenariats avec les autres régions du monde, le Maroc nourrit ses relations avec ses partenaires arabes, américains et asiatiques et renforce son positionnement au service de l'Afrique dans le cadre de partenariats tripartites.

Parallèlement aux efforts d'intégration à l'économie mondiale, le Maroc s'est engagé dans un processus de transformation structurelle portée par les politiques sectorielles mises en place et la consolidation de son positionnement dans son espace euro-méditerranéen, maghrébin et africain. Les retombées se manifestent par l'émergence de nouveaux relais de croissance dans les industries à haute valeur ajoutée à l'exportation, notamment la construction automobile et l'aéronautique. Il est, également, relevé une relative montée en gamme et un positionnement en avantage qualité de nos produits sur le marché international, en amélioration continue au cours de ces dernières années.

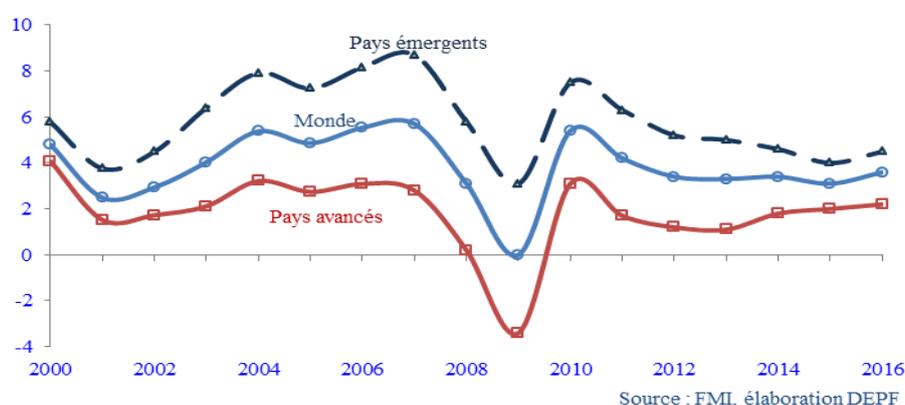
Les implémentations croissantes des entreprises marocaines en Afrique subsaharienne construisent les conditions nécessaires à faire de notre pays un hub régional pour le commerce et l'investissement.

L'évolution de l'attractivité par notre pays des investissements étrangers et celle du positionnement de l'économie nationale, telles que perçues par les organismes internationaux, attestent des impacts positifs des réformes institutionnelles et sectorielles conduites ces dernières années.

1. CROISSANCE ÉCONOMIQUE MONDIALE: LA REPRISE SE POURSUIT À UN RYTHME MODÉRÉ

Six ans après la récession de 2008/2009, la reprise de l'économie mondiale reste faible et fragile. Après un fort rattrapage temporaire en 2010, la croissance du PIB mondial s'est située à environ 3,5% en moyenne annuelle sur la période 2011-2015 contre une moyenne de 5,1% en 2003-2007¹. L'affaiblissement de la croissance concerne aussi bien les pays développés (1,6% contre 2,8%), en particulier la zone euro (0,6% contre 2,2%), que les pays émergents et en développement (5,0% contre 7,7%). En termes de perspectives, la croissance mondiale devrait se redresser graduellement au cours des cinq prochaines années pour s'approcher de 4%, selon les projections du FMI. La reprise prévue dans les pays émergents et en développement contraste, en effet, avec la croissance modérée des économies avancées.

Graphique 1 : Croissance du PIB réel



La faiblesse de la reprise de l'économie mondiale, après la sévère crise de 2008/2009, s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs : accumulation excessive de dettes publiques et privées et fragilité du secteur bancaire dans les pays avancés ; perte d'efficacité des politiques monétaires expansionnistes ; effets restrictifs des politiques d'austérité mises en œuvre dans la zone euro et ailleurs ; essoufflement du modèle de croissance dans certains grands pays émergents, comme la Chine et le Brésil ; retard dans la mise en place des réformes structurelles nécessaires ; etc.

1.1. Reprise graduelle dans les pays avancés et ralentissement relatif dans les pays émergents et en développement

L'activité économique mondiale devrait se redresser graduellement, soutenue par des conditions financières favorables, suite à des politiques monétaires accommodantes, et par des niveaux bas des prix de pétrole qui apportent un appui aux économies des pays importateurs. La croissance s'établirait à 3,6%² en 2016 après 3,1% en 2015 et 3,4% en 2014. La reprise aux Etats-Unis et dans une moindre mesure en Europe et au Japon devrait atténuer le ralentissement attendu de certaines économies émergentes et en développement, en particulier la Chine.

Ainsi, pour les économies avancées, la croissance devrait se consolider pour enregistrer 2,2% en 2016 après 2,0% en 2015 et 1,8% en 2014. Les mesures prises par les pouvoirs publics ont soutenu la

¹ La période 2003-2007 correspond au cycle de croissance suivant la crise des années 2001-2002, marquée par le Krach boursier suite à l'éclatement de la bulle Internet.

² Selon les prévisions du FMI (octobre 2015).

croissance et réduit les risques baissiers dans ces pays. La reprise est menée par les Etats-Unis, alors que la zone euro semble s'inscrire dans un scénario de reprise modérée.

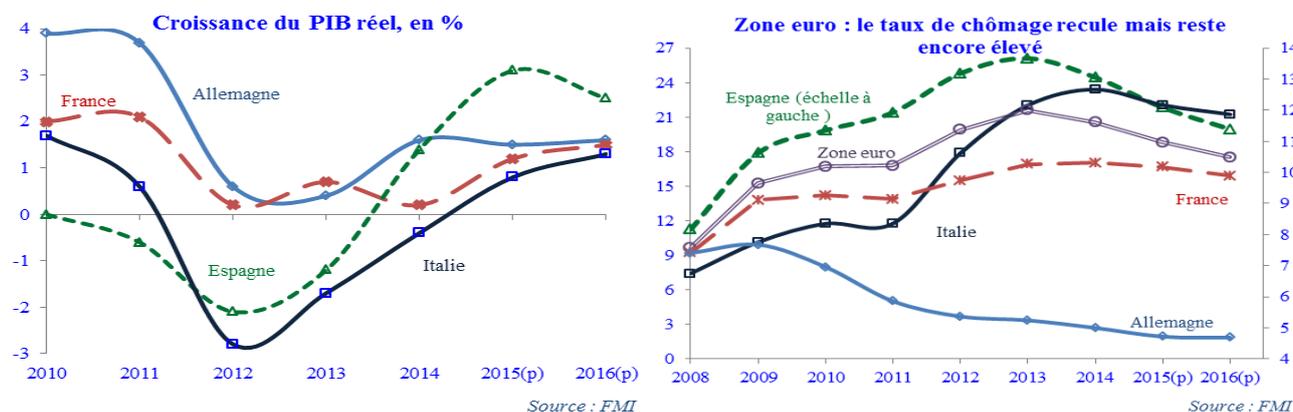
Aux Etats-Unis, après une contre-performance temporaire début 2015, liée à une vague de froid hivernal et à la forte appréciation du dollar, la croissance économique devrait se redresser progressivement pour s'établir à 2,6% en 2015 et 2,8% en 2016 après 2,4% en 2014. La demande globale est soutenue par les conditions monétaires favorables. Les dépenses de consommation des ménages sont encouragées par le redressement continu du marché de l'emploi. Le taux de chômage poursuit sa tendance baissière, reculant à son plus bas niveau en sept ans (5,1% en septembre 2015). Les autres indicateurs conjoncturels sont globalement bien orientés.

Au Japon, après une contraction de l'activité, consécutive à la hausse de la TVA survenue en 2014, l'économie poursuit son redressement graduel et devrait enregistrer une croissance de 0,6% en 2015 et de 1,0% en 2016. La reprise bénéficie de la baisse des prix du pétrole, du maintien de la politique monétaire accommodante, de la dépréciation du yen qui soutient les exportations ainsi que du report de la seconde hausse de la TVA initialement prévue pour octobre 2015. Toutefois, la faiblesse de la croissance potentielle du Japon et le niveau très élevé de la dette publique (environ 246% du PIB en 2014) restent préoccupants. Dans ce contexte, la politique monétaire ultra-accommodante de la Banque du Japon devrait se poursuivre dans la perspective d'atteindre l'objectif d'inflation de 2%.

Dans la zone euro, la reprise économique devrait se poursuivre à un rythme modéré. La croissance du PIB est prévue à 1,6% en 2016 après 1,5% en 2015 et 0,9% en 2014. Elle est soutenue par les niveaux bas des prix du pétrole et des taux d'intérêt, la dépréciation de l'euro qui améliore la compétitivité des exportations, le maintien d'une orientation plus expansionniste de la politique monétaire ainsi que par une politique budgétaire moins restrictive.

La reprise de la zone euro serait généralisée aux principaux pays membres, en particulier l'Allemagne (1,6% en 2016 après 1,5% en 2015), la France (1,5% après 1,2%), l'Italie (1,3% après 0,8%) et l'Espagne dont le rythme de croissance s'avère relativement solide (2,5% après 3,1%).

Graphique 2 : Croissance du PIB réel et taux de chômage



Les prévisions de croissance de la zone euro en 2015 sont révisées à la hausse, notamment par l'OCDE et la Commission européenne³. Toutefois, le rythme de l'ajustement du marché de travail restera lent dans la zone euro. Le taux de chômage ne diminuera que progressivement, pour se situer à 10,6% en 2016 après 11% en 2015 et 11,6% en 2014, selon les prévisions du FMI⁴.

³ L'OCDE a relevé les perspectives de croissance de la zone euro à 1,6% pour 2015 et 1,9% pour 2016 (contre 1,1% et 1,7% respectivement dans les projections de novembre 2014). La Commission européenne a, également, revu à la hausse sa prévision de croissance de la zone euro pour la porter à 1,5% en 2015 contre une prévision de 1,3% en février 2015.

⁴ Octobre 2015.

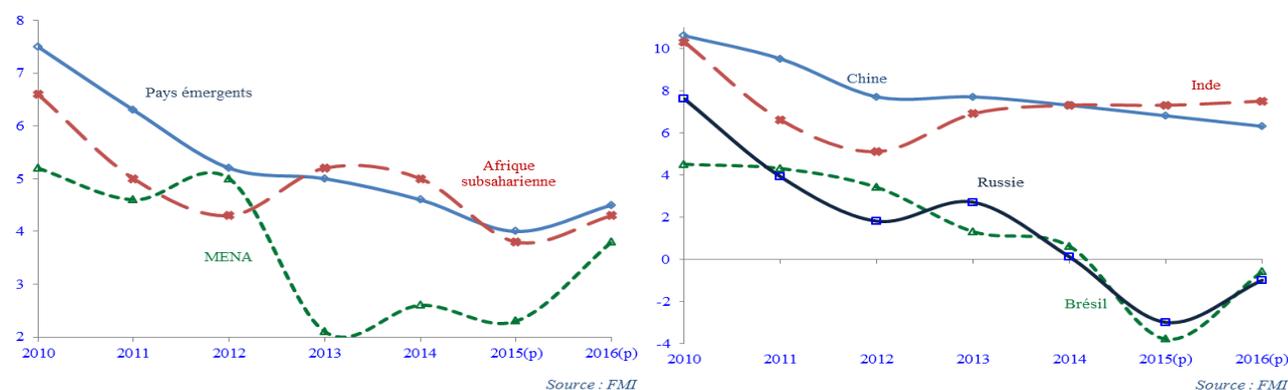
Pour stimuler l'économie de la région et contenir les risques liés à une faible inflation⁵, la BCE poursuit la mise en œuvre de son programme d'assouplissement quantitatif, qui est de nature à faire baisser la valeur de l'Euro. Ainsi, la BCE a lancé, en mars 2015, son programme de rachats d'obligations souveraines et privées, pour un montant d'au moins 1.100 milliards d'euros, à raison de 60 milliards d'euros par mois jusqu'en septembre 2016. En outre, la BCE maintient son taux de refinancement à 0,05% depuis septembre 2014, son plus bas historique.

Au niveau des économies émergentes et en développement, la croissance devrait ralentir en 2015 pour s'établir à 4,0% après 4,6% en 2014 en raison, notamment, d'une détérioration des perspectives de quelques grands pays émergents et des pays exportateurs de pétrole, avant de marquer une reprise modérée de l'ordre de 4,5% en 2016. La croissance dans les pays émergents reste entourée de risques baissiers, liés à des faiblesses de nature interne et aux effets de la normalisation de la politique monétaire américaine.

Les rythmes de croissance sont, toutefois, variables entre les pays et les régions. La croissance restera relativement robuste dans les pays de l'Asie émergente (6,4% en 2016 après 6,5% en 2015). Le ralentissement de l'économie chinoise (6,3% après 6,8%) sera compensé par le nouveau dynamisme de l'Inde (7,5% après 7,3%). Au Brésil, l'activité économique devrait poursuivre sa contraction (-1,0% après -3,0%), affectée par le durcissement de la politique macroéconomique et par le manque de confiance du secteur privé. L'économie russe devrait également rester en récession (-0,6% après -3,8%), affectés par les niveaux bas des cours de pétrole et les effets des tensions géopolitiques liées à la crise ukrainienne.

Globalement, les pays émergents devraient faire face à une croissance plus faible que celle réalisée durant la dernière décennie. Les perspectives de croissance des pays émergents sont affectées par des contraintes structurelles intérieures ainsi que par les effets de la diminution des injections de liquidités par la Fed. En effet, l'instabilité des marchés financiers et les sorties de capitaux dans un certain nombre de grandes économies émergentes accentuent leur vulnérabilité.

Graphique 3 : Croissance du PIB réel



Dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, la croissance économique devrait se renforcer progressivement pour atteindre 3,8% en 2016 après 2,3% en 2015 et 2,6% en 2014, selon le FMI (octobre 2015). Les niveaux bas des prix pétroliers freinent la croissance des pays producteurs (3,8% après 1,8%) mais soutiennent la reprise dans les pays importateurs (4,1% en 2016 après 3,9% en 2015) comme l'Egypte (4,3% après 4,2%) et la Tunisie (3,0% après 1,0%). Ces derniers sont, également, soutenus par le redressement progressif de l'économie européenne.

La région continue de faire face à un niveau de chômage élevé. Ainsi, le taux de chômage en Tunisie et en Egypte devrait se situer à 15% et 12,9% respectivement en 2015, selon le FMI. Les risques de

⁵ Le taux d'inflation de la zone euro reste faible (0,2% en juin 2015), alors que la BCE cible un taux proche de 2%.

détérioration de la situation économique restent élevés pour certains pays de la région, en raison principalement de l'instabilité politique et sociale.

1.2. Afrique : Bonne résilience malgré la chute des prix des matières premières

L'Afrique a fait preuve d'une bonne résilience face au retournement conjoncturel de l'économie mondiale et à la chute prononcée des prix des matières premières. La région a enregistré un taux de croissance de 3,9%⁶ en moyenne en 2014, après 3,5% en 2013. La croissance a été, notamment, tirée par la demande intérieure, en particulier la consommation privée et les investissements publics en infrastructures, ainsi que par le développement de l'offre dans les secteurs de l'agriculture, des industries extractives, de la construction et des services, et dans une moindre mesure, des industries manufacturières.

Toutefois, cette légère performance, réalisée en 2014, reste contrastée entre les groupes des pays de la même région reflétant, ainsi, les écarts de revenu, de dotations en ressources naturelles, des politiques macroéconomiques et de stabilité politique et sociale. La croissance devrait se raffermir en 2015 et en 2016, pour s'établir à 4,5% et 5% respectivement.

L'inflation a été portée à 7,2% en 2014 après 7% en 2013, en lien avec la hausse de la production et les chocs sur les marchés de change. Elle devrait revenir à 6,7% en 2015 et 6,8% en 2016, suite au repli des prix pétroliers et alimentaires. Cette baisse des cours devrait impacter négativement les soldes de la balance commerciale et des finances publiques pour l'ensemble de la région.

Les soldes budgétaires des pays de l'Afrique devraient s'établir à -6,3%⁷ du PIB en 2015, contre -5% en 2014. Le déficit de la balance courante s'est, également, aggravé en 2014, à 3,7% du PIB en 2014 après 2,2% en 2013, et devrait s'accroître davantage en 2015 pour atteindre 6,1%.

Les entrées d'IDE, en Afrique, sont restées stables à 54 milliards de dollars en 2014, malgré la baisse constatée au niveau mondial. Leur baisse en Afrique du Nord de 15% a été contrebalancée par leur hausse (5%) en Afrique subsaharienne. Elles se sont établies à 11,5 milliards de dollars en 2014 en Afrique du Nord, dont 4,8 et 3,6 milliards de dollars, respectivement, en Egypte et au Maroc, soit 14% et 9% de plus qu'en 2013.

L'attractivité de l'Afrique est de plus en plus manifeste à la faveur, notamment, des avancées notables en matière de pratique des affaires. Toutefois, il existe des écarts entre les pays de la région. L'Afrique subsaharienne reste la région la moins favorable à la pratique des affaires malgré les progrès réalisés, puisqu'elle compte pour un tiers des réformes réglementaires prises dans le monde.

Au niveau de l'Afrique subsaharienne, le taux de croissance économique a atteint 5% en 2014, contre 5,2% en 2013, et devrait ralentir en 2015 pour s'établir à 3,8%⁸, affecté par les effets de la baisse des prix des produits de base et des épidémies dans certains pays. Toutefois, la croissance devrait se renforcer en 2016 pour s'établir à 4,3%.

Cette croissance a été portée par une forte demande intérieure, une augmentation de la production de pétrole brut et de minéraux, des politiques macroéconomiques accommodantes et une réorientation engagée des liens économiques de la région vers des zones à croissance plus forte comme l'Asie. Toutefois, les perspectives économiques pour l'Afrique subsaharienne sont entourées de risques liés à un nouveau ralentissement de la croissance des principaux partenaires commerciaux, à un resserrement plus prononcé que prévu des conditions de financement à l'échelle mondiale et à un accroissement des menaces sécuritaires intérieures et de l'instabilité politique dans certains pays.

⁶ BAD, OCDE, PNUD, « Perspectives économiques en Afrique 2015 », juin 2015.

⁷ BAD, OCDE, PNUD, « Perspectives économiques en Afrique 2015 », juin 2015.

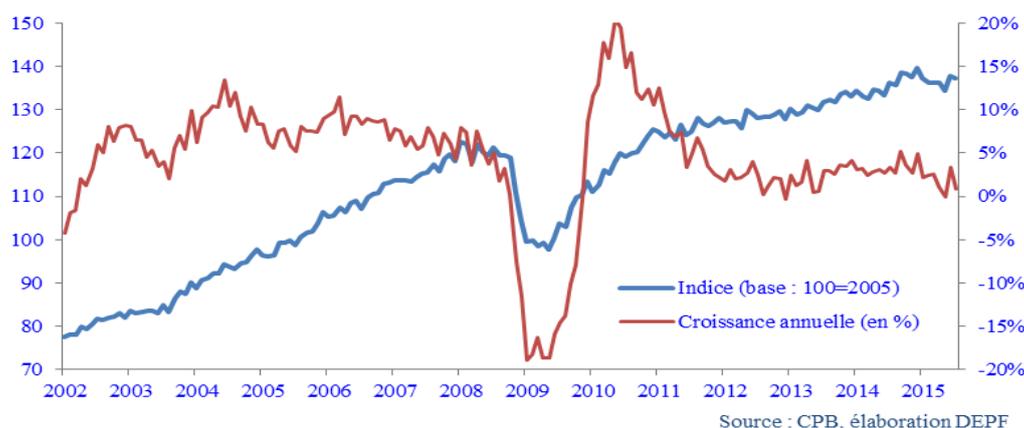
⁸ Prévisions du FMI, octobre 2015.

2. PROGRESSION MODÉRÉE DU COMMERCE INTERNATIONAL ET PRIX BAS DES MATIÈRES PREMIÈRES : EFFETS SUR LA BALANCE COMMERCIALE MAROCAINE

Le commerce international reste en deçà du rythme de croissance avant crise, à 2,4%⁹ en moyenne annuelle entre 2012 et 2014, bien inférieur à la moyenne pour la production mondiale (3,4%).

En termes de perspectives, la croissance du commerce mondial devrait se redresser modérément, mais restera bien inférieure à la croissance moyenne annuelle qui variait à plus de 5% avant la grande dépression de 2009. Le commerce international perd, ainsi, de son rôle de source d'impulsion, susceptible de repositionner l'économie mondiale sur une trajectoire de croissance plus élevée.

Graphique 4 : Evolution du commerce mondial en volume



Dans ce contexte, il s'avère nécessaire de trouver de nouveaux moteurs de croissance pour sortir l'économie mondiale du marasme persistant. Outre le soutien de la demande intérieure, à l'aide de politiques contra-cycliques adaptées, certains pays ont besoin de renforcer les réformes structurelles sur les marchés des biens et des services, ainsi que sur le marché du travail.

2.1. Légère reprise du commerce mondial en 2015 et impact positif sur la demande mondiale adressée au Maroc

En 2014, le volume du commerce mondial de marchandises reste, selon l'OMC, sur une tendance modérée avec une croissance de 2,5%, analogue à celle enregistrée en 2013, après une progression de 2,2% en 2012. Cette faible croissance du commerce et de la production s'explique, notamment, par le ralentissement de la croissance du PIB des économies émergentes et par la reprise inégale des pays développés.

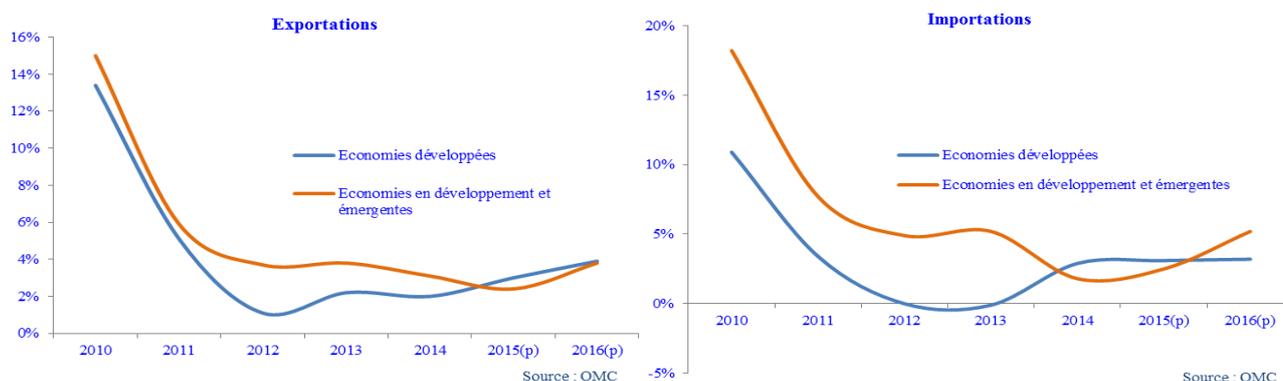
En volume, les exportations des pays en développement ont progressé plus vite que celles des pays développés, de 3,1% contre 2,0% respectivement, mais l'écart entre les deux groupes de pays s'est réduit à 1,1 point contre 1,6 point en 2013 et 2,6 points en 2012. Elles sont soutenues par l'Asie (+4,7%), comprenant une augmentation de 6,8% en Chine, suivie d'Amérique du Nord (+4,2%), de l'Union européenne (+1,8%) puis du Moyen Orient (+1,3%). A l'inverse, les exportations d'Amérique du Sud et Centrale se sont inscrites en baisse de 1,3%, affectées par le recul des expéditions du Brésil (-1,8%) et de l'Argentine (-10%). Il en va de même pour l'Afrique (-3,3%).

L'évolution des importations mondiales de marchandises, en volume, est marquée par la reprise des pays développés (+2,9%), après deux années de stagnation, et la décélération des pays en développement (+1,8%), suite à quatre années de forte croissance. Elle est tirée à la hausse par l'Amérique du Nord (+4,6%), soutenue par une augmentation analogue aux Etats-Unis, suivie par l'Afrique (+4,2%), l'Asie

⁹ Source : OMC, Organisation Mondiale du Commerce.

(+3,4%), puis l'Union européenne (+3,1%). Celle-ci a enregistré une bonne tenue des importations intra-UE (+3,1%) et de celles hors-UE (+2,7%). En contrepartie, les importations se sont repliés dans la CEI (-9,8%), suite à la chute des revenus des produits énergétiques et au conflit régional, ainsi qu'en Amérique du Sud et Centrale (-2,4%), en conséquence à la récession dans les grandes économies régionales.

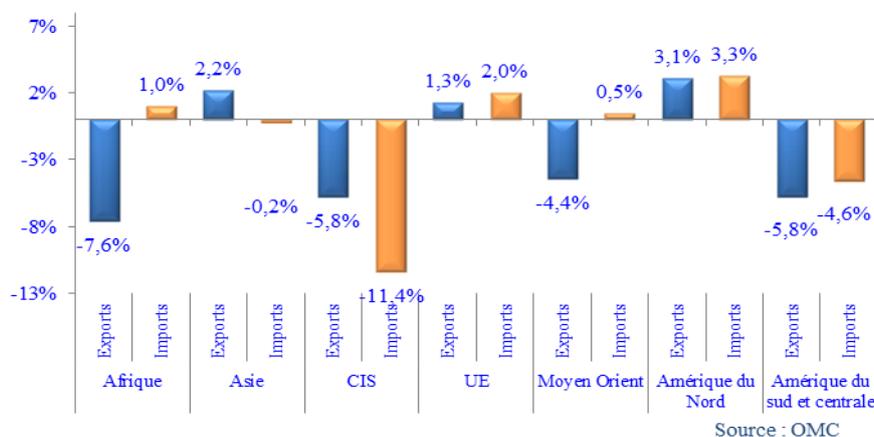
Graphique 5 : Evolution comparative du commerce des économies développées et des pays en développement



Exprimé en valeur, le commerce mondial de marchandises a stagné en 2014, avec une augmentation très faible des exportations de l'ordre de 0,3% à 19 trillions de dollars. Cette faible croissance, comparée à la progression en volume de 2,5%, résulte de la baisse des prix des exportations d'une année sur l'autre, notamment pour les produits primaires. La dégradation a, notamment, concerné les métaux, dont l'indice moyen des prix a baissé de 10,3% en 2014¹⁰, ainsi que les combustibles (-7,5%), et les produits alimentaires et boissons (-2,1%).

L'évolution de la valeur du commerce de marchandises par région montre une diminution des expéditions des régions exportatrices de matières premières, notamment l'Amérique du Sud et Centrale (-5,8%), la CEI (-5,8%), l'Afrique (-7,6%) et le Moyen-Orient (-4,4%). Les importations en valeur se sont, également, contractées en Amérique du Sud et Centrale (-4,6%) et dans la CEI (-11,4%). La Russie a vu ses importations baisser de 9,7%. En revanche, les importations de l'Union européenne ont progressé de 2%, tirées par celles de l'Espagne (+5,3%) et du Royaume-Uni (+4,3%).

Graphique 6 : Evolution du commerce des marchandises, en valeur, par région en 2014



¹⁰ Source : Banque mondiale.

Dans ce contexte de redressement de la demande européenne, les exportations du Maroc se sont accrues de 8,3% en 2014, ou de 15,4 milliards de dirhams, selon l'Office des Changes. Cette évolution provient, principalement, des échanges avec l'Union européenne, vers laquelle les exportations ont progressé de 14 milliards de dirhams, représentant 64% des expéditions totales du Maroc en 2014. L'Espagne explique l'essentiel de l'accroissement des exportations en 2014 (+8,8 milliards de dirhams), suivie de loin par l'Italie et la France (+1,6 et +1,2 milliard de dirhams respectivement).

Dans ses dernières prévisions publiées à fin septembre 2015, l'OMC table sur une croissance du volume du commerce de marchandises de 2,8% en 2015 et de 3,9%¹¹ en 2016, contre 3,3% et 4%, respectivement, prévue initialement¹². Cette révision à la baisse s'explique essentiellement par le ralentissement de la demande de la Chine, du Brésil et d'autres économies émergentes au premier semestre de l'année (Russie, Inde et Turquie). Le commerce mondial serait marqué par le redressement de la demande des pays en développement (+2,5% en 2015 et 5,2% en 2016) et par la reprise des exportations des économies développées (+3,0% et 3,9%), notamment européennes (+2,8% et 3,7%).

Compte tenu de ces évolutions, la demande étrangère de marchandises adressée au Maroc, en volume, devrait progresser de 4,5% en 2015 et 4,2% en 2016, après 3,6% en 2014 et 1,1% en 2013. Cette évolution s'explique, notamment, par l'amélioration attendue de la demande émanant de l'Union européenne qui passerait de 4,1% en 2014 à 5,6% en 2015 et 4,4% en 2016, en lien avec le redressement de l'activité économique dans la zone, particulièrement en France et en Espagne. Quant à la demande relevant des pays hors UE, elle afficherait une croissance de 1,2% et 3,6%, respectivement, en 2015 et en 2016, après 2,1% en 2014.

Graphique 7 : Evolution de la demande étrangère adressée au Maroc



Source : FMI, Calculs DEPF

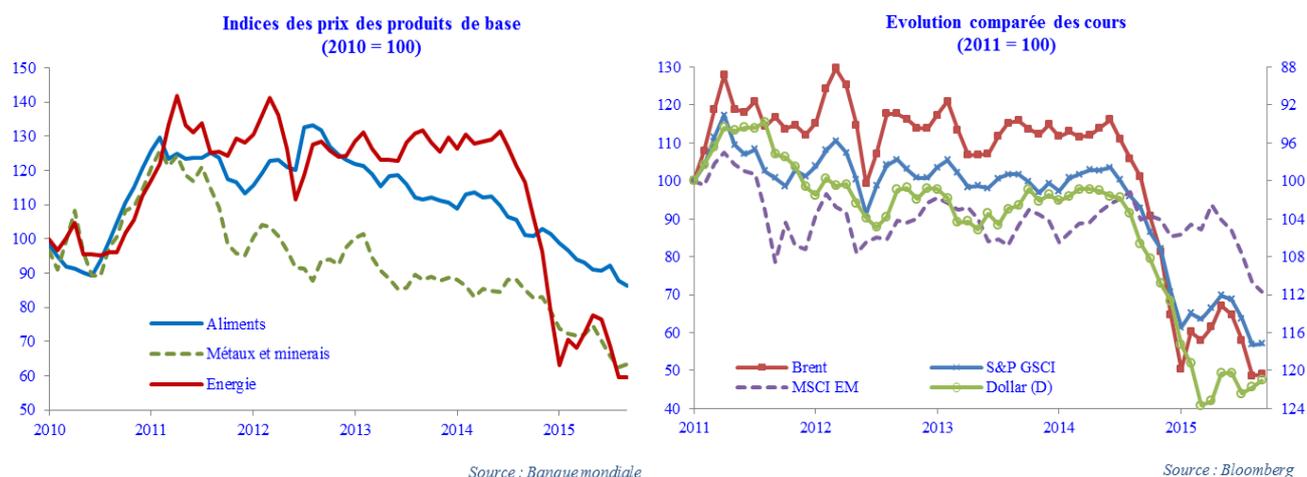
2.2. Orientation à la baisse des prix des produits de base en 2015 à l'exception des phosphates dont les prix sont stables

Les cours des matières premières ont poursuivi leur baisse en 2015, dans un contexte marqué par des conditions favorables de l'offre des principaux produits, une faiblesse de la demande, en particulier de la Chine, et une forte hausse du dollar. Après avoir atteint des niveaux relativement bas en 2015, les prix des produits de base devraient globalement se stabiliser ou augmenter graduellement, comme le suggèrent les marchés à terme. Ils seront soutenus par la reprise attendue de l'économie mondiale.

¹¹ De son côté, le FMI prévoit, en 2015 une hausse de 3,2% du volume du commerce mondial de biens et services et un taux de 4,1% en 2016 contre 3,3% en 2014. Perspectives de l'Economie Mondiale, octobre 2015.

¹² Communiqué du 14 avril 2015.

Graphique 8 : Evolution des prix des produits de base (Indice base 100 =2010)



Marché pétrolier : Les prix du baril du Brent sont à moins de 50 dollars en août-septembre 2015

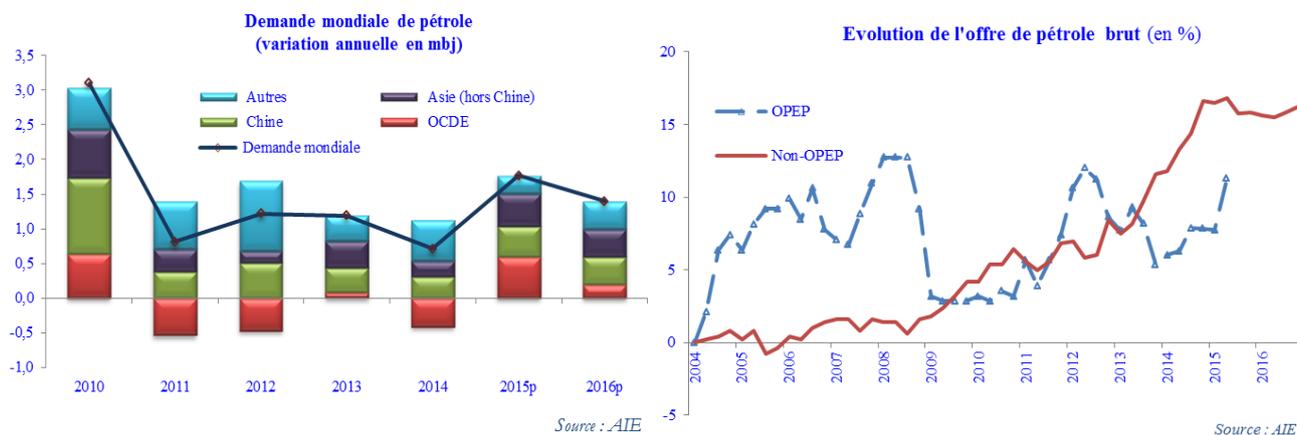
Les cours du pétrole ont enregistré une forte baisse depuis juin 2014, affectés par une offre pétrolière abondante, une faiblesse de la demande mondiale et une forte appréciation du dollar. Les prix du baril du Brent ont chuté de plus de moitié, passant sous 50 dollars en août-septembre 2015, leur plus bas niveau depuis six ans. Sur les neuf premiers mois de 2015, les cours moyens du Brent ont enregistré 55 dollars, marquant une baisse de 48% en glissement annuel.

L'offre mondiale de pétrole a atteint 95,9 millions de barils par jour (mbj) en moyenne au premier semestre 2015, en hausse de 3,3 mbj en glissement annuel, selon l'Agence Internationale d'Énergie (AIE). Cette hausse découle de l'augmentation de l'offre non-OPEP (+2,1 mbj à 58,3 mbj), principalement grâce à l'exploitation des schistes bitumineux aux États-Unis (+1,6 mbj), et de la reprise de la production de pétrole brut des pays de l'OPEP (+0,9 mbj à 31,0 mbj), menée par l'Arabie Saoudite et l'Iraq.

Notons que l'OPEP a annoncé le maintien de son objectif de production inchangé à 30 mbj lors de sa réunion de juin 2015. L'AIE prévoit une diminution de la production non-OPEP en 2016 (-0,5 mbj après +1,1 en 2015 et +2,4 en 2014), affectée par la baisse de la production américaine (-0,2 mbj après +0,8 en 2015 et +1,7 en 2014). Cette diminution serait insuffisante pour rééquilibrer le marché pétrolier. L'offre resterait excédentaire à l'horizon 2016.

Parallèlement, la demande mondiale de pétrole se maintiendrait en hausse (+1,4 mbj en 2016 après +1,7 en 2015, pour atteindre 95,8 mbj), selon l'AIE. La demande des pays de l'OCDE serait en légère hausse (+0,1 mbj après +0,6 mbj en 2015) et celle des pays non-OCDE devrait se renforcer (+1,2 mbj après +1,1 mbj), en ligne avec le redressement attendu de la croissance économique. Notons que la demande des pays non-OCDE (estimée à 48,2 mbj en 2015) dépasse désormais largement celle des pays de l'OCDE (46,2 mbj) reflétant, ainsi, le poids croissant des pays émergents.

Graphique 9 : Evolution de l'offre et de la demande mondiale de pétrole

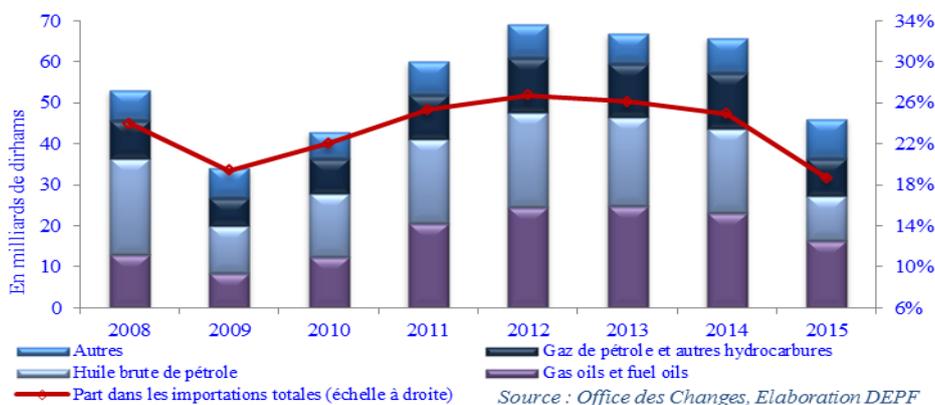


Dans ce contexte, après avoir atteint des niveaux bas en 2015, les cours de pétrole devraient enregistrer une hausse graduelle, comme signalé par le marché à terme et le consensus des analystes. Ainsi, les prix moyens du Brent devraient s'établir aux environs de 56 dollars en 2015¹³ et 61 dollars en 2016. Toutefois, les perspectives des cours pétroliers restent entourées d'incertitudes liées, notamment, aux risques géopolitiques dans certains pays producteurs.

Répercussions sur la balance commerciale marocaine

A fin août 2015, la valeur des importations énergétiques a reculé de 30% en glissement annuel pour s'établir à 46,1 milliards de dirhams, représentant 19% des importations totales de marchandises contre 25% en 2014.

Graphique 10 : Evolution de la facture énergétique (à fin août 2015)



Les importations en gasoil et fuel ont baissé de 29% (ou de 6,8 milliards de dirhams) pour s'établir à 16,3 milliards de dirhams, suite au repli du cours moyen à l'importation de 30%, malgré la hausse du volume importé de 1%. Les achats du gaz de pétrole et autres hydrocarbures ont diminué de 33% ou 4,4 milliards de dirhams pour se situer à 9,1 milliards, sous l'effet de la baisse du prix moyen à l'importation de 34%, malgré la reprise du volume importé de 2%.

De son côté, la facture pétrolière (huile de pétrole brut) s'est allégée de 47% soit une contraction de 9,6 milliards de dirhams, pour s'établir à 10,8 milliards, en raison de la baisse du cours moyen de 34%, à 4.030 dirhams la tonne, et du volume importé de 20%.

¹³ Une hypothèse de cours moyen de pétrole de 103 dollars a été retenue pour la loi de Finances 2015.

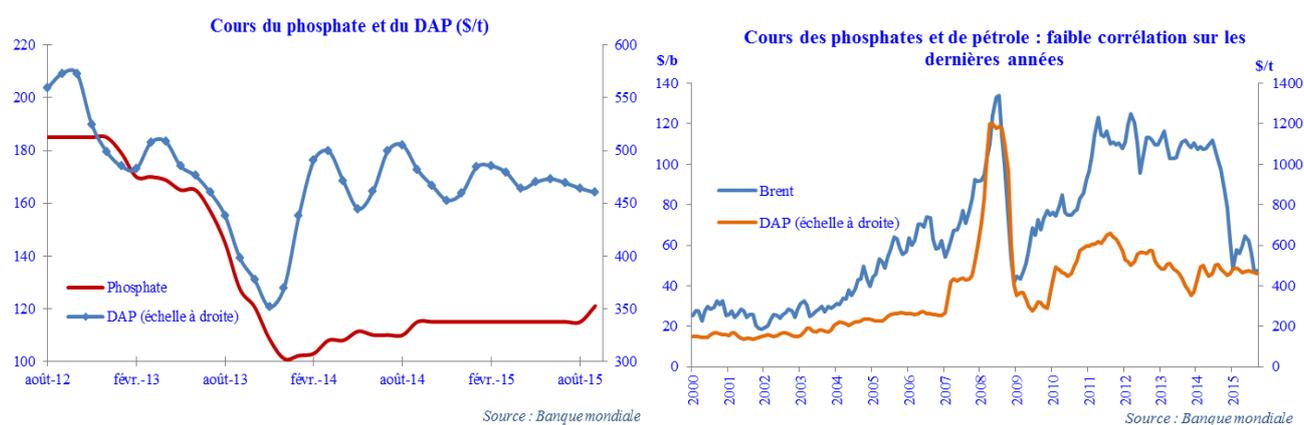
Exprimé en devise, le cours moyen du baril importé par le Maroc a enregistré un repli de 47% en glissement annuel, pour s'établir à 54 dollars à fin août 2015 contre 101 dollars en janvier-août 2014. L'écart avec le prix moyen du Brent a été d'environ 4 dollars contre 7 dollars pour les huit premiers mois de 2014¹⁴. L'impact de l'effet change sur la facture pétrolière, défavorable compte tenu de la forte appréciation du dollar face au dirham (+18,4% sur un an), a été compensé par les retombées positives de la baisse des prix pétroliers sur le marché international.

Ainsi, le repli des cours internationaux des produits pétroliers, a été répercuté sur les prix à la pompe au Maroc. Ces derniers se sont inscrits en baisse, et ce, malgré la décompensation totale des produits pétroliers liquides. Dans ce contexte, les prix du transport ont diminué de 2,7% en glissement annuel au terme des huit premiers mois de 2015, contribuant, ainsi, à l'atténuation de l'inflation non alimentaire (hausse de l'IPC non alimentaire de 1,0% contre 1,5% en janvier-août 2014).

Phosphates et dérivés : des cours globalement stables, avec une reprise de la demande mondiale

Les cours du phosphate brut sont établis à 121 dollars la tonne en septembre 2015, marquant une hausse de 5,2% en glissement annuel. De leur côté, les prix des engrais phosphatés DAP ont enregistré 460 dollars la tonne en septembre, en baisse de 0,9% sur un mois et de 4,5% sur un an. Sur les neuf premiers mois de 2015, les prix du phosphate brut ont marqué une hausse de 6,5% en glissement annuel, alors que ceux du DAP ont reculé de 1%.

Graphique 11 : Evolution des cours des phosphates et de pétrole



La consommation mondiale des engrais phosphatés s'annonce plus élevée au cours de la campagne actuelle, comparativement aux niveaux très faibles des dernières années. Les perspectives semblent favorables, malgré la faiblesse de la demande en provenance du Brésil, soutenues par une reprise progressive des importations de l'Inde. La demande réduite de l'Inde¹⁵, en 2012 et 2013, suite à la réduction des subventions gouvernementales accordées au DAP et à la forte dépréciation de la roupie, avait pesé sur le marché mondial des engrais phosphatés.

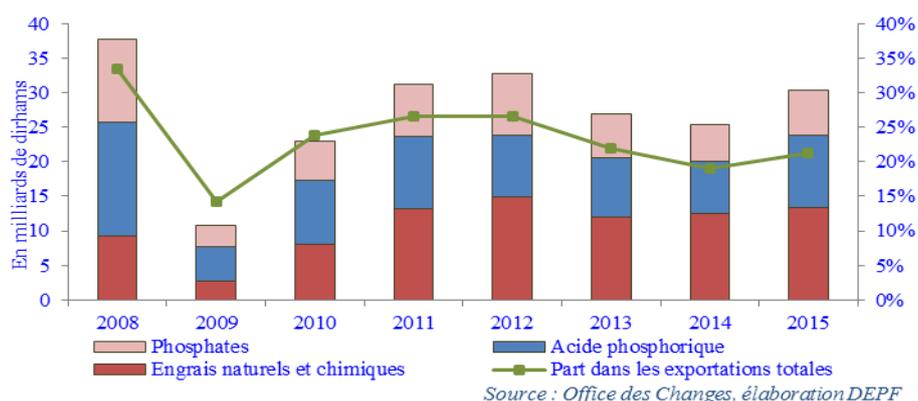
La corrélation entre les cours des produits phosphatés et ceux de pétrole, historiquement forte, s'est affaiblie durant les dernières années. Ainsi, sur la période récente, les prix pétroliers ont enregistré une forte chute alors que les cours des phosphates et dérivés sont restés globalement stables. Ces évolutions des cours reflètent, d'une part, les effets structurels du contre-choc pétrolier, lié à l'essor de la production de pétrole de schiste aux Etats-Unis et, d'autre part, l'impact conjoncturel de l'évolution de la demande indienne pour les engrais phosphatés.

¹⁴ Le cours moyen du baril de Brent s'est établi à 56 dollars à fin août 2015 contre 108 dollars à fin août 2014.

¹⁵ L'Inde représentant près de la moitié des importations mondiales de DAP, la baisse de la demande indienne a été fortement ressentie sur le marché du phosphate.

Malgré la baisse du volume exporté, la valeur des exportations marocaines en phosphates et dérivés a enregistré une nette augmentation, soutenue par la hausse des prix à l'export compte tenu d'un effet change (dirham/dollar) positif. Ainsi, à fin août 2015, les exportations des phosphates et dérivés se sont établies à 30,4 milliards de dirhams, en hausse de 19,5% par rapport à 2014 et de 9% par rapport à la moyenne des cinq dernières années, suite à un rebond des cours moyens à l'export de 29%, malgré le repli des volumes exportés de 7%. Leur part dans les exportations totales de marchandises est, ainsi, passée à 21,3% contre 19% à fin août 2014.

Graphique 12 : Evolution des exportations des phosphates et dérivés (à fin août)



Produits alimentaires : des cours modérés, avec des perspectives de récoltes favorables

Les prix des produits alimentaires ont confirmé leur mouvement baissier en 2015, dans un contexte marqué par l'amélioration des conditions de l'offre et par la faiblesse de la demande, en raison, notamment, de la modération de l'activité économique en Chine et dans d'autres pays émergents. Ainsi, l'indice des prix des produits alimentaires, calculé par la Banque mondiale, a atteint son plus bas niveau depuis six ans en septembre 2015, marquant une baisse de 15% en glissement annuel et de 35% depuis son record de l'été 2012. La tendance baissière des prix a concerné les principaux produits alimentaires, en particulier le blé, le maïs et le sucre.

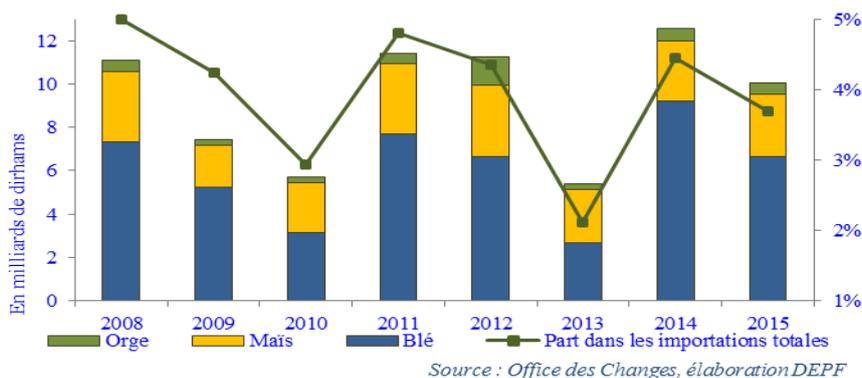
Après avoir atteint des niveaux relativement bas en 2015, les cours des produits alimentaires devraient rester globalement modérés à l'horizon 2016. Ainsi, la Banque mondiale prévoit une stabilisation des cours moyens des produits alimentaires en 2016 après un repli de 12% en 2015 et de 7% en 2014. Toutefois, des perturbations de l'offre liées aux conditions climatiques constituent des menaces importantes (surtout celles liées au phénomène El Niño).

Les prix du blé tendre américain (SRW) se sont établis à 208 dollars la tonne en moyenne sur les neuf premiers mois de 2015, en baisse de 16% en glissement annuel, dans un contexte marqué par des disponibilités mondiales importantes et par des perspectives de récolte favorable. La production mondiale de blé pour la saison 2015/16 devrait atteindre un record de 727 millions de tonnes (Mt), en hausse de 1% par rapport à la récolte précédente, selon le rapport mensuel du Conseil international des céréales (CIC), publié en septembre 2015. Les stocks de blé devraient, ainsi, augmenter de 9 Mt pour atteindre 211 Mt en fin de saison 2015/16, représentant 29,3% de la consommation prévue.

Les cours du sucre brut (ISA) se sont établis à 289 dollars la tonne en moyenne sur les neuf premiers mois de 2015, marquant un repli de 24% en glissement annuel et de près de moitié depuis leur pic de 2011. Les prix sucriers restent sous pressions baissières en raison de l'abondance de l'offre dans les principaux pays producteurs de sucre, dont le Brésil, l'Inde, la Thaïlande et l'Union européenne. L'Organisation internationale du sucre (ISO) annonce un surplus de l'offre de sucre de 3,4 millions de tonnes en 2014/2015, soit la cinquième saison consécutive d'excédent. En dépit d'un retour de déficit sucrier prévu de 2,5 Mt pour la saison 2015/2016, le marché mondial du sucre restera approvisionné, grâce aux stocks accumulés, estimés à 86 Mt.

Sur les huit premiers mois de 2015, la facture alimentaire du Maroc a baissé de 15% pour s'établir à 25,1 milliards de dirhams en raison, notamment, de la chute des importations de blé (-28%), suite au net repli du volume importé, combiné à une modération du prix moyen à l'importation. La balance commerciale alimentaire du Maroc, structurellement déficitaire, s'est améliorée en 2015 pour afficher un excédent de près de 400 millions de dirhams, à fin août, contre un déficit de 6 milliards de dirhams en 2014, dans un contexte marqué par une campagne agricole nationale favorable.

Graphique 13 : Evolution des importations des céréales (à fin août)



3. L'APPUI À L'INTÉGRATION : UN VECTEUR DE PROGRÈS POUR LE MAROC

Le Maroc consolide sa particularité sur l'échiquier international et consolide ses relations avec les acteurs clés de l'économie mondiale (Union Européenne, Etats-Unis) et des pays émergents ou en développement à fort potentiel (Turquie, Emirats Arabes Unis, pays de la déclaration d'Agadir...) tout en renforçant son positionnement au sein de l'Afrique. Cependant, l'intégration régionale nécessaire à un saut économique qualitatif, en méditerranée et au Maghreb, peine à s'imposer.

3.1. Consolidation du partenariat Maroc/UE

La mise en place d'accords commerciaux et de coopération entre le Maroc et l'UE a contribué à consolider les liens politiques, les échanges commerciaux et les flux d'investissements bilatéraux. Le Maroc bénéficie, en effet, d'un important appui technique et financier dans le cadre de son partenariat avec l'UE.

L'UE est notre premier client avec 63,3% du total des exportations et notre premier fournisseur avec 51% des importations, en 2014. L'UE est aussi une source importante des IDE (53,2% en 2014 contre 59,9% en 2013) et le premier pourvoyeur de flux touristiques et de transferts des MRE.

Le Maroc est le premier bénéficiaire de la coopération technique et financière de l'UE dans la région du voisinage au titre de l'instrument de la politique européenne de voisinage (PEV). En effet, le Maroc a bénéficié au titre de l'année 2014, dans le cadre de l'Instrument Européen pour le Voisinage (IEV) d'un montant de 218 millions d'euros. Ces programmes visent à soutenir les réformes dans les secteurs de la santé (90 millions d'euros) et de la justice (70 millions d'euros) ainsi que la construction de la centrale solaire de Ouarzazate (38 millions d'euros). D'autre part, deux financements, de 10 millions d'euros chacun, ont été octroyés pour la préparation des négociations ALECA et la formation professionnelle dans le secteur des énergies vertes.

En plus de l'IEV, le Maroc a bénéficié d'autres appuis de l'UE tels que le programme thématique pour la Société Civile et les Autorités Locales (1,6 million d'euro) et l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (1 million d'euro).

La signature, le 5 novembre 2014 à Rabat, du Protocole d'accord relatif au nouveau cadre de coopération bilatérale (Cadre Unique d'Appui) pour la période 2014-2017 donne une nouvelle impulsion au partenariat. Le budget indicatif s'élève de 8 à 10 milliards de dirhams et couvre trois axes d'intervention prioritaires qui sont : accès équitable aux services sociaux de base (30%) ; soutien à la gouvernance démocratique, à l'État de droit et à la mobilité (25%) et à l'emploi et à la croissance durable et inclusive (25%). Les 20% restant seront en faveur du renforcement des capacités et de la société civile.

Le Maroc bénéficie des prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) avec un portefeuille de 405,1 millions d'euros établi sur 19 opérations. Ce portefeuille est réparti entre le secteur des institutions financières avec une part de 47%, le secteur de l'industrie (18%) et celui des infrastructures (16%). Les perspectives de la coopération avec la BERD devraient se renforcer compte tenu du lancement par la BERD, en février 2015, de sa première « Stratégie pays », dédiée au Maroc, et qui définira durant les trois prochaines années le cadre de son action et ses objectifs au Maroc.

A signaler que les conventions traitées dans le cadre du programme « Réussir le statut avancé I » ont apporté un appui au processus de convergence dans huit secteurs, à savoir : les normes industrielles, les transports, les pêches, l'agriculture, l'enseignement supérieur, l'emploi, l'eau et la protection des consommateurs. A la fin de l'année 2015, plus de 4.000 normes devraient être intégrées en transposant 7 directives européennes.

Dans la même lignée, le Maroc s'est engagé, à élaborer à fin 2015, le Programme National de Convergence Réglementaire (PNCR). Le PNCR, tout en s'appuyant sur l'expérience acquise, notamment en matière de jumelage, identifie les secteurs prioritaires et les directives qui sont incontournables. Il s'agirait de poursuivre le rapprochement des législations en matière de normes, de réglementations techniques dans les secteurs précités et l'initiation d'un processus de rapprochement des normes dans d'autres secteurs dont notamment : sécurité sanitaire des produits alimentaires, réglementation et surveillance des services financiers, convergence des politiques énergétiques en vue d'une intégration progressive du marché énergétique marocain au marché de l'énergie de l'UE...

Ce processus de rapprochement devrait gagner en importance pour se hisser au rang stratégique avec la conclusion, en perspective, de l'ALECA. Cela devait, en effet, dépasser le principe de libéralisation des échanges commerciaux et de suppression des droits de douane applicables aux biens, en encourageant une intégration économique plus étroite tout en renforçant l'intégration réglementaire avec l'UE. A noter que le 5ème cycle de négociations a été reporté, en attente des résultats des études d'impact et de l'estimation des enjeux dudit accord.

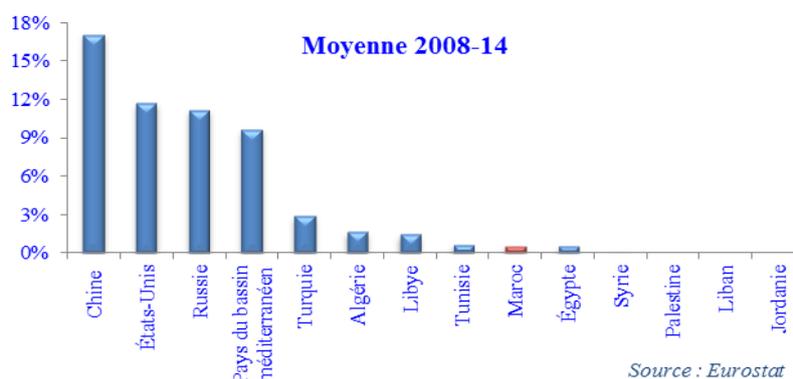
3.2. Une intégration euro-méditerranéenne encore faible

La zone euro-méditerranéenne est économiquement interdépendante, mais les échanges commerciaux des pays sud-méditerranéens avec ceux de l'UE se développent selon un schéma classique Nord-Sud. En effet, l'UE reste le principal client et fournisseur, à l'exception des exportations de la Jordanie, qui sont plus ciblées vers les Etats-Unis d'Amérique.

En moyenne, la part de marché de tous les pays du bassin Sud-méditerranéen dans les importations de l'UE n'a représenté que 9,6% en 2014. Sur ces parts détenues sur le marché européen, les pays méditerranéens subissent, en outre, l'agressivité de la concurrence des pays émergents. Il s'agit de pays à bas coûts de main d'œuvre sur les produits (la Chine en particulier) et de la Russie sur les matières énergétiques. En effet, la Chine a détenu 18% de part de marché en 2014, les Etats-Unis d'Amérique 12,2% et la Russie 10%.

Ce rapport asymétrique des échanges est établi, surtout pour les pays du Maghreb comme le Maroc et la Tunisie. En 2014, les exportations marocaines à destination de l'UE n'ont pas dépassé 0,7% du total des importations de l'UE du monde, celles de la Tunisie n'ont représenté que 0,6% et celles de l'Algérie 1,7%. La part de la Turquie est sensiblement mieux pourvue avec 3,2% en 2014.

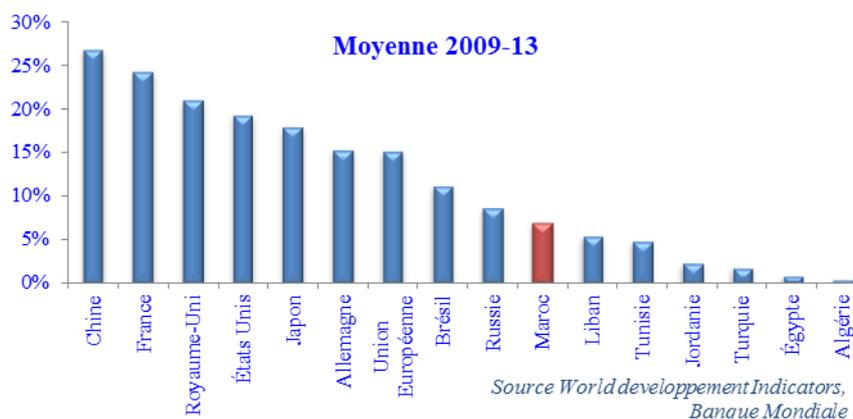
Graphique 14 : Part des importations de l'UE (28 pays) par partenaire



La faible capacité d'innovation et de montée en gamme explique en partie le faible dynamisme des exportations par rapport à celui des importations sud-méditerranéennes. Le déficit des balances commerciales avec l'UE s'en est ressenti, atteignant 60,5 milliards d'euros pour l'ensemble des pays du bassin méditerranéen en 2014. Les balances commerciales du Maroc et de la Tunisie ont été déficitaires respectivement de 7,2 milliards et 1,6 milliard d'euros en 2014. L'Algérie et la Libye ont connu des balances commerciales excédentaires, mais demeurent en grande partie dominées par les exportations d'hydrocarbures (respectivement 6 et 7,1 milliards d'euros en 2014).

L'objectif des accords commerciaux signés entre les deux rives de la Méditerranée en termes de spécialisation et de remontée en gamme de filières n'est pas encore atteint. Ce libre-échange euro-méditerranéen a surtout bénéficié à l'UE en stimulant les exportations communautaires à destination des pays sud méditerranéens. L'on souligne aussi que la part des exportations de haute technologie en pourcentage des exportations de produits manufacturés demeure faible pour l'ensemble des pays sud de la méditerranée.

Graphique 15 : Exportations de haute technologie en % des exportations de produits manufacturés



En termes d'investissements, la zone sud-méditerranéenne¹⁶ se distingue des autres zones émergentes par les besoins très élevés, en particulier dans le domaine des infrastructures et de financement de la PME. Cependant, et bien que présentant des avantages réels (proximité géographique avec l'UE et coût de travail relativement bas), les économies de la Rive Sud de la Méditerranée ne reçoivent qu'une partie faible des IDE. Les besoins en investissements demeurent exacerbés, particulièrement dans certains pays touchés par les bouleversements socio-politiques tels que la Tunisie, l'Égypte, la Libye et la Syrie.

¹⁶ Dont l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Libye, Maroc, la Palestine, la Syrie, la Tunisie, la Turquie.

Le poids de la zone sud-est méditerranéenne dans les flux d'IDE mondiaux est de 2,8% en 2014. Ce taux est, ainsi, passé progressivement de moins de 1% en 2000 à 4,5% en 2006 avant de retomber sous le seuil de 4% depuis 2007. Aussi, les pays bouleversés par le Printemps arabe, en particulier, tardent à renouer avec une dynamique croissante.

La nature des IDE fait ressortir l'intérêt des investisseurs pour les ressources en hydrocarbures, notamment, ceux destinés à l'Algérie bénéficiant à hauteur de 68% à l'industrie en 2013, essentiellement dans le secteur pétrolier, ainsi qu'à l'Égypte (60%) et la Tunisie (énergie 35%). Les investissements en Turquie sont plus diversifiés, notamment, dans les secteurs manufacturier à hauteur de 35%, financier (19%) et énergétique (16%).

Dans les autres PSEM, l'immobilier, le commerce et le tourisme représentent encore des parts importantes des IDE au détriment de filières d'avenir et d'innovation. Ainsi, le Maroc attire pour 38% dans l'Immobilier et 14% dans le tourisme et le Liban pour 32% dans le Commerce et Industrie et 30% pour les services.

Les pays du Golfe convoitent davantage la région en termes d'investissements, avec pour cible les projets immobiliers, touristiques et bancaires. De même, le positionnement de la Turquie en qualité d'émetteur d'IDE vers ces pays est aussi grandissant.

Les BRICS (Russie, Inde et Chine principalement), ont enclenché, depuis 2012, une dynamique d'investissement dans les pays sud-méditerranéens, avec un montant total de 10,7 milliards de dollars¹⁷. La Chine affiche un intérêt grandissant, notamment en Afrique du Nord (15% de ses flux d'IDE vers l'Afrique¹⁸) pour sécuriser ses approvisionnements énergétiques.

3.3. Une construction Maghrébine toujours en panne

Les échanges commerciaux des pays du Maghreb avec le monde ont atteint 275 milliards de dollars en 2014¹⁹. Leur poids dans le commerce mondial, à 0,75%, reflète un faible degré d'intégration de la région dans le marché mondial.

Toutefois, les échanges commerciaux extérieurs des pays du Maghreb se sont inscrits dans une forte tendance haussière, avec un taux de croissance annuel moyen de 8% entre 2004 et 2014. Cette évolution a concerné autant les échanges avec l'Union européenne (UE) en hausse de 6% qu'avec le reste du monde à 11% en moyenne annuelle. Avant la crise financière mondiale, les taux de croissance annuelle atteignaient respectivement 20% et 33% sur la période 2004-2008.

La dynamique des échanges a concerné aussi bien les exportations que les importations maghrébines, en hausse respectivement de 6% et de 10% en moyenne annuelle entre 2004 et 2014. Une relative diversification des marchés a, par ailleurs, été relevée, où les échanges maghrébins avec l'UE ont représenté plus de 57% du total des échanges maghrébines en 2014 contre près de 69% en 2004.

Au sein du Maghreb, les échanges commerciaux intra-zone se sont inscrits, également, en nette amélioration durant la dernière décennie. Ils ont atteint 11,7 milliards de dollars en 2014 contre 3,2 milliard en 2004, marquant une hausse de 14% en moyenne annuelle. Une dynamique encourageante des échanges intra-zone s'est, en effet, instaurée depuis 2005, illustrant, ainsi, une ouverture croissante des pays membres en faveur du cadre régional.

¹⁷ « Impacts politiques, sociaux et économiques des politiques de l'union européenne avec ses partenaires méditerranéens-focus 'investissement' et recommandations en faveur d'une plus grande intégration », Etude ; Parlement Européen, Avril 2014.

¹⁸ Anima Investment Network Etude n°65 Octobre 2013, « Les pays émergents investissent en Méditerranée ».

¹⁹ Source : FMI (DOTS), les données concernent les cinq pays de l'UMA : Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie.

Entre le Maroc et les quatre pays de l'UMA, les échanges commerciaux ont atteint 17,6 milliards de dirhams en 2014²⁰ dont 13,1 milliards de dirhams en importations et 4,5 milliards de dirhams exportés. Entre 2004 et 2014, les importations marocaines en provenance des pays du Maghreb ont progressé de 17,5% en moyenne annuelle contre une hausse de 12,6% pour les exportations. L'Algérie se positionne en tête des partenaires commerciaux maghrébins et africains du Maroc, avec 12,9 milliards de dirhams d'échanges en 2014 (dont 11,2 milliards de dirhams d'importations).

Ainsi, comparativement aux autres regroupements régionaux, les échanges intra-maghrébins ne sont pas suffisamment développés et demeurent encore marginaux :

- Le commerce global intra-maghrébin se limitait en 2014 à 4,3% des échanges extérieurs de la zone, soit le taux régional le plus bas du monde. A titre de comparaison, le commerce intra-zone représentait 63% des échanges de l'Union Européenne, 24% de ceux de l'ASEAN et 14% de ceux du MERCOSUR, pour la même année ;
- Les échanges des pays de l'UMA avec l'Union européenne ont représenté près de 57% des échanges globaux des pays maghrébins en 2014.

L'une des raisons de la faiblesse du commerce intra-régional, est le caractère similaire de certaines économies maghrébines, en l'occurrence le Maroc et la Tunisie. A cet égard, la référence à l'indice Finger-Kreinin²¹ montre que, sur le marché de l'Union européenne, le degré de similarité des exportations de la Tunisie par rapport aux exportations marocaines, quoiqu'en baisse au cours de ces dernières années, reste élevé dépassant les 65%.

La faiblesse des échanges entre les pays maghrébins nous interpelle sur le potentiel supplémentaire existant pour une intégration régionale de la zone au regard de la structure de leurs échanges. Avec un taux de commerce intra-régional qui se situe à près de 4,3%, le potentiel de commerce à l'intérieur de la sous-région reste largement inexploré. Il est à souligner que l'indice de complémentarité²² du commerce intra-maghrébin reste actuellement faible en comparaison avec les autres régions qui ont réussi leur intégration régionale, notamment l'Union européenne. Ainsi, le degré de complémentarité du Maroc se situe à environ 28%. En revanche, la Tunisie semble avoir amélioré continuellement son indice de complémentarité pour le porter à près de 42% en 2013 reflétant une relative convergence économique intra-zone.

Par ailleurs, les flux d'investissements directs étrangers (IDE) à destination des pays du Maghreb ont progressé durant la dernière décennie, passant de 1,7 milliard de dollars en 2000 à 8,9 milliards de dollars en 2013 et à 6,7 milliards de dollars en 2014. Cependant, leur part dans l'IDE à destination de l'Afrique s'est dégradée, passant à 12,4% en 2014 contre près de 19% durant les années 2000. Toutefois, par rapport à l'IDE mondial, la part du Maghreb est restée stable autour de 0,6%.

La répartition des flux d'IDE par pays de la région fait ressortir la bonne performance du Maroc avec 3,6 milliards de dollars reçus en 2014, suivi de l'Algérie (1,5 milliard de dollars) et de la Tunisie (1,1 milliard de dollars). Le Maroc est la première destination dans la région avec une part de 33,3% contre 25,7% pour l'Algérie, 20,8% pour la Tunisie et 14,3% pour la Libye en moyenne sur la période 2000-2014.

Au regard de ces évolutions, l'approfondissement de l'intégration maghrébine, serait de nature à dynamiser la croissance économique, accroître l'attractivité de la région pour les investissements directs étrangers et susciter une nouvelle dynamique des échanges. Aussi, plusieurs études et analyses ont-elles

²⁰ Source : Office des Changes.

²¹ Cet indice reflète le degré de similitude des exportations de deux pays sur le marché d'un même partenaire.

²² L'indice de complémentarité qui reflète le degré de différenciation des structures des importations et des exportations des pays d'une communauté régionale donnée, constitue un indicateur synthétique pour approcher le potentiel de commerce dans la zone. Plus cet indice est élevé, plus les structures commerciales des pays correspondants sont complémentaires et plus important est le potentiel de commerce entre eux

estimé le coût du non Maghreb entre 1 et 3 points du PIB²³. Ainsi, le Secrétariat Général de l'UMA l'a évalué à 2 points du PIB²⁴ pour chaque pays de la région. Le gouvernement tunisien estime le coût du non Maghreb à un point de croissance économique en moins par an et le FMI le situe entre 2 à 3 points du PIB pour chaque pays par an²⁵.

3.4. Maroc-Afrique-Subsaharienne: un modèle de coopération économique Sud-Sud mutuellement bénéfique

La coopération économique et commerciale bilatérale a toujours constitué un levier d'action important de la stratégie du Maroc à l'égard de l'Afrique subsaharienne. Les relations économiques entre le Maroc et les pays africains sont régies par un cadre juridique comprenant plus de 500 accords de coopération. Les visites Royales à plusieurs pays africains leur ont donné une impulsion décisive qui ouvre des horizons prometteurs à la coopération Sud-Sud à laquelle le Royaume du Maroc accorde une importance stratégique.

Les échanges commerciaux du Maroc avec les pays africains ont enregistré une nette progression sur la dernière décennie. Ils ont augmenté de 14% en moyenne annuelle pour atteindre 37,5 milliards de dirhams en 2014, soit 6,4% du total échangé avec l'extérieur contre 4,1% en 2004.

L'essentiel de ces échanges s'effectue avec les pays de l'Afrique du Nord (58% en 2014), notamment, avec l'Algérie (34%) et qui restent dominés par les importations de produits énergétiques. Les échanges avec l'Afrique subsaharienne ont représenté 42% en 2014.

Les exportations vers les pays de l'Afrique subsaharienne ont atteint 13,2 milliards de dirhams en 2014 contre 2,3 milliards de dirhams en 2004, marquant une croissance annuelle moyenne de 19%. Leur part dans les exportations totales du Maroc est, ainsi, passée à 6,6% en 2014 contre 2,6% en 2004. En revanche, les importations en provenance de l'Afrique subsaharienne restent limitées. Elles se sont établies à 2,6 milliards de dirhams en 2014 contre une moyenne de 3,6 milliards de dirhams sur la dernière décennie. Elles n'ont représenté que 0,7% des importations totales du Maroc en 2014 contre 1,8% en 2004.

Le solde commercial du Maroc avec l'Afrique subsaharienne, largement excédentaire depuis 2008, s'est nettement renforcé ces dernières années pour atteindre 10,6 milliards de dirhams en 2014.

Les investissements marocains en Afrique sont essentiellement constitués d'investissements directs en Afrique subsaharienne, qui représentent 83% du total des flux des IDE sortants vers le continent et 49% du total des IDE marocains à l'étranger entre 2003 et 2014. Les IDE marocains dans la région fluctuent d'une année à l'autre mais leur part reste toujours élevée dans le total, représentant jusqu'à 88% des flux d'IDE sortants en 2010.

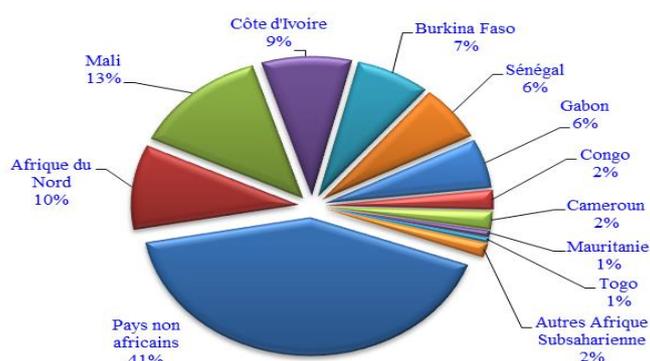
Le Maroc est présent en Afrique subsaharienne, première destination de ses IDE en Afrique, à travers des investissements directs dans 14 pays. La répartition sectorielle des investissements directs marocains dans la région indique que plus de la moitié des flux sortants des IDE marocains entre 2008 et 2014 concerne le secteur des Banques (52%), suivi des Télécommunications (29%), des Holdings (6%), de l'immobilier (5%) et de l'Industrie (1%).

²³ Commission européenne, « Soutenir le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale au Maghreb: Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie », Bruxelles, décembre 2012.

²⁴ Habib Ben Yahia, Secrétaire général de l'UMA, Symposium Le coût du non Maghreb, Madrid, 24-26 mai 2006.

²⁵ Intervention de la Directrice Générale du FMI lors du 3^{ème} Forum des entrepreneurs maghrébins, tenu le 17 février 2014 à Marrakech.

Graphique 16 : Flux des IDE sortants du Maroc entre 2008-2014



Source : Office des Changes, élaboration DEPF

Les investissements en Afrique subsaharienne portent sur un ensemble diversifié de secteurs mais demeurent l'apanage d'un cercle restreint d'investisseurs, principalement Maroc Télécom, Attijariwafa Bank, BMCE Bank, la BCP, Managem, la RAM, Ynna Holding, Addoha et Alliances.

Ainsi, la dynamique des relations économiques et financières entre le Maroc et les pays de l'Afrique témoigne de la volonté et l'intérêt du Maroc à rééquilibrer ses relations avec les pays du Sud. Cet intérêt croissant est justifié autant par la nécessité d'offrir aux investisseurs marocains des marchés alternatifs, qui serviraient de base arrière pour faire face à l'intensité de la concurrence sur les marchés traditionnels, que par la participation effective du capital marocain dans les grands chantiers ouverts en Afrique dont les retombées ne pourraient qu'être bénéfiques pour les échanges commerciaux.

Aussi, et compte tenu des multiples programmes de réhabilitation économique et institutionnelle engagés par la communauté internationale, le Maroc pourrait-il jouer un rôle important en suscitant une stratégie de coopération triangulaire, mettant à la disposition des projets de développement, notamment, des infrastructures, l'expertise et le savoir-faire des entreprises marocaines. C'est dans ce cadre, que le Maroc est engagé avec des pays comme la France, la Belgique, le Japon, la FAO et d'autres agences de développement dans l'exécution de projets dans des pays africains.

Sur le plan de la coopération universitaire, le nombre d'étudiants étrangers au Maroc a triplé ces cinq dernières années, soit 7.500 étudiants dont 68% provenant d'une quarantaine des pays de l'Afrique. Il est à noter qu'en 2008, plus de 85% de ces étudiants africains ont bénéficié d'une bourse accordée par le Royaume, selon l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI).

3.5. Le Maroc consolide ses relations avec ses partenaires arabes, américains et asiatiques

3.5.1. Maroc-CCG, un partenariat stratégique prometteur

Le Maroc est un partenaire stratégique du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) depuis 2012, au même titre que la Jordanie. Le plan d'action commun quinquennal 2012-2017 comporte des programmes pour plusieurs secteurs productifs, sociaux et culturels et prévoit le développement du dialogue et de la coordination dans les domaines politique, économique, sécuritaire, etc.

Les échanges commerciaux entre le Maroc et les pays du CCG ont augmenté de 11% en moyenne annuelle pour atteindre 28,6 milliards de dirhams en 2014, représentant 4,9% des échanges totaux du Maroc contre 3,6% en 2000.

Les importations en provenance des pays du CCG ont marqué une croissance annuelle moyenne de 11% pour se situer à 26,8 milliards de dirhams en 2014, soit 6,9% des importations totales du Maroc contre 5,3% en 2000. Les exportations vers ces pays, à 1,8 milliard de dirhams en 2014, restent globalement faibles, fluctuantes et peu diversifiées. L'Arabie Saoudite est le premier client du Maroc

dans la région du Golfe, avec environ 920 millions de dirhams d'exportations, soit 52,4% du total régional, suivie des EAU (avec 589 millions de dirhams et une part de 33,5%).

Le solde commercial reste largement déficitaire, avec 25 milliards de dirhams en 2014. Le taux de couverture s'est établi à 6,6% en 2014 contre 12% en 2000. En effet, le poids prépondérant des importations des produits énergétiques, notamment, de l'huile de pétrole de l'Arabie saoudite, contraste avec la faiblesse structurelle des exportations marocaines vers ces pays.

C'est au niveau des investissements que les relations avec les pays du CCG sont profitables pour le Maroc. Ainsi, les flux entrants d'IDE en provenance du CCG ont atteint 10,2 milliards de dirhams en 2014, marquant une hausse de 82% par rapport à 2013. Leur part dans l'ensemble des IDE entrants au Maroc est, ainsi, passée à 28% en 2014 contre 14% en 2013. Les IDE en provenance des pays du golfe ont cumulé près de 57 milliards de dirhams entre 2006 et 2014, représentant 19% des IDE totaux à destination du Maroc durant la même période. Ces investissements sont essentiellement originaires des Emirats arabes unis (44% des flux reçus du CCG en 2006-2014) et de l'Arabie saoudite (38%) et sont, notamment destinés aux secteurs du tourisme, de l'immobilier et de l'énergie.

Par ailleurs, les transferts des marocains résidant dans les pays du Golfe ont enregistré une forte hausse de plus de 16% en 2014 pour se situer à 10,5 milliards de dirhams contre seulement 1,6 milliard en 2004. Leur poids dans le total des transferts des MRE dépasse les 17% en 2014 contre 16% en 2013 et moins de 6% entre 2001 et 2007.

Les arrivées des touristes (hors MRE) en provenance des trois principaux pays pourvoyeurs du CCG (Arabie saoudite, Koweït et EAU) ont augmenté de 12% en 2014 pour atteindre près de 120.000 touristes. Quant aux recettes voyages en provenance des trois pays du CCG, elles ont atteint 3,9 milliards de dirhams en 2013.

Enfin, la position géostratégique du Maroc et ses relations privilégiées avec les pays du CCG, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union européenne pourraient constituer une base solide pour le développement d'une nouvelle forme de coopération triangulaire, liant l'Afrique, l'Europe et la région du Golfe.

3.5.2. Maroc-Etats Unis : Des échanges commerciaux encore en deçà de leur potentiel

L'accord de libre-échange entre le Maroc et les Etats-Unis est entré en vigueur début janvier 2006. L'accord traite des questions d'accès aux marchés des produits agricoles, industriels, des services, mais aussi celles relatives aux investissements, à la propriété intellectuelle, aux marchés publics, ainsi que d'autres aspects, en l'occurrence la transparence, la protection de l'environnement et le droit du travail. Cet accord intègre pour la première fois concernant le Maroc, un volet sur le commerce des services.

Les échanges commerciaux du Maroc avec les Etats-Unis se sont chiffrés à 34,1 milliards de dirhams en 2014, représentant 5,8% du commerce extérieur total de notre pays. Le solde commercial bilatéral, structurellement déficitaire a relativement baissé en 2014 pour s'établir à 19,7 milliards de dirhams contre 21,2 milliards de dirhams en 2013. De son côté, le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 25,1% en 2013 à 26,7% en 2014.

Les importations marocaines en provenance des Etats-Unis ont marqué un léger repli en 2014 pour atteindre 26,9 milliards de dirhams contre près de 28,7 milliards de dirhams en 2013. Leur part dans les importations totales du Maroc est, ainsi, passée à 7% en 2014 contre 7,6% en 2013. Parallèlement, les exportations marocaines vers les Etats-Unis se sont situées à 7,2 milliards de dirhams en 2014, soit 3,6% des exportations marocaines totales contre 3,9% en 2013.

Seuls 42,4% du total des biens échangés avec les Etats-Unis bénéficient des avantages préférentiels de l'accord de libre-échange (ALE). Les importations dans le cadre de l'ALE ont atteint 10,4 milliards de dirhams en 2014, soit environ 38,5% des importations totales, alors que les exportations se sont établies à 4,1 milliards de dirhams, représentant 56,7% des exportations totales. Le solde commercial dans le

cadre de l'ALE a été déficitaire de 6,3 milliards de dirhams en 2014, représentant 31,9% du déficit global de nos échanges avec les Etats-Unis.

Le Maroc et les Etats-Unis ont paraphé, le 5 décembre 2012 à Washington, un accord de facilitation des échanges commerciaux entre les deux pays. Cet accord prévoit de nouveaux standards de transparence et de prévisibilité en matière douanière visant à faciliter les procédures d'exportation des produits des petites et grandes entreprises vers les marchés des deux pays. Le texte de l'accord inclut, également, de nouveaux engagements qui reflètent certaines innovations et pratiques nouvelles développées après la signature de l'ALE en 2004, comme la soumission préalable d'informations avant l'arrivée des biens exportés et le paiement électronique des droits douaniers, taxes et autres frais pour expédier le transit douanier des biens exportés.

Au niveau des investissements, les flux entrants d'IDE américains au Maroc ont atteint 2,7 milliards de dirhams en 2014, en hausse de 34,7% par rapport à 2013. Leur part atteint 7,3% des IDE totaux reçus par le Maroc en 2014.

Les investissements américains au Maroc se sont renforcés ses dernières années dans le secteur de l'agroalimentaire et restent présents dans les secteurs de la finance, l'électrique-électronique, l'ingénierie, le tourisme et le textile. En vue de réaliser le plein potentiel de l'ALE, les États-Unis se sont engagés, en décembre 2012, à fournir 1,5 million de dollars en termes d'assistance visant à attirer les investisseurs américains vers le Maroc, à promouvoir le développement économique local et à renforcer le cadre légal et réglementaire.

Environ 120 entreprises américaines sont installées au Maroc, représentant un investissement de 2,2 milliards de dollars et ont permis la création de plus de 100.000 emplois.

En matière de coopération, un deuxième programme (Compact II) avec le Maroc a été approuvé, le 17 septembre 2015, par le Conseil d'administration du Millennium Challenge Corporation (MCC). Ce deuxième programme intervient suite au succès enregistré dans la mise en œuvre du premier Compact d'un montant de 697,5 millions de dollars entre 2008 et 2013 et à la satisfaction, par le Maroc, des critères d'éligibilité exigés par MCC pour ce compact II et qui sont liés à la bonne gouvernance, aux libertés économiques et à l'investissement dans le capital humain.

En vertu de cet accord, le MCC accorde au Maroc un don de 450 millions de dollars, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement marocain de 67,5 millions de dollars au minimum. Ce compact sera destiné au financement de deux projets prioritaires : «Education et formation pour l'employabilité» et «Productivité du foncier». En termes d'impact, il est attendu que ce compact bénéficiera à près de 2,2 millions de personnes sur les 20 prochaines années.

Par ailleurs, les transferts des Marocains résidants aux Etats-Unis ont atteint 3,1 milliards de dirhams en 2014. Quant aux recettes voyages, elles ont totalisé 2,3 milliards de dirhams en 2013. Par ailleurs, les arrivées touristiques en provenance des Etats-Unis se sont inscrites en hausse pour atteindre 167.267 touristes en 2014 après 160.000 touristes en 2013 et 140.000 touristes en 2012.

3.5.3. Maroc-Japon : l'exemple du soutien des entreprises japonaises au secteur automobile

Les relations bilatérales entre le Maroc et le Japon, 3^{ème} économie mondiale et 22^{ème} partenaire commercial du Maroc, datent d'environ une soixantaine d'années. La coopération entre les deux pays est d'ordre commercial, financier et culturel. Ce dernier champ de coopération reste très limité et concerne particulièrement la formation et l'échange des professeurs, ainsi que l'organisation des manifestations culturelles.

Sur le plan commercial, la coopération entre les deux pays connaît des variations continues. Les transactions commerciales restent globalement limitées et peu diversifiées. En 2014, elles ont enregistré 4,7 milliards de dirhams, en diminution de 6,2% par rapport à leur niveau de 2013 et de 10,7% par rapport à leur moyenne enregistrée sur les 10 dernières années en lien, notamment avec le repli des exportations (-21,2% en glissement annuel).

Les exportations marocaines vers le Japon ont atteint 1,8 milliard de dirhams en 2014, soit l'équivalent de 0,9% de nos exportations globales. Elles sont fortement concentrées autour de deux principaux produits, à savoir, les crustacés, mollusques et coquillages (44,6% en 2014), ainsi que les produits résiduels de pétrole et matières apparentées (23,5%).

Les importations marocaines en provenance du Japon se sont établies à 2,9 milliards de dirhams en 2014, représentant 0,8% du total des importations. Elles ont concerné, notamment, les voitures industrielles (16,4%), les voitures de tourisme (11,7%), ainsi que les machines automatiques de traitement de l'information et leurs parties (8,1%).

Ainsi, le déficit commercial du Maroc avec le Japon s'est chiffré à 1,1 milliard de dirhams et le taux de couverture, s'est établi à 63% en 2014 contre une moyenne de 34% entre 2004 et 2013.

Les investissements directs japonais au Maroc restent faibles, mais présentent la particularité d'être pour la plupart dans l'écosystème automobile. Ainsi, les plus importantes sociétés japonaises en activité au Maroc sont Sumitomo Wiring Systems Ltd, Yazaki Corporation et Fujikura. Elles opèrent dans le domaine de câblage pour voitures. D'autres sociétés opèrent dans le domaine des pièces détachées pour voitures dont l'entreprise Takata spécialisée dans la fabrication des ceintures de sécurité, ainsi que la société Denso spécialisée dans la fabrication des climatiseurs.

Sur le plan financier, le Japon est le 2^{ème} créancier bilatéral du Maroc après la France et le 3^{ème} fournisseur d'aide publique bilatérale du pays après la France et les Etats-Unis, en 2013.

Depuis 1976, les prêts concessionnels ont totalisé approximativement 287 milliards de yens, afin de financer 34 projets réalisés ou en cours de réalisation dans différents secteurs. Alors que l'aide financière non remboursable est estimée à 345 millions de dollars, dont l'objet est le financement de différents projets de développement durable de différents secteurs, notamment la pêche maritime, l'agriculture et les infrastructures.

Dans le cadre de la coopération technique, le Maroc a bénéficié, en 2013, de 9 millions de dollars contre 11,5 millions en 2012, soit 0,4% du total des dépenses de coopération technique du Japon. Ce montant reste faible comparativement à d'autres pays africains, tels que le Kenya (40,7 millions de dollars), le Mozambique (35,4 millions de dollars), le Sénégal (23,1 millions de dollars) et l'Egypte (20,4 millions de dollars).

La coopération tripartite Maroc – Japon – Pays africains a été amorcée en 1998 dans le secteur de la pêche maritime. Elle s'est élargie par la suite aux domaines de l'entretien routier, l'eau potable, la marine marchande et la santé. Cette forme de coopération se matérialise par l'organisation de sessions de formation et de mise à niveau au profit des cadres issus des pays africains.

4. PERFORMANCES COMMERCIALES ET COMPÉTITIVITÉ EXTÉRIEURE DU MAROC

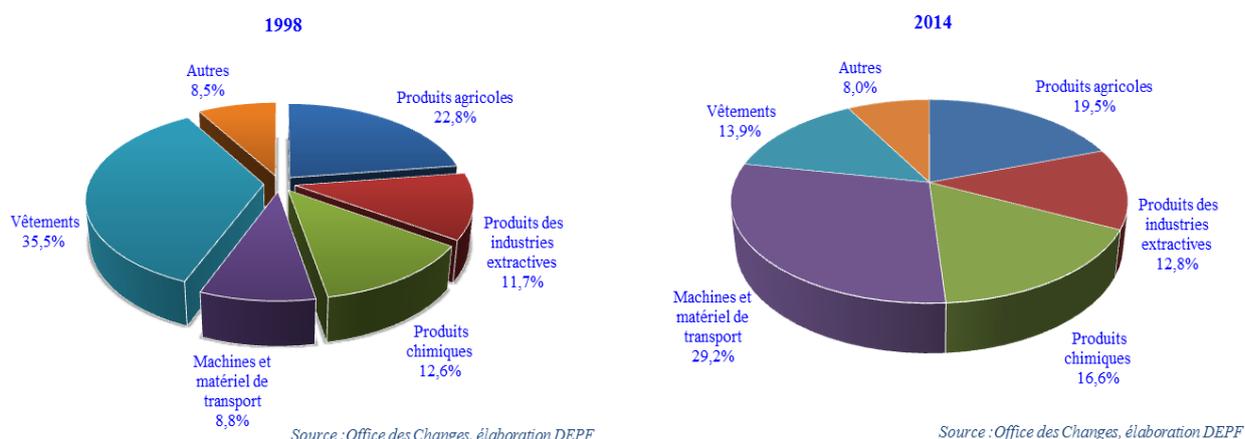
Après une détérioration continue du déficit de la balance commerciale, passant de 44 milliards de dirhams en 2000 à 202 milliards en 2012, ce dernier s'est atténué en 2013 et 2014 à 198 milliards et 186 milliards respectivement, en lien avec l'expansion des exportations des nouveaux secteurs (l'automobile et l'aéronautique) et la baisse des cours de pétrole.

En effet, l'analyse structurelle des exportations du Maroc révèle que ces dernières se sont inscrites dans un processus de transformation structurelle à la faveur de l'émergence de nouvelles branches exportatrices, une amélioration du contenu technologique et de la concurrence qualitative, ainsi qu'une diversification spatiale, notamment, vers les pays d'Afrique et d'Amérique.

4.1. Une transformation structurelle des exportations marocaines en faveur de branches industrielles émergentes

La structure des exportations marocaines a connu un changement notable entre 1998 et 2014. La part des machines et matériel de transport a progressé fortement, passant de 8,8% en 1998 à 29,2% en 2014, en lien, notamment, avec la hausse remarquable des exportations du secteur automobile. De même, les parts des industries extractives et des produits chimiques se sont renforcées, représentant respectivement 12,8% et 16,6% des exportations en 2014, contre 11,7% et 12,6% en 1998, grâce au dynamisme des exportations des phosphates et dérivés. En revanche, celle des vêtements et des produits agricoles ont baissé de 35,5% et 22,8% respectivement en 1998 à 13,9% et 19,5% en 2014.

Graphique 17 : Structure des exportations marocaines par principaux produits



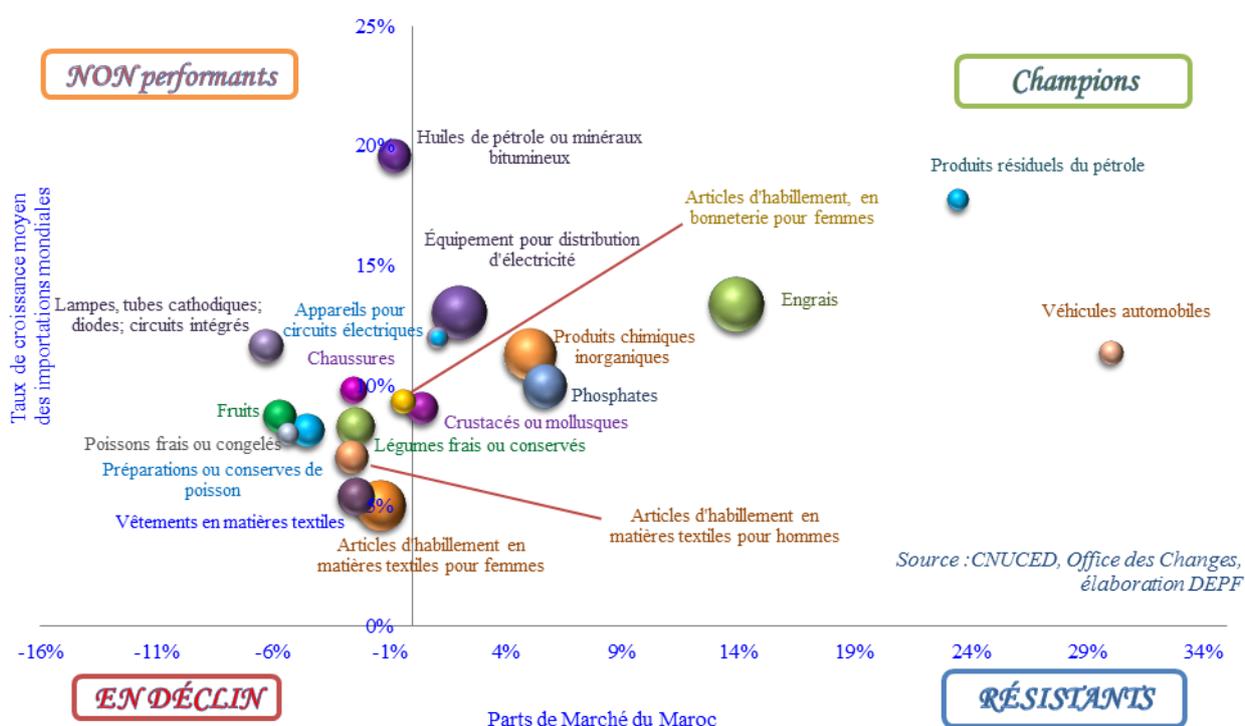
Il apparaît, ainsi, que la structure des exportations marocaines a connu une modification significative en faveur des branches industrielles émergentes à forte valeur ajoutée (automobile, électrique, électronique,...), au moment où les secteurs dits traditionnels reculent (vêtements, produits agricoles). Cette transformation s'explique, notamment, par l'orientation de l'industrie marocaine vers les nouveaux métiers mondiaux, générant une hausse des exportations des produits tels que les fils et câbles pour l'électricité dont la part a progressé de 1,7% à 10,4% entre 1998 et 2014, ainsi qu'à l'émergence de nouveaux produits tels que les voitures de tourisme et les avions et matériel connexe et leurs parties, dont les exportations ont atteint 9,6% et 1,6% respectivement des ventes totales du Maroc.

S'agissant des principaux produits agricoles et de la mer exportés, ils ont vu leur part baisser au cours de la même période. En particulier, les crustacés et mollusques et les fruits ont représenté respectivement 3,1% et 2,5% des exportations globales du Maroc en 2014 contre 6,3% et 4,2% en 1998. Les phosphates ont affiché, également, une baisse de leur part (4,1% après 6,4% en 1998). De même, les vêtements ont vu leur part chuter dans les exportations marocaines, particulièrement les vêtements pour hommes en matières textiles sauf en bonneterie, dont la part est passée de 11,2% à 2,2% entre 1998 et 2014.

Cette transformation s’est davantage consolidée durant les cinq dernières années. En effet, l’analyse de la dynamique des exportations marocaines montre que les produits champions, produits dynamiques caractérisés à la fois par une forte croissance du commerce international et des gains de parts de marché pour le Maroc, représentent 40,2% des exportations totales marocaines, en moyenne, entre 2010 et 2014. Ils sont constitués principalement de véhicules automobiles, des phosphates et engrais, des équipements pour la distribution de l’électricité et des crustacés et mollusques. Ces produits connaissent, également, une forte croissance de la demande mondiale au cours de la même période.

En revanche, le Maroc a perdu des parts de marché pour des biens caractérisés par une croissance de la demande mondiale. Il s’agit, en particulier, des vêtements, des chaussures et des produits alimentaires (fruits et légumes). Ces produits sont classés dans la catégorie des produits non-performants, en raison de la forte concurrence sur le marché mondial.

Graphique 18 : Profil des exportations marocaines (2010-2014)



4.2. Le contenu technologique et la concurrence qualitative des exportations marocaines gagnent en importance

L’analyse du contenu technologique des exportations marocaines montre un renforcement de la part des produits manufacturés à technologie moyenne élevée et haute (45,4% au cours de la période 2009-2013), convergeant progressivement vers la moyenne mondiale (56,7%). Cette tendance s’explique principalement par la hausse des exportations de véhicules et d’appareils électriques.

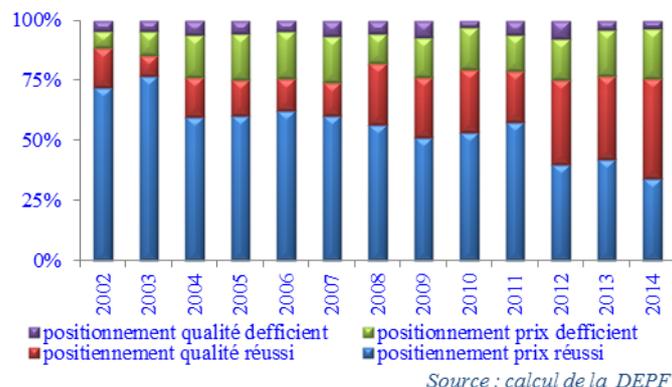
Cependant et en dépit d’une tendance baissière, la part des produits à faible et moyenne faible technologie demeure élevée, s’établissant à près de 54,6% en moyenne entre 2009 et 2013 à comparer à 43,3% au niveau mondial.

Graphique 19 : Structure du contenu technologique des exportations manufacturières marocaines



En outre, dans un marché mondial de plus en plus concurrentiel, la qualité est devenue, plus que le prix, un élément fondamental de compétitivité. L'analyse de la position compétitive en fonction de l'avantage prix et avantage qualité²⁶, montre que la part des exportations marocaines en concurrence prix à hauteur de plus de 72% en 2002 cède le pas à celle des ventes en concurrence qualitative. Ces derniers gagnent plutôt en importance passant de moins de 14% avant 2007 à 25,5% en 2008 pour atteindre 41,5% en 2014. La part des exportations qui présentent un désavantage en termes de qualité demeure faible oscillant entre 3% et 7,6% sur toute la période. Par ailleurs, la part des exportations présentant un positionnement prix déficient est passé de 12,3% en 1998 à 20,8% en 2014.

Graphique 20 : Positionnement des exportations marocaines dans la concurrence qualitative et la concurrence prix



L'analyse des résultats relatifs au secteur agricole du Maroc montre une part élevée de biens agricoles en concurrence qualitative (53%). Par ailleurs, 36% des exportations globales du secteur doivent leurs performances à la compétitivité de leurs prix, alors que 8% affichent un positionnement prix déficient.

S'agissant du secteur des industries extractives, près de 56% des exportations marocaines disposent d'un avantage prix, alors que 31% des exportations du secteur ont un positionnement prix déficient. Par ailleurs, 11% des exportations des produits du secteur doivent leur performance principalement à leur qualité.

Les exportations marocaines des produits chimiques disposent majoritairement (89,1%) d'un avantage de qualité. Il s'agit, notamment, des produits chimiques inorganiques et sels halogènes, et, des engrais qui

²⁶ La compétitivité qualité est analysée à travers la classification des échanges internationaux de biens proposée par K. Aiginger. Cette approche utilise les valeurs unitaires et les soldes commerciaux en termes de quantités pour étudier la position compétitive des pays en fonction de leur avantage prix et avantage qualité. Elle a été appliquée sur les données du commerce de biens du Maroc et d'un échantillon de pays concurrents dont l'Espagne, la Tunisie, la Turquie, l'Égypte, la Roumanie, le Mexique, la Chine et l'Inde.

représentent désormais 45% du chiffre d'affaires de l'OCP. Cette évolution est en ligne avec les orientations stratégiques du groupe qui visent à améliorer les activités en aval, permettant de générer plus de valeur ajoutée. Par ailleurs, 4% seulement des exportations des produits chimiques ont un positionnement qualité déficient et 3% ont un positionnement prix déficient.

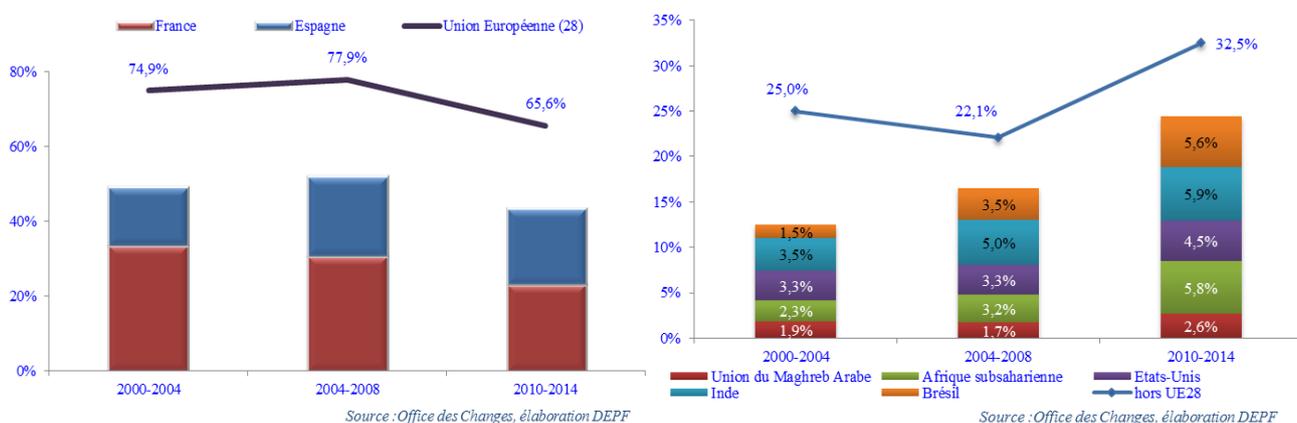
Les exportations marocaines des machines et matériel de transport disposent d'un avantage qualité à hauteur de 44%. Alors que 23% des exportations du secteur doivent leur performance à la compétitivité de leur prix, 21% des exportations affiche un positionnement prix déficient. L'analyse détaillée par produit révèle que les exportations des équipements pour la distribution d'électricité, du Maroc disposent d'un net avantage qualité. Par contre, la compétitivité-prix explique la performance des exportations de celles de la Chine, de la Turquie, de l'Egypte et de la Tunisie. S'agissant des voitures de tourisme, les exportations de l'Espagne et du Mexique doivent leur performance à leur compétitivité qualité, alors que celle du Maroc, de l'Inde et de la Chine affichent un avantage prix important.

L'analyse de l'origine de la compétitivité des produits du secteur marocain des vêtements montre que 52% des exportations du secteur disposent d'un avantage qualité, et 45% des exportations doivent leur performance à leurs prix. De son côté, la Chine et la Turquie se distinguent par une compétitivité prix de la majorité de leurs exportations d'habillement. En revanche, l'Inde dispose d'un avantage qualité plus important.

4.3. Une diversification s'opère vers les pays de l'Afrique et de l'Amérique

L'analyse de la structure des exportations marocaines par destination montre que, malgré l'ouverture croissante du Maroc sur l'économie mondiale, elle demeure concentrée sur l'Union européenne. Cette concentration maintenue à plus de 75% jusqu'en 2008, s'est infléchiée avec l'avènement de la crise financière mondiale, passant à 68% des exportations globales du Maroc, en lien avec l'aggravation de la crise en Europe et l'affaiblissement de la demande européenne.

Graphique 21 : Evolution des exportations du Maroc vers les principaux pays partenaires



Malgré une baisse relative de leur poids au cours des dernières années, la France et l'Espagne constituent les principaux clients du Maroc avec des parts de 20,5% et 22,0% respectivement en 2014, contre 30% et 20% en 2005. Parallèlement, une augmentation sensible est constatée pour les exportations vers les pays hors Union européenne, notamment le Brésil et le Pakistan qui ont vu leurs parts progresser à 4,6% et 1,1%, respectivement, en 2014, contre 0,9% et 0,4%, en 2000 grâce, notamment, aux phosphates et dérivés. Sur le marché de l'Afrique Subsaharienne, les exportations marocaines sont en nette progression, avec une accélération au cours des dernières années. En effet, les exportations marocaines vers cette région ont atteint 13,2 milliards de dirhams en 2014, soit près de 7% du total exporté contre 1,8% en 2000.

5. POSITIONNEMENT MONDIAL DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE EN TERMES D'ATTRACTIVITÉ ET DE COMPÉTITIVITÉ

5.1. Progression des flux des IDE au Maroc en 2014 et perspectives positives en 2015 et 2016

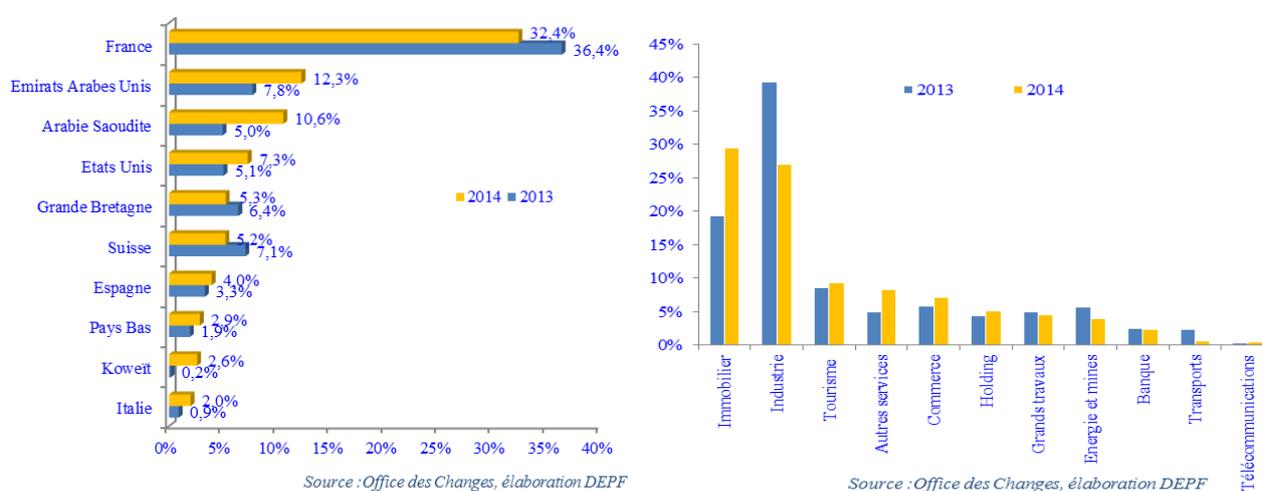
Les flux d'IDE au Maroc ont enregistré, selon la CNUCED, une hausse de 8,6% en 2014, atteignant 3,6 milliards de dollars contre 3,3 milliards en 2013 ramenant, ainsi, leur contribution à la FBCF à 10,9% et le stock d'IDE à 47,3% du PIB. Selon la même source, 67 nouveaux projets (Greenfield) ont été réalisés au Maroc en 2014 après 45 en 2013.

Le Maroc est, ainsi, le sixième pays africain récepteur d'investissements directs étrangers en 2014, après l'Afrique du Sud (5,7 milliards de dollars), le Congo (5,5 milliards), le Mozambique (4,9 milliards), l'Égypte (4,8 milliards) et le Nigéria (4,7 milliards).

Selon les statistiques de l'Office des changes, les flux nets²⁷ d'IDE se sont établis à 30,1 milliards de dirhams, en hausse de 8,6% par rapport à 2013. La répartition géographique des IDE montre que la France reste le premier pays investisseur au Maroc, avec 32,4% des recettes totales des investissements étrangers en 2014. Les investissements en provenance de ce pays ont, toutefois, baissé de 17% en 2014, pour s'établir à 11,8 milliards de dirhams. Les investissements en provenance des Emirats Arabes Unis, deuxième investisseur au Maroc (12% du total des IDE), ont augmenté de 48% pour enregistrer 4,5 milliards de dirhams en 2014.

Ces deux pays sont suivis respectivement de l'Arabie Saoudite (11% du total des IDE), des Etats-Unis (7%), de la Grande Bretagne (5,3%), de la Suisse (5,2%), et de l'Espagne (4%). Après trois années successives de baisse, l'Espagne a augmenté ses investissements au Maroc de 11% par rapport à 2013, en investissant 1,4 milliard de dirhams au Maroc en 2014.

Graphique 22 : Evolution des recettes des IDE par pays et par secteur



Sur le plan sectoriel, l'immobilier (30% du total des IDE) a été le secteur le plus attractif en 2014, en enregistrant 10,8 milliards de dirhams, soit une hausse de 42% par rapport à 2013. Le secteur des industries manufacturières (27% du total des IDE), qui a été le premier secteur bénéficiaire d'IDE en 2013, a attiré 9,9 milliards de dirhams d'investissements étrangers en 2014, soit une baisse de 36% par rapport à 2013.

Au niveau du secteur manufacturier, l'industrie alimentaire a attiré le plus d'IDE (10,1% du total des IDE en 2014), suivie de l'industrie automobile (6,4%), malgré des baisses respectives de 64% et 13% respectivement par rapport à 2013. Par contre, les investissements étrangers orientés vers l'industrie

²⁷ Recettes diminuées des dépenses correspondant aux cessions d'IDE.

pharmaceutique (2,8% du total des IDE en 2014) ont plus que doublé. De même, l'industrie chimique (2%) et l'industrie de l'habillement (0,2%) ont connu une progression des investissements étrangers de 74% et 45% respectivement.

Les perspectives d'attrait de nouveaux IDE restent prometteuses, en lien avec la poursuite des réformes et l'amélioration du climat des affaires, ainsi que la mise en place de différentes stratégies et politiques sectorielles qui ont permis l'accroissement des opportunités d'investissements dans des secteurs à la fois traditionnels (tels que l'agriculture, la pêche et les mines) et innovants (industrie automobile, aéronautique, logistique, énergies renouvelables, ...).

Dans ce sens, plusieurs projets d'investissements étrangers sont prévus au Maroc à partir de 2015, en atteste :

- Le lancement, en juin 2015, de la construction d'une usine de production de voitures dans la Région de Kenitra par le groupe français PSA Peugeot Citroën, d'un montant global de 570 millions d'euros, soit environ 6 milliards de dirhams ;
- La signature, par le groupe français de sous-traitance aéronautique Figeac Aéro, d'un mémorandum de coopération économique et industrielle avec le Maroc, pour l'implantation à Casablanca d'une nouvelle filiale, Figeac Aéro Maroc. Cette nouvelle unité de production, dont le démarrage est prévu en 2015, s'accompagne d'un programme d'investissements de 25 millions d'euros sur 5 ans ;
- L'annonce par la compagnie immobilière émiratie Tasweek d'un investissement de 30 milliards de dirhams dans le tourisme médical au Maroc ;
- L'attribution, sur appel d'offres international, au groupe saoudien Acwa Power de la réalisation et de l'exploitation des deux nouvelles centrales Noor II et Noor III du plan solaire marocain, pour un investissement de près de 1,5 milliard d'euros ;
- L'annonce par le spécialiste français de canalisations aéronautiques, Tecalemit Aerospace Group, de la création, en 2016, d'une usine de fabrication de canalisations pour l'aéronautique au Midparc de Casablanca, sur une surface de 2000 m² et pour un investissement en machines de 2 millions d'euros.

5.2. Amélioration du positionnement mondial du Maroc selon certains rapports internationaux

S'inscrivant dans la poursuite des réformes engagées, le Maroc a réussi à redresser sensiblement ses indicateurs de performance en matière de compétitivité globale et de conduite des affaires, à se rapprocher progressivement des normes issues des meilleures pratiques à l'échelle internationale et à améliorer, par conséquent, son classement au niveau des rapports publiés par plusieurs institutions internationales spécialisées.

En effet, l'édition 2015 de « Doing Business » classe le Maroc à la 71^{ème} position sur 189 pays et au 7^{ème} rang parmi les 20 pays de la région MENA. Notre pays s'approche des meilleures performances mondiales (distance à la frontière²⁸ de 65,1%, en progression de 0,7 point de pourcentage par rapport à l'année dernière), principalement, au niveau de la « création d'entreprise » (90,33%), du « commerce transfrontalier » (84,64%) et de « l'octroi de permis de construire » (77,89%), comme en attestent leurs classements respectifs aux 54^{ème}, 31^{ème} et 54^{ème} positions. La principale réforme prise en compte dans le rapport pour le Maroc concerne la réduction du nombre de documents d'exportation (de 5 à 4) au niveau de l'indicateur « commerce transfrontalier ». Le Maroc a, ainsi, gagné 2,65 points de pourcentage de distance à la frontière par rapport à l'année dernière, pour se classer à la 31^{ème} place au niveau de cet indicateur.

²⁸Le score de la distance à la frontière mesure l'écart entre la performance d'une économie et les meilleures pratiques (score proche de 100) de réglementation des affaires à travers 31 indicateurs pour 10 domaines Doing Business. L'évolution dans le temps du score d'un pays indique le degré de changements intervenus dans le cadre réglementaire de ce pays tel qu'il est mesuré par Doing Business, plutôt que la seule évolution des performances d'une économie par rapport à d'autres.

Selon le rapport 2015-2016 du Forum Economique Mondial (FEM) sur la compétitivité mondiale, le Maroc se positionne au 72^{ème} rang parmi 140 pays en matière de compétitivité globale, maintenant ainsi la place qu'il avait occupée dans la précédente édition. L'analyse du classement du Maroc par principales composantes montre qu'il est parvenu à améliorer son positionnement au niveau des « conditions de base » de 2 rangs, en lien avec sa bonne performance dans le domaine de la stabilité macroéconomique (+8 places) et des institutions (+2 places). Ce résultat est attribué à la réduction du déficit budgétaire, ainsi qu'à la bonne maîtrise du niveau d'inflation.

Notre pays a, par contre, perdu 4 et 10 places respectivement au niveau des rubriques « améliorateurs d'efficacité » et « facteurs d'innovation et de sophistication ». Ces baisses concernent notamment la disponibilité des scientifiques et ingénieurs et la qualité des institutions de recherche scientifique. Néanmoins, ces résultats sont à relativiser compte tenu des avancées réalisées par le Maroc en matière de promotion de la recherche et de l'innovation, comme en atteste l'amélioration de son positionnement au niveau de l'Indice Global de l'Innovation 2015²⁹.

En matière de liberté économique, le Maroc a réalisé une amélioration de son classement de 14 places par rapport à l'année dernière, selon le rapport 2015 de la Fondation Heritage. Il occupe désormais le 89^{ème} rang au niveau mondial et la 9^{ème} place parmi les pays de la région MENA. Avec un score de 60,1%, il retrouve son statut d'économie « modérément libre ». Cette amélioration est le résultat de la prise en compte, par la Fondation Heritage, des progrès réalisés par notre pays, principalement, en matière de liberté commerciale, de lutte contre la corruption, de liberté du travail et de liberté monétaire.

Globalement, les différents rapports témoignent des efforts du Maroc dans les domaines de la stabilité politique, du cadre macro-économique, de l'ouverture de l'économie et du commerce extérieur. Toutefois, ces progrès n'occultent pas les efforts qui restent à déployer, notamment, dans les domaines de la justice, du marché du travail, de la corruption et de la recherche-développement.

5.3. Climat des affaires : l'amélioration continue à la faveur de la dynamique des réformes

L'amélioration du climat des affaires occupe une place de choix dans la stratégie gouvernementale. Le climat des affaires constitue le socle à une économie solide, capable de faire face aux défis de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de son système productif. Aussi, les pouvoirs publics, en partenariat avec le secteur privé, ont-ils mené plusieurs réformes qui ont concerné les volets législatif, réglementaire et institutionnel afin de permettre la facilitation de la pratique des affaires au Maroc et d'offrir des bases attrayantes pour les investisseurs nationaux et internationaux.

Au cours de l'année 2014, les efforts des pouvoirs publics ont été orientés, d'une part, vers la **modernisation de l'environnement juridique des affaires** à travers l'entrée en vigueur de la *loi n° 12-86 relative aux contrats de Partenariat Public-Privé (PPP)*³⁰ et de la *loi n°1-13 relative à la procédure d'injonction de payer*³¹ et, d'autre part, vers la **simplification et la dématérialisation des procédures administratives** à travers la *suppression de l'engagement de change*³², le lancement en octobre 2014 de *l'identifiant commun des entreprises (ICE)*, la mise en place de la plateforme électronique d'échange des données entre la DGI et la TGR et la mise en œuvre du paiement électronique des taxes de la douane. L'année 2014 a été, également, marquée par la mise en œuvre du *Règlement général de construction (RGC)*, à travers la poursuite de la création des guichets uniques des autorisations d'urbanisme au niveau national (82 guichets créés sur 98) et de 121 comités préfectoraux et provinciaux au niveau des communes inférieures ou égales à 50.000 habitants.

²⁹ Voir la partie II du présent rapport (3.3. Promotion de l'innovation comme levier de croissance et de compétitivité).

³⁰ Dahir publié au B.O du 22 janvier 2015.

³¹ B.O du 20 mars 2014.

³² Circulaire n° 8/2014 de l'Office des Changes et avis n° 006/14 du 28 mars 2014 du Ministère du Commerce Extérieur.

Par ailleurs, le Maroc devrait finaliser un certain nombre de réformes et poursuivre la standardisation et de la simplification des procédures administratives liées à l'acte d'entreprendre, en mettant l'accent sur les mesures qui affectent négativement le classement du Maroc dans le rapport Doing Business.

Il est à souligner, dans ce sens, que le plan d'action 2015 du Comité national de l'environnement des affaires (CNEA) comporte 21 projets répartis sur 6 chantiers stratégiques, à savoir :

1. **L'entrepreneuriat et l'investissement** (7 projets) : suivi de la mise en œuvre de *l'identifiant commun de l'entreprise (ICE)* ; mise en place du système intégré pour la création d'entreprise en ligne (*système CREOL*) ; réforme de la Charte d'investissement ; révision de la Charte de la Très Petite et Moyenne Entreprise (TPME) ; réglementation de la domiciliation des entreprises ; simplification de 30 procédures administratives relatives à l'entreprise ; réalisation d'une plateforme nationale de publication des procédures administratives simplifiées applicables à l'entreprise (e-régulation) qui ciblera, dans un premier temps, la région de Casablanca.
2. **L'urbanisme et le transfert de propriété** (3 projets) : suivi de la mise en œuvre du Règlement Général de la Construction ; mise en place d'un système d'échange électronique d'informations entre les notaires et les ministères concernés ; mise en place d'un système d'échange électronique d'informations entre le Trésorerie Générale du Royaume et les collectivités locales.

A ce niveau, une convention de dématérialisation de l'échange des données fiscales a été signée entre la Trésorerie Régionale et la Commune Urbaine de Casablanca en mai 2015. Il est à signaler, également, le développement par l'Ordre National des Notaires du projet Tawtik.ma qui a pour but de mettre en place une plateforme d'échange entre les notaires et les différentes administrations en relation avec la profession du notariat (DGI, TGR, ANCFCC...), en vue d'une dématérialisation totale du processus lié au transfert de propriété (délivrance de l'attestation des impôts et taxes grevant l'immeuble, enregistrement des actes de cession, inscription au registre foncier,...).

3. **La commande publique** (2 projets) : réforme du décret de la Commission nationale de la commande publique ; révision du décret relatif aux délais de paiement et aux intérêts moratoires en matière de marchés de l'Etat. Il y a lieu de signaler que le premier décret a été adopté lors du conseil de gouvernement du 10 septembre 2015. Quant au deuxième décret, les mesures préconisées par la Trésorerie Générale du Royaume ont été validées et seront soumises, selon le cas, soit à la procédure d'adoption en conseil de gouvernement soit à la publication au Bulletin officiel.
4. **Le commerce extérieur** (2 projets) : généralisation de l'échange électronique des licences d'importation et d'exportation ainsi que la suppression du circuit physique ; raccordement de l'ONSSA et du ministère de l'Industrie au système PortNet.
5. **Le droit des affaires** (3 projets) : Les trois projets ont connu des avancées au cours du premier semestre 2015. Ainsi, le projet de *loi sur les Sociétés Anonymes (SA)* a été adopté par le parlement en juin 2015, le projet de *loi sur les sûretés mobilières* est en cours de discussion au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) et le projet de réforme du *livre V du code de commerce relatif aux entreprises en difficultés* a été validé avec les parties prenantes et est actuellement introduit dans le circuit d'adoption.
6. **La coordination et le partenariat international** (4 projets) : coordination entre les travaux du CNEA et le milieu universitaire ; développement de la coordination avec les commissions régionales de l'environnement des affaires ; lancement d'une étude sur l'opportunité de mettre en place des comités sectoriels de l'environnement des affaires ; suivi et amélioration du classement du Maroc dans les rapports internationaux.

PARTIE II : Consolidation du modèle de développement national : vers une croissance inclusive, créatrice d'emplois et réductrice des disparités sociales et spatiales

L'économie nationale a été marquée, au cours de ces dernières années, par la poursuite et l'approfondissement des réformes. Ceci a permis, en dépit des mutations rapides de l'environnement international et du contexte de crise financière et économique, de consolider les acquis sans pour autant compromettre la stabilité des équilibres fondamentaux et de renforcer la résilience de l'économie marocaine. En effet, les réformes macroéconomiques, structurelles, sectorielles et sociales ont permis au pays de réaliser une croissance rapide, proche de son potentiel : 4,5% en moyenne en 2000-2014 après 3,2% en 1990-1999. Les performances réalisées, au cours de cette période, ont été accompagnées par un amorcement d'un processus de transformation structurelle tendant vers une tertiarisation du tissu productif national en liaison, essentiellement, avec le développement soutenu des télécommunications et des services financiers, et un développement rapide des activités d'offshoring.

Le Maroc a, également, bénéficié de la contribution positive des éléments de la demande intérieure à la croissance économique et a fait de l'investissement public un levier important pour soutenir cette croissance, assurer un développement territorial équilibré, améliorer l'accès aux services d'infrastructure de base et réduire la pauvreté et la vulnérabilité tout en maintenant l'inflation à des niveaux relativement faibles.

Au niveau de l'offre, une modification profonde de la structure économique et une modernisation du tissu productif national ont été favorisées par l'opérationnalisation des différentes stratégies sectorielles et par les réformes structurelles lancées au cours des dernières années. Ce processus a généré une mutation progressive de l'économie nationale, marquée par une orientation vers la tertiarisation et l'émergence de nouveaux métiers moteurs de croissance contribuant significativement à la création d'emplois et à la promotion des exportations.

Cette mutation a été portée par des secteurs structurants à l'instar des technologies de l'information et de la communication, du secteur bancaire, des services rendus aux entreprises qui, après une phase de croissance spectaculaire, laissent apparaître des signaux de saturation avec, toutefois, de nouvelles perspectives de positionnement sur de nouveaux relais de croissance aussi bien en termes de produits que de marchés... De même, la mutation structurelle du secteur agricole impulsée par le Plan Maroc Vert a changé le profil de la croissance de la valeur ajoutée agricole marquée, désormais, par une faible volatilité, suite à la forte progression de la contribution des spéculations agricoles à forte valeur ajoutée au détriment de la part de la céréaliculture. Parallèlement, l'émergence de nouvelles spécialisations à forte valeur ajoutée, notamment, dans l'industrie a favorisé la modernisation de notre base productive comme en témoigne l'essor remarquable de l'industrie automobile et de l'aéronautique qui ont favorisé l'ancrage du Maroc dans les chaînes de valeur mondiales.

Le succès du modèle de développement économique marocain se manifeste, également, à travers le niveau atteint des indicateurs socio-économiques lors de cette dernière décennie. Ainsi, le taux de chômage s'est progressivement réduit pour se situer à moins de 10% contre plus de 13% en 1999. En outre, un accroissement notable a été enregistré au niveau du revenu national brut disponible par habitant qui s'est amélioré d'environ 4,8% en moyenne par an sur la période 2000-2014, passant de 15.141 dirhams en 2000 à 29.146 dirhams en 2014.

Pour ce qui est de la lutte contre la pauvreté, les avancées réalisées sont considérables et les taux de réalisation de certaines valeurs cibles dépassent même l'objectif fixé en 2015 dans le cadre des OMD. Le taux de pauvreté relative est passé de 16,3% en 1998 à 6,2% en 2011. Dans le même temps, le taux de vulnérabilité est passé de 22,8% en 2001 à 13,3% en 2011, tandis que l'indice de

développement humain (IDH) du pays est passé de 0,456 en moyenne au cours de la période 1990-1999 à 0,544 au cours de la période 2000-2010, pour s'établir à 0,617 en 2013.

Par ailleurs, dans la configuration des changements qui traversent le monde et notre région en particulier, le défi pour un pays comme le Maroc est, non seulement, de multiplier les opportunités de création de richesse et d'emplois mais d'en assurer le bénéfice aux plus larges couches de la population afin d'assurer à la fois une croissance quantitative et qualitative.

En outre, les évolutions régionales démontrent que les transformations structurelles que traverse l'économie marocaine s'alimentent d'une dynamique régionale confirmée et qui tendent à compenser largement l'essoufflement relatif des régions qui ont porté par le passé l'effort productif du pays. La recherche de nouvelles sources de croissance passera inéluctablement par le renforcement de ces dynamiques naissantes et par une diversification plus affirmée du système productif national, tant au niveau spatial que sectoriel.

1. ANALYSE RÉTROSPECTIVE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Après deux décennies marquées par une croissance faible et erratique, l'économie nationale a connu une accélération sensible de la croissance depuis le début des années 2000 et ce, malgré les chocs exogènes récurrents sur l'économie marocaine depuis 2009. Ainsi, la croissance est restée relativement soutenue sur l'ensemble de la période, dépassant de loin celle des autres pays importateurs de pétrole de la région MENA.

En effet, les différentes stratégies sectorielles lancées au cours de ces dernières années ont induit progressivement des modifications profondes de la structure économique et une modernisation du tissu productif national. Un des faits marquants de la mutation progressive de l'économie marocaine est le processus de sa tertiarisation croissante avec une part de 57,7% de la valeur ajoutée totale en 2014 contre 52,8% en moyenne dans les années 80, soit un gain de 4,9 points, grâce aux grandes réformes engagées, principalement, dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication, du secteur bancaire, des services rendus aux entreprises...

De même, la mutation structurelle du secteur agricole impulsée par le Plan Maroc Vert a changé le profil de la croissance de la valeur ajoutée agricole marquée, désormais, par une faible volatilité, suite à la sensible progression de la contribution des activités agricoles à forte valeur ajoutée au détriment de la part de la céréaliculture.

Parallèlement, l'émergence de nouvelles spécialisations à forte valeur ajoutée, notamment dans l'industrie, a favorisé la modernisation de notre base productive comme en témoigne leur contribution soutenue aux exportations et à l'emploi qualifié, dans un secteur industriel traditionnel caractérisé jusque-là par une spécialisation fondée sur la prépondérance de plusieurs emplois précaires et peu décents. L'émergence de nouveaux métiers moteurs de croissance a permis de hisser, à partir de 2014, le secteur de l'automobile au premier rang des activités à l'export devançant les phosphates et dérivés. Cette mutation est, également, perceptible au niveau du renforcement du contenu technologique de nos exportations et de la structure des IDE qui place, désormais, l'industrie au premier rang (moyenne 2012-2014).

Par ailleurs, le passage des comptes nationaux de la base 1998 à celle de 2007 a entraîné, globalement, une révision à la hausse des niveaux des principaux agrégats et un léger changement de la structure du PIB. Ainsi, le PIB a été réévalué à la hausse de 5,1% en 2007 et la nouvelle configuration sectorielle du PIB se caractérise par une amélioration confirmée de la part du secteur tertiaire et, dans une moindre mesure, de celle du secondaire (industries extractives et de transformation, eau et électricité et BTP).

1.1. Les principaux apports de la nouvelle base 2007 de la Comptabilité Nationale

En application des recommandations du Système de Comptabilité Nationale (SCN 2008), adopté par la commission statistique des Nations Unies, le Maroc a procédé à l'établissement d'une nouvelle année de base de ses comptes nationaux, en l'occurrence 2007. Les changements apportés par le SCN 2008 ont pour but d'adapter les comptes nationaux aux changements que connaissent les structures productives et la contribution des secteurs d'activités et institutionnels à la création de la valeur ajoutée. Le changement régulier de l'année de base des comptes nationaux vise, également, à mettre la comptabilité nationale en conformité avec l'évolution des standards internationaux.

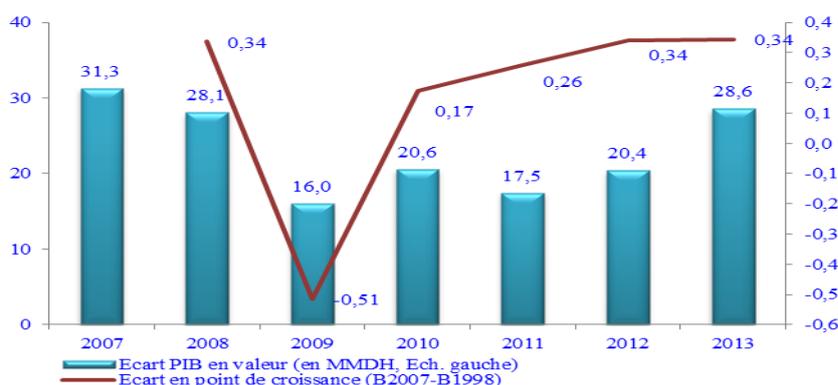
Cette nouvelle base a introduit des changements concernant les méthodes de comptabilisation édictées par le SCN 2008 en capitalisant sur les modifications introduites dans l'ancienne base 1998 qui ont présenté des différences importantes par rapport aux anciens comptes établis dans la base 1980, notamment, au niveau des concepts, des nomenclatures, du mode de valorisation des productions et des valeurs ajoutées et de la mesure des variations annuelles en volume.

Les apports de la nouvelle base 2007 concernent, en particulier, les modifications relatives :

- à la capitalisation des dépenses de recherche et développement, des bases de données et des dépenses engagées pour acquérir des équipements à usage exclusivement militaire ;
- aux nouvelles méthodes de calcul du service d'intermédiation financière indirectement mesuré (SIFIM) et sa répartition entre les différents emplois (consommation intermédiaire et demande finale) ;
- à la nouvelle approche de la production de la Banque Centrale ;
- au calcul de la production de l'assurance non-vie par le calcul des indemnités ajustées ;
- à l'amélioration de l'enregistrement de la production de la réassurance ;
- au traitement des crédits douteux et garanties.

Le passage à la nouvelle base 2007 a généré une réévaluation à la hausse des niveaux de la croissance économique. Sur la période 2008-2013, et exception faite de l'année 2009, le taux de croissance annuel moyen du PIB est supérieur de 0,2 point pour la nouvelle base (4,5%) par rapport à la base précédente (4,3%).

Graphique 23 : Ecart de PIB en valeur et en point de croissance entre les deux bases



Source : HCP, élaboration DEPF

Par composante de l'offre, l'évolution des parts de ses trois composantes témoigne d'une structure quasi stable de l'offre selon les deux bases. En effet, en termes d'écart en points de pourcentage, la part de la valeur ajoutée non agricole n'est que légèrement supérieure selon la nouvelle base, soit un écart moyen de +0,9 point sur la période 2007-2013 (part moyenne de 78,7% en base 2007 contre 77,8% en base 1998). Cet écart moyen est encore plus faible pour les impôts nets des subventions (+0,2 point), qui couvrent 9,6 points du PIB en moyenne selon la nouvelle base sur la même

période. La légère surévaluation des parts des deux composantes précédentes s'est opérée au détriment d'une baisse équivalente, de 1,1 point du PIB, de la part moyenne de la valeur ajoutée agricole (part moyenne de 11,7% contre 12,8% auparavant).

Au niveau de la demande, la réévaluation du PIB a été portée par la demande intérieure. En effet, en moyenne sur la période 2007-2013, les dépenses de consommation finale des ménages (y compris les ISBLSM) ont été réévaluées de 17,8 milliards de dirhams ou de 4%, les dépenses de consommation finale des administrations publiques de 6 milliards de dirhams ou de 4,3% et la formation brute du capital fixe (FBCF) de 13,1 milliards de dirhams ou de 5,5%.

S'agissant des échanges extérieurs, leur réévaluation s'est traduite par une hausse moyenne de 9,3 milliards de dirhams (ou +2,6%) pour les importations et par une baisse des exportations de 0,2 milliards de dirhams. Ces révisions différenciées se sont traduites par une détérioration du solde extérieur des échanges de biens et services de 9,5 milliards de dirhams en moyenne sur la période 2007-2013 par rapport à son niveau moyen de la base 1998 pour la même période.

Notons, cependant, que l'enquête de structure de 2007, qui constitue la base de l'élaboration des comptes nationaux, ne pouvait permettre de saisir l'ampleur des transformations structurelles dont les rythmes se sont accélérés à la faveur de nouvelles politiques sectorielles lancées, en grande partie, à partir de 2008, tels le Plan Maroc Vert, le Pacte pour l'Emergence Industrielle... l'Enquête Nationale sur les Structures Economiques, lancée en avril 2015, serait probablement porteuse d'informations précieuses à ce propos et serait d'une grande utilité, surtout, si elle tient le pari de livrer dans des délais raisonnables ses résultats détaillés.

En outre, le niveau agrégé des données issues du système de la Comptabilité Nationale ne laisse point apparaître les mutations qui s'opèrent à l'intérieur des différents secteurs (exemple : absence de la FBCF ventilé par secteur, structure de la VA agricole par sous branche, structure de la VA industrielle par sous branche,...). Ces mutations demeurent, par contre, perceptibles à travers les indicateurs factuels de l'évolution structurelle des secteurs (exportations, IDE,...).

De ce fait, et à la lumière des transformations structurelles susmentionnées, non encore complètement perceptibles à travers les données de la Comptabilité Nationale, le débat sur les prévisions devrait, désormais, être repositionné sur le comportement de la croissance sous le prisme de la création de richesse, en essayant d'éliminer les effets comptables-sources éventuels d'incompréhension et de biais d'interprétation.

1.2. Evolution structurelle de l'économie nationale

Entre 2008 et 2014, la croissance de l'économie marocaine a pu maintenir un rythme soutenu en ligne avec son potentiel en enregistrant une croissance annuelle moyenne, en volume, de l'ordre de 4,2%.

Cette performance est due, en partie, au secteur agricole qui devient de moins en moins dépendant des aléas climatiques, suite aux efforts déployés en vue de sa modernisation, et à la contribution des activités agricoles à forte valeur ajoutée au détriment de la céréaliculture. La valeur ajoutée agricole, représentant en moyenne 13% de la Valeur Ajoutée Totale (VAT), a progressé de 7,8% en moyenne par an entre 2008 et 2014.

La performance économique observée durant ces dernières années est imputable, en grande partie, à la consolidation de la valeur ajoutée non agricole qui a su tirer profit du processus de transformation de l'économie nationale vers les secteurs à forte valeur ajoutée en évoluant de 3,5% en moyenne par an avec une part de l'ordre de 87% de la VAT en moyenne, durant cette période. Les différentes stratégies sectorielles lancées par le Maroc ont permis une réelle transformation du tissu productif et une redynamisation des secteurs exportateurs à fort contenu en emploi qualifié, notamment, les nouveaux métiers mondiaux du Maroc, comme l'automobile et l'aéronautique, en favorisant une offre exportable de plus en plus compétitive.

Ainsi, le secteur secondaire, représentant 28,8% en moyenne de la VAT, a évolué de 2,6% en moyenne par an, tiré, principalement, par les industries de transformation qui constituent 17,2% en moyenne de la VAT. Il s'agit, surtout, des industries alimentaires et tabac et des industries mécaniques, métallurgiques et électriques avec des parts respectives de l'ordre de 5,8% et de 3,7% en moyenne de la VAT et qui ont progressé respectivement de 4,1% et de 4,2% en moyenne par an. Le secteur du BTP, représentant 6,1% en moyenne de la VAT, vient en second lieu en enregistrant une croissance annuelle moyenne de 3,2%.

La transformation de l'économie nationale a été marquée, également, par la poursuite du processus de tertiarisation avec une part de plus en plus importante soit de 57,3% en moyenne de la VAT entre 2008 et 2014. Ce secteur a enregistré une progression de 4% en moyenne par an. Au sein de ce secteur, le poste « Autres services » s'accapare de la part la plus importante de l'ordre de 28,1% en moyenne, variant de 3,4% en moyenne annuelle. Ce poste est constitué à hauteur de 47% des « Services rendus aux entreprises et services personnels », dont, notamment, le sous poste « Immobilier, location et services rendus aux entreprises », ayant des parts respectives de 13,3% et 11,8% dans la VAT et une croissance annuelle moyenne similaire de 2,8% durant la même période.

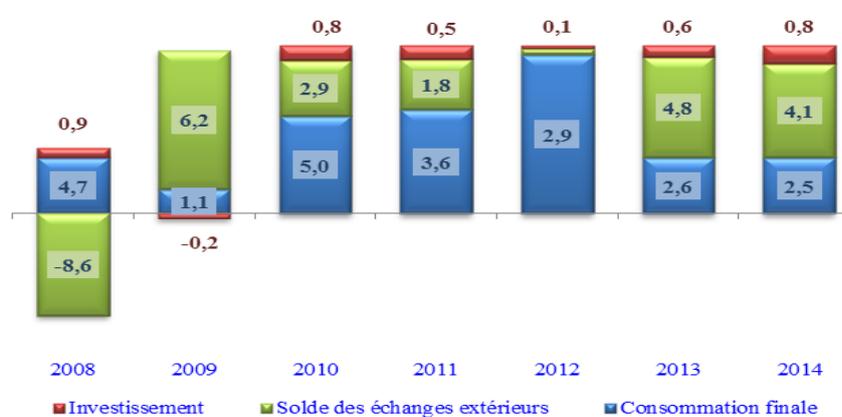
Contribution positive des éléments de la demande à la croissance du PIB

La demande intérieure continue de soutenir la croissance économique à travers l'investissement et la consommation finale. Sur la période 2008-2014, les dépenses de consommation finale des ménages, qui représentent près de 59% en moyenne du PIB, ont enregistré une croissance, en volume, de 4,6% en moyenne par an, avec une contribution à la croissance économique de 2,7 points en moyenne. Cette évolution est attribuable à l'amélioration du revenu brut disponible des ménages en pouvoir d'achat de 4,3% et aux effets positifs des mesures mises en œuvre visant les revalorisations salariales, la réduction de l'impôt sur le revenu, la dynamisation du marché du travail et la maîtrise du niveau des prix à la consommation.

En parallèle, la contribution de la consommation finale des Administrations publiques a atteint 0,9 point, en moyenne, suite à une croissance annuelle moyenne de 5%. En valeur, sa part moyenne est de l'ordre de 18,8% du PIB.

De son côté, la formation brute du capital fixe (FBCF) a progressé de 2,8% en moyenne par an. Il représente 31,4% du PIB, en moyenne, et contribue à hauteur de 0,9 point à la croissance économique. Par groupes de produits, l'investissement est surtout orienté vers le BTP et l'industrie qui représentent, respectivement, 47,9% et 36,8% en moyenne de la FBCF totale. Ces investissements progressent, en valeur, respectivement de 5,1% et 1,2% en moyenne par an. Par ailleurs, les investissements dans les services, qui représentent 13,3% en moyenne de la FBCF totale, ont connu la plus forte croissance qui s'élève à 7,8% en moyenne par an entre 2008 et 2014.

Graphique 24 : Contribution des éléments de la demande à la croissance du PIB (en point)



Source : HCP, élaboration DEPF

Amélioration du besoin de financement de l'économie nationale

L'évolution des échanges extérieurs, entre 2008-2014, s'est traduite par une contribution négative de 0,8 point en moyenne. Le poids des importations des biens et services dans le PIB s'est consolidé à 46,6% en moyenne contre 33,3% pour les exportations.

Toutefois, l'année 2014 a connu une contribution positive et significative des échanges extérieurs nets de 1,2 point à l'évolution du PIB, après -0,1 point en 2013, suite à une amélioration soutenue des exportations de 6,3% après 0,9% en 2013. Les importations ont enregistré une croissance en volume, moins forte que celle des exportations, de 1,8% après 0,9% en 2013.

Le revenu national disponible brut s'est accru de 4,9%, en moyenne par an, durant la période analysée, sous l'effet de l'accroissement du PIB, en valeur, de 5,2% en moyenne par an. L'épargne nationale brute s'est établie à 28,4% du PIB, en moyenne, alors que l'investissement brut (y compris la variation de stocks) a représenté plus de 35% du PIB.

Suite à ces évolutions, le besoin de financement de l'économie nationale a connu un allègement durant les deux dernières années, passant de 7,7% du PIB en 2013 à 5,7% en 2014.

2. STRATÉGIES SECTORIELLES ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE : ACQUIS, FRAGILITÉS ET VOIES DE PROGRÈS

Dans un contexte mondial marqué par des prémices d'une reprise économique progressive sur fond d'incertitudes persistantes, le Maroc poursuit son processus de transformation structurelle visant la modernisation de sa base productive et son insertion dans la nouvelle configuration des réseaux de production internationaux qui ont introduit au cours de cette dernière décennie un nouveau paradigme en termes d'échanges internationaux.

Dans ce sens, il devient impératif de réinterroger les différentes stratégies sectorielles lancées au cours de ces dernières années à l'aune de ces mutations en essayant d'appréhender dans quelle mesure concourent-elles au processus de modernisation et de transformation structurelle de notre base productive et à l'insertion de notre économie dans les chaînes de valeur mondiales. Cette lecture devrait permettre, in fine, de mettre en exergue les avancées réalisées dans ce sens et d'identifier les ajustements nécessaires à insuffler.

2.1. Consolidation du rôle des secteurs moteurs de la transformation structurelle

Les stratégies sectorielles lancées au cours de ces dernières années sont en passe d'imprimer un nouvel élan à la transformation structurelle de notre économie. Ces stratégies ont permis d'impulser une réelle dynamique de mutation profonde dans des secteurs stratégiques comme l'agriculture, l'industrie (automobile, aéronautique), le phosphate et dérivés... Des défis se posent, toutefois, face à cette mutation structurelle, notamment, en termes de valorisation, de diversification de marchés, de capital humain, d'intégration locale et de montée en chaîne...

2.1.1. Renforcement de la dynamique agricole impulsée par le déploiement avancé du Plan Maroc Vert

Depuis son lancement en 2008, la stratégie agricole Plan Maroc Vert poursuit la concrétisation de sa vision de reconfiguration structurelle du tissu de production agricole national. A mi-parcours de sa mise en œuvre, le PMV affiche des résultats forts prometteurs dépassant pratiquement l'ensemble des objectifs initialement fixés pour l'échéance 2020. Capitalisant sur ces acquis, un cap ambitieux a été défini pour la seconde et dernière étape de la mise en œuvre du PMV (2015-2020) visant, notamment, à relever les principaux défis majeurs du secteur que sont la modernisation des systèmes de distribution et de commercialisation des produits agroalimentaires et l'intégration structurante de l'amont agricole et l'aval agro-industriel.

Réalisations prometteuses à mi-parcours de la mise en œuvre du PMV

L'agriculture marocaine a connu une profonde mutation avec le déploiement des actions structurantes du PMV qui ont généré un réel dynamisme du secteur grâce, notamment, au renforcement soutenu des investissements agricoles (multipliés par 1,7 fois entre 2008 et 2014). Ces prémisses de la transformation structurelle du secteur est perceptible par l'appréciation notable de sa valeur ajoutée dont le taux de croissance annuel moyen s'est hissé à +6,7% pour la même période contre +3,9% pour le reste de l'économie nationale. Cet élan positif a touché pratiquement l'ensemble des filières agricoles avec, en particulier, l'amélioration des productions d'agrumes de 79,9% sur la même période et de l'olivier de 105,5%, soit des taux respectifs de réalisation des objectifs à l'horizon 2020 de 76,8% et de 62,9%. Pour la filière animale, la production des viandes rouges a même dépassé de près 11,1% l'objectif fixé en 2014 à savoir 450 milles tonnes.

En outre, les actions stratégiques du PMV ont contribué au renforcement de la compétitivité extérieure des produits agroalimentaires induisant, notamment, une hausse de 34% des exportations agro-alimentaires depuis 2008. Cette dynamique a permis de hisser le Royaume au rang de 3^{ème} exportateur des produits agro-alimentaires de la région MENA et de 4^{ème} exportateur de produits agro-alimentaires sur le continent africain. En outre, le PMV a contribué à la promotion du Label Maroc Vert à l'export en consolidant le positionnement compétitif du Maroc lui permettant d'occuper actuellement les rangs de 3^{ème} exportateur de conserves d'olives et de 5^{ème} exportateur de tomates au niveau mondial.

L'agriculture nationale a réussi, également, à réduire sa dépendance et sa fragilité face aux aléas climatiques, notamment à travers une augmentation des plantations à forte valeur ajoutée de l'ordre de 37%, permettant un renforcement des filières plus résilientes vis-à-vis de la sécheresse au détriment des céréales. Désormais, ces filières agricoles couvrent 70% de la valeur ajoutée agricole. Cette orientation est, également, reflétée par la meilleure optimisation de la valeur ajoutée agricole qui s'est accrue de 3.500 dirhams par hectare au niveau des superficies irriguées. Ceci a pu être réalisé grâce, notamment, aux actions de renforcement de la politique d'économie d'eau engagée depuis 2008 induisant une augmentation des superficies sous micro-irrigation de 127% à 410.000 ha et permettant de réaliser près de 75% de l'objectif du Plan National de l'Economie d'Eau en Irrigation (PNEEI) qui est de 550.000 hectares.

Par ailleurs, lors des cinq premières années du processus de mise en œuvre du PMV, la priorité a été accordée au renforcement de la production des cultures agricoles, tout en mettant l'accent sur l'amélioration des revenus des acteurs les plus fragiles à travers un programme de reconversion des cultures porté par le Pilier II. Dans ce sens, plus de 771.535 agriculteurs ont pu bénéficier d'aides et d'un accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre des projets de ce pilier. En conséquence, le PIB agricole par habitant a augmenté de l'ordre de 48% en milieu rural (passant de 5.400 à 8.000 dirhams par an 2014), contribuant à l'amélioration des revenus et des conditions de vie et induisant une diminution de la part de la population souffrant de malnutrition qui est passée de l'ordre de 7,1% en 1990 à 4,9% en 2015, ainsi qu'une quasi-disparition de la population souffrant de la faim en zone rurale qui ne représente actuellement que 0,5% de la population rurale contre 4,6% en 1990. Ces réalisations ont valu au Maroc une consécration de sa politique agricole en recevant successivement en 2014 et 2015 le prix de la FAO pour la réalisation du premier Objectif du Millénaire pour le Développement consistant à réduire l'extrême pauvreté et la faim. Cette expérience réussie en termes de renforcement de la sécurité alimentaire a ouvert des opportunités considérables pour notre pays vers le renforcement de la coopération Sud-Sud en termes de partage de ses expériences et expertises du PMV avec d'autres pays africains.

Maintien du cap stratégique pour la période 2015-2020

A moins de cinq ans de son achèvement, le PMV entame une nouvelle phase visant la pérennisation de la dynamique insufflée au secteur agricole. Ainsi et en matière de productivité agricole, le PMV maintient son engagement en termes de renforcement de l'approche filière intégrant l'ensemble des

maillants de la chaîne de valeur et ce, à travers le lancement des contrats-programmes couvrant les principales filières, instaurant la contractualisation des engagements entre les pouvoirs publics et les partenaires professionnels. Dans ce sillage, et outre les 18 contrats-programmes engagés, un nouveau contrat-programme 2015-2020 relatif au développement de la filière lait a été adopté portant sur un investissement à l'horizon 2020 de 6,6 milliards de dirhams dont 1,27 milliard de dirhams au titre de la contribution de l'Etat. Ce contrat-programme, qui permettra à terme la création de plus de 40.000 emplois directs vise le renforcement du rôle de la filière dans la garantie de la sécurité alimentaire et l'encouragement de la valorisation de sa production pour une meilleure valeur ajoutée.

Pour ce qui de la gestion optimale des ressources en eau, il est projeté de procéder à la rationalisation de la gestion du secteur irrigué pour augmenter à terme la valeur ajoutée des terres irriguées de plus de 4.000 dirhams par hectare. Pour ce faire, et parallèlement au renforcement de la mise en œuvre du PNEEI dont le coût total du programme s'élève à près de 37 milliards de dirhams à l'horizon 2020 permettant une économie d'eau de près de 1,4 milliard de m³, l'effort d'extension du périmètre irrigué sera maintenu à travers la mise en œuvre de deux projets structurants selon l'approche de PPP portant, notamment, sur l'irrigation par eau dessalée à Chtouka à l'horizon 2019 et l'extension de l'irrigation dans le Gharb.

Concernant la modernisation des systèmes de distribution et de commercialisation des produits agricoles, des actions stratégiques sont projetées visant une meilleure intégration amont-aval à travers la réforme du cadre juridique régissant les marchés de gros et les abattoirs, le lancement de six projets phares dont trois marchés de gros de fruits et légumes en gestion selon l'approche de PPP et trois abattoirs intégrés ainsi que la réforme des marchés à bestiaux. A noter que la réforme des abattoirs et des marchés des bestiaux qui passe par l'instauration d'une gestion moderne privilégiant l'intérêt de développement de la filière, est d'autant plus urgente que la majorité des abattoirs nécessitent d'être mis en conformité avec les normes de qualité et de salubrité. S'agissant de la réforme de la grande distribution nationale des produits d'origine végétale, il est projeté de mettre en place un contrat cadre qui devrait lutter contre l'emprise des intermédiaires et contribuer à une répartition équitable des revenus sur les parties prenantes le long de la chaîne de valeur des filières végétales, notamment, en faveur des producteurs.

De même, durant la période 2010-2015, le PMV vise à mettre davantage l'accent sur une forte intégration amont-aval du secteur agricole en promouvant la valorisation des produits agricoles, notamment, dans le cadre du pilier I. Pour ce faire, de nouveaux objectifs ont été identifiés, il s'agit de l'accélération des investissements avec, notamment la multiplication par deux à l'échéance 2020 des investissements orientés vers l'aval visant l'accélération du développement de l'agro-industrie. Dans ce cadre, des actions d'envergures sont engagées à l'instar du nouveau agropole lancé dans la région du Souss-Massa sur une superficie de 74 ha au sein du parc Haliopolis d'Agadir, constituant un parc industriel de valorisation et d'innovation pour la production agricole régionale. A noter que cette vision devient davantage cruciale au vu de la situation du secteur agro-industriel caractérisée par une faible structuration des relations entre les segments de la chaîne de valeur, une insuffisance d'IDE au regard des opportunités offertes par les divers ALE établis avec les principaux partenaires commerciaux du Maroc ainsi que l'absence d'un accompagnement des efforts considérables déployés dans le cadre du PMV par la mise en place d'une stratégie de développement de la transformation des produits agricoles.

S'agissant de la consolidation de la compétitivité des exportations agricoles, il est projeté sur la période 2015-2020, un doublement des exportations agricoles dans le cadre de la politique du commerce extérieur moyennant, en particulier, le renforcement de la logistique à l'export à travers la mise en place d'une ou deux plateformes d'exportation intégrées multi-filières visant la promotion des exportations agricoles vers l'Afrique en priorité, l'Europe, la Russie, et potentiellement vers l'Amérique du Nord. Ces actions méritent d'être renforcées par d'autres actions stratégiques dont, notamment, la généralisation de l'alignement sur les exigences des marchés extérieurs en termes de respect des normes de qualité (exemple de l'huile d'olive) et ce, pour relever le défi de la

diversification des produits (trois segments seulement, en l'occurrence les agrumes, les tomates et les légumes frais ou congelés, cumulent en moyenne près de 78% de ces exportations) et des débouchés (l'UE s'accapare, à elle seule, environ 77%).

D'un autre côté, la prochaine période du PMV sera marquée par un renforcement du développement de l'agriculture solidaire à travers l'entrée du pilier II dans une phase de pérennisation et de consolidation de ses acquis avec comme objectif principal de multiplier par deux les revenus des projets initiés dans le cadre de l'agriculture solidaire permettant de faire reculer la pauvreté en milieu rural. Cet objectif est à réaliser à travers, notamment, le développement de nouveaux projets adaptés à l'extrême ruralité, la poursuite la structuration de la petite agriculture avec, notamment la création de plus de 10.000 coopératives agricoles, ainsi que le développement de la finance de proximité (micro-assurance).

2.1.2. Consolidation du positionnement compétitif de l'industrie automobile nationale dans la chaîne de valeur mondiale

Dans le sillage de la nouvelle configuration mondiale de l'industrie automobile caractérisée par un important redéploiement de la production en faveur des puissances émergentes³³, le Maroc poursuit son positionnement dans la chaîne de valeur mondiale de l'automobile comme en témoignent les performances enregistrées au cours de ces dernières années avec une production automobile dépassant 227.579 véhicules en 2014 contre seulement 18.546 véhicules en 2003. Le Maroc est, ainsi, devenu le deuxième producteur de véhicules en Afrique après l'Afrique du Sud avec une part de marché de 35% en 2014 contre seulement 5% en 2003.

Ce positionnement du secteur sur la carte mondiale de l'industrie automobile est confirmé par la hausse spectaculaire des exportations hissant le secteur automobile national au premier rang des activités à l'export en 2014 en franchissant le cap de 40 milliards de dirhams (un TCAM de 27,2% entre 2009 et 2014). Cette performance enregistrée couvre une évolution positive de certains segments développés au niveau du Maroc dont, notamment le segment de la construction suite à l'entrée en service du Projet Renault portant, ainsi, la part de cette composante à 49% des exportations globales du secteur en 2014 (19,5 milliards de dirhams), suivi du segment du câblage avec 17,2 milliards de dirhams d'exportations, soit 43% du total des exportations du secteur.

Le positionnement du Maroc dans la chaîne de valeur automobile mondiale est le fruit d'un ensemble d'efforts consentis pour la mise en œuvre d'une Offre Automobile attractive comme en témoigne la signature en juin 2015 du protocole d'accord relatif au projet d'implantation du constructeur PSA Peugeot-Citroen à Kénitra. Portant sur un investissement de 570 millions d'euros³⁴, cet investissement prévoit la production, à partir de 2019, de 90.000 véhicules et 90.000 moteurs par an avant d'atteindre 200.000 véhicules et 200.000 moteurs à terme, renforçant, ainsi, le positionnement du Maroc sur la carte mondiale de la construction automobile avec une production à terme dépassant 600.000 véhicules (y compris Renault-Tanger et SOMACA). Par ailleurs, le projet démarre avec un taux d'intégration de 60% qui atteindra 80% à terme et devrait générer 4.500 emplois directs et 20.000 emplois indirects dans les filières de la fourniture de composants et d'ingénierie.

Afin d'assurer un bon accompagnement des investisseurs du secteur et dans le but d'asseoir les conditions de la création d'un tissu automobile avec une chaîne de valeur plus intégrée dans un contexte de mutations mondiales, le nouveau plan d'accélération industriel 2014-2020 est venu pour donner une nouvelle impulsion au secteur (Fonds de Développement Industriel et des Investissements de 20 milliards de dirhams, 1.000 Ha de foncier destiné à la location, accès au financement...). Il s'agit d'une approche qui vise le développement des écosystèmes autour

³³ Avec une part de l'Asie qui est passée de 36% à 52% entre 2003 et 2013 et, dans une moindre mesure, l'Amérique du Sud (de 3% à 5%) contre un repli de la part des économies avancées (33% à 23% pour l'Europe et de 24% à 15% pour l'Amérique du Nord).

³⁴ Dont 95% émanent du constructeur et 5% de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

d'entreprises locomotives et ce, dans l'objectif de créer une nouvelle dynamique et une nouvelle relation entre les grandes structures et les petites et moyennes entreprises.

Dans ce cadre, 4 projets d'écosystèmes automobiles ont été lancés, visant, à eux seuls, la création de 56.000 postes d'emploi, soit 63% de l'objectif escompté (90.000 emplois additionnels dans l'ensemble du secteur à l'horizon 2020). Couvrant les filières du câblage automobile, l'intérieur véhicule & sièges, le métal-emboutissage et les batteries automobiles, ces quatre écosystèmes permettront, également, de multiplier par 2,5 les exportations du secteur et d'augmenter le taux d'intégration locale de 20 points. La 2^{ème} catégorie d'écosystèmes s'organisera autour de constructeurs automobiles. L'objectif étant de fédérer des groupes d'entreprises autour de leaders du secteur qui joueront le rôle de locomotives et favoriseront la démultiplication de l'investissement et la montée en valeur dans les filières.

Certes, le secteur automobile présente de perspectives très prometteuses pour faire du Maroc une plateforme automobile attractive. Néanmoins, certains gaps restent à rattraper, notamment, en termes de logistique, de diversification des marchés à l'export en s'orientant davantage vers les marchés de l'Afrique et de l'Asie et de disponibilité de ressources humaines qualifiées. Dans ce cadre et bien que des dispositifs de formation de profils qualifiés aient été mis en place, force est de souligner la persistance d'un déficit en matière de profils pointus, notamment en relation avec les nouvelles niches à développer dans le secteur (Recherche et développement, plasturgie, emboutissage, systèmes de sécurité...).

2.1.3. Renforcement de l'ancrage du Maroc sur la carte aéronautique mondiale

Dans un contexte marqué par des perspectives prometteuses de croissance du trafic aérien (33.000 nouveaux avions à l'horizon 2034), le secteur aéronautique national poursuit son positionnement dans la chaîne de valeur aéronautique mondiale, avec un chiffre d'affaires à l'export de plus de 7,44 milliards de dirhams en 2014 contre 3,6 milliards de dirhams en 2008, soit une croissance annuelle moyenne de 12,8%. Ce positionnement est le résultat de la mise en place d'une offre aéronautique dédiée et attractive³⁵ comme en témoigne la mise en service du projet du groupe Bombardier³⁶ (3^{ème} constructeur mondial d'avions), ainsi que la signature de conventions d'investissement avec de grands acteurs mondiaux dans le domaine aéronautique à l'instar du groupe Eaton (12 millions de dollars et 300 emplois dans une première phase) et des deux groupes Aéroliia et Alcoa (45 millions d'euros et 700 nouveaux emplois).

Les avancées enregistrées par le secteur ne devraient occulter la persistance de certains défis qu'il faut relever pour assurer la pérennité de sa croissance. Il s'agit, notamment, de la diversification de l'offre exportable à travers la promotion de l'intégration industrielle et la montée en chaîne de valeur et ce, dans l'objectif de positionnement du Maroc sur plusieurs segments de la chaîne de valeur aéronautique mondiale. La disponibilité de main d'œuvre hautement qualifiée s'impose, également, afin de répondre à la demande en forte croissance générée par l'implantation de groupes mondiaux de grande envergure.

Dans ce cadre, le plan d'accélération industriel a érigé ce secteur parmi ses priorités à travers une nouvelle approche d'écosystèmes qui vise à asseoir une chaîne de valeur diversifiée et plus compétitive en se positionnant sur de nouveaux marchés (Royaume Uni, USA, Allemagne, Japon) et sur les activités à plus haute valeur ajoutée et les métiers connexes à l'industrie aéronautique (la sécurité et le spatial).

³⁵Une offre immobilière diversifiée et conforme aux standards internationaux au sein d'une Plateforme Industrielle Intégrée dédiée (P2I Nouacer, MidParc), l'entrée en service de l'Institut des Métiers de l'Aéronautique (IMA) et de l'Institut Spécialisé dans les Métiers de l'Aéronautique et de la Logistique Aéroportuaire (ISMALA) avec une capacité d'accueil de 2.000 stagiaires pour un investissement de 72,2 millions de dirhams.

³⁶Une valeur d'investissement de 200 millions USD (1,66 milliard de dirhams), pouvant générer 850 emplois directs et plus de 4.000 emplois indirects.

Dans ce sillage, il convient de souligner le lancement en 2015 des quatre premiers écosystèmes du secteur aéronautique couvrant l'assemblage, les systèmes électriques (EWIS), l'entretien-réparation et révision (MRO) ainsi que l'ingénierie (conception, développement, test, méthodes, industrialisation). L'objectif de ces écosystèmes est de tripler l'emploi dans le secteur à travers la création de 23.000 nouveaux postes d'ici 2020, de doubler le chiffre d'affaires à l'export en le portant à 16 milliards de dirhams, d'atteindre un taux d'intégration locale de 35% et drainer plus de 100 nouveaux acteurs et un investissement de 7 milliards de dirhams.

Le secteur sera, également, doté d'un fonds d'investissement aéronautique « Aerofund ». Il s'agit d'un véhicule de financement, de 600 millions de dirhams, spécialement conçu pour soutenir les filières précitées en leur facilitant les investissements nécessaires. Les bailleurs de fonds seront, a priori, des institutionnels ainsi que les leaders du secteur, Bombardier, Boeing et Airbus. L'Etat participera, également, à l'alimentation de cette enveloppe à travers le Fonds de développement industriel et des investissements (FDII).

2.1.4. Consolidation de la mutation structurelle du secteur des phosphates et dérivés et renforcement du leadership du Maroc sur le marché mondial

Considéré comme l'un des secteurs vecteurs de la transformation structurelle de l'économie nationale, le secteur du phosphate et dérivés a réalisé au cours de cette dernière décennie une rupture incontestable tant à l'export, qu'à l'investissement qu'au positionnement sur l'échiquier mondial. L'analyse de l'évolution structurelle de ce secteur permet, en effet, de constater le passage, à partir de 2006, à un nouveau palier de contribution à la dynamique des exportations avec un rythme de progression de plus de 10% par an entre 2007 et 2014 contre 4% par an sur la période 2000-2006. Par conséquent, le poids de ce secteur dans la balance commerciale s'est hissé à plus de 23% contre 16% en moyenne entre les deux périodes. Cette évolution structurelle a été appuyée par une dynamique soutenue de l'investissement qui a évolué de 22,7% par an durant la période 2000-2013 pour atteindre un record de 29,5 milliards de dirhams en 2014.

Cet essor remarquable qui a permis de renforcer l'ancrage du Maroc sur le marché mondial avec des parts de marché en consolidation (47%, 33%, et 19% respectivement pour l'acide phosphorique, les engrais et la roche) est le fruit des choix stratégiques entrepris par le groupe OCP à la faveur d'une double diversification : produit et marché. En effet, le mix produit du Groupe s'ancre de plus en plus sur les dérivés de phosphate qui pèsent aujourd'hui pour plus de 75% dans le chiffre d'affaires à l'export du secteur (moins de 68% en 2000) avec un recentrage plus marqué sur les engrais (45% en 2014 contre 26% en 2000). La stratégie de l'OCP a, également, favorisé une diversification des marchés à l'export (160 clients dans 90 pays) avec un recentrage sur les principales puissances agricoles et démographiques (Brésil, Inde, Pakistan...) dont la part, pour les exportations des engrais, est passée de seulement 26% en 2000 à près de 43% en 2012. Parallèlement, le Groupe a entrepris une stratégie commerciale volontariste orientée vers le continent africain en vue d'accompagner sa révolution verte (80% des terres arables en Afrique ne sont pas encore utilisées et le continent ne représente que 1% de la consommation mondiale d'engrais). Les expéditions du Groupe vers le continent qui ont triplé au cours de ces dernières années devront se renforcer davantage avec l'entrée en service de l'unité d'engrais entièrement dédiée à l'Afrique (1 million de tonnes/an) et le grand projet de mutualisation des ressources naturelles entre le Maroc (phosphate) et du Gabon (gaz), pour la production de 2 millions de tonnes d'engrais phosphatés avec des produits adaptés.

Cette transformation structurelle du secteur et la consolidation du leadership du Maroc sur l'échiquier mondial est le fruit de la stratégie entamée par le Groupe OCP qui s'articule autour d'un mix cohérent et efficace entre les politique industrielle, commerciale, de financement, de transport et logistique, de R&D... Sur le plan industriel, le Groupe poursuit ses projets de doublement de la capacité d'extraction minière d'environ 20 millions de tonnes pour la porter à 50 millions de tonnes/an à l'horizon 2020 (quatre nouvelles mines à Khouribga, Benguerir...) et de triplement des capacités de production des engrais à travers la mise en place de 10 nouvelles unités d'engrais à Jorf

Phosphate Hub dont quatre en construction. L'ambition du groupe étant de détenir 40% de part de marché mondial des engrais à l'horizon 2020 contre 21% actuellement. En outre, l'année 2014 a été marquée par l'entrée en service du Slurry pipeline (Khouribga-Jorf Lasfar sur 240 km et une capacité annuelle de transport de 38 millions de tonnes de phosphate contre 18 millions de tonnes auparavant) qui devrait permettre de réduire de 90% les coûts logistiques. De même, le Groupe poursuit sa stratégie de renforcement des infrastructures portuaires à travers l'extension des capacités du port de Jorf Lasfar et le triplement de celles du futur port de Safi.

Le leadership du Maroc sur le marché mondial du phosphate et dérivés est, également, renforcé par une stratégie industrielle et commerciale proactive concrétisée par la signature d'un ensemble de partenariats et d'accords stratégiques avec des leaders mondiaux en la matière. Dans ce sens, le Groupe OCP a conclu un accord d'acquisition de 10% du capital de la société Fertilizantes Heringer, l'un des leaders du marché brésilien des engrais ainsi qu'un accord d'approvisionnement à long terme en produits phosphatés. Dans le même sillage, le Groupe OCP a conclu un accord avec le leader mondial des engrais potassiques, PotashCorp pour permettre à cette dernière de répondre aux besoins de ses clients aux Etats-Unis et au Canada. En contrepartie, PotashCorp approvisionnerait l'OCP en ammoniac, pour lui permettre de répondre à ses besoins croissants en ce produit, notamment pour ses nouvelles unités de production d'engrais prévues au niveau de la plateforme Jorf phosphate hub.

2.1.5. Poursuite de la dynamisation stratégique du secteur touristique en dépit des aléas conjoncturels

Le secteur du tourisme joue un rôle fondamental dans l'économie marocaine avec des effets d'entraînement indéniables, notamment en termes de réduction des inégalités territoriales et du genre, de la pauvreté et de l'exclusion sociale. En effet et abstraction faite des années où le secteur a subi des chocs exogènes qui ont fortement bridé ses performances, la croissance moyenne du secteur s'est maintenue durant la décennie 2000 au-dessus de 5%, contribuant, ainsi, au processus de transformation structurelle de notre économie.

Dans ce sillage, et au-delà des évolutions conjoncturelles qui marquent le secteur depuis le second semestre de l'année 2014 (arrivées touristiques à +1,5%, nuitées à -8% à fin juillet 2015 et recettes de voyage à -0,9% à fin septembre 2015), le potentiel du tourisme national et les perspectives affichées au niveau international laissent entrevoir des marges de croissance structurelle encourageantes pour le tourisme national. En effet, le secteur fait preuve d'une relative résilience face aux chocs en raison, notamment, du maintien de la confiance des MRE (+5,2% à fin août 2015) et de la dynamique soutenue du tourisme interne (30% des nuitées) conjugués au comportement tendanciellement positif de certains marchés émetteurs à l'instar de l'Espagne (+4%), l'Allemagne (+14%) et le Royaume Uni (+7%) qui permettent d'amortir les chocs enregistrés sur les marchés phares (-3% pour la France).

Poursuite de la concrétisation des grands chantiers de la «Vision 2020» et des défis à relever

Le Maroc poursuit la concrétisation des grands chantiers prévus dans le cadre de sa stratégie touristique. Ainsi, les montants investis dans le secteur touristique ont atteint 16,4 milliards de dirhams en 2014, portant le cumul des investissements enregistrés depuis le lancement de la «Vision 2020» à 86 milliards de dirhams, soit 61,4% de l'enveloppe globale (140 milliards de dirhams) prévue par cette stratégie. L'offre hôtelière s'est renforcée par l'ouverture de 190 nouveaux hôtels et la capacité litière a été consolidée par la création de 10 mille lits opérationnels.

Le plan Azur, quant à lui, a fait l'objet d'un réajustement visant à concentrer les efforts d'investissement sur trois stations balnéaires à savoir, Taghazout, Saidia et Lixus. Ainsi, la première tranche de la station Taghazout a été achevée, incluant, notamment, un hôtel 5 étoiles et un golf, tous les deux opérationnels. Cette station devrait totaliser 7 complexes hôteliers à l'horizon 2017. Par ailleurs, sur les trois unités hôtelières que compte la station de Saidia, une est opérationnelle tandis

qu'une autre devrait ouvrir incessamment. Deux autres hôtels sont en cours de construction à Saidia et un appel d'offres pour une résidence hôtelière a été lancé. Dans le même sens, le Gouvernement s'est engagé à œuvrer, sur les trois prochaines années, pour l'émergence de la Station de Lixus avec une taille critique convenable devant faciliter sa commercialisation.

Concernant le segment du tourisme interne, deux stations relevant du plan Biladi sont opérationnelles à savoir celle de Ifrane et celle de Imi Ouaddar à Agadir, tandis que les travaux de construction de la station de Mehdia ont été lancés depuis 2012. En outre, le projet relatif à la mise en place des chèques vacances a pris forme et le réaménagement des vacances scolaires selon une approche régionale (trois grandes zones) sera opérationnel à partir de l'année scolaire 2015-2016. Le Ministère du Tourisme envisage, également, d'œuvrer pour l'émergence d'un tour Opérateur national dédié au tourisme interne, avec une enveloppe budgétaire fixée aux alentours de 50 millions de dirhams.

Sur le volet promotion, l'ONMT poursuit sa campagne de marketing à même de consolider les marchés émetteurs classiques tout en s'ouvrant sur les nouveaux marchés porteurs (Russie, États-Unis, Moyen-Orient, Afrique et Chine) et en appuyant le développement du marché interne et des MRE. Dans le cadre du renforcement de la connectivité aérienne, le Ministère du Tourisme prévoit d'atteindre 1.700 vols hebdomadaires hors Casablanca et Rabat et ce, moyennant un budget conséquent de l'ordre de 200 millions de dirhams par an.

En parallèle, plusieurs avancées ont été réalisées sur le plan institutionnel. En effet, l'approbation, par le Conseil du Gouvernement, du décret de création de la Haute Autorité du Tourisme «HAT» devrait avoir lieu avant fin 2015. De sa part, l'Observatoire du Tourisme «OT» a renouvelé ses instances dirigeantes (président et bureau). Par ailleurs, la nouvelle loi n°80-14, relative aux établissements touristiques et aux autres formes d'hébergement touristique vient d'être adoptée.

En somme, les avancées accomplies par le secteur touristique ont été actées par l'indice de la compétitivité du voyage et du tourisme «The Travel & Tourism Competitiveness Index (TTCI)»³⁷ de 2015, qui confère au Maroc la 62^{ème} place³⁸ à l'échelle internationale, soit un gain de 9 positions par rapport à l'année 2013 (71^{ème} place)³⁹ grâce aux avancées en termes de sécurité (37^{ème}), d'environnement des affaires (42^{ème}), de priorisation par l'Etat (26^{ème}), de ressources culturelles et naturelles (45^{ème}) et de compétitivité prix (47^{ème}). En contrepartie, le classement reste moins favorable en termes «d'environnement des activités touristiques» (71^{ème} position). En effet, le Maroc demeure très en retard (107^{ème} place) sur le sous-critère «ressources humaines et marché du travail». En limitant le périmètre de comparaison à la région MENA, le classement du tourisme marocain se situe au 4^{ème} rang en gain de 5 positions par rapport à 2013. De même, le classement de l'UNESCO confirme à son tour la compétitivité du Maroc en termes de ressources culturelles, avec un total de 9 sites relevant du patrimoine mondial, ce qui lui confère la 18^{ème} place à l'échelle internationale, et le premier rang au niveau de l'Afrique et de la région MENA.

Toutefois, l'atteinte des objectifs tracés par la Vision 2020 fait face à une multitude de défis. Dans ce sens, la problématique du financement bancaire se pose avec acuité, notamment, au regard de l'objectif fixé dans la cadre de la stratégie touristique visant à mobiliser 24 milliards de dirhams de crédits bancaires.

De même, un gap important reste à rattraper au niveau de l'offre additionnelle en capacités litières fixée initialement à 200 mille lits. En effet, le taux de réalisation de cet objectif ne dépasse pas, actuellement, 25% correspondant à 50 mille lits créés depuis le démarrage de la vision 2020.

À cela s'ajoute le défi de création d'environ 470 mille postes supplémentaires à l'horizon 2020 dont seulement 55.000 postes ont été créés entre 2010 et 2014. Enfin, le volet tourisme interne constitue

³⁷ «The Travel and Tourism Competitiveness report 2015», World Economic Forum, Edition 2015.

³⁸ Sur un échantillon de 141 pays.

³⁹ Sur un échantillon de 140 pays.

une aubaine indéniable permettant de juguler les risques inhérents à la conjoncture internationale. Dans ce sens, des mesures restent à prendre dont, particulièrement, la concrétisation du projet de mise en place du dispositif d'appui financier aux départs des résidents en voyage (système des Chèque-Vacances), l'intensification de la campagne de promotion de l'offre destinée aux résidents en capitalisant sur le concept «Kounouz Biladi», le développement du créneau des résidences hôtelières qui offrent des conditions d'hébergement adaptées aux habitudes des touristes internes, notamment, les familles ainsi que l'élargissement du programme «Vacances pour tous», destiné initialement aux enfants, à d'autres franges de la population (jeunes, handicapés...).

2.2. Nécessité d'exploration de nouveaux relais pour les secteurs en quête d'une nouvelle trajectoire de croissance

La transformation structurelle du Maroc a été portée au cours de cette dernière décennie par des secteurs qui ont, certes, marqué des dynamiques de rupture mais qui ont atteint une certaine maturité avec des signes d'essoufflement de leurs modèles économiques. Les exemples le plus édifiants à cet égard sont ceux des télécommunications, des services financiers, de l'immobilier... qui, après une phase de croissance spectaculaire, laissent apparaître des signaux de saturation avec, toutefois, de nouvelles perspectives de positionnement sur de nouveaux relais de croissance aussi bien en termes de produits que de marchés.

2.2.1. Orientations stratégiques et leviers technologiques en faveur d'une nouvelle dynamique du secteur des télécommunications

Le secteur des télécommunications au Maroc a connu une importante dynamique depuis sa libéralisation en 1998. Grâce aux effets de la concurrence et de l'adoption du modèle de développement du secteur mis en œuvre à travers différentes notes d'orientation général (NOG), les objectifs assignés au secteur dans la NOG de 2008-2013 ont été largement dépassés à l'exception de la croissance du chiffre d'affaires du secteur. Ainsi, le parc de téléphonie fixe et mobile a atteint 45,3 millions d'abonnés en 2013, soit un surplus par rapport à l'objectif de la NOG de 2013 (34 millions) de 33% avec un taux de croissance annuel moyen de +13,2% pour le mobile, pour atteindre 42,4 millions d'abonnés, et de -0,45% pour le fixe, pour atteindre 2,9 millions d'abonnés en 2013. Par ailleurs, le nombre d'abonnés à l'internet a atteint près du double de l'objectif arrêté par la NOG de 2013 (2 millions) en lien avec l'expansion de l'internet mobile grâce à la 3G. Par contre, le chiffre d'affaires du secteur n'a atteint que 32,8 milliards de dirhams en 2013, soit un écart de -18% par rapport à l'objectif de la NOG de 2013 (40 milliards de dirhams) et ce, suite à une baisse importante des prix (-16,1% en moyenne annuelle entre 2009 et 2013).

Toutefois, force est de constater que le modèle économique actuel de ce secteur est arrivé à maturité comme en témoigne le taux de pénétration mobile qui a atteint 127% à fin juin 2015, soit à un niveau supérieur à celui de l'UE en 2013 (125%), et la légère baisse du nombre des abonnés au mobile (-0,66% par rapport à fin juin 2014 après une hausse moyenne de 8% enregistrée au cours de ces quatre dernières années) pour atteindre 43 millions. En outre, le trafic sortant de ce segment a évolué de seulement +7% à fin juin 2015, soit une décélération importante relativement à la croissance enregistrée au cours de ces quatre dernières années (+32%). Ce relatif essoufflement est, également, perceptible à travers l'évolution de la valeur ajoutée du secteur de 5,8% en moyenne au cours de ces deux dernières années contre une moyenne de plus de 12% entre 2008 et 2012. De ce fait, l'exploration de nouveaux relais de croissance permettant au secteur d'accéder à un nouveau cycle de développement encore plus ambitieux, notamment dans un contexte de baisse importante du revenu moyen de communication mobile (-71% entre 2014 et 2010) s'impose avec acuité. C'est dans cette nouvelle ambition que s'inscrit la nouvelle NOG à l'horizon 2018 et qui s'assigne pour objectif de donner plus de visibilité pour les acteurs du marché et de maintenir le développement du secteur qui a contribué pour environ 2,9% au PIB en 2014.

Ainsi, la nouvelle NOG a pour objectifs d'atteindre un chiffre d'affaires de 34 milliards de dirhams à l'horizon 2018, soit une hausse annuelle moyenne de 0,7% entre 2014-2018 compte tenu de la baisse enregistrée entre 2009 et 2013 (-0,9% alors que la NOG 2013 prévoyait une hausse de 4,2%), suite à la saturation du marché et la baisse des prix. Par ailleurs, la NOG 2018 acte la baisse du parc d'abonnés fixe en prévoyant 2 millions d'abonnés, soit une baisse annuelle moyenne de 5,3% entre 2014-2018 légèrement supérieure à celle enregistrée entre 2009 et 2013 (-4,5%). Par contre, le parc mobile devrait se consolider à plus de 50 millions d'abonnés, soit une hausse annuelle moyenne de 3,2% entre 2014-2018 largement inférieure à celle enregistrée entre 2009 et 2013 (13,8%). Quant aux abonnés internet, leur nombre devrait dépasser les 22 millions d'abonnés avec une croissance à deux chiffres (+21,9%, un rythme nettement inférieur à celui enregistré entre 2009 et 2013(+48,5%)) en liaison avec l'introduction de la 4G.

Ces ambitions tracées par la NOG 2018 s'appuient, en effet, sur les mutations que connaît le secteur marquées par une percée remarquable de l'Internet qui s'est hissé de 44,4% à fin juin 2015, en glissement annuel contre des baisses de 12,4% pour le parc fixe et de 0,7% pour celui du mobile. Cet essor devrait se renforcer davantage au cours des prochaines années eu égard aux marges importantes de progression dont bénéficie ce segment avec un taux de pénétration d'Internet dans les ménages marocains se situant à 50,4% en 2014 (17,3 millions d'internautes à fin 2014), marqué par une prédominance dans le milieu urbain (taux de pénétration de 62% contre 24,4% au milieu rural). Le secteur devrait, également, profiter de l'avènement de la 4G qui marque un tournant du modèle économique prévalent en ouvrant de nouvelles perspectives de croissance pour le secteur qui passeraient, notamment, par une plus ample monétarisation des données et le développement de services publics dématérialisés, de l'e-commerce, des services bancaires, des services de proximité...

Pour l'atteinte de ses objectifs, les orientations stratégiques du secteur prévoient des mesures qui visent le renforcement de la mise en œuvre des leviers de régulation à travers le partage des infrastructures entre les opérateurs, le dégroupage, la portabilité des numéros et la tarification des services voix et données. Ces orientations visent, également, la mise en œuvre effective du plan national du haut et très haut débit (PNHD), notamment, avec le lancement en juin 2015 des services 4G, la révision des mécanismes du service universel, le renforcement de la concurrence dans le secteur et la mise à niveau du cadre législatif et réglementaire.

2.2.2. La nécessaire redynamisation du secteur de l'offshoring

Le Maroc a fait le choix d'ériger l'offshoring l'une des locomotives du développement économique du pays. Il a mis en œuvre une stratégie volontariste, baptisée « offre offshoring Maroc », pour positionner la destination Maroc au niveau mondial. Cette stratégie a pour objectifs la réalisation d'un chiffre d'affaires à l'export de 20 milliards de dirhams en 2015 et la création de 70.000 emplois durant la période 2009-2015 pour atteindre près de 100.000 emplois à terme.

Bilan mitigé de l'offre offshoring Maroc

Bien que la stratégie offshoring ait réalisé des avancées certaines, ses résultats demeurent, à la veille de son échéance 2015, en deçà des objectifs arrêtés. En effet, l'emploi du secteur a atteint 57.000 en 2012 (+11%/an depuis 2009), soit un écart de 43% par rapport aux 100.000 visés par l'offre offshoring Maroc à l'horizon 2015. Les recettes à l'export du secteur ont culminé à 7,4 milliards de dirhams en 2014 (+8,6%/an depuis 2009), ne représentant, ainsi, que 37% de l'objectif fixé par la stratégie pour 2015 (20 milliards de dirhams).

Par ailleurs, et après avoir eu initialement un positionnement essentiellement axé sur le prix et sur les activités de la relation client, le Maroc s'est progressivement orienté vers des prestations à forte valeur ajoutée. Ainsi, les recettes des activités d'ITTO et du BPO des captifs ont représenté en 2014 respectivement 27% et 12% des recettes totales. La plus grande part des recettes de l'offshoring est occupée à 61% par l'activité des centres d'appels et du BPO des outsourcing.

Au vu de son évolution au cours de ces deux dernières années, le secteur est entré dans sa phase de saturation et les mesures prises dans le cadre du plan Emergence ne semblent plus adaptées pour son développement futur surtout que sa compétitivité est fortement menacée par la concurrence des pays low-cost, en particulier des pays de l'Afrique subsaharienne. D'autres contraintes pèsent sur ce secteur, en l'occurrence, la faible diversification des marchés de l'offshoring (90% pour l'UE en 2013), le faible positionnement sur des activités du BPO captif (12% des recettes totales en 2014), l'insuffisance des compétences hautement qualifiées pour se positionner sur des activités à très forte valeur ajoutée et sur de nouveaux marchés.

Ainsi et eu égard aux opportunités prometteuses de développement du secteur, la révision des contours de la stratégie offshoring s'impose avec acuité pour donner une nouvelle impulsion à la dynamique du secteur et pour faire face aux nouvelles données. Dans ce sens, il paraît impératif de prioriser l'investissement dans la formation des ressources humaines afin d'insérer durablement notre pays dans la carte mondiale de l'offshoring en ciblant plus particulièrement les segments à plus forte valeur ajoutée. Il s'agit, également, de s'orienter vers la diversification du portefeuille client afin de réduire la forte dépendance vis-à-vis de l'Europe en ciblant de nouveaux clients, notamment, hispanophones et anglophones. Enfin, la mise en place d'un système de veille garantissant un suivi-évaluation des programmes publics de soutien au secteur, anticipant les nouvelles tendances à l'international serait de nature à préserver sa compétitivité.

2.2.3. Exigence d'une relance réfléchie du secteur de l'immobilier

Le ralentissement de l'activité dans le secteur de l'immobilier a été bien confirmé durant l'année 2014 comme en témoigne l'évolution des principaux baromètres du secteur à l'instar des ventes du ciment qui ont accusé une baisse de 5,4% par rapport à 2013, et des crédits immobiliers qui ont évolué de 2,7% contre 4,8% un an auparavant. De même, la production et les mises en chantier du logement social ont accusé une baisse, respectivement, de 1% et de 6,7% par rapport à 2013. Concernant le logement social à 250.000 dirhams, l'engouement observé, pour ce créneau, au lendemain de l'adoption des différentes mesures incitatives contenues dans la LF 2010, a nettement fléchi. Le nombre des conventions conclues avec l'Etat est passé de 131 conventions (pour une consistance de 212.659 logements) en 2013 à 106 conventions (pour une consistance de 89.773 logements) en 2014. Le nombre de logements autorisés a chuté de 44%, passant de 87.624 à 48.721 logements entre 2013 et 2014. Toutes ces évolutions montrent une certaine décélération au niveau du secteur de l'immobilier, et une saturation au niveau du segment du logement social.

Cependant, et eu égard aux fondamentaux solides du secteur, en particulier, la persistance d'un déficit de 580.000 unités, la demande additionnelle de 125.000 unités annuellement, l'accroissement soutenu de la population urbaine (2,1% contre -0,01% en milieu rural)... la relance de ce secteur stratégique devrait se profiler grâce à la poursuite accélérée d'un ensemble de chantiers structurant. Il s'agit, particulièrement, de :

La consolidation du cadre juridique et réglementaire⁴⁰ : L'année en cours a connu l'adoption de la loi n°12-107 modifiant et complétant la loi n°44-00, relative à la Vente d'immeubles en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA). Ce texte vise à remédier aux difficultés rencontrées aussi bien par les acquéreurs que les vendeurs des biens immobiliers en VEFA et apporte des nouveautés consistantes sur l'ancienne loi ayant resté quasiment inapplicable pendant les dix ans de son avènement. Les garanties⁴¹ prévues pour les acquéreurs et les facilités⁴² accordées aux promoteurs sont de nature à insuffler une nouvelle dynamique dans le secteur de la construction.

⁴⁰ Grâce aux efforts déployés, le Maroc a gagné, selon l'édition 2015 du rapport Doing Business, 29 places et 41, respectivement, pour l'obtention des autorisations de construire et en termes de transfert de la propriété.

⁴¹ Les droits des acquéreurs ont été renforcés, en particulier, par la mise en place d'une nouvelle garantie au profit de l'acquéreur appelée : « Garantie d'achèvement des travaux » au cas où le vendeur se heurte à des entraves (problèmes financiers ou autres) susceptibles de compromettre l'achèvement du projet immobilier objet du contrat.

La réforme du Fonds Daman Sakane : Dans un souci de pérennisation des ressources du fonds Daman Sakane et d'un meilleur ciblage des ménages éligibles, une troisième génération de réformes de ce fonds est entrée en vigueur au début de 2015. Rappelons que ce fonds a permis, jusqu'à fin juin 2015, à 147.221 ménages (123.559 dossiers pour le Fogarim et 23.662 dossiers pour le Fogaloge) d'accéder à une propriété. Les nouveautés de cette réforme concernent, en particulier : i) l'introduction de la possibilité de garantie de portefeuille et de transfert de garantie à une partie tierce visant plus de flexibilité en matière de gestion du portefeuille et davantage de facilité pour le refinancement par les banques de leur prêts garantis ; ii) l'assouplissement du contrôle à posteriori et son remplacement par des missions d'inspection ; et iii) l'élargissement de la garantie aux bénéficiaires du programme l'habitat menaçant ruine.

La préparation d'une stratégie de promotion du logement locatif : Le Département de tutelle a élaboré la première mouture de sa stratégie de promotion du logement locatif dénommée « Ijar » ayant pour objectif de promouvoir l'offre locative en vue d'accompagner la mobilité des ménages et de garantir une meilleure structuration du marché immobilier. Le taux de location des logements en milieu urbain connaît une régression continue depuis les années 80 pour atteindre, actuellement, un taux critique de 22%. L'équilibre du marché immobilier requiert un taux minimal de 25% (un standard international). Cette stratégie envisage la mise en œuvre d'un ensemble de mesures visant, en particulier, la sécurisation des loyers et la promotion du parc logement locatif.

Le renforcement des logements du moyen standing : Eu égard à l'importance de la demande des classes moyennes (estimée à 20.000 unités/an⁴³), et à leur solvabilité relative, ce segment du logement commence à attirer les promoteurs, notamment, suite aux amendements introduits, dans le cadre de la Loi de Finances 2014 et au dispositif d'encouragement dédié à ce type de logement. A fin 2014, 35 conventions ont été déposées pour construire 14.073 logements dont 16 conventions visées pour réaliser 6.023 logements. De son côté, l'opérateur public Al Omrane s'engage à réaliser 3.680 logements destinés aux classes moyennes⁴⁴. Toutefois, la réussite de ce programme nécessite un ensemble de prérequis, notamment, un ciblage réfléchi des zones à forte demande de ce type de logement, une adhésion confirmée des établissements de crédits pour répondre aux besoins conséquents de financement, et une prise en considération de la dimension régionale dans la fixation des prix de ces logements.

La relance du programme de logement à 140.000 dirhams : La signature d'une convention cadre, début juillet 2015, entre l'Etat, Al Omrane et l'Union Nationale des Petits Promoteurs Immobiliers (UNPPI) constitue un nouveau souffle pour ce programme. Elle prévoit de construire le reliquat soit près de 80.000 unités restantes dans un cadre de partenariat public-privé. En vertu de cette convention, le groupe Al Omrane mettra à disposition de l'UNPPI des terrains aménagés au niveau de ses différents lotissements. La réalisation de ce programme se fera grâce au système de péréquation, étant donné que 60 à 70% des opérations immobilières seront consacrées aux unités à 140.000 DH dans différentes villes du pays. De leur côté, les petits promoteurs s'engagent à réaliser ces logements en adéquation avec les normes de qualité et de sécurité.

La mise en place du référentiel des prix comme premier pas vers une régulation du marché de l'immobilier. La Direction Générale des Impôts a élaboré et publié au cours de cette année 12 référentiels des prix des biens immobiliers dans les villes de Casablanca, Fès, Marrakech, Oujda,

⁴² La possibilité d'établir le contrat de vente préliminaire après l'obtention de l'autorisation de construire et non après l'achèvement des travaux des fondations au niveau du rez-de-chaussée, comme c'était le cas dans l'ancienne loi, afin de permettre au vendeur de lancer son projet immobilier et de pouvoir le financer.

⁴³ Selon les estimations du Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

⁴⁴ A souligner que le groupe immobilier Addoha, considéré comme le plus grand promoteur immobilier au Maroc, a montré son intérêt à ce segment en créant sa filiale Coralia et qui sera spécialisée dans la production des logements destinés aux classes moyennes. A l'instar du logement social, ceci pourrait avoir un effet d'entraînement sur les autres groupes immobiliers, et un regain d'intérêt est fort probablement prévisible à terme.

Meknès, Settat, Agadir, El Jadida, Kenitra, Mohammedia, Nador et Béni Mellal⁴⁵. Certes, la mise en œuvre de cet outil, qui est de nature à améliorer la relation de confiance entre l'administration et le contribuable, éviterait à terme les redressements systématiques sur les prix et favoriserait un marché de l'immobilier plus transparent. L'atteinte de ces objectifs restent, toutefois, tributaire du déploiement des efforts nécessaires en matière d'actualisation de cette base de données et de la généralisation de cet outil sur l'ensemble du territoire.

L'opérationnalisation des orientations relatives à la politique de la ville : Des avancées ont été réalisées en matière de mise en œuvre des orientations des premières assises de la politique de la ville de 2012. Du côté institutionnel et juridique, il s'agit, en particulier, de la tenue de la première réunion de la commission interministérielle permanente de la politique de la ville en octobre 2014, de la création d'une direction dédiée au sein du Ministère de tutelle, de la préparation d'un projet de guide relatif à la politique de la ville et de la conception d'un programme de formation des compétences dans ce domaine. Sur le plan opérationnel, 88 projets ont été identifiés dont 32 sont conventionnés et 56 en cours d'étude. Ces projets portent sur la mise à niveau intégrée et la requalification urbaine des villes, la réhabilitation des anciennes médinas ainsi que la relance des villes nouvelles et des nouveaux pôles urbains. La contribution du MHPV pour la réalisation de ces projets s'élève à 11 milliards de dirhams. Dans le même sillage, il est à souligner le démarrage effectif des travaux de mise en œuvre des programmes urbains de grande envergure⁴⁶ qui ont été inaugurés, récemment, dans les grandes villes du Royaume.

... mais des défis restent à relever

En dépit des avancées réalisées sur un ensemble de chantiers dont, notamment, le programme Villes Sans Bidonvilles⁴⁷, la résorption du déficit⁴⁸, la poursuite de réalisation des villes nouvelles, la mobilisation du foncier..., ce secteur fait encore face à un ensemble de défis, en particulier : i) la persistance de la problématique du foncier (la multitude des statuts fonciers, les gaps en termes d'immatriculation des terrains, la rétention des terrains urbains,...) ; ii) l'importance de l'informel en lien, notamment, avec la prépondérance de l'auto-construction, iii) le manque de convergence des actions publiques, notamment, dans les villes nouvelles et dans les Zones d'Urbanisation Nouvelles, vi) le retard de l'approbation du code de l'urbanisme, v) des procédures administratives encore contraignantes dans certaines régions... D'autres défis méritent une attention particulière et qui sont d'ordre financier (l'essoufflement observé des sources de financement classiques et le manque d'innovation en matière d'ingénierie financière), fiscal (faible rendement des dépenses fiscales) et des défis relatifs à la prépondérance de la main d'œuvre non qualifiée et sous encadrée, à l'insuffisance notable de l'organisation des corps de métiers intervenant dans ce secteur, ou encore les gaps à rattraper en termes du contrôle des normes de la qualité et de sécurité ...

2.3. L'impérative dynamisation des secteurs à fort potentiel de croissance

Le potentiel de la transformation structurelle de l'économie marocaine demeure bridé par la faible contribution d'un certain nombre de secteurs économiques qui fonctionnent en deçà de leurs réelles capacités intrinsèques. Parmi ces derniers, l'on pourrait citer, à juste titre, les industries du textile-habillement, de l'agroalimentaire et du secteur de la pêche. Dès lors, il devient impératif de leur

⁴⁵ Ces référentiels contiennent des informations relatives aux prix de référence moyen pour déterminer la base de calcul des droits et taxes appliqués par l'administration grâce à un système centralisé de données et d'une géolocalisation du bien dans le zoning objet de l'appréciation.

⁴⁶ Il s'agit, en particulier, du projet de développement urbain et touristique de la capitale du Royaume (18 milliards de dirhams d'investissements), le projet de la grande Tanger (7,66 milliards de dirhams d'investissements), le plan de développement de la région du Grand Casablanca 2015-2020 (33,6 milliards de dirhams d'investissements) et Wessal Casa-Port (6 milliards de dirhams d'investissements), le programme intégré de développement de la ville de Tétouan (4,5 milliards de dirhams d'investissements), le programme de développement et du renouveau de la ville de Marrakech 2014-2017 (5,92 milliards de dirhams).

⁴⁷ Le programme VSB a amélioré, jusqu'à fin mai 2015, les conditions de vie pour 250.000 ménages, et la déclaration de 54 villes sans bidonvilles.

⁴⁸ Le déficit a continué sur sa tendance baissière, pour se situer, actuellement, à 580.000 unités.

impulser une réelle dynamique à travers un repositionnement stratégique à la faveur d'une montée dans la chaîne de valeur mondiale, une meilleure valorisation industrielle de leur potentiel de production et une plus ample diversification des marchés, notamment, en direction de l'Afrique.

2.3.1. Renforcer le potentiel de croissance de l'industrie agroalimentaire

Avec une contribution de près de 29% à la valeur ajoutée industrielle, de 25% à l'emploi et de 12% aux exportations industrielles, l'industrie agro-alimentaire occupe une place primordiale dans l'économie marocaine au niveau national et territorial. En effet, cette industrie s'est inscrite au cours de ces dernières années dans une véritable dynamique aussi bien à l'export (+11% en 2013, +7% en 2014 et +16,1% à fin août 2015) qu'en termes de création de richesse (croissance moyenne de 3,7% sur la période 2011-2014 contre 1,7% pour l'ensemble de l'industrie de transformation). Toutefois, et au regard d'un ensemble d'indicateurs, les performances de cette activité industrielle demeurent bien en deçà des potentialités réelles qu'elle recèle. En effet, cette dernière affiche un taux d'exportation⁴⁹ de 13% en 2013 (contre 15% en moyenne en début de la décennie 2000) et un taux de valeur ajoutée⁵⁰ ne dépassant pas 30% en moyenne sur la période 2000-2013. En outre, son niveau de valorisation, approché par le rapport entre sa valeur ajoutée et celle du secteur agricole reste contenu autour de 22% en moyenne sur les cinq dernières années contre des niveaux supérieurs dans d'autres pays (Tunisie (38%), la France (plus de 100%)...). De même, il convient de souligner le passage de la balance commerciale du secteur d'un excédent moyen de 3,3 milliards de dirhams sur la période 2000-2005 à un déficit moyen structurel de 5,5 milliards de dirhams entre 2011 et 2014.

Le secteur reste, en effet, confronté à de nombreuses contraintes qui freinent son élan et brident ses importantes marges de progrès. Ces contraintes sont principalement liées aux aléas de l'approvisionnement, aussi bien en termes de quantité que de qualité qui sont, d'ailleurs, en train de se résorber pour un ensemble de cultures avec l'entrée du Plan Maroc Vert dans sa vitesse de croisière. Il s'agit, également, des difficultés au niveau d'intégration du secteur et de la multiplicité des intervenants dans le circuit de commercialisation des produits agricoles frais, engendrant, ainsi, des surcoûts pour les industriels transformant ces produits. A noter, également, une faible taille moyenne des entreprises du secteur et le caractère familial prédominant du capital social qui engendre un type de management inadapté aux nouvelles exigences du commerce international. S'ajoute à cela, une productivité insuffisante des facteurs de production, des modes d'organisation interne de la production caractérisés par leur inefficacité et des normes et une certification des produits offerts insuffisantes. Enfin, et en ce qui concerne les ressources humaines, on dénote un manque de main d'œuvre qualifiée, élément clé pour la montée en gamme et une offre de produits agroalimentaires de haute valeur ajoutée.

Néanmoins, ce secteur présente de nombreuses opportunités à saisir en relation, notamment avec la progression continue de la demande mondiale des fruits et légumes transformés tirée, principalement, par les économies émergentes ainsi que l'augmentation soutenue de la demande intérieure à la faveur de l'accélération de l'urbanisation, de l'amélioration du niveau de vie des citoyens et de l'intégration de la femme dans le marché du travail qui demeure, toutefois, en deçà du potentiel escompté. En outre, la libéralisation du commerce international et la multiplication des accords de libre-échange offrent de réelles opportunités pour notre pays qui, grâce à sa position stratégique, est à même de devenir une plate-forme d'export vers l'Europe (57% de part de marché en 2014), le Moyen orient, l'Amérique et l'Afrique. Cette dernière constitue, en effet, un important gisement et relai de croissance en raison de son accroissement démographique et de son urbanisation accélérée, ainsi que de l'élargissement soutenu de sa classe moyenne, faisant évoluer le modèle des économies africaines vers un développement plus ancré sur la demande intérieure. Dans ce sens, il convient de rappeler l'importante percée de la part de marché des exportations marocaines dans ce continent, gagnant 10,7 points depuis 2000 pour se situer à 22,2% en 2014.

⁴⁹ Rapport entre les exportations et la production, en valeur, sur la base des données de l'Enquête Industrielle.

⁵⁰ Rapport entre la valeur ajoutée et la production sur la base des données de l'Enquête Industrielle.

Afin tirer profit des potentialités qu'offre le marché africain en tant que débouché prometteur de la production nationale agroalimentaire, il serait opportun de cibler des partenaires commerciaux prioritaires en fonction des potentialités de leurs marchés, d'améliorer le cadre juridique et réglementaire des accords de commerce et d'investissement conclus avec les pays de cette région, d'adapter l'offre agroalimentaire marocaine aux spécificités de ces derniers, de renforcer la logistique commerciale liant notre pays à ses partenaires africains et de coordonner les stratégies d'action des pouvoirs publics avec les opérateurs privés. De même, une meilleure valorisation des produits agricoles et une diversification de l'offre exportable marocaine dans le cadre du Plan Maroc Vert s'impose avec acuité. Dans ce sens, le rôle des agropoles demeure crucial pour accompagner les opérateurs agricoles et agro-industriels dans leur processus d'adaptation avec les spécificités des marchés étrangers.

Dans ce même sillage, il importe d'accélérer l'exploitation des agropoles de Meknès et de Berkane déjà opérationnel et la réalisation de celui de Souss-Massa-Drâa, dont la convention de création a été signée en avril 2015, en marge de la 8^{ème} édition des Assises de l'agriculture de Meknès. S'étendant sur une superficie de 74 hectares au sein du Parc Haliopolis d'Agadir, cet agropole qui rentre dans le cadre de la déclinaison territoriale du Plan Maroc Vert, permettra la création au sein du Parc d'Haliopolis d'un parc industriel de valorisation, de transformation et d'innovation dans le domaine agricole. En outre, la finalisation de l'étude sur l'agroalimentaire lancée courant 2015, devra permettre l'élaboration d'une stratégie propre à ce secteur et qui sera couronnée par la conclusion d'un contrat-programme Etat-Fédération de l'agroalimentaire (FENAGRI).

2.3.2. Explorer les potentialités indéniables du secteur de la pêche et de l'aquaculture

Bien qu'il recèle d'importantes opportunités à l'export et en termes création de richesses, les performances du secteur des pêches demeurent en deçà de ses potentialités avec une contribution à l'export et au PIB se situant, respectivement, aux alentours de 8,1% et 1% en 2014. Cela est dû, essentiellement, à de multiples insuffisances le long de la chaîne de valeur et qui portent, notamment, sur la qualité de la matière première qui affecte le volume et la régularité de la production et, par conséquent, les exportations, la faible valorisation de la ressource avec des volumes de capture marqués généralement par un faible degré de transformation, ainsi que la double concentration des exportations halieutiques au niveau des produits (dominés par quatre principaux produits : céphalopodes congelés (27% des exportations), conserves de pélagiques (37%) composés essentiellement de la sardine, poisson blanc frais (8%) et crustacés congelés (6%)) et de marchés (concentration sur les pays de l'Union européenne qui absorbent 70% des exportations).

Conscient de l'importante opportunité que peut offrir une forte mise en valeur de son potentiel halieutique, le Maroc a initié une nouvelle dynamique au secteur halieutique grâce à la stratégie Halieutis engageant de nombreux projets structurants. A cet effet, les réalisations à mi-parcours du déploiement de cette stratégie s'annoncent globalement positives. Parmi les résultats enregistrés figure la couverture de 85% des espèces commercialisées en 2015 par des mesures de gestion suite l'entrée en vigueur des plans d'aménagement de la crevette, des grands crustacés, des petits pélagiques au nord de Boujdour et du merlu. A cela s'ajoute la reconstitution progressive du stock poulpier grâce aux mesures de gestion adoptées (fixation de quotas de pêche, périodes de repos biologique...) ainsi que l'élimination totale de l'utilisation des filets maillants dérivants. De même, pour remédier aux insuffisances dans les dispositifs de suivi et d'aménagement des stocks halieutiques, l'Institut National de Recherche Halieutique a procédé à la signature d'un contrat-programme avec l'Etat qui lui permettra de renforcer ses moyens d'intervention.

L'état d'avancement de la stratégie indique une évolution de la valeur de première vente des captures de la pêche artisanale et côtière de 40%, par rapport à 2009, totalisant 6 milliards de dirhams en 2014. De plus, pour la gestion des espaces portuaires, 62% des ports de pêche sont aujourd'hui gérés par l'ONP (15 des 22 existants).

L'impact des différentes actions engagées a permis d'atteindre un chiffre d'affaires à l'export de 15,5 milliards de dirhams en 2014, en hausse de 27% en valeur et de 12% en volume par rapport à 2009. Parallèlement, les investissements privés dans l'industrie de valorisation ont totalisé 1,7 milliard de dirhams entre 2009 et 2014, soit une progression annuelle moyenne de 12%.

En outre, et en relation avec la promotion des produits halieutiques marocains, il y a lieu de signaler l'obtention par l'Haliopôle d'Agadir du label européen «Label Bronze Striving for excellence » de la part de l'European Cluster Excellence Initiative, suite à ses différentes investigations en termes de R&D et innovation, de formations, de projets et d'expertises au profit des entreprises pour contribuer à l'amélioration continue de la qualité, à la valorisation des produits de la mer et à une meilleure compétitivité.

Pour le renforcement des actions structurantes de la stratégie Halieutis, des chantiers importants ont été, également, lancés. Il s'agit, notamment, de réussir le décollage de l'aquaculture au Maroc, promouvoir l'investissement et la création d'emplois dans les provinces du Sud et de poursuivre l'accompagnement de la promotion des produits de la mer marocains tant sur le marché national qu'international. A cet effet, il a été procédé à l'identification de sites dédiés aux projets aquacoles et à la validation de projets d'investissement. De même, ce segment a bénéficié du lancement, en 2015, du programme de jumelage entre l'aquaculture marocaine et européenne. Ce programme, financé par l'Union européenne et géré par le Ministère de l'Economie et des Finances, permettra à l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture de maîtriser les techniques de production aquacole en s'inspirant de l'expérience et des meilleures pratiques européennes en la matière.

Concernant la promotion de l'investissement dans le sud, la Holding Sanam projette d'investir 260 millions de dirhams dans la région de Dakhla portant sur trois projets relatifs à : i) la valorisation des produits de la mer, notamment pélagique, ii) la construction d'une unité d'élevage de mollusques bivalves destinée à 95% à l'export (huîtres, palourdes et moules) et iii) la mise en place d'une unité de réception, de triage, de calibrage et de congélation des produits halieutiques.

En dépit des avancées réalisées dans le secteur, des défis en termes, notamment, de compétitivité et d'intégration intra-régionale persistent et exigent d'être relevés. En effet, le commerce des produits halieutiques entre le Maroc et l'Afrique demeure faible sachant que le continent africain importe, de par le monde, près de 3,9 milliards de dollars de ces produits, dont uniquement une proportion de 5,6% est d'origine marocaine⁵¹. Par ailleurs, de réelles opportunités de croissance de ce marché sont à saisir par les exportations nationales corroborant la volonté du Maroc de renforcer davantage ses relations commerciales avec ce continent à fort potentiel.

2.3.3. Accélérer le repositionnement stratégique de l'industrie du textile-habillement

Corollairement à la fin de l'accord multifibre en 2005, l'exposition accrue à la concurrence étrangère a fait inscrire notre industrie du textile-habillement, durant la dernière décennie, dans un trend baissier comme en témoigne le recul de son poids dans la valeur ajoutée totale de 4,5% en 2000 à 2,7% en 2013, la dégradation de sa part du marché européen de 4% sur la période 2000-2006 à 2,7% sur la période 2007-2014, la chute du nombre d'entreprises et d'emplois dans la filière, respectivement, de 32% et 17%, durant la dernière décennie, et enfin une évolution erratique des exportations au gré des aléas de la conjoncture internationale, particulièrement celle de l'Europe.

La levée des quotas et les mutations de la chaîne de valeur mondiale de cette industrie ont dévoilé le manque de compétitivité de la filière marocaine dû à un ensemble de fragilités structurelles. Il s'agit, en particulier, d'une chute continue de l'investissement de 5,4% par an sur la période 1998-2012, d'une forte concentration des exportations par produit (68% des exportations sont des vêtements et accessoires du vêtement autres qu'en bonneterie) et par marché (85% des exportations sont

⁵¹ Plus de détail au niveau de l'étude « Quelles opportunités pour les produits halieutiques marocains sur le marché africain », portail du Ministère de l'Economie et des Finances, 2015.

concentrées sur quatre marchés européens, à savoir l'Espagne, la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne) et qui émanent, principalement, des deux régions de Tanger-Tétouan et du Grand Casablanca (qui s'accaparent 74% du total des exportations de cette industrie) avec la prépondérance des réexportations en admission temporaire sans paiement. Cette industrie souffre, par ailleurs, d'une prédominance de la main d'œuvre féminine non qualifiée et d'une régression continue de la productivité du travail de 0,2% en moyenne par an sur la période 1998-2012 à l'opposé de la tendance observée dans les autres branches industrielles et de la prépondérance des activités de sous-traitance (70% du chiffre global du secteur) dépendant d'un nombre très limité de donneurs d'ordre au détriment des activités à forte valeur ajoutée. D'autres faiblesses ont contribué, également, à l'essoufflement de l'industrie nationale du textile à l'instar de la faible intégration de la filière, de la faiblesse de l'innovation ou encore du manque de financements spécifiques.

Eu égard à son importance socio-économique et à ses potentialités, le secteur a bénéficié depuis le début des années 2000 du soutien public à travers plusieurs accords en partenariat avec la profession. Le dernier de ces accords entre dans le cadre du programme d'accélération industrielle 2014-2020, conclu en avril 2015 avec les opérateurs privés, sous forme des contrats de performance pour le développement des écosystèmes en tant qu'une nouvelle approche pour cibler des créneaux à fort potentiel de croissance.

Ces contrats ont fixé comme objectifs globaux la création de 100.000 emplois stables et l'augmentation du chiffre d'affaires à l'export de 5 milliards de dirhams à travers l'opérationnalisation de six écosystèmes prioritaires prévus dont trois ont été retenus dans un premier temps et ont fait l'objet d'une signature d'un accord-cadre entre les pouvoirs publics et la profession (AMITH) en février 2015. Il s'agit de l'écosystème Denim, l'écosystème Fast Fashion et l'écosystème Distributeur Industriel. Les autres écosystèmes restants : Maille, Textile à Usage Technique et Textile Maison seront traités en 2016 et feront l'objet d'autres contrats de performance.

En vertu des trois contrats signés, l'Etat s'engage à soutenir chaque écosystème par une prime globale à l'investissement matériel et immatériel (innovation/créativité et expertise technique) et par des primes s'élevant à 10% du chiffre d'affaires additionnel réalisé à l'export (pour les projets de croissance et de soutien à la conquête des marchés à l'export) et sur le marché local par un distributeur de marque national. De même, il est prévu de mettre en place une offre de formation destinée à qualifier des emplois ciblés pour répondre aux besoins des 100.000 emplois prévus dans les différents écosystèmes. Cette offre de formation sera déployée, notamment, par l'OFPPT, l'ESITH et CASA MODA ACADEMY.

L'engagement public a porté, également, sur la mise à la disposition des locomotives des écosystèmes un foncier de 95 hectares. Ce foncier devrait être localisé à proximité d'un bassin d'emploi urbain ou rural, connecté par le réseau routier et de transport en commun, disponible en mode locatif pour plus de flexibilité et très accessible aux industriels en terme de coût. De leur part, les professionnels s'engagent pour les trois écosystèmes, notamment, de créer 44.000 nouveaux emplois d'ici 2020, soit 44% de l'objectif global tracé pour l'emploi, générer un chiffre d'affaires additionnel de 6,3 milliards de dirhams et de réaliser 57 projets d'investissements.

L'ensemble de ces efforts (en termes de formation, foncier, aides financières, accès aux crédits bancaires...) visant à parer aux fragilités dont souffre cette industrie, sont louables et de nature à insuffler une nouvelle dynamique à ce secteur. Toutefois, et pour un repositionnement réussi et une montée en gamme dans la chaîne de valeur mondiale, il est impératif, de faire de la recherche & développement et de l'innovation un pilier fondamental de cette stratégie de relance, permettant au secteur de migrer vers un nouveau modèle industriel compétitif basé sur la créativité, la réactivité et l'agressivité commerciale et orienté davantage vers la co-traitance et les produit finis à plus forte valeur ajoutée (habillement de mode, textiles techniques et intelligents...). Cette stratégie gagnerait, également, en efficacité à travers la mise en place d'une veille concurrentielle sur les tendances conjoncturelles et structurelles des marchés afin de saisir les opportunités offertes, de mieux se

repositionner sur les marchés traditionnels, ou encore réussir à gagner de nouveaux débouchés. D'autres prérequis s'avèrent, en outre, importants, en particulier, la simplification de l'accès des PME aux différents programmes envisagés et leur insertion dans les circuits internationaux de distribution, la mise en place des instruments de couverture de risques...

2.4. Le secteur financier comme levier de financement de l'économie

Le secteur financier occupe une place vitale dans le processus d'accumulation du capital et de hausse de la productivité. Cependant, après avoir confirmé sa forte contribution à la croissance économique et à l'emploi durant la décennie 2000, les indicateurs globaux de ce secteur font état d'un ralentissement marqué de son activité depuis 2009. En effet, la valeur ajoutée du secteur des activités financières et assurances a enregistré une progression annuelle moyenne, en volume, de 4,9% entre 2009 et 2014 contre 9,5%, entre 2004 et 2008, évolution qui demeure en ligne avec celle de la valeur ajoutée totale (5%). La part de ce secteur dans la valeur ajoutée totale est restée relativement stable, autour de 5% sur la période 2004-2008.

Dans un contexte marqué par la montée importante des besoins de financement des investissements de long terme de l'économie, le secteur financier est appelé à jouer un rôle décisif dans l'accompagnement des réformes structurelles et à répondre aux exigences d'une croissance inclusive et durable. Si les enquêtes auprès des banques, montrent une poursuite de l'assouplissement des conditions d'accès au crédit durant l'année 2014, il n'en demeure pas moins que l'encours des crédits à l'économie a poursuivi sa croissance à un rythme plus faible au moment où le rythme des dépôts bancaires a enregistré une amélioration notable. Ce ralentissement est marqué par le recul persistant des prêts à l'équipement accordés aux Sociétés Non Financières (SNF) privées et la stagnation de la part des concours accordés aux PME dans le total des crédits mobilisés par les sociétés non financières et ce, en dépit, de l'intervention soutenue du système de garantie et de la mise en place par Bank Al-Maghrib des mesures non conventionnelles pour soutenir l'activité de crédit des entreprises.

À l'exception du marché obligataire, dont l'encours a fortement augmenté durant les cinq dernières années, les autres leviers de financement alternatifs, à savoir le marché primaire des actions et le capital investissement n'irriguent l'économie réelle que dans de faibles proportions. Par ailleurs, si la hausse des produits d'assurances dans l'épargne financière des ménages devrait avoir des effets d'entraînement favorables en matière de financement de l'économie, il n'en demeure pas moins que la structure de leurs placements demeure fortement décalée par rapport aux besoins de financement des PME.

C'est dans ce contexte financier en pleine mutation et face à un secteur bancaire très concentré, des stratégies ont été déployées par les institutions financières à la recherche de nouveaux relais de croissance. Dans ce sillage, les établissements bancaires cherchent de nouvelles opportunités tant sur le marché local qu'international, notamment africain. Les activités à l'international des principaux groupes bancaires constituent de véritables relais de croissance en raison du potentiel économique et financier des marchés ciblés.

Politique monétaire : poursuite des mesures d'assouplissement pour relancer l'activité économique

À fin 2014, les facteurs autonomes de liquidité bancaire ont exercé un effet expansionniste de 22,4 milliards de dirhams sur les trésoreries bancaires, sous l'effet, principalement, d'une augmentation de 30,3 milliards de dirhams des avoirs extérieurs nets de Bank Al-Maghrib. Quant à la position nette du Trésor et les autres facteurs, ils ont baissé de 312 et 300 millions de dirhams respectivement. Compte tenu d'une baisse annuelle de 7,7 milliards de dirhams du montant de la réserve monétaire obligatoire, suite à la réduction en mars 2014 du taux de la réserve monétaire de 2 points de pourcentage pour la ramener à 2%, le besoin en liquidité des banques s'est élevé à 39,6 milliards de dirhams au lieu de 68,4 milliards de dirhams en 2013.

Par conséquent, le taux moyen pondéré sur le marché interbancaire s'est établi à 2,94%, après 3,05% en 2013. Cette baisse a eu lieu suite, également, à la décision du conseil de Bank Al-Maghrib d'abaisser le taux directeur de 3% à 2,75%, le 24 septembre 2014, et à 2,5%, le 17 décembre 2014. Le taux interbancaire demeurant proche du taux directeur a oscillé dans une fourchette allant de 2,5% à 3,1% et sa volatilité s'est élevée à 0,15 après 0,04 en 2013. Le même scénario est constaté au niveau du marché des repos où les taux, dont la moyenne s'est élevée à 2,85%, ont enregistré une baisse minimale de 4 points de base et leur volatilité n'a pas dépassé le seuil de 0,12.

Pour alimenter le marché monétaire en liquidité nécessaire en 2014, Bank Al-Maghrib est intervenue, principalement, à travers les avances à 7 jours sur appels d'offres. Le montant hebdomadaire moyen de ces opérations s'est élevé à 35,7 milliards de dirhams, face à une demande hebdomadaire moyenne de 76,4 milliards de dirhams, soit un taux de satisfaction de 46,7% au lieu de 77,4% en 2013 pour un montant hebdomadaire servi de 50,5 milliards de dirhams.

En outre, Bank Al-Maghrib est intervenue à travers les opérations de prêts garantis à 1 an au titre du programme de soutien au financement de la TPME et qui ont concerné un volume hebdomadaire moyen de 12,8 milliards de dirhams en 2014 contre uniquement 4,7 milliards de dirhams en 2013. La banque centrale a eu recours aussi aux opérations de pensions livrées, qui ont porté, au cours de l'année 2014, sur un montant hebdomadaire moyen de 6,2 milliards de dirhams. Concernant le montant annuel des avances à 24 heures, il demeure faible et n'a pas dépassé un total annuel de 8,7 milliards de dirhams en moyenne en 2014. Au cours du premier trimestre 2015, les prêts garantis mobilisés ont atteint un volume hebdomadaire moyen de 16,2 milliards de dirhams.

Ralentissement des crédits à l'économie

En 2014, l'encours des crédits accordés par les banques s'est établi à 763,4 milliards de dirhams, en hausse de 2,2% après avoir atteint 747 milliards de dirhams en 2013, en hausse de 3,9% en 2013. Rapporté au PIB, cet encours a représenté 82,6% contre 82,9% en 2013.

Ce ralentissement a concerné particulièrement les crédits immobiliers dont l'encours s'est établi à 237 milliards de dirhams, passant de 4,8% en 2013 à 2,7% en 2014, ramenant ainsi sa part dans l'encours total des crédits aux alentours de 31%. Il est attribuable, également, au recul des crédits accordés aux promoteurs immobiliers de 5,6% après avoir marqué une légère progression de 0,6% en 2013 et une consolidation du rythme de progression de ceux de l'habitat à 6,2%.

Au moment où l'encours des crédits débiteurs et de trésorerie s'est établi à 180,6 milliards de dirhams, en hausse de 3,1% après avoir reculé de 5,6% à 173,3 milliards de dirhams en 2013, celui des crédits à la consommation a atteint 44,1 milliards de dirhams, affichant une hausse de 9,2%, contre une augmentation de 1,9% en 2013. Néanmoins, cette amélioration constatée au niveau des crédits à la consommation est attribuable, essentiellement, à l'opération de fusion-absorption par la BMCI de sa filiale « BMCI Crédit Conso ». En dehors de cette opération, la progression des crédits à la consommation est de 0,8%.

Pour leur part, les crédits à l'équipement ont enregistré une hausse de 3,7% à 145,5 milliards de dirhams après avoir augmenté de 1,5% en 2013. Cette amélioration a concerné, essentiellement, les crédits à l'équipement contractés par les Sociétés Non Financières publiques qui ont augmenté de 36,4% contre 1,8% en 2013. Par contre, les crédits à l'équipement accordés aux SN F privées ont baissé de 1,6%. En dépit de cette hausse, la part des crédits à l'équipement dans le total des crédits à l'économie est restée stable à 19% entre 2012 et 2014, après avoir atteint en moyenne 21% sur la période 2009-2011.

L'encours des créances en souffrance s'est situé à 52,5 milliards de dirhams contre 43,7 milliards de dirhams en 2013, en hausse de 20,2%, ramenant sa part dans le total des crédits à l'économie à 6,9% contre 5,9% en 2013 et 4,9% en 2012.

Par secteur institutionnel, le ralentissement enregistré en 2014 au niveau des crédits bancaires reflète la décélération des crédits accordés aux Sociétés financières (SF) dont l'encours a atteint 94,2 milliards de dirhams en baisse de 10,2%. Les crédits mobilisés par les sociétés non financières ont atteint 379 milliards de dirhams en hausse de 11%. Néanmoins, les prêts accordés aux SNF privées se sont établis à 345 milliards de dirhams, en hausse de 3,1% après avoir baissé de 3,5% en 2013. Quant aux prêts octroyés aux SNF publiques, ils ont atteint 35,1 milliards de dirhams en 2014 contre 32 milliards de dirhams en 2013, en augmentation de 9,8% après 8,1% en 2013.

Pour leur part, les crédits aux ménages, tirant bénéfice du bon comportement des prêts à l'habitat, se sont accrus de 4,8% à près de 275,5 milliards de dirhams en 2014, représentant ainsi 36,1% du total des crédits bancaires.

Légère hausse des concours accordés aux PME en dépit de l'amélioration des conditions de l'offre de crédit et de l'intervention soutenue du système de garantie

Selon l'enquête sur les conditions d'octroi de crédit, réalisée par Bank Al-Maghrib au titre de l'exercice 2014, les PME ont mobilisé un encours de crédits additionnels de 2,6 milliards de dirhams seulement après 13,4 milliards de dirhams en 2013 et 18,5 milliards de dirhams, en moyenne, entre 2000 et 2012. Ainsi, à fin décembre 2014, les prêts accordés aux PME se sont établis à 166,6 milliards de dirhams, soit une hausse de 1,6% après 8,9% en 2013, stabilisant, ainsi, leur part dans le total des crédits accordés à l'ensemble des sociétés non financières à 36% à près 33% en 2012. Le ralentissement du rythme de croissance des prêts accordés aux PME intervient au moment où celui des prêts accordés à l'ensemble des sociétés non financières augmente de 1,6% après avoir reculé de 0,6% en 2013 et le taux d'intérêt moyen appliqué aux crédits, a baissé de 16 points de base pour se situer à 7,53% en 2014 contre 7,69% en 2013. Ce ralentissement a été constaté alors que l'appui de la Caisse Centrale de Garantie a fortement augmenté, permettant aux TPME de mobiliser 7 milliards de dirhams de nouveaux crédits garantis en 2014 (soit une progression de 41% après 30% en 2013). Ces crédits ont financé, notamment, des projets de création et de développement ainsi que des besoins en fonds de roulement en faveur de 3.100 TPME contre 2.046 en 2013.

Au cours des sept premiers mois de l'année 2015, le volume des crédits garantis par la Caisse Centrale de Garantie (CCG) en faveur des TPME a atteint 4 milliards de dirhams contre environ 3 milliards de dirhams enregistrés sur la même période de l'année dernière, soit une hausse de 33%. Les crédits d'investissements garantis ont enregistré une hausse de 26%, atteignant 756 millions de dirhams et ont permis de générer des investissements d'une enveloppe globale de 1,8 milliard de dirhams et de créer 7.400 emplois directs. Sur l'ensemble des interventions de la CCG au titre des six premiers mois de l'année 2015, aussi bien en garantie qu'en cofinancement, trois secteurs se démarquent. Celui des industries manufacturières arrive en tête (30%), suivi du commerce (24%) et du BTP (20%).

Financement bancaire de l'économie : une gestion de risque renforcée depuis l'application progressive des règles prudentielles de Bale III

Au milieu d'une conjoncture économique nationale en 2014 marquée par le ralentissement de l'activité économique, les banques n'ont pas réussi à améliorer la qualité de leur bilan comme en témoigne la hausse du taux de croissance des créances en souffrance de 20,2% en 2014, ramenant leur part dans le total des crédits distribués de 5,9% en 2013 à 6,9% en 2014 contre 4,9% en 2012.

Au cours des deux dernières années, le risque sur les entreprises, mesuré par l'encours des créances douteuses brutes des entreprises rapporté à l'encours total des crédits à l'économie, a été supérieur à celui des particuliers, soit 8,7% contre 6,8% à fin 2014 (7,3% contre 6,1% à fin 2013).

En dépit de cette détérioration, les ratios de liquidité et de solvabilité des banques marocaines demeurent conformes aux dispositions prudentielles, tel qu'édicté par le dispositif de Bâle III, entré en vigueur au Maroc en 2014. Ainsi, le ratio de solvabilité moyen des banques s'est situé à 13,8% contre 13,3% en 2013 (soit 50 points de base), au-dessus du seuil minimum réglementaire de 12%.

De son côté, le ratio de liquidité à court terme, transposé des normes de Bâle III, s'est établi à 130% à fin décembre 2014, soit un niveau supérieur au minimum requis. Ce ratio, dont l'entrée en vigueur est intervenue en juillet 2015, impose aux banques de disposer de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour surmonter une grave crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Reprise du rythme de croissance des dépôts dans un contexte de ralentissement des crédits bancaires

En 2014, l'encours des dépôts bancaires au Maroc a enregistré une progression de 6,6% après 3,7% en 2013, passant de 722,3 milliards de dirhams à près de 770 milliards de dirhams. L'amélioration du rythme de croissance de l'encours des dépôts en 2014 s'explique par la reprise modérée de la conjoncture économique internationale qui a contribué à l'amélioration des recettes voyages et des transferts des Marocains Résidant à l'Etranger de 3% et de 2,3%, respectivement en 2014, après une baisse de 0,4% et de 1,5% respectivement en 2013. Cette évolution trouve son origine, également, dans l'opération de l'amnistie au titre des avoirs et liquidités détenus à l'étranger qui s'est soldée par un montant de l'ordre de 27,85 milliards de dirhams, dont 9,6 milliards de biens immeubles, 9,8 milliards d'actifs financiers et 8,4 milliards d'avoirs liquides.

Dans ces conditions, les dépôts à vue et les comptes à terme et bons de caisse ont enregistré une accélération des rythmes de leur progression, en enregistrant des hausses annuelles respectives de 6,9% et 5,9% à 446,3 et 170,8 milliards de dirhams respectivement. Quant au rythme de progression des comptes d'épargne, il n'a pas connu de variation significative, en s'établissant à 8,5% après 8,9% en 2013. Concernant les autres dépôts, constitués, essentiellement, de valeurs données en pension, ils ont baissé de 6,3% à 22,9 milliards de dirhams après une hausse de 6,9% il y a un an.

Les évolutions différenciées des composantes des dépôts bancaires n'ont pas été accompagnée d'un changement marqué au niveau de leur structure. Celle-ci est restée globalement stable comparativement à 2013. Près de 58% des dépôts bancaires sont à vue, 22,2% sont à terme et 16,9% sont des comptes d'épargne.

La stabilité relative de la structure des dépôts bancaires en 2014 s'est accompagnée d'une baisse relative du coût des ressources de 1,98% à 1,94%, en lien avec la hausse des dépôts à vue d'une manière plus que proportionnelle par rapport à la hausse du passif rémunéré, qu'ils s'agissent des comptes d'épargne, des dépôts en devises et, plus récemment, des titres des OPCVM monétaires. Le rôle joué par la baisse du coût des ressources dans l'élargissement de la marge globale d'intermédiation⁵² est illustré par l'évolution du taux d'intérêt apparent⁵³ qui s'est amélioré de 0,61 point pour atteindre 5,80% entre décembre 2013 et juin 2014.

La structure des dépôts, appréhendée par catégorie d'agents économiques, continue à être dominée par les dépôts des particuliers qui ont progressé de 7,5% à 382 milliards de dirhams et dont la part, hors dépôts des MRE, s'est maintenue à 49,6%. Les dépôts des MRE, en hausse de 4,6%, ont atteint 154,8 milliards de dirhams, soit une part de 20,2% du total des dépôts. Ils sont constitués à hauteur de 60% de dépôts à vue, 36% de dépôts à terme et de 4% de comptes d'épargne.

Avec une part de 4,8% du total, les dépôts des agents économiques financiers se sont accrus de 21,8% à 37 milliards de dirhams, en relation avec le développement des dépôts des OPCVM qui se sont renforcés de 22,8% à 18,6 milliards et des dépôts des compagnies d'assurances qui ont évolué de 13,2% pour atteindre près de 4,5 milliards de dirhams, dont 62% sous forme de dépôts à vue, 29% de dépôts à terme et 9% d'autres dépôts.

Après une quasi-stagnation (-0,2%) en 2013, les dépôts des autres agents non financiers ont augmenté de 4,5%. Cette évolution traduit, entre autres, l'amélioration de la capacité d'épargne des entreprises.

⁵² La marge globale d'intermédiation est passée de 3,21% en 2013 à 3,55% en 2014.

⁵³ Le taux apparent est rapproché par le rapport des intérêts versés par les banques et les dépôts rémunérés.

Capital investissement : un potentiel de financement pour la croissance des PME

Essentiel pour améliorer la productivité et soutenir la croissance, le développement du marché du capital risque est au centre des préoccupations des pouvoirs publics en matière d'approfondissement du secteur financier et de diversification des sources de financement de l'économie. Dans cette perspective, les pouvoirs publics ont introduit de nouveaux amendements sur la loi 41-05 relative aux Organismes de Placement en Capital Risque (OPCR) ayant pour objectif de renforcer leur rôle dans le financement des entreprises. Parmi les principales mesures introduites, celle relative à la levée de l'une des principales contraintes de cette loi, qui impose aux OPCR de détenir un portefeuille constitué d'au moins 50% de titres représentatifs de fonds et de quasi-fonds propres d'entreprises ayant la qualité de PME. Cette disposition a été remplacée par l'obligation de détenir 50% de titres représentatifs de fonds et de quasi-fonds propres de sociétés non cotées.

Parallèlement à l'entrée en vigueur de cette réforme, le secteur a continué son développement en portant le stock des fonds levés à 15,7 milliards de dirhams à fin 2014 et le montant des investissements cumulés à 4,9 milliards de dirhams contre 4,2 milliards en 2013 et 3,6 milliards en 2012, soit 31,2% des fonds levés. Néanmoins, il y a lieu de constater que par rapport aux résultats de l'année 2013, les montants levés par année ont baissé de 1,1 milliard de dirhams, passant de 1,5 milliard de dirhams en 2013 à 423 millions de dirhams en 2014, en baisse de 74%.

Avec un taux de pénétration du capital- investissement de 0,08% et 155 entreprises financées par cette industrie, le Maroc a surperformé l'ensemble des pays de la zone MENA (0,01%) et a dépassé la Turquie qui a enregistré un taux de pénétration de 0,02% en 2014. Les actes d'investissement bénéficient davantage au secteur industriel qui a renforcé sa part dans le total des investissements réalisés par le secteur à 47% depuis 2011 après 32% entre 2006 et 2010. En dépit de ces évolutions favorables, le financement par capital risque ne répond toujours pas encore à l'objectif pour lequel il a été créé, à savoir le financement de l'innovation et de la création d'entreprises. Les montants dévolus à l'amorçage des entreprises demeurent très faibles (7% depuis 2011 contre 91% pour les opérations de transmission et de développement). Parallèlement, le secteur des TIC fait l'objet d'un désengagement progressif des investissements en capital-risque (1% des fonds investis en 2013 contre 5% sur la période 2006 et 2010). Ce secteur s'accapare plus de 40% des investissements dans les pays où l'industrie du capital-risque est plus développée.

Toutefois, le poids du capital risque dans l'investissement demeure marginale en 2014 et ce, en dépit des progrès réalisés (0,3% de la FBCF). Ce chiffre montre que le potentiel de croissance de ce secteur demeure très important et pourrait toucher un nombre plus élevé d'entreprises et susciter davantage l'intérêt des investisseurs institutionnels et individuels d'autant plus que le secteur du Capital Investissement au Maroc affiche des taux de rendement élevés et représente aujourd'hui une alternative aux autres produits de placement classiques. Ledit secteur a réalisé une performance supérieure à celle du secteur boursier marocain, avec un Taux de Rendement Interne Brut de 15% contre 5,5% pour le MASI. Le Maroc ambitionne de devenir plus attractif pour les investisseurs institutionnels internationaux en matière de Capital Investissement, comparativement à des pays comme l'Égypte ou la Turquie.

Bourse de Casablanca : faible recours au marché primaire des actions, dominé principalement par les secteurs bancaire et immobilier

En 2014, une seule opération d'introduction a marqué le marché primaire et a concerné la Société Résidences Dar Saada⁵⁴ pour un montant de 1,13 milliard de dirhams. En dehors de cette opération, ce sont les banques et les entreprises du secteur immobilier qui dominent le marché primaire. L'activité sur ce marché a connu une baisse significative. En effet, les émissions en titres de capital, effectuées par six entreprises, ont totalisé seulement 425 millions de dirhams contre 3,2 milliards en

⁵⁴ L'entreprise s'est introduite à la Bourse de Casablanca à travers une augmentation de capital, en émettant 5.241.770 actions nouvelles au prix de 215 dirhams par action, soit 1,1 milliard de dirhams. Le montant souscrit s'est établi à 3,7 milliards de dirhams.

2013 et 7,5 milliards de dirhams en 2012, soit une baisse de 87%. S'agissant des emprunts obligataires, 8,1 milliards de dirhams ont été levés dont 184 millions sont des obligations cotées.

Le marché primaire est toujours marqué par la faiblesse des augmentations de capital et la rareté des introductions des entreprises. Les augmentations de capital effectuées sur le marché primaire en 2014 et opérées en numéraire, représentent presque 50% des montants levés en 2014, soit 211,5 millions de dirhams qui peuvent être considérées comme de nouveaux apports de capitaux à la Bourse de Casablanca. Les sociétés non financières ont mobilisé 256,5 millions de dirhams, soit 60% des augmentations effectuées sur le marché, contre 40% ou 168,6 millions de dirhams levés par les sociétés financières.

Deux augmentations du capital ont été effectuées par les banques (BMCI et CDM) pour un montant total de 168,6 millions de dirhams. La Société ALLIANCES opérant dans le secteur immobilier a réalisé la plus grande augmentation du capital, en 2014, pour un montant de 207,7 millions de dirhams en émettant 373.552 titres.

Fort recours des sociétés non financières au marché obligataire

À fin 2014, le volume des émissions sur le marché de la dette privée a atteint 83 milliards de dirhams en hausse de 27,5% dont 72%, soit 59,7 milliards de dirhams, ont été levés par les sociétés financières. S'agissant des sociétés non financières, leurs émissions ont quasiment doublé au cours de l'année 2014, en s'élevant à 23,3 milliards de dirhams contre 11,9 milliards de dirhams en 2013, dont 52% effectuées sur le marché obligataire (taux variant entre 3,35% et 6,5%) et 48% sous forme de billets de trésorerie (taux variant entre 3,1% et 6,55%).

En tenant compte du montant de remboursement de 10 milliards de dirhams, l'encours de la dette privée des sociétés non financière a atteint 71,8 milliards de dirhams, en hausse de 4,9% par rapport à 2013. Cette hausse a été soutenue par l'évolution favorable des conditions de financement offertes sur ce marché, suite à la baisse des taux obligataires observée depuis fin 2013. Cette baisse est à mettre en relation avec l'évolution des taux des bons du Trésor qui servent de référence au calcul des taux d'intérêts des émissions qui ont accusé d'importantes diminutions sur le marché primaire.

Néanmoins, l'accès à ce marché reste réservé aux entreprises de grande taille, ayant émis des titres avec un montant moyen de 983,5 millions de dirhams et un minimum de 40 millions de dirhams. Les émissions obligataires effectuées, par les sociétés cotées à la bourse de Casablanca sur le marché obligataire, ont atteint 183,6 millions de dirhams contre 700 millions de dirhams en 2013 et ont profité essentiellement aux entreprises du secteur financier (les sociétés Axa Crédit, CGI, RISMA et ATIJARIWABA BANK ont levé, respectivement, 45 millions, 50 millions, 44 millions et 46 millions de dirhams).

Internationalisation des banques marocaines : les enjeux du positionnement stratégique en Afrique

Les principales banques du Maroc affichent depuis quelques années, une forte ambition d'acquérir une dimension internationale. Les enjeux sont très importants en termes d'opportunités de croissance et de profit qui se présentent dans certains pays de l'Afrique. L'internationalisation des banques marocaines en Afrique constitue un axe stratégique vers l'intégration Maroc-Africaine et un catalyseur pour la création d'un espace économique porteur de bien-être et de coopération dans la création de grands projets. Les motivations de l'internationalisation en Afrique peuvent se résumer comme suit :

- Saisir les opportunités de croissance dans la vente de détail, une activité en plein essor en Afrique où le taux de bancarisation demeure très faible (6%) ;
- Financer les investissements en infrastructures et les projets d'équipement lancés en Afrique par les entreprises publiques et privés, locales et étrangères ;

- Capturer les flux de transfert de l'argent entre l'Europe et l'Afrique opéré par les africains résidant à l'étranger et celui des flux d'affaires entre les deux continents ;
- S'ériger en banques de référence en Afrique subsaharienne ;
- Développer les activités de montage des opérations financières.

L'implantation à l'étranger est réalisée au moyen de banques affiliées, de filiales, d'agences ou de bureaux de représentation. Afin 2014, les banques détiennent à l'étranger de 40 filiales, 15 succursales disposant de plus de 1.300 agences bancaires. La contribution des filiales des trois groupes bancaires les plus actifs à l'étranger a atteint 19% du total actif consolidé, sans changement par rapport à 2013. Cette part se situe à 18% pour les créances sur la clientèle et à 21% pour les dépôts. Elle a été à l'origine de 29% du Produit Net Bancaire et de 16% du résultat net de ces trois groupes.

Dans ce contexte, les dépôts collectés via les filiales implantées en Afrique ont continué à enregistrer des progressions dynamiques, avec une hausse de 11,4% en 2014. De même, les crédits octroyés ont observé un accroissement de 12%.

Les nouvelles possibilités d'élargir le marché bancaire par l'internationalisation comporte des avantages, mais aussi des risques. Toute internationalisation entraîne une érosion des informations sur les limites acceptables d'endettement, qui ne peut être enrayerée que par l'application des normes de transparence très efficaces et reconnues à l'échelle internationale. Dans cette perspective, Bank Al-Maghrib a été proactive dans la conduite et la supervision de l'expansion des banques marocaines en Afrique. En effet, la part des créances à risque dans le portefeuille des créances des filiales bancaires en Afrique s'est maintenue à environ 10%, alors que le taux de couverture par les provisions en normes IFRS s'est renforcé pour s'établir à 63% contre 60% en 2013. Le ratio de solvabilité moyen des banques, sur une base consolidée, s'est situé à 13,6% contre 13,3% en 2013, au-dessus du seuil minimum de 12% édicté par la réglementation prudentielle en vigueur.

Secteur des assurances en pleine mutation

Rôle confirmé du secteur des assurances dans le financement de l'économie

Le secteur des assurances est un pilier important de l'économie. Il joue un rôle essentiel dans la collecte de l'épargne et son acheminement pour le financement des activités économiques. Il constitue un levier important de développement économique et un véritable stimulateur de la croissance.

Ainsi, les principaux indicateurs du secteur ont affiché des performances positives. Cette situation a été renforcée par la consolidation des indicateurs de rentabilité des sociétés exerçant dans l'activité d'assurance, dans un contexte marqué par des taux d'intérêt bas et par des taux d'inflation modérés.

En 2014, le marché marocain d'assurance a connu une progression des primes encaissées, passant de 26,6 milliards à 28,2 milliards de dirhams, en augmentation de 6,1% contre 2,9% en 2013, en lien avec la hausse de 9,5% de l'assurance-vie et capitalisation et de 4,5% de l'assurance non vie.

Le dynamisme de cette dernière composante au cours de la période récente s'explique, en grande partie, par la solidité des fondamentaux économiques, par les changements réglementaires et fiscaux⁵⁵ qui ont accordé un traitement privilégié à l'épargne longue, par le développement des produits en unités de compte, par le développement du marché immobilier et par l'essor de la distribution à canaux multiples, notamment, le succès grandissant de la bancassurance.

⁵⁵ En 2011, il y a eu l'exonération de la taxe sur les contrats d'assurance des opérations de capitalisation qui étaient soumises au taux de 3,5%. Aussi, le délai de 8 ans, au lieu de 10, est étendu, à partir de 2012, aux contrats individuels ou collectifs d'assurance/retraite et aux contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation pour les opérations conclues avant 2009.

Suite aux évolutions sus-indiquées, le taux de pénétration de l'assurance a affiché un profil ascendant depuis l'année 2004, passant de 2,3% à 3,1% en 2014. Ce trend haussier s'explique par l'évolution des primes émises à un rythme supérieur à la croissance économique nominale. Avec ce taux de pénétration, le Maroc occupe la première place au niveau des pays de l'Afrique du Nord. La Tunisie vient en deuxième position avec 1,8%, juste devant l'Égypte et l'Algérie dont les taux sont respectivement de 0,71% et 0,69%. A noter, qu'à l'échelle mondiale, le taux de pénétration s'est élevé à 6,2% en 2014.

Pour ce qui est de la densité de l'assurance, bien qu'elle demeure encore faible, elle a connu une évolution notable. Elle est passée de 91,8 dollars par habitant en 2012 à 96 dollars en 2013 avant d'atteindre 99,1 dollars par habitant en 2014. Comparé aux pays de l'Afrique du Nord, le Maroc occupe, depuis 2007, la première place en termes de densité de l'assurance, suivi par la Tunisie qui a réalisé, également, des avancées importantes en la matière, passant de 77 dollars en 2013 à 80 dollars par habitant en 2014. En Algérie, la densité de l'assurance reste faible et ne dépasse pas le seuil de 40 dollars. Quant à l'Égypte, elle vient en dernier rang avec une densité qui se situe à 24 dollars, après 35 dollars par habitant en 2013.

L'acquisition et la gestion d'actifs financiers constituent une composante essentielle du métier des sociétés d'assurance. Les placements nets des entreprises d'assurances et de réassurance ont atteint 132,6 milliards de dirhams contre 125,7 milliards en 2013, soit une progression de 5,5%.

Les placements affectés aux opérations d'assurances, qui constituent l'apport du secteur des assurances au financement de l'économie, représentent, à eux seuls, plus de 90,7% du total des placements. Rapportée à la FBCF, l'augmentation annuelle de ces placements montre que la contribution du secteur représente 2,3% contre 1,9% un an auparavant.

Les actions et parts sociales dominent la structure des placements du secteur. Elles ont augmenté de 6,9% en 2014, représentant 67,1% du total des placements affectés aux opérations d'assurance au lieu de 66,3% en 2013. Contrairement aux assureurs européens qui optent davantage pour les actifs obligataires, les compagnies marocaines d'assurance sont beaucoup plus présentes sur les actions. Certes, cette classe d'actifs est considérée comme risquée, mais sa détention s'inscrit dans une logique de rentabilité et par conséquent reste concurrentielle. Cette hausse s'explique essentiellement par le renforcement de l'encours des actions cotées et des actions et parts des OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes. Ces deux composantes, qui accaparent, respectivement, 35% et 33% du total des actions et parts sociales, ont progressé de 12,2% et 15,8% au lieu de 5,1% et 0,4% respectivement en 2013. Quant aux actions non cotées, elles ont baissé de 12,4% contre une hausse de 6,4% en 2013. Toutefois, leur importance reste marginale dans la mesure où leur part dans le total des actions et parts détenues n'a pas dépassé 5,9%.

De même, les obligations, bons et titres de créances négociables nettes détenus par les entreprises d'assurances ont enregistré une progression de 4,4%, en s'établissant à 29,6 milliards de dirhams contre 28,4 milliards en 2013, conservant, ainsi, leur part dans le total des placements affectés aux opérations d'assurances aux alentours de 24,6%. Cette hausse s'explique, essentiellement, par l'amélioration du rythme de croissance des titres non cotés dont la part dans le total des obligations, bons et titres de créances négociables s'est améliorée de 5 points pour se situer à 73% et ce, en lien, notamment, avec la hausse du rendement des bons du Trésor. De ce fait, la part de l'encours des bons du Trésor détenu par les sociétés d'assurance et les organismes de prévoyance s'est élevée à 29% de l'encours total des bons du Trésor émis par adjudication contre 27% en 2013. L'existence d'engagements de rémunération (taux minimum garanti) et le caractère liquide de la majorité des placements d'assurance-vie (contrats rachetables) demeurent les raisons majeures pour lesquelles les assureurs préfèrent détenir dans leur portefeuille une part importante de titres de créances sous forme d'obligations et bons.

Concernant les placements immobiliers, ils ont atteint 4,8 milliards de dirhams contre 4,9 milliards en 2013, en légère baisse de 2,1%. L'immobilier direct (terrain, construction, immobiliers en cours et

autres placements immobiliers) représente 59% de ces placements immobiliers contre 41% au titre de parts et actions des sociétés immobilières qui ont accusé un accroissement de 2,3%, passant de 1,9 milliard de dirhams en 2013 à 2 milliards de dirhams en 2014.

Exploiter le potentiel de croissance externe du secteur des assurances marocain

Dans une optique de diversification de la structure géographique de leurs chiffres d'affaires, les sociétés marocaines d'assurance ont opté pour le choix stratégique de positionnement sur le marché africain. Ce dernier dispose, en effet, de multiples atouts qui font de lui une destination de choix pour l'investissement dans le secteur des assurances. L'Afrique a concentré, en moyenne, près de 15% de la population mondiale sur la période allant de 2004 à 2013, avec une double dynamique démographique (+2,6% par an) et économique (+11,6% par an). Les perspectives de développement de l'activité d'assurance africaine demeurent prometteuses avec le taux de pénétration (4% du PIB) et la densité d'assurance (56,1 dollars par habitant) les plus bas à l'échelle internationale. Le poids de l'Afrique dans les primes d'assurance émises dans le monde ne dépasse pas le seuil de 1,4%. De son côté, le chiffre d'affaires consolidé réalisé par les assureurs africains a affiché une croissance soutenue tout au long de la période (2004-2013), avec un taux de croissance annuel moyen de 8%.

Du côté du périmètre de croissance externe des assureurs marocains en Afrique, le nombre de pays couverts se fixe à seize, répartis entre l'Afrique du Nord (Tunisie), l'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Bénin, Togo, Mali, Niger et Guinée), l'Afrique de l'Est (Kenya, Rwanda et Madagascar) ainsi que l'Afrique centrale (Angola, Cameroun, Gabon et la République du Congo). Ce périmètre a représenté, en moyenne, 22% de la population de l'Afrique et 17% du PIB généré par ce continent sur la période 2004-2013. Les pays africains ciblés par les sociétés marocaines d'assurance se démarquent par leurs forts rythmes de croissance démographique et économique où la moitié de ces pays affichent des taux de croissance économique à deux chiffres.

Dans le cadre de leurs stratégies de croissance externe, les assureurs marocains privilégient les pays africains à faibles taux de pénétration d'assurance (entre 0,2% et 2,8%, en moyenne, sur la période 2004-2013). A part le Gabon, ces pays d'implantation affichent des indicateurs de densité largement inférieurs à la barre des 100 dollars (moyennes oscillant entre 1 dollar et 69,9 dollars par habitant). Au titre de la même période, l'analyse de la structure moyenne des primes d'assurance émises en Afrique, met en évidence le faible poids des pays couverts par les assureurs marocains dont la contribution consolidée ne dépasse pas 6,6%. Toutefois, les activités d'assurance demeurent particulièrement dynamiques au sein de ces pays.

En somme, les marchés d'assurance africains offrent de réelles opportunités de développement pour les opérateurs nationaux. Afin de profiter pleinement de ces opportunités, les assureurs marocains sont appelés à axer leurs stratégies de croissance externe sur une multitude de piliers :

- ***La complémentarité entre les produits :*** Dans ce sens, il est nécessaire de tableur sur une collaboration renforcée entre les sociétés d'assurance et les opérateurs bancaires qui disposent déjà d'un réseau de filiales assez large dans le continent africain. D'ailleurs, mis à part l'Angola, le Rwanda et le Togo, tous les pays d'implantation des assurances marocaines enregistrent la présence de banques nationales ;
- ***La complémentarité régionale :*** Traduisant globalement les stratégies d'implantation de leurs maisons mères à l'échelle continentale, les filiales africaines des sociétés marocaines d'assurance doivent concevoir leurs propres stratégies régionales d'extension dans les pays voisins de leurs zones d'implantation. Cette extension doit mettre à profit le réseau d'une assurance ou d'une banque existante ainsi que les compétences locales des pays d'accueil ;
- ***La complémentarité intersectorielle :*** Il s'agit, dans ce cadre, de mettre en avant le rôle du secteur marocain des assurances en matière de fourniture de services supports destinés à accompagner les autres secteurs dans leurs projets de développement en Afrique ;

- **La complémentarité intercontinentale** : Dans ce cadre, il est opportun de tabler sur le positionnement du secteur national des assurances comme un pont qui assure la liaison entre les assureurs des pays du Golfe et les marchés prometteurs d'assurance dans le continent africain. Capitalisant sur ce positionnement stratégique, les assureurs marocains implantés en Afrique peuvent servir de canaux de promotion et de distribution des produits islamiques d'assurance (Takaful) dans des pays tels que le Sénégal, le Mali, le Cameroun et le Nigéria.

3. DE NOUVEAUX RELAIS DE CROISSANCE POUR UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF

Animé par la volonté de construire un Etat moderne, solidaire et compétitif, le Maroc a mené des réformes sectorielles et institutionnelles afin de tirer le meilleur profit de son potentiel humain, naturel et territorial. Certes, des défis subsistent, mais sans pour autant dénier l'engagement du Maroc dans un processus de développement humain spatialement inclusif à l'aune du développement économique des régions, suite à des transformations sectorielles, et d'un meilleur accès aux droits fondamentaux. Ces acquis ne pourraient qu'être consolidés avec une portée et une diffusion plus appropriées au niveau spatial dans le cadre d'un modèle cohérent qui permet de garantir une structure équilibrée entre les différents volets des fondamentaux d'un développement socioéconomique territorial soutenable.

3.1. Développement économique et inclusion spatiale : des progrès en perspective

3.1.1. Vers l'émergence de nouveaux pôles régionaux

La région de Casablanca Settat a réalisé la part moyenne la plus importante du PIB durant la période 2001-2013 en y contribuant à hauteur de 26,8% suivie par les régions de Rabat Salé Kénitra (14,8%), Marrakech Safi (11,9%) et Fès Meknès (10,3%). Ces quatre régions totalisent 63,8% du PIB national, traduisant un héritage appelé à être résorbé selon des dynamiques en cours, à travers les stratégies sectorielles territorialisées (PMV, vision 2020, ...) et les stratégies fonctionnelles en faveur de l'inclusion spatiale (Logistique, P2I, pôle universitaires, ...) ou à partir d'autres trajectoires que la nouvelle gouvernance régionale pourrait favoriser (trois Lois Organiques portant sur la réorganisation territoriale).

Graphique 25 : Contribution et dynamique régionale sur la période 2001-2013

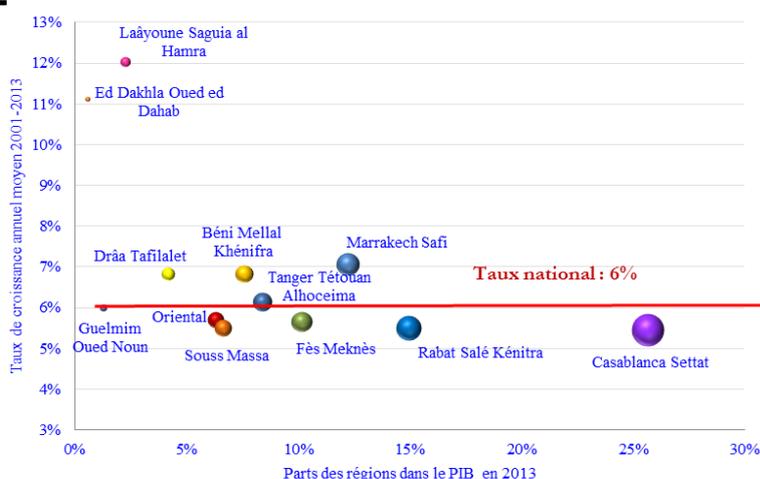
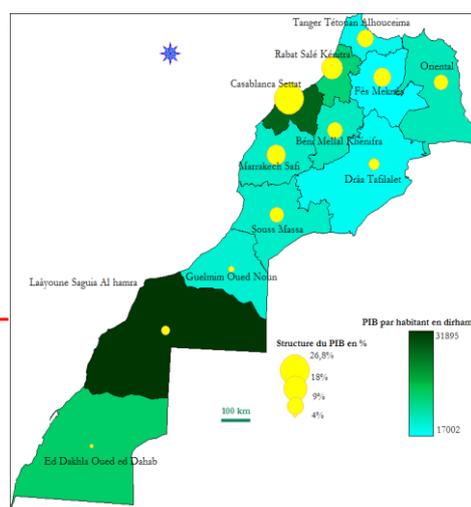


Schéma 1 : Structure du PIB et PIB/hab sur la période 2001-2013



Source : Calcul DEPF

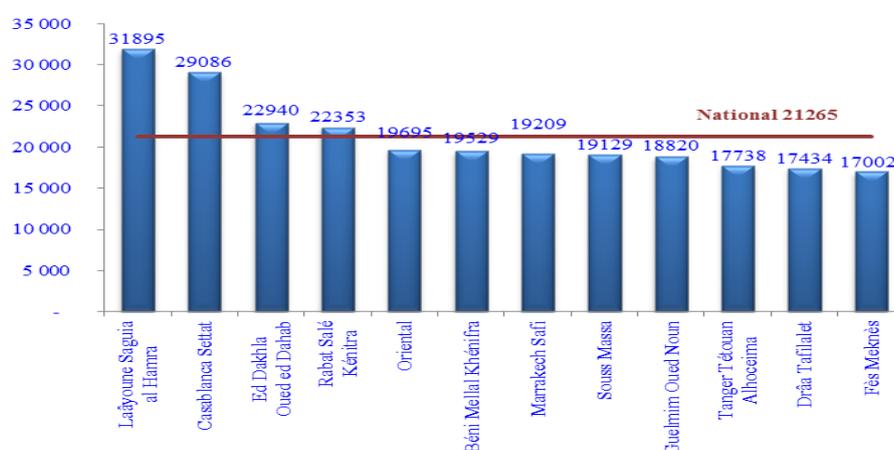
Ceci se confirme avec l'émergence des régions contribuant sensiblement à la croissance économique. En effet, en termes de rythme de croissance nominale, ce sont les régions à faibles contributions qui

révèlent les trajectoires les plus dynamiques, avec des taux de croissance plus élevés que la moyenne nationale (6%), à savoir les régions de de Laâyoune Saguia al Hamra (12%), celle d'Ed Dakhla Oued ed Dahab (11,1%) et celle de Drâa Tafilalet et Béni Mellal Khénifra (6,8% chacune). A l'instar de ces régions, Marrakech Safi (7,1%), Tanger Tétouan Alhouceima (6,1%) et Guelmim Oued Noun (6%) ont enregistré des taux de croissance plus importants.

PIB par habitant : 4 régions sur 12 dépassent la moyenne nationale

Les nouvelles configurations spatiales de création de richesses devraient contribuer à résorber les inégalités de répartition de ces richesses. Ainsi, 4 régions sur 12 ont un PIB/hab supérieur à la moyenne nationale (21265 dh/hab). Il s'agit de Laâyoune Saguia al Hamra (31.895 dirhams/hab), de Casablanca Settât (29.086 dh/hab), Ed Dakhla Oued ed Dahab (22.940) et Rabat Salé Kenitra (22.353).

Graphique 26 : PIB/habitant par région en dirham (2001-2013)



Source : calcul de la DEPF

En termes de dynamiques, la région de Laâyoune Saguia al Hamra a connu la croissance la plus soutenue du PIB/hab avec un taux annuel moyen de 8,1%, suivie des régions de Darâa Tafilalet (6,9%), de Marrakech Safi (6,2%), de Béni Mellal Khénifra (6,1%) et de l'Oriental (5,1%). Par contre, l'évolution du PIB/hab a été moins remarquable pour les régions de Souss Massa (3,9%), de Rabat Salé Kenitra (4,3%), de Casablanca Settât et de Guelmim Oued Noun (4,4% chacune) et de Fès Meknès (4,5%). Ceci suggère que la croissance est en faveur de la convergence des régions avec une tendance des régions à se rapprocher dans le cadre d'un processus de rattrapage enclenché par des régions plus dynamiques et l'essoufflement des pôles traditionnels qui tiraient la croissance.

Configuration sectorielle des valeurs ajoutées régionales

La région de Fès Meknès a réalisé la part moyenne la plus importante de la valeur ajoutée primaire durant la période 2001-2013, en y contribuant à hauteur de 15,6%. La région de Marrakech Safi vient en deuxième lieu avec une contribution moyenne de 13,9%, suivie par les régions de Rabat Salé Kénitra (12,2%), Souss Massa (11,9%), Casablanca Settât (11,8%) et Béni Mellal Khénifra (10,5%). Ces régions participent ensemble à hauteur de 75,9% de la valeur ajoutée du secteur primaire au niveau national.

Quant au secteur secondaire, la région de Casablanca Settât a réalisé la part moyenne la plus importante de la valeur ajoutée nationale de ce secteur durant la période 2001-2013 en y contribuant à hauteur de 44,1%. Plus loin, se trouve en deuxième position la région de Marrakech Safi avec 10,3% suivie par les régions de Rabat Salé Kénitra (9,3%), de Tanger Tétouan Al Hoceima (9%) et Beni Mellal Khénifra (7,5%).

La part moyenne la plus importante de la valeur ajoutée tertiaire durant la période 2001-2013, revient à la région de Casablanca Settat qui a contribué à hauteur de 21,8% à la valeur ajoutée tertiaire nationale suivie par la région de Rabat Salé Kenitra (18,1%), la région de Marrakech Safi (12,2%) et la région de Fès Meknès (11,1%). Par ailleurs, les services marchands hors hôtels et restaurants restent le premier pourvoyeur de la valeur ajoutée tertiaire dans toutes les régions avec en tête celle de Casablanca Settat (73,6%) entre 2001 et 2013.

3.1.2. Inégalités régionales sous le prisme de l'accès aux droits fondamentaux

Dans un contexte mondial où la soutenabilité des modèles de développement repose la problématique de leur capacité inclusive et de leur finalité au regard du respect de la dignité humaine, les débats en cours de la communauté internationale sur les objectifs de développement post 2015 redonnent à la question des Droits de l'Homme une place centrale dans la définition des nouveaux paradigmes de développement.

Le modèle de développement marocain est, dès lors, appelé à être orienté dans sa configuration globale et régionale vers l'accès aux droits fondamentaux en prenant appui sur le potentiel immatériel en tant que «... critère fondamental dans l'élaboration des politiques publiques et ce, afin que tous les Marocains puissent bénéficier des richesses de leur pays». Extrait du Discours Royal du 30 juillet 2014.

Il s'agit de conduire l'analyse de l'accès aux droits fondamentaux selon le découpage précédent en 16 régions et ce, en raison du manque de l'information selon les 12 régions, pour la majorité des indicateurs retenus pour le calcul de l'indice composite de l'accès aux droits fondamentaux.

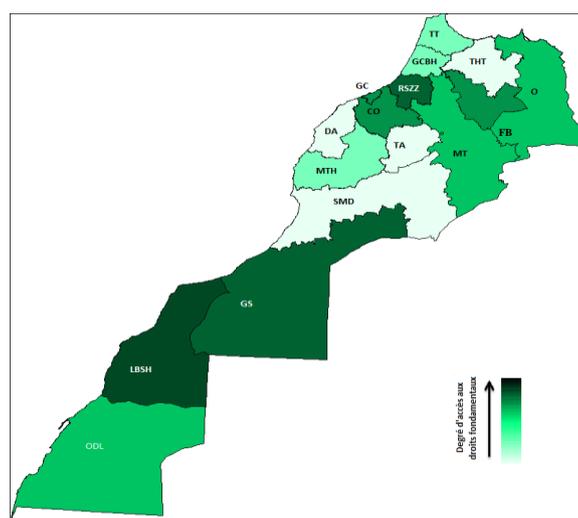
L'évaluation de l'accès des régions aux droits fondamentaux révèle des disparités qui peuvent être synthétisées à travers un Indice composite de l'Accès aux Droits Fondamentaux (IADF)⁵⁶. Ainsi, sept régions ont, en 2013, un accès aux droits fondamentaux plus important que la moyenne nationale avec en premier lieu la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra suivi des régions de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Guelmim-Es-Semara, Fès-Boulemane, Chaouia-Ouardigha, Grand Casablanca et l'Oriental. La région de Tadla-Azilal se classe à la dernière position. Cependant, ce classement résulte d'un accès différencié selon les chapitres des droits fondamentaux.

Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra est en tête du classement par rapport à l'indice global et à la plupart des chapitres, notamment, l'accès aux services essentiels et au bien-être social, l'accès aux savoirs, formation et développement culturel, la protection des enfants et le dialogue social, dialogue civil et partenariats innovants. Cependant, cette région se positionne à la 8^{ème} place relativement au chapitre de l'inclusion et de la solidarité à un score relativement bas en termes de non-discrimination et promotion de l'égalité de genre (11^{ème} place en 2013), notamment, sur le plan de la parité au niveau du marché de l'emploi (exemple : Taux de chômage des femmes de 35,9% contre 10,4% au niveau national).

Quant à Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, malgré son classement général à la 2^{ème} place, cette région se positionne à la 14^{ème} place au chapitre du dialogue social, dialogue civil et partenariats innovants (exemple : 75 adhérents aux coopératives par 10.000 habitants contre 130 au niveau national). En outre, nonobstant l'accès le plus important au niveau national aux savoirs, formation et développement culturel, la région a un accès relativement bas au droit à la culture (5^{ème} avec par exemple 21 bénéficiaires des activités des maisons des jeunes pour 10.000 habitants contre 100 pour Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra).

⁵⁶ L'IADF est obtenu en tant que moyenne pondérée des scores des différents chapitres. Ces derniers sont calculés en tant que moyenne arithmétique des scores des droits fondamentaux qui, eux même, sont calculés en tant que moyenne arithmétique simple des scores des indicateurs (attribué, sur une échelle de 0 à 10, pour une région selon sa performance) qui le composent.

Graphique 27 : Carte du degré d'accès des régions marocaines aux droits fondamentaux (2013)



Source : DEPF.

Au même titre que Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra, le positionnement de Guelmim-Es-Semara à la 3^{ème} place au niveau de l'indice global revient à un accès relativement important aux services essentiels et de bien-être social (4^{ème}) et aux savoirs, formation et développement culturel (4^{ème}) alors qu'elle se positionne à la 15^{ème} place au chapitre de l'inclusion et solidarité. Ce positionnement est dû à un score relativement faible en termes de non-discrimination et de promotion de l'égalité de genre (15^{ème} place en 2013) et de protection des personnes et des groupes vulnérables (14^{ème} avec, par exemple, un taux de chômage des femmes de 35,9% contre 10,4% au niveau national).

En contrepartie, même si Tadla-Azilal se classe en dernier au regard de l'indice global de l'accès aux droits fondamentaux, cette région est relativement avancée en termes de protection des enfants (2^{ème}). Sur ce chapitre, la région est, en particulier, 1^{ère} sous le prisme du droit à la protection médico-sanitaire maternelle et infantile (avec, notamment le 2^{ème} meilleur taux brut de vaccination des enfants au BCG (153% contre 139% au niveau national) et le 2^{ème} meilleur taux de consultations des femmes enceintes (180 pour 10.000 habitants contre 140 au niveau national). La région est, également, relativement bien classée en termes de dialogue social, dialogue civil et partenariats innovants (3^{ème} avec, notamment le meilleur taux de pénétration des coopératives, soit 255 adhérents aux coopératives par 10.000 habitants contre 130 au niveau national) et de protection de l'environnement (4^{ème} avec, notamment, 27,2% de la superficie de la région couverte par les essences forestières naturelles contre 12,6% au niveau national).

En termes de dynamique, les régions de Guelmim-Es-Semara et de l'Oriental ont le plus amélioré leurs scores gagnant 5 places depuis 1998 pour se positionner, respectivement, à la 3^{ème} et 7^{ème} position en 2013. L'évolution de l'Oriental revient, en grande partie, à un meilleur accès à l'inclusion et solidarité (+4 places, soit 7^{ème} en 2013) avec, notamment, une meilleure protection des personnes et des groupes vulnérables (+9 places, soit 5^{ème} en 2013).

L'appréciation du positionnement de Guelmim-Es-Semara en 2013 comparativement à 1998 revient à un accès meilleur aux services essentiels et au bien-être social (+7 places, soit 4^{ème} en 2013) et au dialogue social, dialogue civil et partenariats innovants (+11 places, soit 2^{ème} en 2013) alors qu'elle a pratiquement stagné par rapport aux autres chapitres. L'accès aux services essentiels et de bien-être social s'est, notamment, amélioré sur le plan du droit à l'éducation (+10 places, soit 2^{ème} en 2013) et au logement (+9 places, soit 3^{ème} en 2013). L'accès au dialogue social, dialogue civil et partenariats innovants, s'est amélioré, particulièrement, suite à la multiplication des coopératives (14 pour 10.000 habitants en 2013, contre 2 en 1998, soit 162 adhérents pour 10.000 habitants en 2013 contre 41 en 1998).

La baisse relative de Tanger-Tétouan au regard de l'indice global (-6 places, soit 11^{ème} en 2013) revient à un accès moins important aux services essentiels et de bien-être social (-8 places, soit 14^{ème} en 2013). Relativement à ce chapitre, cette baisse est due à un accès moins important au droit à la justice (-14 places, soit 15^{ème} en 2013 avec, notamment, un taux brut d'affaires pénales jugées sur celles enregistrées dans les tribunaux de première instance de 91% en 2013 contre 110% en 1998) et au droit d'entreprendre (-10 places, soit 15^{ème} en 2013 avec, notamment, un taux net de création des entreprises industrielles de -6,9% en 2013 contre 11,2% en 1998).

Ainsi, les progrès réalisés en termes d'accès des régions aux différentes générations des droits de la personne ont, non seulement, suivi des dynamiques différenciées par région et par nature des droits, mais ils interpellent à adopter une approche plus cohérente qui puisse générer des effets bénéfiques sur les populations cibles et restituer, in fine, le principe de l'indivisibilité des droits dans la vie quotidienne des citoyennes et des citoyens.

3.1.3. Quel rôle pour l'économie de la connaissance dans l'inclusion spatiale ?

Au-delà de la croissance et de l'emploi ou du cadre socioéconomique, l'inclusion spatiale interpelle désormais d'autres volets environnemental, institutionnel, organisationnel, ... pour asseoir un modèle de développement régional plus équilibré et plus soutenable. Les stratégies sectorielles menées par les pouvoirs publics ont, certes, permis d'enclencher des dynamiques importantes au niveau régional mais dont la portée peut être mieux diffusée au niveau spatial si ces stratégies sont implémentées d'une manière plus intégrée et plus cohérente. Ainsi, l'économie de la connaissance constitue un vecteur idoine qui permet de consolider cette vision de développement spatial intégré moyennant un régime économique et institutionnel incitatif, un dispositif éducatif efficient, un système d'innovation performant et enfin une infrastructure adaptée, notamment, en termes de technologies de l'information et de communication.

L'évaluation de l'insertion des régions dans l'économie de la connaissance à travers un indicateur synthétique révèle que six régions ont un score au-dessus de la moyenne nationale avec en premier lieu la région du GC suivi des régions de RSZZ, FB, CO, LBSH et l'Oriental. Ce positionnement est, cependant, le résultat d'un classement différencié selon les piliers de l'économie du savoir. A titre d'exemple, le climat des affaires du GC est relativement moins attractif, le marché d'emploi est moins accommodant et le système d'innovation gagnerait en améliorant la proportion des sciences et ingénierie dans l'enseignement supérieur au moment où le climat des affaires et le marché de l'emploi à CO sont plus accommodants et le volet éducation est relativement moins performant.

A l'exception des régions du GC et de TA, les autres régions ont amélioré leurs scores entre 2004 et 2011. CO est la région qui a le plus amélioré son score gagnant 3 places depuis 2004 pour se positionner à la 4^{ème} position en 2011 au moment où MTH a perdu 3 places pour se positionner à la 15^{ème} position en 2011. Les régions du GC, RSZZ et FB ont maintenu leurs classements en tête.

Afin de mettre en place une stratégie à même de consolider la synergie et la cohérence des réformes entreprises au service de l'inclusion sociale et spatiale, il paraît opportun de :

- consolider la mise à niveau du climat des affaires des régions en restaurant la confiance entre les acteurs locaux, en améliorant le processus organisationnel et procédural, et en consolidant les infrastructures en faveur du développement des écosystèmes propres à l'inclusion spatiale ;
- assurer un accès uniforme aux droits fondamentaux⁵⁷ entre les différents territoires tout en veillant à couvrir les zones les plus vulnérables et qui, souvent, échappent à la couverture des politiques publiques de par leur spécificités organisationnelles (zones périurbaines⁵⁸, de montagne, oasiennes, ...)

⁵⁷ « Des inégalités régionales sous le prisme de l'accès aux droits humains : de la multiplicité à l'indivisibilité », DEPF, mars 2015.

⁵⁸ A titre d'exemple, la couverture des provinces rurales -ayant un taux d'urbanisation inférieur à 25% et qui englobent 17% de la population nationale- (5.341 habitants par médecins à hauteur de 81% par les médecins publics) en 2011 est 3,3 fois moins

- améliorer le capital humain en mettant à contribution la recherche public-privé, autour d'un maillage adaptée entre universités et entreprises, et une formation professionnelle adaptée aux vocations locales ;
- assurer l'aménagement numérique des territoires afin de réduire la fracture numérique entre ces derniers en améliorant leur couverture, leur connectivité et leur accessibilité ;
- veiller à développer des économies plus entrepreneuriales par l'accompagnement d'une nouvelle génération d'entrepreneurs locaux pour chaque filière qui ont un sens d'appartenance locale, un esprit d'investissement plus engagé et des compétences managériales prometteuses ;
- mettre en place un système d'information et un cadre normatif qui devrait permettre une évaluation appropriée des efforts consentis par l'Etat et les autres parties prenantes au niveau local ;
- consolider la coopération décentralisée dans ces volets bilatéral et multilatéral (projet du Tableau de Bord de l'innovation pour la région MENA), pour créer des synergies nationales et supra nationales afin de mutualiser les stratégies d'insertion dans l'économie du savoir adaptées aux spécificités des régions et pour créer des masses critiques à partir desquelles l'économie de la connaissance prend toute sa dimension.

Ces mesures ne pourraient que contribuer à mettre les jalons d'un modèle qui permettra aux différents échelons de la gouvernance territoriale à jouer pleinement leurs rôles pour amenuiser les inégalités sociales et territoriales persistantes et d'assécher les sources de vulnérabilité et d'exclusion. Le Discours Royal du 30 juillet 2015 a incité les pouvoirs publics « ...à établir un plan d'action intégré, fondé sur le partenariat entre les différents départements ministériels et les institutions concernées, en vue de trouver les moyens de financement des projets et de définir un échéancier précis pour leur mise en œuvre ». Cette démarche concernera « ... environ 20.800 projets, dédiés à plus de 12 millions de citoyens, vivant dans plus de 24 mille Douars, avec un budget global de 50 milliards de dirhams environ ».

3.1.4. Amélioration de la gouvernance territoriale

Conformément aux orientations Royales, la régionalisation avancée est le fruit d'une initiative nationale concernant l'ensemble des régions et provinces du Royaume visant à renforcer la démocratie locale et relever les défis du développement socio-économique. Ce chantier conforte, également, la crédibilité du plan d'autonomie proposé par le Maroc pour le Sahara, dans la mesure où il s'inscrit dans un nouveau modèle de développement pour les provinces du Sud.

La régionalisation avancée intervient dans le cadre de l'impulsion donnée par la nouvelle constitution de 2011 au processus de décentralisation et de régionalisation avancée. En effet, la réforme constitutionnelle de 2011 a consacré les jalons d'une décentralisation qui confère aux élus locaux, les moyens et les instruments devant permettre de faire évoluer significativement la gestion des collectivités territoriales. Dans son prolongement, la réforme territoriale de 2015 a procédé au renforcement des ressources financières et à une extension sensible des compétences des collectivités territoriales en matière de développement et de gestion de la chose locale. Tous ces réaménagements institutionnels dénotent d'une volonté d'améliorer et de rationaliser la gouvernance territoriale, dans ses dimensions administrative, économique et financière.

Dans ce cadre, Sa Majesté le Roi avait insisté dans son Discours, du 30 juillet 2015, à l'occasion du 16^{ème} anniversaire de la Fête du Trône que « La régionalisation que Nous appelons de Nos vœux doit reposer sur un effort soutenu et imaginatif permettant de trouver des solutions adaptées à chaque

importante que le reste des provinces (1.434 hab. par médecins). Ce constat est d'autant plus important entre les milieux urbain et périurbain. A titre d'exemple, Mediouna (4.692 habitants par médecins en 2011) a une couverture 7 fois moins importante que celle de Casablanca (650 habitants par médecins).

région, selon ses spécificités et ses ressources, et en fonction des opportunités d'emploi qu'elle peut apporter, et des difficultés qu'elle rencontre en matière de développement. La Région doit constituer un pôle de développement intégré, dans le cadre d'un équilibre et d'une complémentarité entre ses zones, ses villes et ses villages, de telle sorte qu'elle contribue à endiguer le mouvement d'exode vers les villes ».

Dans ce sens, trois lois organiques portant sur les régions, les préfectures et provinces et les communes ont été promulguées en juillet 2015. Il s'agit de la loi organique n° 111.14 portant sur les régions, de la loi organique n° 112.14 portant sur les préfectures et les provinces, et de la loi organique n° 113.14 portant sur les communes.

Ces lois organiques se réfèrent aux dispositions de l'article 146 de la Constitution et ont été élaborés sur la base des conclusions de la commission consultative sur la régionalisation et ce, conformément à des objectifs bien déterminés visant le renforcement de la démocratie locale, l'élargissement du rôle des collectivités territoriales dans le développement, la conception de mécanismes de renforcement de la participation dans la gestion de la chose locale, l'efficacité dans la gestion locale et la mise en œuvre des principes et règles de la bonne gouvernance prévues par la Constitution.

Ces objectifs font de ces trois textes de loi une nouvelle architecture territoriale, qui place la région au centre de l'édifice institutionnel du pays, harmonise davantage la Charte communale actuelle avec les dispositions de la Constitution, consolide la place des provinces et des préfectures en les séparant des services de l'administration territoriale relevant de l'Etat et en les dotant d'attributions dans les domaines du développement et de l'efficacité. Ainsi, ces collectivités territoriales sont appelées à devenir de nouveaux pôles de développement et des partenaires dans la prise de décisions.

Les trois textes comportent plusieurs nouveautés, dont l'adoption du vote public dans l'élection des conseils régionaux, des provinces, des préfectures et des communes et dans la prise des décisions au sein de ces conseils, la consécration du principe de la gestion autonome qui confère à ces collectivités territoriales, dans la limite de leurs prérogatives, le pouvoir de délibération de manière démocratique, le pouvoir d'exécuter les conclusions de leurs délibérations et décisions et la promotion de la présence et de la contribution de la femme.

Ces lois organiques confèrent aussi aux régions, provinces, préfectures et communes des attributions autonomes, d'autres qu'elles partagent avec l'Etat ou qui leur sont transférées par l'Etat, sur la base des principes de subsidiarité et de suppléance pour la définition des prérogatives communes et transférées. Elles prévoient, également, que seule la justice est habilitée à limoger les présidents et les membres des conseils régionaux, provinciaux, préfectoraux et communaux, à rendre nulles et non avenues les décisions émanant de ces conseils ou encore à les dissoudre. Elles établissent, également, une corrélation entre le contrôle administratif et les aspects relatifs à la légalité de ces décisions, outre l'adoption de la règle du contrôle à posteriori.

En outre, ces textes dotent ces conseils des mécanismes d'action à travers la création d'Agences Régionales pour la mise en œuvre de projets et la possibilité pour les collectivités territoriales de mettre en place des sociétés de développement. Dans les grandes villes, les communes peuvent mettre en place des Agences communales destinées à l'exécution de projets.

Ces textes, qui déterminent clairement les sources financières des collectivités territoriales, stipulent que le président du Conseil est l'ordonnateur du Budget de la région, la province, la préfecture et de la commune. Ce budget sera ventilé en fonction des projets durant trois ans.

Ces lois organiques édictent, également, l'activation du Fonds de mise à niveau social et du Fonds de solidarité interrégionale qui ont pour vocation de réduire les disparités régionales et la consécration des règles de la bonne gouvernance relatives à une application idoine du principe de la gestion libre de la chose régionale, le contrôle de la gestion de ces fonds et l'évaluation des mesures de réédition des comptes.

Concernant la loi organique sur les régions plus particulièrement, elle fixe, notamment, les conditions de la gestion par la région de ses affaires de manière démocratique et la mise en œuvre par le président de la région des délibérations et décisions du Conseil de la région, ainsi que les conditions de dépôt des pétitions par les citoyens et les associations.

Elle fixe, également, les prérogatives propres à la région, les prérogatives qu'elle partage avec l'Etat, et celles qui lui sont transférées. Ainsi, les prérogatives de la région portent sur « l'amélioration de l'attractivité de l'espace territorial et le renforcement de sa compétitivité économique, l'utilisation optimale, la valorisation et la préservation des ressources naturelles et les mesures et les actions destinées à la promotion de l'entreprise et de son environnement, ainsi que les mesures à même de favoriser les activités génératrices de richesse et d'emploi ».

La région aura, également, pour mission de « contribuer à la réalisation du développement durable et d'œuvrer pour le renforcement de la formation et des capacités de gestion des ressources humaines ».

La loi organique sur les régions définit les ressources financières de la région. Elle fixe, également, les moyens de gestion du Fonds de mise à niveau social des régions et du Fonds de solidarité interrégionale, les conditions de constitution par les régions de groupements territoriaux, ainsi que la coopération entre les régions. De même qu'elle arrête les règles de gouvernance pour une meilleure mise en œuvre du principe de gestion autonome des affaires de la région ainsi que le contrôle de gestion des Fonds et programmes et l'évaluation des actes et procédures de comptabilité.

De plus, cette loi instaure une régionalisation plus avancée dans trois domaines particuliers. Il s'agit de l'élection au suffrage direct des conseils régionaux, l'attribution au président du conseil régional de la qualité d'autorité exécutive, et l'attribution à la région du pouvoir réglementaire, la transformation du contrôle du pouvoir central en un contrôle de légalité, avec intervention, en cas de désaccord, de la justice administrative.

Par ailleurs, le décret n° 2-15-40 fixant à 12 le nombre des régions, leur dénomination, leur chef-lieu, ainsi que les préfectures et les provinces qui les composent a été promulgué le 5 mars 2015. Ce décret constitue une étape importante en termes de mise en œuvre de la régionalisation avancée. Le Gouvernement a adopté des normes basées sur l'efficacité et l'efficacités en tant que facteurs clés pour la délimitation géographique, permettant l'intégration des différentes composantes humaines et géographiques au niveau national, l'adoption d'un système de pôles urbains et la valorisation du réseau administratif des préfectures et des provinces, en vue de capitaliser sur les acquis accumulés, réduire les disparités au sein de la même région, notamment celles relatives au développement des espaces territoriaux et la démographie, tout en répondant, dans la mesure du possible, aux besoins d'accessibilité et de mobilité au sein de la région. Ces critères prévoient, également, de garantir à chaque région le minima en termes de ressources naturelles, humaines, urbanistiques et économiques valorisables, de nature à permettre aux entités territoriales de réaliser leur développement et de consacrer la politique de proximité érigée en choix stratégique à même de renforcer l'encadrement et l'efficacité de l'administration territoriale.

3.2. Développement durable : Impératif pour une croissance inclusive et soutenable

3.2.1. Préservation de l'environnement : entre la valorisation du capital immatériel et le respect des engagements internationaux

La protection et la préservation de l'environnement est une question d'importance majeure qui affecte le bien-être, la qualité de vie et la santé des populations. De même, sur le long terme, les bouleversements de l'environnement sont susceptibles de porter atteinte à la santé humaine à travers des changements climatiques, des transformations des cycles de l'eau et du carbone et de la perte de biodiversité.

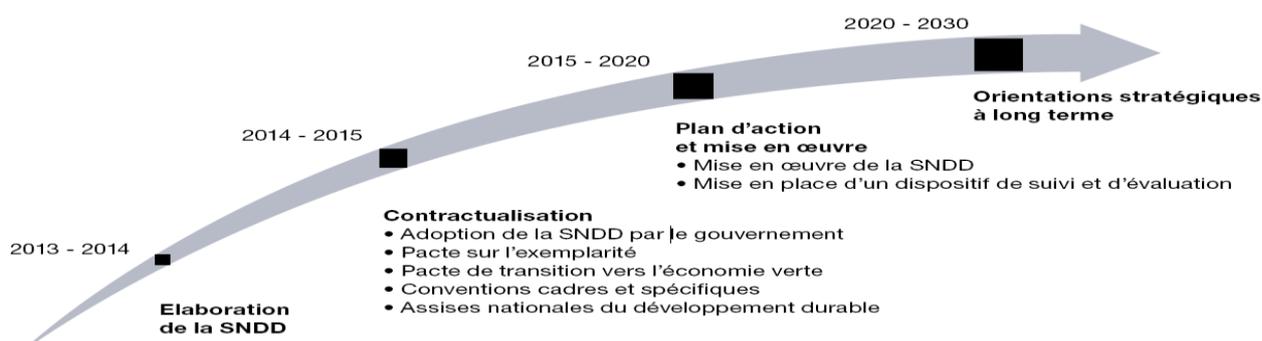
En marge de ses effets sur la santé humaine, la protection de l'environnement s'avère incontournable pour préserver la qualité de vie, pérenniser le bien être des individus et en conséquence valoriser le capital immatériel. Ceci ne peut être assuré qu'à travers une bonne gouvernance environnementale de régulation des pressions sur l'environnement.

C'est dans ce cadre qu'a été élaborée la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) à travers une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes : le secteur public, les opérateurs privés et la société civile.

La SNDD est l'outil privilégié de la participation marocaine aux politiques post 2015

La SNDD est une réponse concrète aux engagements internationaux prises par le Maroc et une manière de conquérir la reconnaissance des bailleurs de fonds et de la communauté internationale. Elle représente le cadre logique et stratégique permettant la mise en cohérence et la synergie entre les programmes, les plans et les politiques sectorielles dans une perspective de durabilité et dans l'esprit de participation de tous. Elle entraîne nécessairement une prise en compte des stratégies sectorielles initiées, de leur mise en œuvre et de leurs déclinaisons régionales telles la Stratégie nationale de l'eau, la stratégie d'énergie, le plan Maroc vert, l'Initiative Nationale pour le développement humain ou le pacte national sur l'émergence industrielle qui concourent, également, à la réalisation des objectifs de développement durable du Maroc.

Ainsi, pour assurer l'atteinte des objectifs de la stratégie, une trajectoire progressive est mise sur pied permettant une mise en œuvre effective et réelle des chantiers identifiés.



Au prochain Sommet de Paris Cop 21 (la Conférence des parties de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015)), le Maroc répondra à ses engagements par sa stratégie nationale du développement durable qui est un instrument privilégié pour mesurer le coût pour le Maroc du changement climatique.

Le Maroc avait accueilli en 2001 la 7^{ème} Conférence des Parties à la Convention sur les Changements Climatiques (COP7) dans la ville de Marrakech. Il abritera, également, la 22^{ème} COP, qui aura lieu en décembre 2016 et qui sera la plus grande manifestation du système des Nations unies pour les accords multilatéraux.

Enjeux de la Conférence des parties de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP21)

La 21^{ème} COP, qui va se tenir en décembre 2015 à Paris, représente une étape cruciale, puisqu'elle doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays en matière d'atténuation et d'adaptation face aux effets des changements climatiques, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C.

Ce nouvel accord juridique devra répondre aux enjeux de l'atténuation de l'adaptation des sociétés aux dérèglements climatiques déjà existants de manière transparente et vérifiable, et, enfin, fournir des moyens adéquats de mise en œuvre : financiers, technologiques et de renforcement des capacités.

Pour faciliter la mise en œuvre de cet accord un agenda de solution est mené conjointement par les présidences péruvienne de la COP20 et française de la COP21, le secrétariat de la Convention cadre des Nations unies pour les changements climatiques (CCNUCC), et le Secrétariat général des Nations unies (SGNU). Cet agenda recouvre des initiatives de coopération, portées par des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux (entreprises, collectivités, organisations internationales, ONG, populations autochtones, etc. soit la société civile au sens large), ainsi que les engagements individuels des collectivités territoriales et des entreprises. Cet agenda crédibilise les objectifs de réduction d'émissions et d'adaptation qui seront présentés par les pays à la prochaine COP, montre comment ces objectifs devraient s'appuyer sur des plans d'actions et des stratégies d'investissement clairement identifiés par les différents acteurs économiques.

L'un des enjeux clés de la conférence est celui du financement des politiques climatiques, et ce, par la mobilisation de 100 milliards de dollars par an par les pays développés, de source publique et privée, à partir de 2020. Cet engagement, formulé lors de la conférence sur le climat de Copenhague en 2009, doit permettre aux pays en développement de lutter contre le dérèglement climatique tout en favorisant un développement durable et juste. Une partie de ces financements transitera par le Fonds vert pour le climat, dont la première capitalisation a atteint 10,2 milliards de dollars, dont près d'un milliard abondé par la France. Plus largement, la conférence de Paris doit adresser aux acteurs économiques et financiers les signaux nécessaires à la réorientation de leurs investissements, afin d'engager la transition vers des économies bas carbone.

Contribution du Maroc prévue déterminée au niveau national (CPDN) dans le cadre de la CCNUCC

La Contribution⁵⁹ Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) du Maroc, trouve son ancrage institutionnel dans la Stratégie Nationale de Développement Durable(SNDD).

Bien que le Maroc concentre ses efforts dans le secteur de l'énergie, ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre (GES) seront réalisés grâce à des mesures prises dans tous les secteurs de l'économie, s'appuyant sur des stratégies et des plans d'action sectoriels touchant, notamment les domaines de l'agriculture, de l'eau, des déchets, des forêts, de l'énergie, de l'industrie et de l'habitat.

L'engagement du Maroc est de réduire ses émissions de GES en 2030 de 32% par rapport aux émissions projetées pour la même année selon un scénario «cours normal des affaires». Cet engagement ne sera atteint qu'à condition que le Maroc ait accès à de nouvelles sources de financement et un appui additionnel par rapport à celui reçu au cours des dernières années, dans le cadre d'un nouvel accord contraignant sous l'égide de la CCNUCC.

Cet objectif correspond à une réduction cumulée de 401 Mt équivalent-CO2 sur la période 2020-2030. L'effort que le Maroc devra consentir pour atteindre cette ambition nécessite un investissement global de l'ordre de 45 milliards de dollars, dont 35 milliards sont conditionnés par un appui international grâce aux nouveaux mécanismes de la finance climat, dont le Fonds Vert pour Climat.

En matière d'adaptation, le Maroc a déployé des efforts importants. Sur la période 2005-2010, le Royaume a consacré 64% des dépenses afférentes aux changements climatiques aux programmes d'adaptation, ce qui équivaut à 9% des dépenses globales d'investissement. La part considérable du budget national d'investissement dédié à l'adaptation démontre l'ampleur des enjeux pour le Maroc. Cet effort est nécessairement appelé à augmenter dans les années et décennies à venir. Par ailleurs, une extrapolation permet d'entrevoir un accroissement de l'investissement national en matière d'adaptation pour atteindre au moins 15% à l'horizon 2030.

⁵⁹ Avant la COP21, chaque pays doit publier une contribution présentant ses efforts nationaux.

3.2.2. Renforcement des réformes structurantes de la Stratégie Nationale de l'Eau

Au Maroc, les tendances démographiques, économiques, sociales et climatiques génèrent inévitablement une croissance de la demande en eau à l'avenir. Cette situation accentue l'ampleur des défis auxquels le Maroc devrait faire face, en l'occurrence les coûts croissants de mobilisation, l'insuffisance des financements, la valorisation peu optimale des eaux mobilisées, ainsi que la faiblesse de la coordination entre les acteurs du secteur de l'eau. Pour relever ces défis, notre pays s'est engagé depuis longtemps dans une politique dynamique pour doter le pays d'une importante infrastructure hydraulique permettant de satisfaire les besoins en eau pour les différents usages. Ces efforts ont été renforcés dans le cadre de la Stratégie Nationale de l'Eau (SNE), mise en place depuis 2009, et visant, notamment, à répondre aux besoins en eau et protéger la ressource, tout en gérant simultanément l'offre et la demande d'une manière durable et dans un cadre réglementaire adéquat.

Défis majeurs à relever pour le secteur de l'eau

Le stress hydrique est l'un des grands défis que le Maroc devra relever dans les prochaines années. En effet, le déficit en eau devrait atteindre 5 milliards de m³/an en 2030 contre 2 milliards actuellement. De même, le potentiel des ressources en eau naturelles au Maroc est estimé, en année moyenne, à près de 22 milliards de m³/an, soit l'équivalent de près de 700 m³/hab/an, un niveau inférieur au seuil de 1.000 m³/hab/an au-dessous duquel des pénuries et des crises latentes d'eau apparaissent.

Le régime hydrologique du Maroc, de son côté, est dominé par une hétérogénéité pluviométrique spatiale, une irrégularité temporelle et une forte vulnérabilité aussi bien aux changements climatiques qu'aux effets des prélèvements excessifs, des rejets de polluants et de la surexploitation des nappes⁶⁰. Ces ressources hydriques voient, également, leur qualité se dégrader en raison de l'augmentation des rejets domestiques (atteignant 750 millions de m³ en 2012 et pourraient atteindre 870 millions de m³ en 2020 et 1.039 millions de m³ en 2030) et des émissions de pollution des secteurs agricole et industriel.

De même, la gestion des ressources en eau fait face à l'insuffisance de la valorisation en raison de la faible efficacité de l'irrigation à la parcelle (autour de 40%), sachant qu'une grande partie des ressources en eau mobilisées est destinée à l'irrigation (plus de 85%), ainsi que le retard⁶¹ enregistré dans l'équipement des terres irrigables dominées par 17 barrages mis en service ou en cours de construction et dont plus des deux tiers concernent le barrage Al Wahda. Des contraintes majeures pèsent, également, sur le secteur d'eau potable et d'assainissement et portent principalement sur les faibles rendements des réseaux d'eau potable et la nécessité de déployer davantage d'efforts pour généraliser l'accès au service de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural et dans les quartiers périphériques en zone semi-urbaine.

D'un autre côté, la gestion des ressources en eau reste confrontée à la faible coordination, à l'insuffisance des moyens humains et financiers dont disposent les agences de bassins hydrauliques et aux difficultés de mise en œuvre de la loi 10-95 sur l'eau dont certaines dispositions demeurent insuffisantes. Le financement du secteur de l'eau reste, également, confronté aux financements publics limités face aux besoins importants en investissement dans ce secteur, au renchérissement des coûts de production de l'eau potable et de l'assainissement liquide ainsi qu'à l'insuffisance des produits des redevances collectées par les ABH pour assurer une gestion efficace des ressources en eau et lutter contre la pollution.

Actions stratégiques d'envergure pour le développement du secteur de l'eau

Dans le but de relever les défis du secteur de l'eau et dans la perspective d'assurer une gestion efficace et durable de ce secteur, plusieurs actions stratégiques de gestion de la ressource hydrique

⁶⁰ Les aquifères les plus surexploités sont situés dans les bassins de l'Oum Er Rbiaa, du Souss-Massa-Drâa, du Tensift et du Sebou.

⁶¹ Ce retard conduit à une sous-valorisation de près de 1,2 milliard de m³ d'eau mobilisés.

sont en cours de mise en œuvre dans le cadre de la SNE. Ces actions portent principalement sur la gestion de la demande à travers la réalisation des programmes d'économie d'eau et la valorisation et la protection des ressources en eau, ainsi que la diversification de l'offre hydrique et le renforcement du cadre réglementaire.

En matière de gestion de la demande, l'accélération du rythme de réalisation du Programme National d'Économie d'Eau d'Irrigation (PNEEI) a permis de porter la superficie totale équipée en irrigation localisée à fin 2014 à 410.000 ha. Ce programme, qui sera poursuivi jusqu'à l'horizon 2030 permettant une économie d'eau de 2,3 milliards de m³/an, a bénéficié en 2015 d'un prêt de 150 millions de dollars (près de 1,47 milliard de dirhams) financé par la Banque mondiale, et ce, en ciblant les périmètres de Doukkala, du Gharb, d'El Haouz et du Tadla, au profit de 9.300 agriculteurs. De même, le programme d'extension de l'irrigation, étalé jusqu'à 2018, vise la résorption du décalage de 157.580 ha entre les superficies aménagées et celles dominées par les barrages réalisés ou en cours de réalisation.

D'un autre côté, le programme d'économie d'eau potable, industrielle et touristique prévoit l'amélioration des rendements des réseaux de distribution d'eau potable pour atteindre près de 80% à partir de 2020 contre 73,1% en 2013. Ce programme permettra, également, de réduire la demande en eau d'environ 200 millions de m³/an à l'horizon 2030. De même, la préservation des ressources en eau souterraine sera renforcée à travers les contrats de nappe privilégiant la participation et la responsabilisation des différents acteurs, en particulier les usagers de l'eau.

En outre, et pour faire face à l'augmentation de la demande en eau à l'horizon 2030, le développement de l'offre hydrique et sa diversification se poursuivra avec 13 grands barrages en cours de réalisation, sachant que le nombre de grands barrages dont dispose notre pays s'est élevé à 139 à fin 2014, avec une capacité de stockage évaluée à 17,6 milliards de m³.

La généralisation de l'approvisionnement en eau potable rurale, quant à elle, se poursuit dans le cadre du programme de généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural, et ce, pour atteindre un taux d'accès de 96,5% en 2017 (avec un taux de branchements individuels de 50% en 2020 et 70% en 2030), contre 94,5% à fin 2014 dont 30% de branchements individuels. Quant au rattrapage du gap en matière d'accès à l'assainissement rural, le programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées (PNA), lancé en 2006 et visant à porter le taux de raccordement global au réseau d'assainissement à 80% en 2020 et 90% en 2030, sera renforcé par un programme national d'assainissement liquide en milieu rural (PNAR) intégré dans le cadre du Plan National de l'Eau. A noter que le taux atteint en milieu urbain à fin 2013 a été d'environ 73% contre 40% en milieu rural, un décalage dû, notamment, à l'absence d'un cadre institutionnel spécifique au milieu rural. Concernant l'épuration des eaux usées, elle a connu une progression importante, passant de 8% en 2005 à 39% en 2014 et il prévu d'atteindre près de 100% à l'horizon 2030.

Par ailleurs, et dans le but d'instaurer un nouveau mode de gouvernance du secteur de l'eau, un projet de loi est en préparation pour amender la réglementation de la loi 10/1995. En effet, ce projet prévoit le renforcement du cadre institutionnel par la création d'un Conseil de Bassin Hydraulique, le renforcement et la clarification des attributions du Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat, des Agences des Bassins Hydrauliques et des Commissions Provinciales ou Préfectorales de l'Eau. De même, le projet vise l'amélioration des conditions de prévention des phénomènes extrêmes liés aux changements climatiques, ainsi que le renforcement des outils de protection et de préservation des ressources en eau (contrats de nappe). Le projet vise, également, la mise en place de systèmes d'information sur l'eau dans les bassins hydrauliques, ainsi qu'au niveau national et ce, afin de permettre un meilleur suivi de la situation hydrique du pays.

3.2.3. Stratégie Énergétique : une locomotive de transition vers une économie verte

La dimension environnementale, appréhendée en termes de durabilité des systèmes de production, de consommation, et d'usage efficient des ressources, représente de plus en plus une composante

principale de la compétitivité d'un pays, eu égard à ses effets bénéfiques sur la création de richesse et d'emploi. Partant, le modèle de croissance marocain est appelé à migrer progressivement vers un modèle plus propre, en optant pour le développement des énergies renouvelables comme locomotive de sa transition vers une économie verte.

Dans ce sens et suite aux résultats probants de la première phase 2009-2014 d'implémentation de la stratégie énergétique nationale, notre pays amorce, cette année, une deuxième étape dans le processus de sa transition énergétique. Les objectifs prioritaires pour cette phase, qui prévoit un investissement de 200 milliards de dirhams à l'horizon 2020, sont la construction de nouvelles capacités de production et l'achèvement des projets et programmes en cours de réalisation, notamment, en énergies renouvelables. Cette phase sera, également, marquée par de nouvelles orientations, en particulier, en matière de l'efficacité énergétique et du développement du gaz naturel liquéfié.

Energies renouvelables : Bilan encourageant

Depuis l'avènement de la nouvelle stratégie énergétique en 2009, un programme ambitieux du développement des énergies renouvelables a été lancé, pour atteindre 42% de la production électrique nationale et pour un ancrage plus prononcé des énergies propres dans le bouquet énergétique (de 4,8% en 2014, à 12,7% en 2020 et à 14,2% en 2025). Les perspectives de développement portent sur l'atteinte de 6.000 mégawatts, à l'horizon 2020, et qui se diviseront à part égale entre le solaire, l'éolien, et l'hydraulique. Cela permettrait, aussi, de contribuer à l'effort de réduction du GES en évitant l'émission de 3,7 millions de tonnes de CO₂ par an, tout en favorisant la création d'emplois additionnels (23.000 emplois à l'horizon 2020).

En termes de réalisations, et en perspective de l'entrée en service de la première tranche Noor1 du Complexe Solaire d'Ouarzazate (160 MW) réalisée dans le cadre du Plan Solaire Marocain (2000 MW pour un coût estimé à 9 milliards de dirhams), le raccordement au réseau électrique national de très haute tension, a été opéré en mars 2015. Concernant les deux centrales Noor II (d'une capacité de 200 MW) et Nour III (d'une puissance de 150 MW) adjudgées au consortium composé d'Acwa Power et de Sener pour un montant global de près de 2 milliards de dollars, sont en cours de développement. Force est de constater que le tarif d'électricité est de 1,36 dirhams par kWh pour Noor II et de 1,42 dirhams par kWh pour Noor III, contre 1,62 dirhams par kWh pour Noor1. La dernière étape du complexe sera le lancement des appels d'offres relatifs à la construction de la quatrième phase Noor IV d'une puissance de 70 MW. D'autres projets sont également envisagés, en particulier, le lancement de la pré-qualification pour la réalisation des centrales solaires de Lâayoune (80MW) et Boujdour (20MW). Dans le même sillage, une feuille de route pour le développement du photovoltaïque a été lancée fin 2014 et qui envisage, notamment l'amélioration du cadre juridique et réglementaire (cf partie 3 relative au cadre juridique) pour une utilisation à plus grande échelle du photovoltaïque englobant même le résidentiel et les services. Concernant le programme de pompage solaire, il y a lieu de signaler qu'une convention de partenariat entre le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, l'Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ADEREE) et le Crédit agricole du Maroc, pour l'installation des systèmes photovoltaïques de pompage dans le but d'améliorer le rendement et la production agricoles, tout en économisant en termes d'eau et d'énergie, est en cours de finalisation.

Concernant le Programme éolien de 2000 MW, la réalisation de ce programme permettra la production annuelle de 6.600 GWh pour un coût estimé à 3,5 Milliards de Dollars. L'année 2015 a connu l'injection de la capacité totale du parc éolien de Tarfaya de 300 MW, considéré comme le plus important projet éolien sur le continent africain, et portant la puissance installée opérationnelle à 780 MW dont 200 MW sont réalisées et exploitées par le privé dans le cadre de la loi 13-09 relative aux énergies renouvelables. Une puissance cumulée de 370 MW est en cours de construction ou de développement. Quant au programme éolien de 850 MW lancé par l'ONEE en 2014, l'évaluation

des offres techniques est en cours. De même, les projets éoliens développés dans le cadre de la loi 13-09 ont vu leur production électrique augmenter de 51,7%, passant de 394 GWh en 2013 à 597,5 GWh en 2014.

Quant au Programme hydroélectrique, la capacité déjà installée à ce jour est de 1.771 MW. La mise en œuvre du complément du programme hydroélectrique prévoit la réalisation, à l'horizon 2020, du complexe hydroélectrique d'El Menzel d'une puissance de 125 MW et de la Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) d'Abdelmoumen d'une puissance de 350 MW. Par ailleurs, des microcentrales hydroélectriques totalisant une puissance d'environ 100 MW sont en cours de développement par le privé dans le cadre de la loi 13-09 relative aux énergies renouvelables et environ 300 MW sont en cours d'examen.

Vers une nouvelle stratégie nationale d'efficacité énergétique

Dans le même sillage d'entreprendre les réformes nécessaires garantes d'un passage réussi vers un modèle énergétique propre et rationnel et parallèlement aux mesures déjà mises en œuvre (campagne de sensibilisation ciblant le grand public sur l'efficacité énergétique, la distribution de 6 millions de lampes à basse consommation, l'application de l'horaire GMT+1, l'institution d'incitations tarifaires pour les ménages et les industriels, la réalisation d'une cinquantaine d'audits énergétiques...), le Département de l'Énergie et des Mines procède actuellement, en collaboration avec l'Agence Nationale pour le Développement des Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique, à la finalisation d'une feuille de route nationale de l'Efficacité Énergétique à l'horizon 2030. Cette nouvelle stratégie sera déclinée en plans d'actions sectoriels et en objectifs chiffrés pour le renforcement de l'Efficacité Énergétique au niveau des secteurs du bâtiment, de l'éclairage public, de l'industrie, du transport et de l'agriculture et pêche.

Nouvelle feuille de route nationale pour le développement du gaz liquéfié

Afin de diversifier les sources d'approvisionnement en hydrocarbures et de migrer vers un modèle énergétique propre, notamment, à travers l'élargissement de l'utilisation du gaz naturel, le Département de tutelle a préparé une feuille de route qui vise à répondre aux besoins croissants du pays en matière de ce produit énergétique, et qui sont estimés, à l'horizon 2025, à près de 5 milliards de m³ par an dont 70% sera destiné à la production d'électricité⁶². La part du gaz naturel dans le mix énergétique global serait portée, ainsi, à 13,38% à l'horizon 2025. Ce programme de développement du gaz liquéfié mobilisera une enveloppe estimée à 46 milliards de dirhams. Les principales utilisations de ce montant concernent la construction des stations électriques pour le gaz naturel ainsi que la construction, au niveau du port de Jarf Lasfar, d'une station de transformation du gaz naturel liquéfié et de sa digue d'accueil. Toutes ces infrastructures seront mises en service en 2021.

Cadre juridique : une amélioration continue

L'avènement de la loi 13-09 constitue le premier pas franchi dans le processus de libéralisation du secteur électrique. En effet, ce texte a libéralisé la production et la commercialisation de l'électricité issue des énergies renouvelables. Une nouvelle étape de cette libéralisation est entamée avec l'adoption des amendements apportés à la loi régissant la création de l'Office National de l'Électricité⁶³. Ce texte donne la possibilité aux grands auto-producteurs nationaux d'électricité, dont

⁶² La demande en énergie électrique connaîtra une croissance annuelle moyenne de près de 6,1% entre 2014 et 2016, et de 6,2% entre 2017 et 2025.

⁶³ La loi n°. 54.14 modifiant et complétant l'article 2 du dahir N. 1-63-226 du 14 rabii I 1383 (5 août 1963) portant création de l'Office National de l'Électricité.

les besoins en puissance installée cumulée dépassent 300 MW, d'accéder au réseau de l'ONEE pour transporter leur énergie depuis le site de production jusqu'aux lieux de consommation. Il leur donne, également, la possibilité de produire, par leurs propres moyens, de l'électricité pour des puissances de production supérieures à 50 MW. D'autres amendements de la loi 13-09 sont en projet et qui concernent, notamment, (i) la prise en compte réglementaire de l'ouverture du marché électrique de sources d'énergies renouvelables de la Basse Tension, (ii) l'augmentation du seuil de la puissance installée de 12 à 30 MW pour les projets de production d'énergie électrique de source hydraulique, (iii) la possibilité de la vente de l'excédent de la production qui n'est pas utilisé par l'exploitant à l'Office National de l'Électricité et de l'Eau potable. A rappeler en outre, la préparation d'autres textes juridiques à l'instar du projet de décret fixant les conditions et les modalités de l'accès au réseau électrique national de la Moyenne Tension d'origine renouvelable, et le projet de loi relatif à la création de l'Agence de Régulation d'Électricité. Enfin, il est à rappeler la publication au bulletin officiel le 6 novembre 2014 des décrets d'application de la loi 47-09 relative à l'efficacité énergétique et qui entrera en vigueur à partir de novembre 2015. Les autres textes d'application de cette loi sont en cours d'élaboration (Audit énergétique obligatoire, performance énergétique minimale des équipements, étude d'impact énergétique et contrôle technique).

Prérequis pour réussir la transition énergétique

La mise en œuvre de la stratégie nationale d'énergie constitue une aubaine, notamment, en matière d'emploi⁶⁴ et d'intégration locale. En effet, le tissu industriel marocain dispose d'un potentiel important pour relever le défi d'intégration industrielle, notamment, pour le solaire et l'éolien. Dans ce sens et pour développer une industrie viable et compétitive à même de saisir pleinement ces opportunités, notre pays sera amené à accompagner ces nouvelles filières par la mise en place des formations spécialisées et pointues et par l'encouragement de la R&D. Certes, le Maroc a déjà entamé la mise en place d'infrastructures spécifiques et dédiées⁶⁵, tels que les UATRS, l'IRESEN, les cités de l'innovation, les clusters... Néanmoins, il est judicieux d'élaborer une stratégie de consolidation ou de mutualisation des compétences et des infrastructures existantes, et qui butera sur la création des plateformes de recherche spécifiques aux thématiques prioritaires. Un premier pas a été franchi dans ce sens et qui consiste en la création en cours, par l'IRESEN et en partenariat avec l'OCP de la première plateforme collaborative de test, de recherche et de formation pour l'énergie solaire « Green Energy Park » à Bengurir⁶⁶.

De même, l'accélération de l'adoption des amendements nécessaires de la loi 13-09 pour l'ouverture de la basse tension, et du projet de loi relatif à la mise en place d'une autorité nationale de régulation de l'électricité et d'un Gestionnaire National du Réseau de Transport (qui a été adopté par le Conseil du Gouvernement le 17 septembre 2015), l'harmonisation des législations et des réglementations énergétiques entre le Maroc et l'Europe ... sont autant de préalables à réunir à même de créer les conditions idoines pour une transition énergétique réussie avec une forte empreinte locale.

3.3. Promotion de l'innovation comme levier de croissance et de compétitivité

Confronté à plusieurs défis structurels, le Maroc est à la recherche de nouvelles perspectives de croissance inclusive et créatrice d'emploi. L'innovation est devenue l'un des principaux moteurs de la compétitivité et qui contribue à refaçonner les schémas de croissance économique dans le monde. Dans ce sens, le Maroc a mis en place une stratégie pour l'innovation en 2009 et a développé une stratégie pour la recherche scientifique à l'horizon 2025. Par ailleurs, plusieurs politiques sectorielles ont implicitement intégré des volets liés au soutien à l'innovation.

⁶⁴ Les prévisions portent sur un potentiel de 50.000 emplois à créer, dont 36.800 liés à l'efficacité énergétique et 13.200 aux énergies renouvelables.

⁶⁵ Selon une étude réalisée, récemment, dans le cadre du projet européen MAGHRENOV, le Maroc dispose de 113 infrastructures de recherche dans les domaines liés aux énergies renouvelables.

⁶⁶ Cette plateforme qui constitue une première en Afrique pour un budget de près de 15 millions d'Euros, intègre 3500 m² de laboratoires de pointe ainsi que plusieurs plateformes de test et des projets pilotes de grande nature.

Situation de l'innovation au Maroc

L'engagement du Gouvernement en faveur de l'innovation a permis de renforcer son potentiel au cours des dernières années et d'améliorer son positionnement par rapport à l'Indice Global de l'Innovation 2015. Ainsi, par rapport à 2014, le Maroc a amélioré son classement de six places concernant l'indice global de l'innovation (78^{ème}/141) et occupe la 7^{ème} place dans la catégorie des 34 économies à revenu équivalent (Revenu bas à moyen). Ces résultats positifs reflètent le dynamisme du Maroc dans les domaines du capital humain et de la recherche, où le Maroc occupe la 56^{ème} place. Cette position est le résultat des efforts engagés par le Maroc dans le financement de l'éducation et où le Maroc occupe le 20^{ème} rang au niveau de l'indicateur dépenses d'éducation en pourcentage du PIB. En outre, le Maroc occupe la 5^{ème} place dans l'indicateur relatif au pourcentage des diplômés en sciences et ingénierie.

Les dépenses en R&D se sont améliorées, passant de 0,6% en 2006 à 0,8% du PIB en 2013 même s'ils restent faibles par rapport aux pays émergents (la Chine réalise 1,98% du PIB en 2012 contre 1,07% en 2002). Ceci se répercute sur le potentiel de chercheurs au Maroc qui compte en 2010, 37.246 enseignants chercheurs dont près de 92% relèvent du secteur public. A titre de comparaison, la Chine dispose d'un réservoir de 1,2 million de chercheurs et les Etats-Unis compte 1,5 million. Il convient de souligner que, relativement à la population, le nombre de chercheur au Maroc (864 pour un million d'habitants en 2011) est relativement proche de celui de la Chine (963) mais largement inférieur de celui des Etats Unis d'Amérique (3.979). Concernant le nombre de doctorants, 39.381 étudiants étaient inscrits en 2010 en 3^{ème} cycle dont 56% dans les sciences humaines et sociales, 3% dans les sciences de l'ingénieur, 5% dans les sciences médicales et 27% dans les sciences exactes et naturelles.

Le nombre de publications scientifiques a connu une croissance de 6,8% entre 2000 et 2012, passant de 1.128 à 2478. Le Maroc a, toutefois, reculé de la 3^{ème} place à la 6^{ème} place au niveau africain derrière l'Afrique du Sud, l'Egypte, la Tunisie, le Nigeria et l'Algérie.

Le flux de financement de la R&D au Maroc fait ressortir le rôle déterminant du financement public national (68% en 2010, dominé à 45% par le secteur universitaire), suivi par le privé (30% en 2010 contre 7% en 1999) et la coopération (2%). Le financement public est assuré par le fonds public de soutien de l'innovation (FSI) doté de 380 millions de dirhams et qui propose des programmes de financement, notamment, Intilak, Tatwir et prestation technologique. Parallèlement aux fonds publics, le financement des start-up se fait à travers des fonds d'investissement de capital-risque dédiés aux entreprises d'innovation en phase d'amorçage. Il s'agit, notamment, de Maroc Numeric Funds, le Fonds Dayam du groupe SAHAM, le Fonds SINDIBAD (FSSA) et le Fonds « OCP Innovation Fund For Agriculture » (Oiffa).

Concernant le nombre de brevets, 1.096 demandes de brevets ont été déposées en 2014 à l'Office Marocain de la Propriété industrielle et commerciale (OMPIC) en recul de 2% par rapport à 2013 (1.182 demandes) et ce, suite à la baisse de 7,5% des dépôts de brevets d'invention d'origine étrangère. En termes de recette de royalties, le Maroc a reçu en 2014 près de 1,6 million de dollars US de recettes contre 3,8 millions en 2010. En outre, il convient de souligner le renforcement de la part des produits manufacturés à technologie moyenne, élevée et haute des exportations marocaines (45,4% au cours de la période 2009-2013), convergeant progressivement vers la moyenne mondiale (56,7%).

Analyse SWOT du système d'innovation au Maroc

Au Maroc, la promotion de l'innovation est portée par plusieurs intervenants qui ont des missions allant de la conception des visions stratégiques pour la R&D jusqu'à l'accompagnement des porteurs d'idées et des projets innovants. En outre, un Comité National de l'Innovation a été créé en 2013 qui assure la gouvernance globale, la synergie entre les acteurs et la coordination de ces différentes stratégies sectorielles.

Par ailleurs, les plans sectoriels, engagés par le Maroc, constituent une opportunité pour le développement de la recherche et l'innovation. Ces programmes structurants visent, entre autres, la création de technopoles régionales qui peuvent constituer de nombreuses opportunités pour le développement de la R&D, en multipliant, notamment, les interfaces entre la recherche et l'entreprise, en offrant un cadre approprié à des entreprises étrangères à forte valeur ajoutée.

Par ailleurs, le partenariat public-public dans l'innovation se concrétise, notamment, à travers l'Office Chérifien des Phosphates (OCP). Cet établissement a créé l'Université Polytechnique Mohammed VI de Benguerir en partenariat avec le MESFCRS et des partenaires étrangers. L'OCP s'ouvre, également, sur l'open innovation en scellant des partenariats avec des institutions de recherche nationales pour développer des programmes de R&D. Dans ce sens, une convention a été signée, en 2013, entre l'OCP et le MESFCRS, d'une durée de 5 ans, portant sur le financement de recherches autour des phosphates via des appels à projets.

La coopération internationale dans la recherche, notamment avec l'UE, constitue pour sa part une opportunité pour le développement de l'innovation. Elle constitue une source de financement de projets de recherche et permet la circulation des connaissances et le rayonnement des établissements nationaux et leur implication dans des réseaux structurés de R&D. En outre, la mobilisation de la diaspora marocaine à l'étranger, notamment, à travers les programmes FINCOME et TRQN constituera un véritable catalyseur pour le développement de la recherche scientifique et de l'innovation.

Néanmoins, les activités de recherche demeurent insuffisamment liées aux besoins spécifiques des entreprises privées, en raison, notamment, de la faiblesse du partenariat université-entreprise et du manque de travail en réseau des compétences. La formation universitaire explique, également, le faible lien entre l'université et l'industrie puisqu'elle est orientée plus vers la formation académique que vers la recherche. L'implantation de la R&D au niveau territorial n'est pas diffusée spatialement d'une manière optimale et elle est limitée jusqu'à présent à certains pôles régionaux dynamisés par les différents plans sectoriels et fonctionnels lancés.

Par ailleurs, la contribution du privé dans le financement de la recherche reste très faible (30% contre 68% pour l'Etat) au moment où les expériences internationales réussies ont démontré l'importance des financements privés par rapport à ceux publics dans la R&D. Toujours dans le volet financement, le secteur bancaire reste rigide face aux financements de projets d'innovation et les lignes de financement accordées restent généralement conditionnées par la présentation de garanties suffisantes.

Pour instaurer un socle propice à l'épanouissement de l'innovation, des voies de progrès peuvent être explorées à travers l'amélioration de l'environnement des affaires, le développement de ressources qualifiées, le développement du partenariat public-privé, la promotion de la mobilité internationale des talents, le développement de la coopération bilatérale et multilatérale, l'amélioration du statut du chercheur et le développement du financement privé dans l'innovation.

4. LE CAPITAL HUMAIN À L'ÉPREUVE DES POLITIQUES SOCIALES

Les efforts déployés par les pouvoirs publics en faveur du développement social ont connu, ces dernières années une accélération importante. Ces efforts se sont traduits par la mise en œuvre de politiques et programmes sectoriels visant la promotion de l'emploi et l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées, ce qui s'est traduit par une évolution positive des principaux indicateurs sociaux confirmés par les résultats préliminaires du RGPH 2014. Certes, des avancées ont été enregistrées pour remédier aux différents déficits sociaux, mais il n'en demeure pas moins que des faiblesses persistent encore.

Dans ce sillage, le Discours Royal du 30 juillet 2015 a mis le point sur la nécessité de mener une réforme de l'enseignement dans le cadre d'un "contrat national contraignant" et de développer une

politique sociale plus inclusive visant à lutter contre l'enclavement dont souffrent toujours certaines régions du pays. Le Souverain a invité le Gouvernement à établir un plan d'action intégré pour financer les projets d'infrastructures dans les communes et régions isolées et de définir un échéancier précis pour leur mise en œuvre. Ces projets devraient cibler 29 mille douars dans 1.272 communes et concerneraient plusieurs domaines, notamment l'enseignement, la santé, l'eau, l'électricité, les routes rurales.

4.1. Retombées limitées de la croissance économique sur le marché du travail

Le marché du travail a connu au cours de la dernière décennie la création nette de 1,37 million postes d'emplois, soit 125 mille opportunités d'emplois en moyenne annuelle. Le secteur des services reste le principal pourvoyeur de l'emploi au Maroc avec une part annuelle moyenne de 80%, soit près d'un million d'emplois créés entre 2004 et 2014. En conséquence, le taux de chômage est passé de 10,8% en 2004 à 9,9% en 2014. Cette tendance baissière est confirmée au deuxième trimestre 2015 avec un taux de chômage de 8,7%.

Toutefois, et en dépit de la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives pour la promotion de l'emploi, le marché du travail au Maroc se caractérise par des déséquilibres persistants qui posent certains défis à surmonter, concernant notamment le chômage des jeunes diplômés.

4.1.1. Un contenu insuffisant en emplois de la croissance économique pour répondre à la demande d'emploi

L'analyse de la relation entre la croissance et l'emploi au cours de la période 2000-2014 fait ressortir un schéma volatil du contenu en emplois⁶⁷ de la croissance économique. En moyenne sur cette période, une augmentation de 1 point de la croissance économique s'est traduite par une hausse de 0,28 point de l'emploi. Toutefois, la tendance semble s'essouffler sur la période 2006-2014, en lien avec les effets de la crise financière et économique internationale. Ce contenu est passé de 0,32 point entre 2000 et 2005 à 0,25 point entre 2006 et 2014.

Tableau 1 : Contenu en emplois de la croissance économique globale et par secteur (en points)

	2000-2005	2006-2014	2000-2014
Croissance du PIB réel (en %)	4,4%	4,5%	4,4%
Croissance de l'emploi (en %)	1,4%	1,1%	1,2%
Contenu en emploi du PIB global	0,32	0,25	0,28
Contenu en emploi par secteur			
Primaire	0,36	-0,07	0,05
Secondaire	0,16	0,48	0,33
Tertiaire	0,45	0,59	0,53

Source : Comptes nationaux HCP, calcul et élaboration DEPF

L'analyse du contenu en emplois de la croissance sectorielle permet de constater des élasticités sectorielles différenciées. En effet, le contenu en emplois de la croissance de la valeur ajoutée des activités secondaires et tertiaires s'est enrichi entre les deux périodes contre un fléchissement pour le secteur primaire.

En effet, le contenu en emplois du secteur primaire a régressé de 0,36 en 2000-2005 à -0,07 en 2006-2014, en lien avec des mauvaises campagnes agricoles en 2007 et 2012. Sur l'ensemble de la période, un point de croissance du secteur primaire a engendré 0,05 point de croissance de l'emploi.

⁶⁷ Le concept du contenu en emplois de la croissance économique met en lien la tendance d'évolution de ces deux indicateurs. Il est obtenu à travers le calcul des élasticités de l'emploi par rapport au PIB (respectivement par rapport à la valeur ajoutée sectorielle) et montre combien un point de croissance économique engendre de croissance de l'emploi ou, inversement, un point de décroissance engendre de décroissance de l'emploi.

Les activités secondaires ont montré des capacités importantes de génération d'emplois. En effet, pour un point de croissance, l'emploi a progressé au rythme de 0,33 point en moyenne par an sur la période 2000-2014. Ce contenu s'est significativement amélioré, en passant de 0,16 point entre 2000 et 2005 à 0,48 point en 2006-2014, soit une amélioration de 0,32 point. La politique des grands chantiers et les différents plans sectoriels ont joué un rôle catalyseur dans cette amélioration.

Au niveau du secteur tertiaire, le contenu de la croissance en emplois s'est, également, intensifié entre les deux périodes. Ainsi, un point de croissance a engendré 0,59 point de croissance de l'emploi en moyenne entre 2006 et 2014 contre 0,45 point entre 2000 et 2005, soit un gain de 0,14 point.

Les activités tertiaires et le secteur du BTP s'accaparent, à eux seuls, près de 91% des emplois créés entre 2001 et 2014.

Par ailleurs, le secteur privé est à l'origine de près de 90% des emplois créés. La consolidation de ce secteur par le soutien à l'investissement, l'encouragement de l'entrepreneuriat ou l'élaboration d'un cadre juridique incitatif pour l'auto-emploi sont autant de défis pour le développement socio-économique que pour la création d'un marché du travail plus performant et inclusif.

Le faible contenu en emplois de la croissance économique s'est accompagné par une tendance baissière des emplois rémunérés et une évolution de la création des emplois non rémunérés relativement irrégulière.

Tableau 2 : Evolution des créations nettes d'emploi selon le type d'emploi

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Emplois rémunérés	167000	310000	113900	131000	74000	127000	90000	-24000
Emplois non rémunérés	-39000	-177000	-18800	-11000	31000	-126000	24000	45000
Création nette	128000	133000	95100	120000	105000	1000	114000	21000

Source : HCP

4.1.2. Les jeunes diplômés peinent à trouver des emplois adéquats

Le volume du chômage a atteint à 1,167 million de personnes en 2014, contre 1,081 million en 2013. Les jeunes âgés de 15-34 ans représentent 77% du total des chômeurs.

Le taux de chômage demeure particulièrement élevé parmi les diplômés et les jeunes âgés de 15 à 24 ans (20% au niveau national et 38,1% dans le milieu urbain). Il est de 15,5% parmi ceux ayant un diplôme de niveau moyen au niveau national, 22,4% parmi les diplômés de la spécialisation professionnelle, 21,1% parmi les diplômés de niveau supérieur.

Le taux de chômage des jeunes diplômés demeure élevé en l'occurrence le chômage de longue durée (12 mois et plus) traduisant l'inadéquation structurelle de certains diplômés aux exigences du marché du travail. La part du chômage de longue durée dans le volume global du chômage a augmenté en 2014 pour atteindre 61,8% au niveau national. En milieu urbain, elle a atteint 66% contre 44,7% en milieu rural.

Bien que les programmes de promotion de l'emploi comptent des points positifs et contribuent à l'absorption d'une partie du stock des chômeurs, notamment, via les programmes Idmaj et Tachil, leurs résultats quantitatifs restent en-deçà de l'ampleur du chômage et ne bénéficient qu'à une partie limitée des jeunes. Ce constat nécessite une réflexion approfondie pour la mise en place de nouvelles mesures de promotion de l'emploi et le développement d'une politique d'emploi globale et cohérente capable de résoudre les problèmes, notamment, structurels dont souffre le marché du travail marocain.

4.1.3. Les nouvelles conventions relatives à la promotion de l'emploi

Trois conventions pour la promotion de l'emploi ont été signées en 2015 par le Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales et le Ministère de l'Economie et des Finances, d'une part, et l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) d'autre part.

Programme «TAHFIZ» : En application de l'article 7 de la Loi de Finances 2015, cette convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du dispositif d'incitation à l'emploi au profit des entreprises ou associations créées durant la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019.

Ce programme prévoit, dans la limite de cinq salariés, l'octroi d'un certain nombre d'avantages pour une durée de 24 mois à compter de la date de recrutement. Il s'agit de l'exonération de l'impôt sur le revenu du salaire mensuel brut plafonné à 10.000 dirhams et la prise en charge par l'Etat de la part patronale au titre de la cotisation due à la CNSS et de la taxe de formation professionnelle.

Pour bénéficier de ce dispositif, le salaire doit être versé par l'entreprise ou l'association créée durant la période 2015-2019, le salarié doit être recruté dans le cadre d'un contrat de travail indéterminé et le recrutement doit être effectué dans les deux premières années, à compter de la date de création de l'entreprise ou de l'association.

Convention de prise en charge par l'Etat de la Couverture Sociale : Cette convention a pour objet de définir les modalités de la PCS, pendant une durée de 12 mois, de la part patronale de la couverture sociale et de la taxe de formation professionnelle dues par l'employeur à la CNSS en cas de recrutement des bénéficiaires des stages de formation- insertion sur un contrat de droit commun. Les dispositions de cette convention s'appliquent aux employeurs affiliés régulièrement au régime de sécurité sociale géré par la CNSS et aux bénéficiaires des contrats de stage de formation-insertion.

Convention relative aux modalités de prise en charge par l'Etat de l'AMO : Cette convention a pour objet de définir les modalités de prise en charge par l'Etat, pendant une période de stage de 24 mois au maximum, des cotisations dues aux employeurs et aux salariés au profit de la CNSS au titre de l'AMO en faveur des bénéficiaires des contrats de stage de formation insertion (loi 1-93-16).

A signaler que les crédits alloués pour le paiement par l'Etat des cotisations patronales et/ou salariales relatives aux trois conventions citées ci-dessus sont imputés sur le compte d'affectation spécial du Trésor intitulé « Fonds de Promotion de l'Emploi des Jeunes (FPEJ) ».

Indemnisation pour perte d'emploi : Le versement de l'indemnisation pour perte d'emploi (IPE), mise en place en 2014 au profit des travailleurs et gérée par la CNSS, a été débuté en mai 2015. Le nombre de demandes éligibles, enregistrées à la CNSS, s'élève à 3.620 personnes, dont 400 ont bénéficié de l'accompagnement de l'ANAPEC et de l'OFPPPT. Selon le MEAS, le nombre de bénéficiaires de l'IPE au cours du premier semestre de 2015 a atteint 2.289, pour un montant avoisinant 17 millions de dirhams.

4.1.4. La nouvelle stratégie nationale intégrée de l'emploi : des objectifs stratégiques qui nécessitent un plan d'action rénové

Afin de faire face à une pression de plus en plus aigüe sur le marché de l'emploi due à une entrée massive en activité des jeunes et des femmes et à une croissance de la demande de travailleurs diplômés et qualifiés, le Gouvernement a élaboré une vision globale de la prise en charge de la problématique de l'emploi, dans le cadre d'une Stratégie Nationale de l'Emploi (SNE).

Cette SNE doit répondre au projet social d'offrir des emplois décents pour tous. Elle se donne comme objectif de répondre à la demande sociale d'emploi, en favorisant une offre d'emplois en nombre suffisant et de qualité satisfaisante, dans une perspective de court, moyen et long termes.

L'enjeu de la SNE 2025 est de rompre la situation tendancielle et initier un scénario volontariste basé sur l'emploi productif et décent. Cela passe par la mise en place d'une nouvelle vision de l'action

publique qui cible, sur le long terme, d'atteindre le plein emploi productif et librement choisi pour tous les hommes et toutes les femmes.

Cinq principaux objectifs stratégiques ont été identifiés pour favoriser la dynamique de création d'emplois productifs et décents dans une vision intégrée, cohérente et inclusive, et dans laquelle la participation, l'insertion et la mobilité de toutes les catégories de travailleurs sont combinées avec la sécurité et la stabilité de l'emploi. Il s'agit de :

- un emploi mieux intégré dans les politiques macroéconomiques et sectorielles ;
- un système de formation professionnelle et continue répondant mieux aux besoins du marché du travail ;
- des politiques favorables à l'entrepreneuriat et à l'auto-emploi ;
- une gouvernance améliorée du marché du travail et de l'emploi ;
- une inclusion sociale et une équité, en particulier en faveur des jeunes, des femmes, des travailleurs ruraux et informels.

La concrétisation de ces objectifs stratégiques nécessite un plan d'action et une panoplie de mesures qui devraient tenir compte des principes directeurs suivants :

- **Approche partenariale** : L'emploi est l'affaire de tous. L'action publique devrait rompre avec l'approche sectorielle pour privilégier une approche partenariale et participative nécessaire pour garantir les conditions de sa convergence et de sa pertinence ;
- **Transversalité et complexité** : L'action publique en matière d'emploi est transversale et complexe et nécessite une réponse multidimensionnelle ;
- **Gestion dynamique** : la question de l'emploi doit être traitée en dynamique et non pas en statique. L'enjeu de la gestion de la transition de l'école au premier emploi qui guide la politique actuelle devrait laisser la place à l'enjeu plus global de gestion des mobilités sur le marché du travail dans le cadre de trajectoires professionnelles composites et sécurisées ;
- **Équité et inclusion** : La politique publique d'emploi soulève de manière intrinsèque la question de l'équité. L'action publique en matière d'appui à l'accès à l'emploi devrait être inclusive pour bénéficier à toutes les catégories vulnérables sur le marché du travail en particulier aux jeunes et aux femmes ;
- **Territorialisation et dynamique temporelle** : La question de l'emploi renvoie à des niveaux d'analyse différents tant au niveau de l'espace qu'au niveau de l'horizon temporel. Le défi de l'emploi ne peut être relevé que si l'action publique est territorialisée.

4.2. Refonte profonde du système d'éducation et de formation : qualité de l'apprentissage et adéquation formation-emploi comme vecteurs de progrès

Le chantier de la réforme du système d'éducation et de formation est au cœur du processus de développement humain au Maroc. De ce fait, l'éducation-formation a été solennellement érigée en deuxième priorité nationale après l'intégrité territoriale. Bien que des progrès substantiels, notamment en termes quantitatifs, aient été réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation (CNEF) et du Plan d'Urgence, des défis importants persistent et continuent à entraver le processus de développement du pays.

4.2.1. Evaluation de la mise en œuvre de la CNEF : une condition nécessaire à la réhabilitation et au développement du système éducatif

L'adoption en 1999 de la CNEF a permis d'articuler une nouvelle vision pour la réforme de l'école marocaine à l'horizon 2020. Malgré les efforts déployés, le bilan des réalisations de la mise en œuvre de la CNEF, pendant plus d'une décennie de réformes, reste mitigé.

Dans ce contexte, le Discours Royal du 20 août 2013 a constitué une feuille de route pour la réforme de l'école marocaine et l'amélioration de son rendement et a établi un premier « état des lieux » des difficultés que connaît le secteur de l'éducation nationale dans son ensemble.

Certes, une amélioration continue des taux de scolarisation est enregistrée dans les trois cycles d'enseignement, surtout au niveau de l'enseignement collégial et qualifiant, et ce malgré un ralentissement pendant ces deux dernières années au niveau de l'enseignement primaire.

Au niveau du primaire, le taux spécifique de scolarisation s'est situé à 99,1% au niveau national et à 98,5% pour les filles en 2014-2015. En milieu rural, il a atteint globalement 98,3% et 98,4% pour les filles durant la même période.

Pour ce qui est de l'enseignement collégial, le taux spécifique de scolarisation a atteint 90,4% globalement et 86,7% pour les filles en 2014-2015 contre 60,3% et 52,7% respectivement en 2000-2001. En milieu rural, ce taux a atteint 75,1% globalement et 68,9% pour les filles en 2014-2015 contre 37,5% et 27,9% respectivement en 2000-2001.

Quant au taux spécifique de scolarisation du niveau secondaire qualifiant, il a enregistré une nette amélioration, passant globalement de 37,2% en 2000-2001 à 70,1% en 2014-2015 et de 32,2% à 63,4% pour les filles sur la même période. En milieu rural, ce taux est de 39,5% pour l'ensemble contre 29,4% pour les filles durant la période 2014-2015.

Une évaluation globale de la mise en œuvre de la CNEF a été réalisée par le Conseil Supérieur de l'Education de la Formation et de la Recherche Scientifique, en décembre 2014, et concerne la période 2000-2013, afin d'examiner les réalisations et les progrès accomplis, en mettant en évidence les déséquilibres et les difficultés qui ont été rencontrées et d'évaluer le degré de succès, en vue d'ouvrir des perspectives pour la réhabilitation et le développement du système éducatif.

Cette évaluation a permis de tirer quelques conclusions importantes dont il y a lieu de citer, entre autres, le problème de la temporalité des réformes en la matière qui s'inscrivent nécessairement dans le long terme, alors que la temporalité gouvernementale relève du court et moyen termes. L'évaluation a, également, noté l'existence d'une crise de confiance envers l'école, son rôle, son efficacité et sa qualité, en plus du recul de sa crédibilité.

L'évaluation soulève, également, l'exigence de qualité du système éducatif qui doit reposer sur une prestation pédagogique de qualité menée par des enseignants dotés de qualifications et de compétences professionnelles appropriées pour des missions renouvelées de l'école, à savoir les missions d'instruire, d'éduquer, de faire acquérir à la fois le savoir-être et le savoir-faire, de préparer les élèves à vivre dans un environnement complexe et changeant et à s'y adapter. Cela nécessite forcément une refonte du système de formation initiale et continue, pour redonner au métier de l'enseignant une attractivité et en faire un levier de la qualité.

Le rapport d'évaluation appelle aussi à une réflexion sur la situation de l'université qui doit être une locomotive du développement socioéconomique du pays et un vivier pour la recherche et l'innovation technologique en phase avec la société du savoir.

Le système d'éducation et de formation a été aussi imprégné par de grandes inégalités sociales, territoriales (urbain-rural) et de genre, qui ont remis en cause la mission sociétale du système éducatif à savoir faire de l'éducation un moyen d'intégration, de cohésion, de mobilité et de mixité sociales.

Dans le même sens, l'évaluation a souligné l'importance de faire face au déficit de qualité qui conduit à remettre en question les processus actuels d'apprentissage des élèves, sans exclure le rôle clé du préscolaire, crucial pour la persévérance scolaire.

Il en ressort, également, que l'application de la Charte, durant plus d'une décennie, a engagé des réformes dont l'effet a produit quelques progrès qui se reflètent dans la généralisation de l'éducation au niveau du primaire, l'appui social aux élèves, un effort financier conséquent, une diversification de l'offre de formation à l'université et une formation professionnelle qui se développe. Face à ces constats, de nouvelles perspectives de réformes continues adossées à une feuille de route stratégique deviennent primordiales pour donner un second souffle à la réforme de l'éducation-formation.

4.2.2. Grandes lignes de la vision stratégique pour la réforme de l'école marocaine (2015-2030)

Dans le cadre de la réforme du système de l'éducation et de formation, le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique a présenté en mai 2015 une vision stratégique pour la réforme de l'école marocaine (2015-2030), considérée comme une feuille de route capable de réformer l'école marocaine et d'accroître le rapport coût-efficacité en tant que levier stratégique pour le développement de la société.

Ainsi, la réforme s'appuie sur plusieurs leviers stratégiques qui tournent autour de trois piliers à savoir l'école de l'équité et de l'égalité des chances, l'école de la qualité pour tous et l'école de la promotion individuelle et sociale.

Pour le premier pilier, l'école de l'équité et de l'égalité des chances requiert de faire de l'enseignement préscolaire une obligation pour l'Etat et pour les familles et de l'intégrer dans le cycle de l'enseignement primaire, de faire bénéficier l'école en milieu rural et périurbain, d'assurer le droit d'accès à l'éducation et à la formation aux personnes à besoins spécifiques, de renforcer la contribution du secteur privé en sa qualité de partenaire du secteur public dans l'effort de généralisation équitable de l'enseignement et de déployer tous les efforts possibles afin de garantir l'assiduité et la durabilité de l'apprentissage et de combattre l'abandon sous toutes ses formes, le décrochage et le redoublement scolaires.

Quant au deuxième pilier, l'école de la qualité pour tous exige, notamment :

- La refonte des métiers de l'éducation et de la formation dans le sens de l'amélioration des conditions d'accès, le renouvellement des rôles et des missions, le perfectionnement de la formation des formateurs et cadres pédagogiques et leur continuelle mise à niveau ;
- La révision des curricula, des programmes et des méthodes pédagogiques dans le sens de leur allègement, leur diversification et leur orientation vers le raffermissement intellectuel des apprenants et le développement des capacités d'observation, d'analyse et de l'esprit critique ;
- L'adoption d'un nouveau dispositif linguistique qui s'appuie sur le plurilinguisme et sur l'alternance linguistique ;
- La valorisation de la formation professionnelle, l'extension de sa capacité d'accueil et la reconnaissance de son rôle et de son statut en tant que vivier des compétences individuelles capables de répondre aux exigences de la compétitivité économique et aux besoins des entreprises ;
- Le respect des règles de bonne gouvernance dont les bases sont l'efficacité et l'efficience, le développement de la responsabilité des acteurs, la convergence des politiques publiques, la rationalisation des ressources et des moyens et l'adoption d'une approche décentralisée, en conformité avec la régionalisation avancée ;
- La promotion effective et continue de l'université, de la recherche scientifique et de l'innovation au service du développement et de l'arrimage à la société du savoir.

S'agissant de l'école de la promotion individuelle et sociétale, la vision stratégique du Conseil insiste sur l'attachement aux fondements et valeurs religieuses et nationales de notre pays et à notre identité dans la diversité de ses composantes et de ses affluents ainsi que sur la consolidation des vertus de la citoyenneté, de la démocratie et du comportement civique. Elle insiste, également, sur l'adéquation des formations aux nouveaux métiers et aux métiers du futur, afin d'assurer aux lauréats les meilleures chances de réussite, d'intégration dans la société et de contribution au développement de leurs pays.

4.2.3. Bonne performance de l'OFPPPT, principal opérateur de la formation professionnelle au Maroc

Dans le cadre de stratégies sectorielles que le Maroc a entamées, le capital humain et la main-d'œuvre qualifiée sont un levier de compétitivité clairement identifié pour attirer les investisseurs. Au-delà de la compétitivité, la formation professionnelle revêt un enjeu de développement humain pour le Maroc.

D'importants progrès ont été réalisés, en témoigne la hausse de l'effectif des formés au titre de l'année 2014/2015 de 16% selon l'OFPPPT (177.870 formés contre 153.430 en 2013/2014) pour atteindre un global cumulé de près de 722.000 formés. Cette cadence d'évolution pourrait permettre la réalisation de l'objectif d'un million de jeunes formés à l'horizon 2017 (1.132.078 prévus en 2017 contre 916.856 prévus en 2016).

La concrétisation de la cinquième phase du plan de développement de l'OFPPPT à l'horizon 2017 a permis une croissance soutenue de places pédagogiques en 2014-2015 pour atteindre 370.000 selon les statistiques de l'OFPPPT contre 310.439 places en 2013-2014.

En termes du dispositif de la FP de l'OFPPPT, l'année 2015 a connu la création de 15 nouveaux établissements pour s'élever à 336 établissements au total jusqu'à 2014-2015.

En matière de l'offre de formation par niveau en 2015, elle s'est répartie entre technicien et technicien spécialisé (66%), qualification (22%) et spécialisation (12%). Par secteur, l'offre de formation a montré que 37% a été dédiée au secteur industriel, 26% au secteur tertiaire et 18% au BTP.

La formation par alternance, dont l'objectif est de représenter 50% du dispositif à l'horizon 2017, a concerné 78.300 places pédagogiques en 2014-2015 selon les estimations de l'OFPPPT, soit 21% du dispositif global. L'ouverture de nouveaux secteurs en concertation avec les professionnels, la réalisation de campagnes de sensibilisation et de promotion du mode alterné et le renforcement des capacités pédagogiques des tuteurs pourraient contribuer à l'atteinte de cet objectif. D'autre part, le renforcement soutenu de la formation qualifiante (91.173 places prévues en 2015-2016) pourrait mieux appuyer l'employabilité des jeunes et répondre aux besoins ponctuels des entreprises.

Le plan d'action 2015 a concerné, également, l'amélioration continue de la qualité de la formation. Au niveau de l'ingénierie de formation, plusieurs programmes ont été développés pour les secteurs structurants dans l'aéronautique, l'agroalimentaire, le cuir, le BTP, le transport et la logistique, les sports équestres, le tourisme, les TIC, les énergies renouvelables, les métiers du golf, le paramédical,...

Concernant le programme d'appui à la création de petites entreprises, l'Office s'est chargé de former 1.500 porteurs de projets, restructurer les missions des guichets, développer le partenariat régional pour faciliter le financement (INDH, associations de microfinance, coopératives,...) et poursuivre les actions inscrites dans le cadre de projets de partenariats : fondation Mohammed V pour la solidarité « centre TPE Solidaire », BIT programme « jeunes au travail »,...

4.3. Secteur de la santé : des défis importants à relever

4.3.1. Poursuite de l'amélioration des principaux indicateurs sanitaires

Des efforts importants ont été engagés au niveau du secteur de la santé que ce soit en termes d'infrastructures sanitaires ou de disponibilité du personnel médical et paramédical ou encore dans le cadre de la mise en œuvre des différents programmes de la santé. Ces efforts se sont traduits par une amélioration continue des indicateurs d'offre de soins et des indicateurs de mortalité et d'espérance de vie. Cependant, des défis demeurent nombreux et sont liés essentiellement à l'insuffisance du personnel médical et paramédical et aux disparités importantes au niveau de l'accès aux soins entre le milieu urbain et rural et les zones enclavées.

Offre de soins : une progression continue qui mérite d'être renforcée davantage

L'encadrement médical poursuit sa tendance haussière avec un nombre d'habitants par médecin de l'ordre de 1.662 en 2013 contre 2.252 en 2001 à la faveur de la progression continue de l'effectif médical dont le nombre s'est accru de près de 4% par an en moyenne annuelle.

L'effectif paramédical a, quant à lui, évolué à un rythme plus lent (1% en moyenne annuelle entre 2001 et 2013) se traduisant par une relative stagnation du taux d'encadrement paramédical dont le niveau s'est établi à 1.095 habitants par infirmier en 2013 contre 1.105 en 2001. D'où, l'importance de renforcer l'effectif du personnel paramédical et médical pour répondre aux besoins en personnel soignant (6.000 médecins et 9.000 infirmiers).

Il reste que, la densité médicale et paramédicale au Maroc demeure faible et s'établit en dessous des niveaux réalisés par les pays de la région MENA : 6,2 médecins et 8,9 infirmiers pour 10.000 habitants au Maroc contre 7,5 médecins pour 10.000 habitants dans la région MENA. De même, un déséquilibre dans la répartition du personnel médical par région est à constater, puisque près de 45% des médecins du pays sont concentrés dans l'axe Casablanca-Rabat alors que seulement 24% opèrent dans le monde rural. Ainsi, la couverture des provinces rurales⁶⁸ (5341 hab/med à hauteur de 81% par les médecins publics) en 2011 est 3,3 fois moins importante que le reste des provinces (1434 hab/med). Ce constat est d'autant plus important entre les milieux urbain et périurbain. A titre d'exemple, Mediouna (4692 hab/med en 2011) a une couverture 7 fois moins importante que celle de Casablanca (650 hab/med).

Pour ce qui est de l'offre de soins de santé de base, celle-ci a poursuivi sa progression pour atteindre 2.759 Etablissements de Soins de Santé de Base (ESSB) en 2013, en hausse de 1,4% en moyenne annuelle sur la période 2001-2013. D'où la baisse régulière du nombre d'habitants par ESSB qui s'est établi à 11.943 habitants par ESSB en 2013 contre 12.400 en 2001.

Quant au réseau hospitalier, le nombre d'établissements hospitaliers a enregistré une évolution positive, en passant de 120 en 2001 à 143 en 2013 et la capacité litière s'est établie à 27.706 lits en 2013, soit un ratio d'habitants par lit de 1.177. La mise en service du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Oujda et la réalisation prévue du CHU d'Agadir, d'une capacité de 841 lits, ainsi que celui de Tanger devraient renforcer davantage la capacité litière des hôpitaux publics.

En dépit de ces réalisations, les besoins en matière d'infrastructures sanitaires demeurent importants, en particulier, en milieu rural et dans les zones enclavées, où les populations souffrent de difficultés d'accès aux services de soins. Néanmoins, la couverture hospitalière paraît territorialement plus équilibrée que celle des médecins. Ainsi, six régions (Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra, Chaouia-Ouardigha, Meknès-Tafilalet, Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Grand Casablanca et Fès-Boulemane qui concentrent 52% de la capacité hospitalière pour 39% de la population) enregistrent une couverture meilleure que la moyenne nationale avec, notamment, 746 hab/lit pour Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra. Le développement de la couverture sanitaire mobile et notamment, la mise en place

⁶⁸ Les provinces ayant un taux d'urbanisation inférieur à 25%. Elles englobent 17% de la population nationale.

d'hôpitaux mobiles permettant de dispenser périodiquement des soins de santé de proximité aux populations enclavées, devrait en partie répondre aux problèmes d'accessibilité. En outre, le projet de loi 28.15 concernant le service sanitaire national proposé par le Ministère de la Santé devrait répondre en partie au besoin que connaît le secteur au niveau des ressources humaines médicales et paramédicales et leur répartition équitable au niveau territorial.

Globalement, une amélioration générale de l'état de santé de la population est à constater avec une hausse continue de l'espérance de vie à la naissance et une amélioration importante des indicateurs de mortalité.

Une amélioration importante des indicateurs de mortalité et de l'espérance de vie à la naissance

L'amélioration des conditions de vie et les programmes de prévention contre les maladies, ont agi positivement sur l'espérance de vie à la naissance qui a enregistré une amélioration continue, pour atteindre 74,9 ans en 2011, soit un gain de près de 4,9 ans en une décennie. Des effets positifs ont, également, été constatés au niveau des indicateurs de mortalité. Ainsi, le taux de mortalité maternelle a baissé de plus de moitié par rapport à l'année 2003-2004 pour se situer à 112 pour 100.000 naissances vivantes en 2009-2010, soit un recul de 50,7%. Néanmoins, les disparités par milieu de résidence restent importantes avec des taux de mortalité maternelle nettement supérieurs en milieu rural, soit 148 pour 100.000 naissances contre 73 pour 100.000 naissances vivantes en milieu urbain.

L'amélioration des indicateurs de suivi de la grossesse et de l'accouchement, une meilleure prise en charge des soins obstétricaux d'urgence et la gratuité de l'accouchement dans les hôpitaux publics ont contribué de manière significative à la réalisation de ce résultat.

La mortalité infantile a, également, enregistré une baisse importante et a atteint 28,8 pour 1.000 naissances vivantes pour les enfants de moins d'un an en 2011 (40 en 2003-2004) et 30,5 pour 1.000 pour les enfants de moins de 5 ans (47 pour 1.000 en 2003-2004). Cette amélioration a concerné toutes les régions dans des proportions différenciées. À noter, qu'en dépit des baisses importantes enregistrées, les niveaux de mortalité maternelle et infantile demeurent élevés par rapport à des pays à niveau économique comparable.

4.3.2. Principales mesures entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de la santé

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de la santé 2012-2016, plusieurs actions ont été concrétisées. Il s'agit des mesures mises en place dans le cadre de la poursuite des efforts visant à renforcer la santé maternelle et infantile et à élargir la population bénéficiaire de la Couverture Médicale de Base, des actions entreprises pour l'amélioration de la prise en charge des urgences médicales, notamment en milieu rural, et des mesures effectives mises en œuvre en faveur de la promotion et de la protection de la santé mentale et psychiatrique ainsi que de la promotion de l'investissement privé dans la santé.

Renforcement de la santé maternelle et infantile

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du plan d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et infantile 2012-2016, le Ministère de la Santé a pris de nombreuses mesures au cours de ces trois dernières années, dont les plus importantes sont :

- L'élargissement de la gratuité qui comprend, outre l'accouchement et les césariennes, la prise en charge des complications liées à la grossesse et les analyses biologiques de suivi de la grossesse ;
- L'élargissement des services médicaux obstétricaux d'urgence en milieu rural pour toucher 20 nouvelles communes rurales en situation d'isolement ;
- La réalisation de 8 guides de bonnes pratiques médicales pour la prise en charge des complications liées à la grossesse et la formation de 400 professionnels de la santé ;

- La création de protocoles de soins pour faciliter l'accès aux établissements de soins et la coordination entre les différents niveaux de soins.

Prise en charge des urgences médicales

Dans le cadre de la poursuite des efforts de mise en œuvre du plan national de prise en charge des urgences médicales lancé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI le 5 mars 2013, un certain nombre de mesures ont été mises en place. Il s'agit en particulier, de la mise à la disposition de 3 hélicoptères pour le transport sanitaire d'urgence pour Marrakech, Oujda et Laâyoune, de la création, depuis 2012, de 46 unités d'urgences médicales de proximité, du lancement du premier hôpital civil mobile et du numéro national unique pour les appels médicaux d'urgence.

Amélioration de l'accès des populations rurales isolées aux soins de santé

Afin d'améliorer l'accès des populations rurales isolées aux soins de santé, le Ministre de la Santé a lancé le 6 juillet 2015, l'hôpital civil mobile dans la commune rurale de Tighdouine, province Al Haouz. Cet hôpital, d'une capacité de 30 lits, ciblerait une population de près de 155.729 personnes en situation de pauvreté et d'isolement et devrait assurer aux populations cibles des services de soins et d'hospitalisation dans différentes spécialités médicales et chirurgicales couvrant 8 communes rurales de la provinces d'Al Haouz.

A noter que cet hôpital, le premier de son genre au Maroc, est à sa deuxième étape de travail puisqu'il a dans un premier temps été implanté dans la commune de Boumia, province de Midelt, ciblant une population de 94.926 habitants que compte la commune de Boumia et 11 communes avoisinantes.

Santé mentale et psychiatrique

Afin de promouvoir la santé mentale et psychiatrique et lutter contre l'addictologie et pour mieux prendre en charge les malades souffrant de troubles mentaux et psychiatriques, le Ministère de la Santé, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Prise en Charge des Maladies Mentales et Psychiatriques, a pris de nombreuses mesures dans ce sens, avec notamment, la programmation de 3 hôpitaux régionaux spécialisés (Agadir, Kalaât Sraghna et Kénitra) et de 7 services intégrés, la mise en service de l'hôpital de santé mentale et des maladies psychiatriques d'Oujda (120 lits) ainsi que l'ouverture de 7 centres d'addictologie, dont ceux d'Oujda, de Marrakech, de Nador et de Tétouan auxquels s'ajoute celui de Tanger inauguré par Sa Majesté le Roi Mohammed VI le 11 juillet 2015.

Dans ce contexte, le Ministère de la Santé a lancé l'initiative « Karama » d'évacuation des patients souffrant de maladies mentales et psychologiques, détenus aux alentours du mausolée de "Bouya Omar". L'opération, dont le coup d'envoi effectif a été donné le 11 juin 2015, s'est déroulée en coordination avec les autorités locales et avec le concours des acteurs de la société civile, jusqu'au 29 juin 2015. Cette opération a nécessité la mise en œuvre de moyens importants (extension de la capacité d'accueil des hôpitaux psychiatriques, recrutement de 34 médecins et de 122 infirmiers spécialisés en psychiatrie, mobilisation d'une enveloppe budgétaire d'environ 50 millions de dirhams dédié annuellement aux médicaments psychotropes, ...).

Elargissement de la couverture médicale de base

Entrée en vigueur en 2005, l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) a couvert une population (ayants droits compris) de plus 8 millions de bénéficiaires en 2013, dont 5,1 millions de personnes du secteur privé et 2,9 millions du secteur public. Les bénéficiaires actifs représentent près de 6,5 millions personnes, soit plus de 80% de l'ensemble des bénéficiaires.

La population des bénéficiaires de l'AMO devrait s'élargir suite à l'adoption par le Conseil de Gouvernement, le 19 août 2015, du décret portant application de la Loi 116-12 relatif à l'AMO des étudiants. En vertu de cette loi, qui devrait entrer en application au courant de l'année universitaire

2015-2016, les étudiants éligibles devront bénéficier du même panier de soins que l'AMO du secteur public.

Quant aux dépenses au titre de l'AMO, celles-ci se sont établies à 5,5 milliards de dirhams en 2013 et ont été destinées à hauteur de 32,3% aux médicaments et à hauteur 49,3% aux Affections Longue Durée.

Par ailleurs, la généralisation effective du Régime d'Assistance Médicale pour les personnes Démunies (RAMED) a permis d'atteindre un nombre de bénéficiaires dépassant la population cible, soit 8,78 millions de personnes jusqu'au 10 juillet 2015 et 3.287.230 foyers immatriculés. A noter que 84% des bénéficiaires sont en situation de pauvreté, avec 53% des bénéficiaires issus du monde urbain et 47% du monde rural. Il y a lieu de signaler aussi que la généralisation du RAMED a permis de baisser le niveau des dépenses directes des ménages de 38%.

De même, dans le cadre des disponibilités du « Fonds de Cohésion Sociale », le Ministère de la Santé a bénéficié, en 2014, d'un versement de l'ordre de 1,2 milliard de dirhams, pour le financement des besoins induits dans le cadre de la généralisation du RAMED.

Amélioration de l'accès aux médicaments

Dans le cadre de la poursuite des efforts visant à améliorer l'accès de la population aux médicaments, le Ministère de la Santé a procédé à la baisse des prix de 2.000 médicaments destinés, essentiellement, à la prise en charge des maladies chroniques ainsi qu'à l'ajout de 32 nouveaux médicaments à la liste des médicaments remboursables.

4.3.3. Ouverture du marché de la santé aux capitaux privés

Compte tenu des défis de plus en plus importants auxquels le secteur de la santé est confronté et devant l'importance des exigences d'efficacité, de qualité et d'efficience des systèmes de soins, une Loi abrogeant la Loi 10-94 relative à l'exercice de la médecine a été promulguée (Dahir n° 1-15-26 du 29 rabii II 1436, 19 février 2015 portant promulgation de Loi n°131-13).

Cette loi apporte des nouveautés importantes par rapport à la loi précédente. En effet, elle ouvre de nouvelles possibilités d'exercice en accordant l'autorisation d'exercer au médecin étranger né au Maroc et y ayant résidé pendant une durée supérieure ou égale à 10 ans.

Les médecins non-résidents peuvent aussi être autorisés à exercer sur le territoire marocain, selon cette Loi, pour une période totale n'excédant pas 30 jours par an, soit dans un centre hospitalier régional ou universitaire lorsque l'intérêt pour l'enseignement médical pratique se présente ou dans le secteur privé lorsque la spécialité où la technique médicale objet de l'intervention ne se pratique pas au Maroc, ou encore dans le cadre de caravanes médicales autorisées.

Par ailleurs, la Loi actualise les dispositions relatives au cabinet médical en autorisant la création de cabinets de groupe, dont il définit les modalités de création et de fonctionnement. Le texte reconnaît aussi, pour la première fois, la possibilité pour un médecin titulaire d'un cabinet médical d'accepter la collaboration d'un confrère qui n'a pas d'adresse professionnelle. Il lui accorde, entre autres, la possibilité de recourir, pour une période déterminée, à un médecin assistant en cas de maladie ou pour des besoins de santé publique.

La mesure la plus importante de cette nouvelle Loi est, sans doute, la possibilité pour une société commerciale constituée ou non de médecins ou pour toute autre personne morale de droit privé poursuivant un but non lucratif, de détenir ou d'avoir des parts dans le capital d'une clinique sous la condition que la direction médicale soit confiée à un médecin inscrit au tableau de l'Ordre National des Médecins (ONM) dans la catégorie des médecins privés.

Afin que le corps médical puisse jouer pleinement son rôle dans le développement du système de santé, une convention de partenariat a été signée le 29 juillet 2015, entre le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de la Santé et le président de l'ONM pour un montant de 40 millions de

dirhams, destiné à l'acquisition d'équipements pour 8 centres régionaux et à la restructuration du siège central de l'ordre. Cette convention vise à permettre à l'ONM de mener à bien ses missions dans le contexte de la promulgation de la Loi 08.12 relative à l'ONM ainsi que de la Loi 10-94 relative à l'exercice de la médecine.

4.4. L'inscription du Maroc dans les orientations mondiales des Objectifs du Développement Durable (ODD) post 2015

Depuis leur adoption en 2000, les OMD ont servi de cadre pour le développement et le partenariat dans le monde. L'engagement actif des différents pays dans l'atteinte de ces objectifs à l'horizon 2015 a permis de réaliser des avancées considérables dans de nombreux domaines.

Au-delà de 2015, les efforts engagés pour atteindre un monde de prospérité, d'équité, de liberté, de dignité et de paix seront poursuivis avec une vision et un cadre stratégique nouveaux. Le développement durable, auquel devront s'intégrer croissance économique, justice sociale et gestion de l'environnement, doit devenir le directeur mondial principal.

4.4.1. Des réalisations prometteuses en matière d'ODD

Les objectifs déjà atteints par le Maroc avant l'échéance 2015 sont les OMD 1 et 6 et certaines cibles de l'ODD 7 et 8. En effet, les résultats obtenus, dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, sont très positifs avec des taux de réalisation des valeurs cibles dépassant l'objectif. En effet, le Maroc a éradiqué, en 2014, la pauvreté à moins de 1 dollar par jour et par personne. Aussi, le Maroc a baissé de moitié son taux de malnutrition ce qui lui a permis d'atteindre l'objectif de lutter contre la faim avant l'échéance (0,1% en 2014 contre 4,6% en 1985). Au niveau de l'objectif 6 « Combattre le VIH/SIDA et autres maladies », la cible visant à éliminer le paludisme à l'horizon 2015 est considérée comme étant atteinte depuis 2006 puisque le Maroc n'a plus enregistré depuis cette date de cas de paludisme autochtone.

S'agissant de l'ODD7, la cible de l'accès généralisé de la population urbaine à l'eau potable est atteinte depuis 2006. Dans le milieu rural, un effort remarquable a été enregistré en matière d'accès à l'eau potable (94,5% en 2014 contre 14% en 1994). Les cibles de l'ODD8 concernant le nombre de lignes de téléphone fixe et le nombre d'adhérents au téléphone mobile et à l'internet pour 1.000 habitants ont dépassé l'objectif depuis 2011.

Certaines cibles des OMD 2, 3 et 7 présentent de bonnes perspectives d'atteinte. Au niveau de l'ODD2, la cible visant à donner à tous les enfants garçons et filles les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires, présente de fortes perspectives de réalisation avec des taux de scolarisation dans le primaire s'établissant à 99,5% en 2013-2014. Par ailleurs, le taux d'alphabétisation a augmenté de 11 points entre 2004 et 2014, en passant de 57% à 68%. Des efforts importants restent, néanmoins, à déployer pour améliorer les taux de scolarisation dans l'enseignement collégial et secondaire et pour lutter contre l'analphabétisme, notamment en milieu rural et chez les femmes.

Quant à l'ODD3, les résultats en termes de parité au niveau de l'enseignement primaire et secondaire sont encourageants avec des taux de parité s'établissant à 91% dans l'enseignement primaire et à 92,3% dans l'enseignement secondaire. Concernant l'ODD7, de bonnes perspectives en 2015 se présentent pour la généralisation de l'accès de la population urbaine à l'assainissement liquide. De même pour la cible de lutte contre toutes formes d'habitat insalubre à l'horizon 2020. Le taux de la population urbaine habitant les bidonvilles a régressé de 9,2% en 1994 à 5,9% en 2012.

En revanche, certaines cibles des OMD 2, 3, 4, 5, 7 et 8 nécessitent un effort supplémentaire pour l'atteinte des objectifs. En matière d'alphabétisation (ODD2), en particulier en milieu rural, le Maroc est encore loin de l'objectif, avec un taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 et plus de

l'ordre de 63,3% au niveau national et de 48,8% en milieu rural en 2012, pour une valeur cible de 80% en 2015.

Des efforts supplémentaires sont, également, à déployer dans le domaine de l'égalité des sexes (OMD3), en particulier au niveau de l'emploi et de l'accès aux postes politiques. Le taux d'activité féminine demeure insuffisant (25,2% en 2014). Le taux de sièges occupés par les femmes au parlement reste limité (17% en 2011 contre 10,5% en 2007). Par contre, la représentation des femmes au niveau des collectivités territoriales a atteint 27% en 2015 contre 0,7% en 1997. Par ailleurs, le taux des femmes ayant des postes de responsabilité a atteint 16,4% en 2014.

Au niveau des OMD 4 et 5, une multiplication des efforts fournis est nécessaire pour atteindre l'objectif et ce, en dépit des progrès importants réalisés : baisse de la mortalité des enfants de moins de 5 ans de plus de moitié et de la mortalité maternelle de 66,3% par rapport à l'année de base. La tuberculose continue aussi à poser un grand problème de santé publique même si son incidence a tendance à diminuer : 83 cas pour 100.000 habitants en 2012 contre 113 pour 100.000 cas en 1990.

S'agissant de l'OMD7, l'accès de la population rurale à l'eau potable ne sera pas généralisé en 2015 (96% prévu en 2016 contre 93% en 2012). La cible de l'OMD8 sur le traitement du problème de la dette des pays en développement demeure loin d'être atteinte au Maroc. La dette extérieure publique du Maroc s'élevait à 277,7 milliards de DH, à fin 2014, en progression de 18,3% par rapport à 2013.

4.4.2. Les orientations nationales au niveau des ODD post 2015

A l'initiative des Nations Unies au Maroc, des négociations ont été lancées entre le 1er février et le 31 mars 2013, pour donner la parole à de multiples parties prenantes en vue d'exprimer leurs aspirations et leur vision des priorités du développement concernant le monde de demain⁶⁹.

Ces aspirations s'expriment à travers cinq thématiques sectorielles: les droits économiques et sociaux, la gouvernance et l'Etat de droit, l'environnement durable, la paix et la sécurité, et la coordination et le financement du développement et deux thématiques transversales: droits humains et lutte contre la corruption.

Devant le caractère stratégique du secteur de l'éducation, celui-ci a été retenu comme priorité pour l'après 2015 et en particulier l'accès à une éducation universelle de qualité permettant une meilleure insertion sur le marché du travail avec des compétences en adéquation avec les besoins de ce marché.

L'accès à des services de santé de qualité est un enjeu majeur. Il s'agit plus précisément de l'élargissement de l'offre de soins de santé, de l'extension géographique et du développement de la proximité en particulier dans les régions isolées mal desservies avec un ciblage des populations spécifiques. Il s'agit aussi de garantir une couverture médicale universelle et d'augmenter les allocations budgétaires dédiées au secteur.

Un emploi digne dans le cadre d'une croissance économique durable est perçu comme la condition de l'autonomisation économique des personnes, notamment des femmes. Des mesures pour faire face au problème du chômage sont, également, à prendre en compte et portent essentiellement sur l'appui au secteur privé, la promotion des investissements, l'accès au financement pour les PME, la facilitation des démarches pour le développement des Activités Génératrices de Revenu ainsi que la promotion de la formation professionnelle.

La bonne gouvernance et le respect de l'Etat de droit sont à privilégier pour l'après 2015. Le développement de mécanismes de contrôle de la classe politique, le renforcement de la transparence et l'instauration de la redevabilité des décideurs politiques s'avèrent aussi essentiels. Aussi, la

⁶⁹ Priorités de développement de l'après 2015 : les marocains s'expriment sur l'avenir que nous voulons, rapport du Coordinateur résident des Nations Unies au Maroc sur les consultations nationales autour de l'agenda de développement de l'après 2015, mai 2013.

participation politique des femmes doit être promue avec une reconnaissance du rôle des femmes élues dans les structures politiques et du rôle des femmes rurales dans le développement.

En matière de protection de l'environnement durable, le respect de l'environnement est avant tout une valeur civique. Les préoccupations exprimées concernent la qualité de vie, la transmission de valeurs et la protection du patrimoine naturel avec la volonté de sanctionner les pollueurs et la sensibilisation des enfants à la protection de l'environnement.

Concernant la paix et sécurité, les marocains sont conscients que la sécurité concerne d'une manière directe tous les individus et toutes les collectivités.

Le financement du développement va de pair avec la coopération Sud-Sud et le renforcement du rôle des Nations Unies. Une valorisation des échanges mondiaux et des flux de personnes est, également, mentionnée à travers le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération Sud-Sud et l'inclusion des Marocains Résidant à l'Etranger en tant qu'offreurs de compétences et acteurs du développement.

Les marocains veulent les mêmes droits pour tous, sans inégalités ni disparités. Ils sont conscients que la lutte contre la corruption et le clientélisme participe à la réalisation des droits pour tous. L'instauration d'un système de contrôle et des mécanismes de sanctions favorise l'égalité des chances, ainsi que l'accès au marché du travail, à l'éducation et à la santé.

Dans le projet de résolution déposé par le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 12 août 2015, 17 objectifs de développement durable assortis de 169 cibles ont été déclinés et sur lesquels s'est prononcé le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, tenu du 25 au 27 septembre 2015.

4.5. Actions de ciblage en faveur des catégories démunies

Plus de 54% du financement de l'Etat est dédié aux secteurs sociaux et un intérêt particulier est accordé au ciblage des catégories sociales vulnérables et démunies à travers la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes qui visent l'amélioration de leurs conditions de vie et la réduction des inégalités sociales.

Ainsi, des efforts importants ont été menés par le Gouvernement pour renforcer les actions en faveur des populations démunies via l'Initiative Nationale du Développement humain (INDH), le fonds d'appui à la cohésion sociale auquel s'ajoutent le fonds de soutien aux veuves et le fonds d'entraide familiale. Les pouvoirs publics se sont, également, engagés dans la poursuite des efforts visant à améliorer l'accès des populations rurales aux infrastructures de base.

Réalisations probantes de l'INDH (2005-2014)

Lancée le 18 mai 2005 par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, l'INDH poursuit son objectif de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale principalement à travers la consolidation des capacités locales, l'amélioration des conditions de vie et d'accès aux services et infrastructures de base et la promotion des activités génératrices de revenu.

Depuis son lancement et au terme de la période 2005-2014, plus de 9,7 millions de bénéficiaires directs et indirects ont été concernés par la réalisation de plus de 38.341 projets et de 8.294 actions de développement, dont 7.432 activités génératrices de revenus. La réalisation de ces projets a nécessité 29,1 milliards de dirhams d'investissement, dont 17,2 milliards de dirhams au titre de la contribution de l'INDH, soit un effet de levier de 41%.

Quant au programme de mise à niveau territoriale, il a pu mobiliser plus de 4,32 milliards de dirhams, dont la contribution de l'INDH avoisinant 51%, au profit de 1 million de bénéficiaires. Par conséquent, le taux de programmation des crédits a atteint 79% (soit 21,52 milliards de dirhams pour les cinq programmes), sachant que l'enveloppe globale allouée à l'INDH pour les deux phases s'élève à 27,25 milliards de dirhams.

L'analyse des réalisations par programmes permet de relever une prédominance du programme transversal, qui représente à lui seul 20.186 projets et actions, soit 43% du nombre total enregistré au titre de cette période profitant à plus de 2,6 millions de bénéficiaires. En termes d'investissement engagé, le montant le plus élevé a été enregistré au niveau du programme urbain avec 8,9 milliards de dirhams (soit 31% de l'investissement global). Quant au nombre de bénéficiaires, le programme rural a accumulé une valeur maximale avec 3,2 millions de personnes, soit 33% du nombre global.

En termes de financement des programmes de l'INDH, les programmes urbain et transversal ont enregistré 55% de l'enveloppe globale de l'INDH avec respectivement 29% et 26% et ont ciblé 57% de la population bénéficiaire globale.

En termes du nombre d'interventions, le secteur de l'éducation a connu le plus grand nombre d'interventions INDH avec plus de 8.155 projets/actions (soit 22% de l'ensemble des projets), suivi des Activités Génératrices de Revenu (7.432 projets et actions, soit 20% de l'ensemble des projets), du secteur de la jeunesse et sports (5.238 projets et actions, soit 14%), de celui de l'accès à l'eau potable (4.034 projets et actions, soit 11%) et du désenclavement des populations rurales (pistes, routes et voiries : 3.728 projets et actions, soit 10%). Le secteur de la santé a enregistré 3.058 projets et actions (soit 8% du total des projets).

S'agissant de la population bénéficiaire des projets et actions INDH, force est de constater que le secteur de l'éducation a bénéficié à près de 2 millions de personnes, le secteur de la Jeunesse et Sport à 988 mille individus et celui des routes et pistes à une population de 972 mille personnes.

Il est à signaler aussi l'importance des fonds INDH injectés dans les projets des secteurs de l'Education (2,9 milliards de dirhams), des pistes et routes (2,1 milliards de dirhams), de l'adduction en eau potable (1,3 milliard de dirhams), de la jeunesse et sports (1,8 milliard de dirhams) et de la santé (1,22 milliard de dirhams).

Grâce à ces réalisations, la Banque Mondiale vient de saluer, dans son récent rapport intitulé «L'état des réseaux de sécurité sociale dans le monde en 2015 », le Maroc pour son projet INDH et l'a classé en troisième position parmi 136 pays à faible et à moyen revenu, qui ont adopté les meilleurs programmes et initiatives pertinents en vue d'améliorer la situation des classes défavorisées. L'Inde et l'Ethiopie ont occupé respectivement la première et la deuxième place dans ce classement.

Programmes d'infrastructures rurales

Dans le cadre de la poursuite des efforts pour l'électrification, l'alimentation en eau potable et le désenclavement des ménages ruraux, la réalisation des différents programmes d'infrastructures rurales (PERG, PAGER, PNRR) ont permis d'atteindre un taux d'électrification rurale dépassant les 99,09% à fin juillet 2015, d'améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural (94,5% à fin 2014) et de réduire le désenclavement avec un taux d'accessibilité à la route de 78% à fin juin 2015.

Le fonds d'appui à la cohésion sociale

Le fonds d'appui à la cohésion sociale a été créé en 2012 afin de renforcer les actions sociales en faveur des populations démunies. Les domaines d'interventions du fonds portent sur la contribution au financement des dépenses afférentes au RAMED, au soutien à la scolarisation et à la lutte contre la déperdition scolaire (programme Tayssir, initiative de 1 million de cartables) et à l'assistance aux personnes à besoins spécifiques et au programme d'aide aux femmes veuves en situation de précarité.

Programme Tayssir

Le programme Tayssir, lancé en 2008, est un programme de transfert monétaire conditionné visant à lutter contre la déperdition scolaire dans les milieux ruraux pauvres. Il consiste à verser des bourses dont le montant varie de 60 dirhams à 140 dirhams par mois et par élève aux ménages ayant des enfants inscrits dans une école primaire cible, située dans l'une des régions ciblées par le

programme⁷⁰ (434 communes rurales dont 360 ciblées par l'INDH) sous réserve de respecter les conditions d'assiduité (moins de 4 absences par mois).

Au titre de l'année scolaire 2014-2015, le nombre de bénéficiaires du programme a avoisiné les 812.000 élèves, soit 494.000 familles contre 784.000 élèves et 466.000 familles au titre de l'année scolaire 2013-2014.

Par rapport à l'objectif de lutte contre la déperdition scolaire, le programme Tayssir a permis depuis son opérationnalisation de réduire de manière importante les taux d'absentéisme (-60%) et d'abandon scolaire (-68%) au niveau des écoles cibles.

Initiative de 1 million de cartables

Cette opération consiste en la distribution de cartables, de fournitures scolaires, de manuels et de livres aux élèves du primaire et du collège en milieu rural et urbain. Le nombre de bénéficiaires a atteint 3.914.949 élèves pour l'année scolaire 2014-2015.

Programme d'aide directe aux femmes veuves en situation précaire

Dans le cadre des efforts du Gouvernement pour soutenir les ménages pauvres et vulnérables, le conseil de Gouvernement du 30 octobre 2014 a adopté le décret n° 2-14-791, définissant les conditions et les critères d'éligibilité au soutien direct des veuves en situation de précarité.

Ce projet prévoit un soutien direct aux enfants orphelins dont la charge est assurée par des veuves en situation de précarité, en fixant le montant à 350 dirhams mensuellement pour chaque enfant dont l'âge ne dépasse pas 21 ans, poursuivant ses études ou une formation professionnelle et ne fixe aucune limite d'âge pour les orphelins en situation d'handicap, à condition que le montant mensuel ne dépasse pas 1050Dhs.

Le programme d'assistance aux personnes à besoins spécifiques

Dans le cadre de la promotion des droits des personnes en situation de handicap (PSH), le MSFFDS en partenariat avec le Ministère de l'Economie et des Finances a procédé, en 2015, à l'opérationnalisation du fonds de cohésion sociale en faveur des PSH en situation de précarité, dont les femmes. A cet égard, une convention tripartite a été signée, le 30 mars 2015, entre le MSFFDS, le Ministère de l'Economie et des Finances et l'Entraide Nationale qui détermine les engagements de chaque partenaire. Le montant alloué au titre de l'année 2015 à ces quatre domaines est de 50 millions de dirhams

Le fonds d'entraide familiale

Le fonds d'entraide familiale a été mis en place depuis 2010 dans le but de renforcer la cohésion et la pérennisation de la cellule familiale. Ce fonds est financé par l'affectation de 20% des taxes judiciaires et géré en partenariat avec la CDG. Il est destiné à effectuer des versements de l'avance au titre de la pension alimentaire au profit de la mère démunie divorcée et de ses enfants.

Depuis son démarrage en 2011, le Fonds d'entraide familiale a exécuté à fin septembre 2015, près de 5.969 actes judiciaires.

4.6. Urgence de la réforme du secteur de la retraite

La réforme paramétrique des régimes de retraite est une priorité et une urgence que le Gouvernement envisagerait de mettre en œuvre avant la fin de l'année 2015. La situation de la Caisse Marocaine de Retraite (CMR) semble être la plus urgente. Trois axes sont indispensables pour la réforme. La hausse graduelle de l'âge de départ à la retraite pour atteindre les 65 ans, l'augmentation des cotisations des employés et la baisse du montant des pensions de retraite. Des mesures qui ne

⁷⁰ Le choix des communes rurales cibles se fait sur la base de deux critères : un taux de pauvreté supérieur à 30% et un taux d'abandon scolaire dépassant les 8%.

feront que retarder le creusement du déficit de quelques années supplémentaires en attendant une réforme globale des régimes de retraite.

Depuis 2014, les revenus de la Caisse de retraite ne couvrent plus ses dépenses. Celle-ci doit épuiser dans ses réserves face à un déficit qui a atteint 936 millions de dirhams en 2014 et qui devrait passer à 2,2 milliards de dirhams en 2015.

La proposition du gouvernement pour la réforme a subi plusieurs modifications. Au début de l'année 2015, le gouvernement a élaboré deux projets de loi relatifs à la réforme paramétrique des retraites.

Le premier a pour objectif de compléter et de modifier la loi N°012.71 fixant la limite d'âge des fonctionnaires et agents de l'État, des municipalités et des établissements publics affiliés au régime des pensions civiles. Il s'agit plus précisément du relèvement progressif de l'âge de la retraite à 62 ans à compter du 1er janvier 2015 et d'incrémenter, à partir du 1er janvier 2016, cette limite d'âge de 6 mois par an pour atteindre 65 ans en 2021.

Pour le deuxième projet, il a pour but de modifier et de compléter la loi N°011.71 portant sur les autres paramètres de la retraite, notamment le montant des cotisations et la base sur laquelle devrait être calculée la pension. Ceci permettrait, à court et moyen termes, d'améliorer la situation financière du système et de reporter la date du déficit de la CMR de 2014 à 2022 et la date d'épuisement des réserves de 2022 à 2031.

Après de longues négociations avec les centrales syndicales, depuis avril jusqu'à juillet 2015, le gouvernement a procédé à quelques changements au niveau de la réforme paramétrique du régime des pensions civiles de la CMR, tout en présentant des avantages au niveau des allocations familiales et de la pension minimale de la retraite.

La dernière proposition formulée en juillet 2015 suggère l'allongement de l'âge de départ à la retraite de 60 à 63 ans sur les trois prochaines années pour le porter à 65 ans sur quatre ans, l'augmentation progressive de la contribution des fonctionnaires et de l'État pour atteindre 28% sur quatre ans au lieu de 2 ans, comme le prévoyait la précédente offre gouvernementale. La nouvelle offre évoque, également, l'adoption de la moyenne des salaires sur les huit dernières années pour le calcul du montant de la pension de retraite à la fin des années de service, en plus de l'introduction d'un régime de retraite complémentaire pour le secteur public.

PARTIE III : Orientation budgétaire à la faveur d'une soutenabilité des finances publiques

Durant ces dernières années, la réforme des finances publiques a constitué une priorité majeure pour les pouvoirs publics. Pour faire face aux évolutions contrastées du déficit budgétaire dans le sillage d'une conjoncture internationale difficile, des mesures importantes ont été mises en œuvre visant le maintien de la stabilité macroéconomique du pays.

La politique budgétaire suivie, dans le cadre de cette réforme, a mis l'accent sur la reconstitution des marges de manœuvre budgétaires de l'Etat à travers l'optimisation des recettes et la rationalisation des dépenses publiques. Les actions menées au niveau des recettes se sont focalisées sur l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales et la mobilisation des dons et des produits provenant des Entreprises et des Etablissements Publics (EEP). Les efforts déployés, au niveau des dépenses, ont porté sur la poursuite de la réforme du système des subventions, à travers la décompensation totale de l'essence et fuel N2 et le fuel destiné à la production de l'électricité en 2014 et du gasoil en 2015, ainsi que sur la rationalisation des dépenses de fonctionnement et des transferts au profit des EEP. Par ailleurs, le Maroc a mis en œuvre, depuis plus d'une décennie, une vaste réforme de la gestion des finances publiques. La nouvelle Loi Organique relative à la Loi de Finances (LOF) marque, ainsi, un pas décisif dans ce sens. En outre, la réforme territoriale de 2015 dénote d'une volonté d'améliorer et de rationaliser la gouvernance territoriale dans ses dimensions administrative, économique et financière.

Grâce à ces actions, qui sont en ligne avec le vaste chantier de réforme budgétaire entamé depuis des années, la situation financière de l'Etat a connu des prémices d'amélioration. En effet, le déficit budgétaire s'est, sensiblement, contracté, passant de 6,8% du PIB en 2012 à 5,1% en 2013 puis à 4,6% du PIB en 2014.

Afin de consolider les acquis de la stabilité macroéconomique, de poursuivre la réduction du déficit et de placer la dette sur une trajectoire descendante, les orientations du Gouvernement dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2016 visent à poursuivre fermement les réformes entamées. A cet effet, l'action du Gouvernement sera axée sur l'appui des mutations progressives et positives du modèle de croissance inclusive préconisé et ce, à travers la consolidation des bases d'un développement économique équilibré, la promotion de l'investissement et la stimulation de l'industrialisation avec l'appui de la concrétisation des grandes réformes entamées. Et afin de répondre aux impératifs d'efficacité, de transparence et de performance dans la gestion budgétaire devant accompagner le processus de rééquilibrage des finances publiques, le Gouvernement assurera la mobilisation des efforts nécessaires pour concrétiser la mise en œuvre effective des dispositions de la nouvelle Loi Organique relative aux Lois de Finances et ce, conformément au calendrier qui entre en vigueur à partir de 2016.

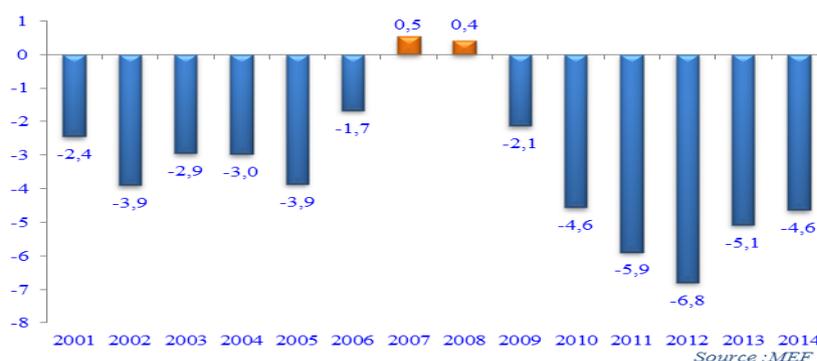
Cette partie du Rapport Economique et Financier analyse, dans un premier temps, les tendances et les mutations structurelles ayant marqué les finances publiques ces dernières années, puis aborde les réformes engagées par l'Etat conformément au processus de rééquilibrage prôné. Par la suite, le contexte macroéconomique et les orientations sous-tendant les prévisions au titre du Projet de Loi de Finances 2016 seront présentés.

1. TENDANCES RÉCENTES DES FINANCES PUBLIQUES

L'aggravation du déficit budgétaire à partir de 2009 a amené les pouvoirs publics à mettre en œuvre des mesures pour assainir les finances publiques durant les deux dernières années. En effet, un ajustement budgétaire a été opéré à partir de 2013, réduisant le déficit budgétaire (hors privatisation) de 2,1 et 0,2 points du PIB en 2013 et 2014, respectivement. En outre, le solde ordinaire est redevenu positif en 2014, marquant un retournement de situation.

Cet ajustement budgétaire est imputable, en premier lieu, aux mesures prises aussi bien au niveau des dépenses que des recettes et, dans une moindre mesure, à l'effet positif de la conjoncture économique et financière. Ainsi, des efforts ont été déployés depuis 2013 pour contenir la charge de compensation et pour imposer la rigueur à l'exécution des dépenses d'investissement et ce, dans un contexte de faible rendement des recettes fiscales. Des dons ont, également, été mobilisés auprès des pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) pour une recette totale de 18,3 milliards de dirhams sur ces deux dernières années.

Graphique 28 : Evolution du solde budgétaire en % du PIB

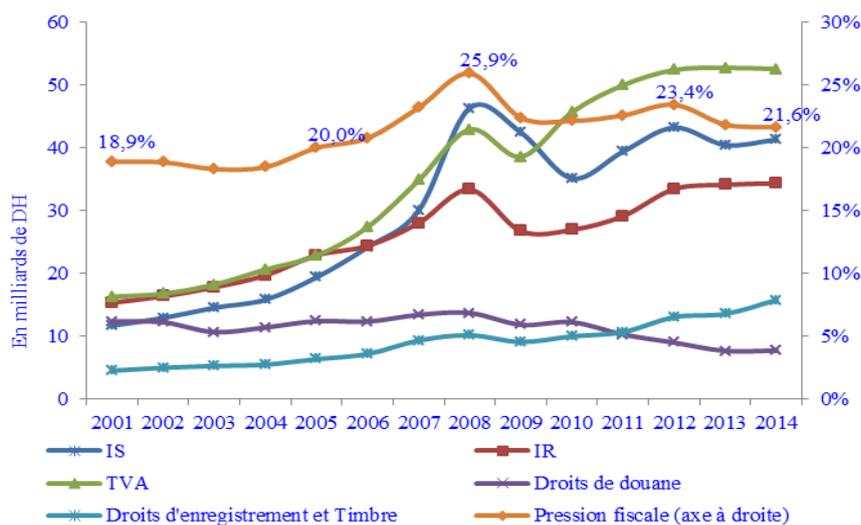


1.1. Recettes ordinaires : un effort de consolidation globalement soutenu

1.1.1. Les recettes fiscales

L'évolution des finances publiques, durant la période allant de 2001 jusqu'en 2008, a été caractérisée par une phase de consolidation des recettes fiscales atteignant un pic de 26% du PIB en 2008. L'analyse du comportement des recettes fiscales sur cette période a permis de faire ressortir une sensibilité plus importante à l'activité économique à partir de 2005. L'élasticité est passée de 0,9 sur la période 2000-2004 à 2,3 durant la période 2005-2008. Cette évolution est liée au changement de la structure du PIB marqué par l'émergence de secteurs dynamiques (bâtiments et travaux publics, postes et télécommunications et activités financières et assurances), ayant enregistré des hausses importantes des profits et par conséquent des recettes.

Graphique 29 : Evolution des recettes fiscales



Toutefois, une certaine instabilité du rythme de progression des recettes fiscales a été enregistrée entre 2009 et 2012, s'expliquant, principalement, par la conjonction de trois facteurs. Le premier facteur a trait aux effets de la conjoncture économique sur les différents types d'impôt. L'élasticité des recettes fiscales par rapport au PIB est devenue négative en 2009 (-2,2) après une sensibilité positive de 2,3 durant la période 2005-2008. Ceci est attribuable au ralentissement de l'activité économique suite, notamment, à la forte récession qu'ont connue les principaux partenaires économiques du Maroc au lendemain de la crise économique et financière internationale, notamment la France et l'Espagne. Le deuxième facteur se rapporte à la réduction des taux de l'Impôt sur les Sociétés et de l'Impôt sur le Revenu⁷¹.

Ces deux facteurs ont marqué l'évolution des recettes au titre de l'IS, de l'IR et de la TVA qui ont enregistré des taux de progression inférieurs à ceux observés durant les années antérieures à 2009. En effet, après avoir connu des taux d'augmentation continue à deux chiffres entre 2001 et 2008, les recettes de l'IS et de l'IR ont enregistré des baisses ou des hausses très modérées entre 2009 et 2012. Les recettes générées par la TVA à l'intérieur ont baissé en 2009 et les taux de progression entre 2010 et 2012 sont nettement inférieurs à ceux des années 2006 à 2008. Pour ce qui est des droits d'enregistrement et de timbre, ils ont connu, globalement, des évolutions positives entre 2001 et 2008, affichant une sensibilité relativement importante par rapport à la croissance. Le rythme moyen d'évolution annuelle de ces droits s'est établi à 12,2% sur cette période. En 2009, il y a eu un renversement de tendance, en relation avec le recul des recettes des droits sur les mutations suite au ralentissement des transactions immobilières. Sur la période 2010-2012, bien qu'elles aient renoué à la hausse, les recettes des droits d'enregistrement et de timbre ont augmenté de 14,3% en moyenne par an contre 18,9% entre 2006 et 2008.

Le troisième facteur concerne la baisse des recettes douanières en liaison, notamment, avec la poursuite du démantèlement tarifaire et le comportement baissier des importations taxables. Ainsi, un fléchissement des taux de progression des droits de douane et de la TVA à l'importation a été constaté depuis 2009, comparativement aux années antérieures.

Au cours des deux dernières années, et malgré l'effort d'ajustement opéré depuis 2013 par les pouvoirs publics, les recettes fiscales ont affiché un comportement modéré.

Les recettes au titre de l'IS ont progressé de 2,1%, passant à 41,3 milliards de dirhams en 2014, après une baisse de 6,4% en 2013. Cette amélioration s'explique par la hausse de l'IS retenu à la source à l'occasion de la cession d'une partie du capital d'IAM et par l'augmentation des versements effectués par certains gros contribuables (BCP, IAM, ...), conjuguée à la baisse des versements d'autres gros contribuables (OCP, Bank Al-Maghrib, Agence de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie,...). S'agissant des recettes de l'IR, elles ont connu une légère hausse de 0,7%, après 2,0% en 2013, provenant en totalité de l'IR retenu à la source sur les salaires, les recettes de l'IR sur les profits immobiliers ayant reculé de 7,9%.

Les recettes de la TVA ont accusé un léger recul de 0,4% sous l'effet conjugué d'une légère hausse des recettes de la TVA à l'importation (+0,2%) et d'une baisse de celles de la TVA intérieure (-1,2%) et ce, en relation avec le repli des versements spontanés bruts, particulièrement ceux provenant de quelques grandes entreprises ainsi que l'effet de la suppression de la règle du décalage d'un mois et des remboursements de crédits de TVA dus au butoir.

Quant aux recettes au titre de la Taxe Intérieure de Consommation, elles se sont inscrites en progression de 4,3% attribuables aussi bien aux recettes des TIC sur les produits énergétiques (+4,5%) que de celles des TIC sur les tabacs manufacturés (+5,9%), suite à la mise en œuvre de la deuxième tranche de réforme de cette taxe.

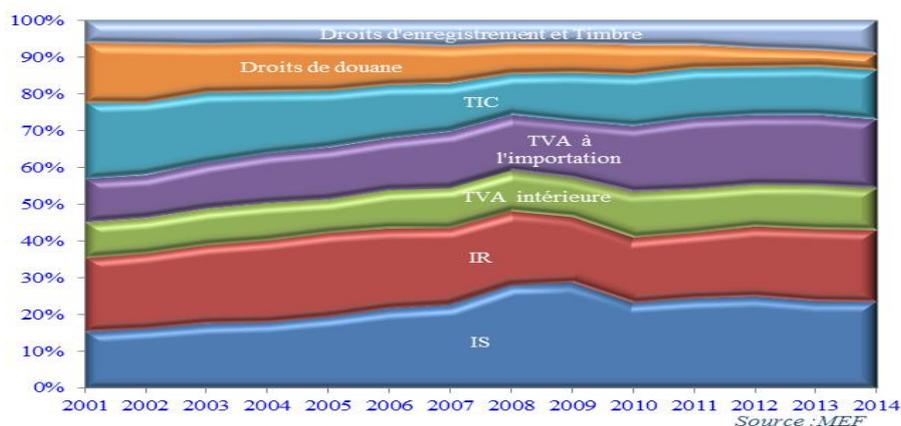
⁷¹ En 2009, le taux de l'IS a été réduit de 39,6% à 37% pour les institutions financières et de 35% à 30% pour les autres secteurs d'activité. Quant à l'IR, le taux marginal a été baissé de 42 à 40% pour s'établir à 38% en 2010. Le seuil exonéré de l'IR a été relevé à 28.000 DH en 2009 puis à 30.000 DH en 2010 contre 24.000 DH en 2007 et 18.000 DH en 1996. Le manque à gagner suite au réaménagement du barème de l'IR était de 0,6% du PIB en 2009 et 0,5% en 2010.

Pour leur part, les recettes relatives aux droits d'enregistrement et de timbre ont connu leur plus faible rythme de progression en 2013 avec un taux de 3,8%, en liaison avec le ralentissement de l'activité immobilière, avant de se raffermir en 2014 avec un accroissement de 16,3%. Cette évolution s'explique, essentiellement, par la hausse des recettes découlant des droits sur les mutations de 22,8% sous l'effet, notamment, de la réalisation d'une recette de 1,4 milliard de dirhams au titre de la cession de la part de Vivendi du capital de Maroc Télécom.

Quant aux recettes perçues au titre des droits de douane, elles ont enregistré une légère hausse de 0,7% après un recul de 14,7% en 2013.

Suite au ralentissement du rythme d'évolution des recettes fiscales depuis 2009, la pression fiscale⁷² a connu une décélération pour se situer à 21,6% en 2014, après 22,4% en 2009. Toutefois, le renforcement de l'effort de l'Administration fiscale en matière de contrôle a permis d'atténuer cette baisse. Les recettes recouvrées à ce titre ont connu une croissance annuelle moyenne de 20% durant la période 2009-2013 pour atteindre près de 9 milliards de dirhams en 2013. En pourcentage des recettes fiscales, elles ont représenté 4,7% en moyenne entre 2010 et 2013 contre 2,1% entre 2005 et 2009 et 1,3% en 2001-2004. En 2013, les recettes générées sont en augmentation de 1 milliard de dirhams par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, des efforts pour l'amélioration du recouvrement ont été menés, en annulant les majorations et les pénalités de retard conformément à l'article 10 de la Loi de Finances 2013.

Graphique 30 : Evolution de la composition des recettes fiscales



Les mutations des recettes fiscales ont été accompagnées par des transformations profondes au niveau de leur structure en faveur des impôts directs dont la structure a été marquée par une mutation en faveur de l'IS. Plusieurs facteurs expliquent ce dynamisme dont, notamment la croissance économique, le dynamisme particulièrement marqué des bénéficiaires des grandes sociétés, ainsi que la croissance du nombre d'entreprises s'acquittant de leurs obligations fiscales, fruit des efforts de modernisation de l'Administration fiscale dans la collecte de l'impôt et du renforcement du contrôle. En outre, des efforts pour l'amélioration du recouvrement ont été menés, en annulant les majorations et les pénalités de retard⁷³. Ainsi, les impôts directs ont représenté 43,7% dans le total des recettes fiscales en 2014 contre 36,5% en 2001, soit 7,3 points de plus. Cette mutation de la fiscalité directe a été suffisante pour compenser largement le recul observé des recettes douanières qui sont passées de 16% à 4,4% des recettes fiscales sur la même période.

S'agissant de la TVA, l'amélioration de sa part dans les recettes fiscales s'explique par l'impact de la réforme engagée depuis 2005 en matière de simplification de cet impôt et d'élargissement de sa base taxable, notamment, à travers l'extension du champ d'application, la suppression de certaines

⁷² Y compris la TVA des collectivités locales.

⁷³ Loi de Finances 2013, Article 10.

exonérations et le relèvement des taux de certains produits. Par ailleurs, la prédominance de la TVA à l'importation par rapport à la TVA intérieure s'est renforcée pour représenter plus de 61,9% des recettes totales de la TVA réalisées en 2014 après 55% en 2001.

1.1.2. Recettes non fiscales

Sur la période 2005-2013, les recettes non fiscales hors privatisation se sont élevées à 2,4% du PIB en moyenne, niveau supérieur à celui enregistré sur la période 2001-2004, soit 1,8% du PIB. L'année 2014 a enregistré un niveau de recettes plus prononcé, soit 3,6% du PIB et ce, grâce principalement à l'encaissement d'un montant de 13,1 milliards au titre des dons dans le cadre de la coopération avec les pays du CCG.

Le comportement des recettes non fiscales demeure marqué par son caractère erratique. Il est, en effet, corrélé à la conjoncture économique qui impacte les produits provenant des Etablissements et Entreprises Publics, aux versements exceptionnels liés aux fonds de concours et aux éventuelles opérations de privatisation.

Les recettes provenant des EEP ont vu leur contribution dans les recettes non fiscales décélérer en faveur des « autres recettes non fiscales⁷⁴ » au cours des deux dernières années (soit 28% et 46% en 2014 et 2013, respectivement, contre 52% en 2012). En 2014, elles ont enregistré une baisse de près de 27%, imputable au recul des produits versés par les principales grandes entreprises, notamment l'OCP (3 milliards de dirhams contre 5 milliards de dirhams), la Conservation Foncière (2 milliards de dirhams contre 2,7 milliards de dirhams), IAM (1,4 milliard de dirhams contre 1,7 milliard de dirhams) et Bank-Al-Maghrib (628 millions de dirhams contre 944 millions de dirhams).

Quant aux « autres recettes non fiscales », l'augmentation de leur contribution au cours des deux derniers exercices est, exceptionnellement, attribuable aux dons encaissés dans le cadre de la coopération avec le CCG et, dans une moindre mesure, aux fonds de concours.

Pour ce qui est des recettes de privatisation, leur réalisation a permis de réduire le déficit budgétaire de près de 1,4% du PIB en moyenne sur la période 2001-2007. Depuis lors, leur contribution au financement du déficit est de moins en moins importante, étant donné que 85% des recettes encaissées entre 2001 et 2013 ont été réalisées avant 2008. Les exercices 2011 et 2012 ont enregistré les cessions successives de 20% puis 10% de la Banque Centrale Populaire, apportant au budget des recettes respectives de 5,3 milliards de dirhams et 3,3 milliards de dirhams. Ces recettes ont représenté respectivement 0,7% et 0,4% du PIB. A fin 2014, la cession des parts de l'Etat dans le capital de la Banque Centrale Populaire a rapporté 2 milliards de dirhams.

1.2. Dépenses de l'Etat

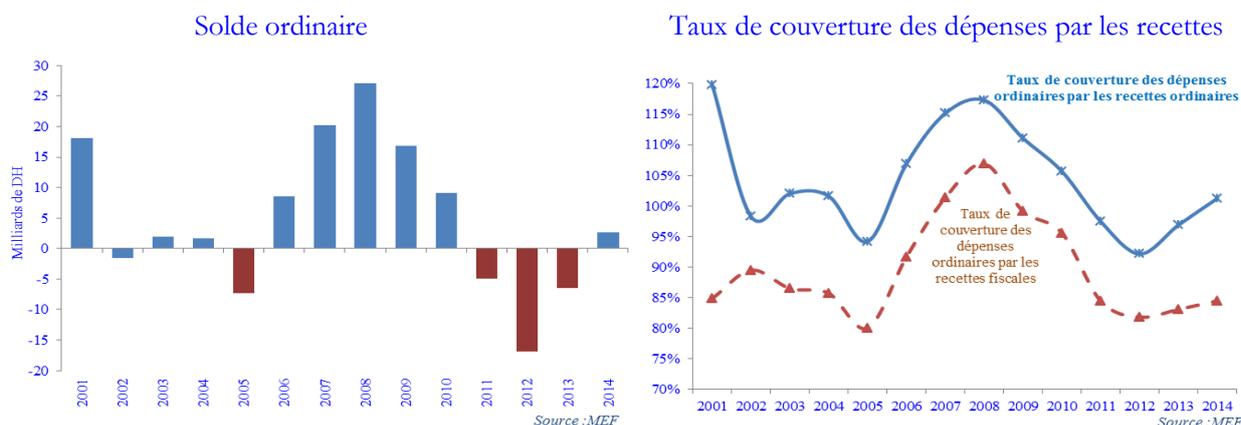
Le ralentissement des recettes fiscales ainsi que les pressions exercées sur les dépenses, particulièrement depuis 2011, ont entraîné un rétrécissement des marges budgétaires de l'Etat. Face à cette situation, l'Etat a dû, en 2013 et 2014, déployer des efforts pour contenir l'évolution des dépenses publiques. Ainsi, pour l'année 2014, l'exécution des dépenses ordinaires a été bien maîtrisée par rapport aux prévisions de la Loi de Finances, enregistrant un taux de réalisation de 97,6% au terme de l'année. Elles se sont établies à 210,4 milliards de dirhams enregistrant, ainsi, une économie de 5,2 milliards de dirhams. Par rapport à 2013, elles ont connu une légère hausse de 0,3% contre un repli de 3,4% un an auparavant, traduisant un effort de maîtrise comparativement à la hausse annuelle moyenne enregistrée sur la période 2009-2012, soit 12,2%. Ce rythme de progression maîtrisé dès 2013 s'explique par les décisions prises au niveau de la compensation des produits pétroliers et des transferts aux EEP.

⁷⁴ Elles intègrent, en plus des divers produits des ministères, la redevance Gazoduc, les recettes en atténuation de dépenses, les fonds de concours, les intérêts et les produits des domaines de l'Etat.

L'analyse de la structure des dépenses du Budget Général de l'Etat pour l'année 2014 fait ressortir un recul de la part de la charge de compensation de 3,8 points, ce qui a permis de couvrir la part des dépenses de biens et services et de maintenir la part allouée à l'investissement. Ceci est le résultat de l'effort de maîtrise du poids de la charge de compensation dans le budget au cours des deux derniers exercices (19,8% en 2013 et 15,4% en 2014 du total des dépenses ordinaires) après les parts remarquables absorbées en 2011 et 2012. Elle s'est accaparée, en effet, 25,1% des dépenses ordinaires en moyenne sur ces deux exercices, soit le niveau le plus élevé jamais atteint auparavant, contre une moyenne de 14% entre 2007 et 2010 alors qu'elle ne dépassait pas 5,6% en moyenne au cours de la période 2001-2006.

Cependant, la structure des dépenses demeure marquée par la prédominance des dépenses ordinaires au détriment des dépenses d'investissement. En effet, celles-ci représentent une part de 19,3% en moyenne sur les cinq dernières années alors que les dépenses ordinaires s'accaparent une part de 80,7% en moyenne sur la même période. Certes, ceci est attribuable au poids de la masse salariale et le gonflement du coût des subventions, mais aussi au faible taux d'exécution des dépenses d'investissement qui n'est pas en phase avec les enveloppes budgétaires importantes qui leur sont allouées.

Graphique 31 : Evolution du solde ordinaire et du taux de couverture des dépenses par les recettes



Le solde ordinaire, devenu négatif à partir de 2011, affiche un retournement de situation en 2014 et ce, grâce aux efforts d'ajustement budgétaire déployés se traduisant par une amélioration du solde ordinaire de 9,1 milliards de dirhams pour se situer à 2,6 milliards de dirhams. Malgré cet effort de maîtrise des dépenses, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes fiscales demeure insuffisant se situant à 88,1% en moyenne sur la période 2009-2014.

1.2.1. Dépenses de biens et services

Masse salariale

Passant à 101,6 milliards de dirhams en 2014, le poids de la masse salariale a connu un trend haussier depuis 2010 après avoir emprunté une tendance baissière entre 2006 et 2009. Il a augmenté de 54,8% entre 2007 et 2014 et les effectifs ont progressé de près de 9,9%. Cette tendance haussière est attribuable aux mesures de revalorisations salariales et de promotions exceptionnelles consenties, suite aux différents « rounds » du dialogue social. Le caractère, en général, imprévisible de ces mesures se traduit par des dépassements des crédits disponibles qui revêtent un caractère évaluatif.

Face à la situation contraignante des finances publiques en 2012, des mesures ont été introduites en 2013 pour mieux maîtriser l'évolution de la masse salariale. Ces mesures ont permis de ramener son ratio par rapport au PIB à 11% en 2013, en baisse de 0,4 point du PIB par rapport à 2012.

En 2014, l'effort de maîtrise de cette composante des dépenses de fonctionnement s'est poursuivi, laissant stable son ratio par rapport à l'année 2013 et ce, malgré l'engagement du Gouvernement en avril 2014, dans le cadre de la politique du dialogue avec les partenaires sociaux, d'augmenter le salaire net minimum dans la fonction publique pour atteindre 3.000 dirhams au lieu de 2.800 dirhams par mois. Cette mesure a pris effet au 1^{er} juillet 2014 et aurait une répercussion financière annuelle supplémentaire de près de 160 millions de dirhams en faveur de près de 53.000 fonctionnaires.

La maîtrise du poids de la masse salariale sera davantage assurée avec l'introduction du caractère limitatif des crédits de personnel dans le cadre de la nouvelle Loi Organique relative à la Loi de Finances. L'objectif est de réduire le poids de la masse salariale, qui constitue un élément fondamental du rééquilibrage budgétaire, et de le ramener au-dessous de 11% du PIB à moyen terme.

Dépenses des autres biens et services

Au cours de la période 2001-2014, les dépenses au titre des autres biens et services ont enregistré un accroissement annuel moyen de 7,8%, passant de 19,4 milliards de dirhams en 2001 à 51,4 milliards de dirhams en 2014. En termes du PIB, ces dépenses ont représenté 5,4% entre 2005 et 2014 contre 4,5% entre 2001 et 2004. Elles ont connu une évolution importante au cours de la dernière décennie, en rapport, notamment, avec l'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis de la Caisse Marocaine des Retraites et l'impact de l'opération de départ volontaire à la retraite.

La constitution d'une épargne budgétaire nécessaire pour appuyer l'investissement requiert la réduction du train de vie de l'Etat. Dans ce sens, des mesures ont été opérées au niveau de cette catégorie de dépenses, notamment, pour rationaliser les dépenses afférentes à l'hôtellerie, l'hébergement et l'organisation des cérémonies. En 2014, l'effort pour contenir ces dépenses s'est poursuivi, notamment, au niveau des frais liés aux télécommunications et aux cérémonies qui ont subi une réduction des crédits qui leurs sont alloués de 1% et 4%, respectivement.

1.2.2. Charge de compensation

Au cours des dernières années, la hausse conséquente de la charge de compensation et l'accumulation d'arriérés qui en découlent ont constitué une source de vulnérabilité budgétaire importante et ont réduit considérablement les marges de manœuvre en matière d'investissement.

Face à cette situation, le Gouvernement a mis en place, à partir du 16 septembre 2013, un système d'indexation partielle des prix des produits pétroliers. Il y a lieu de rappeler qu'auparavant, en juin 2012, il a été procédé au relèvement des prix à la pompe, en répercutant, partiellement, la hausse du prix de pétrole sur les prix intérieurs de certains produits énergétiques (essence, gasoil et fuel). Et au début de l'année 2014⁷⁵, il a été décidé de réduire, progressivement, la subvention du gasoil et de procéder à la décompensation totale du super et du fuel N2 ainsi que le fuel industriel destiné à la production de l'électricité.

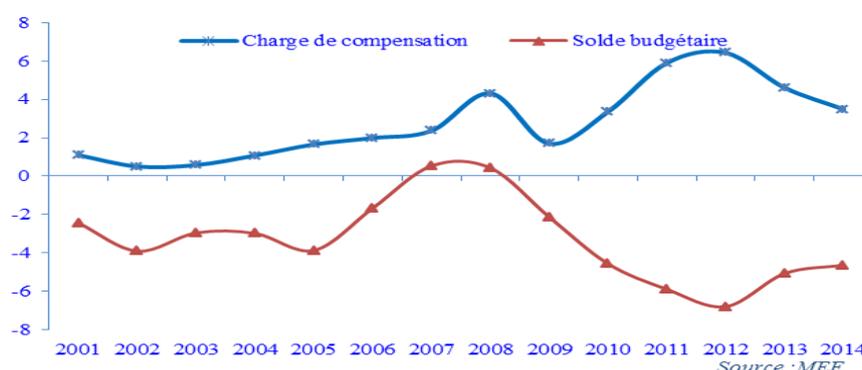
Grâce à ces mesures, la charge de compensation⁷⁶ est passée de 54,9 milliards de dirhams en 2012 à 41,6 milliards de dirhams en 2013 puis à 32,6 milliards de dirhams en 2014. Cet effort budgétaire de l'ordre de 1,9 et 1,1 point du PIB, respectivement en 2013 et 2014, explique en grande partie la réduction du déficit budgétaire au cours de ces deux dernières années.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la réforme du système des subventions qui vise la réduction du poids de la charge, la maîtrise des risques budgétaires éventuels et l'adoption d'une politique de ciblage dans le sens de préserver le pouvoir d'achat des citoyens.

⁷⁵ Arrêté du Chef du Gouvernement numéro 3.01.14 du 15 janvier 2014.

⁷⁶ Y compris le fonds de soutien des prix.

Graphique 32 : Evolution de la charge de compensation et du déficit budgétaire en % du PIB



1.2.3. Intérêts de la dette du Trésor

Sur la période 2001-2014, les charges en intérêts de la dette ont progressé en moyenne de 2,2% pour atteindre 24,8 milliards de dirhams en 2014. Cette évolution s'explique par l'effet conjoint de la baisse des charges en intérêts de la dette extérieure de 3,5% en moyenne et la hausse de celles de la dette intérieure de 3,9% en moyenne.

En 2014, les charges en intérêts de la dette se sont raffermies de 10,1%. Cette évolution recouvre la hausse des charges en intérêts de la dette intérieure de 13,1%, en relation avec la hausse de l'encours de la dette intérieure, et la baisse de celles de la dette extérieure de 4%. Elles se sont chiffrées, respectivement, à 21,1 milliards de dirhams et 3,7 milliards de dirhams.

Les intérêts de la dette intérieure, par rapport au PIB, ont connu une tendance baissière au cours des dernières années pour se situer à 2,3% en 2014 contre 2,9% en 2001. Le coût moyen⁷⁷ de la dette intérieure a connu une baisse sensible au cours de la période sous revue, passant à 5% au terme de l'année 2014, contre 8,2% en 2001. Cette baisse est, essentiellement, imputable au recul du coût de financement du Trésor sur le marché des adjudications.

En parallèle, des efforts appréciables ont été accomplis en matière de maîtrise des charges en intérêts de la dette extérieure directe. Rapporté au PIB, les intérêts de la dette extérieure se sont stabilisés aux alentours de 0,4% au cours de la période 2005-2014 contre 1,3% en 2001, bénéficiant, notamment, des effets positifs de la politique de gestion active de la dette.

1.2.4. Investissement

Depuis 2008, la volonté des pouvoirs publics de poursuivre leurs efforts de soutien à l'activité économique s'est traduite par l'accroissement des dépenses d'investissement du budget de l'Etat. Leur poids par rapport au PIB est passé à 5,5% en moyenne sur la période 2008-2014, contre une moyenne de 3,9% sur la période 2001-2007. En se situant à 52,5 milliards de dirhams (y compris le fonds spécial routier) en 2014, ces dépenses représentent 2,5 fois celles réalisées en 2001. Le renforcement des dépenses d'investissement s'est traduit par une importante augmentation de leur part dans les dépenses globales, passant de 16,1% en moyenne sur la période 2001-2007 à 19,6% sur la période 2008-2014.

Cependant, l'exécution des dépenses d'investissement au fil des Lois de Finances s'est caractérisée par une accumulation des reports de crédits qui se sont élevés à 21 milliards de dirhams à fin 2012. L'analyse des crédits reportés sur l'exercice budgétaire 2012 par année d'origine, montre que 40% du report remonte à l'année 2011, 27% à l'année 2010 et le reste aux années antérieures à 2010. Les reports de l'exercice 2013 à 2014 se sont élevés à 18 milliards de dirhams. Cette persistance de

⁷⁷ Intérêts de la dette rapportés au stock de la dette à la fin de l'exercice précédent.

L'importance des reports de crédits est due à la faible capacité d'exécution et d'accompagnement de la part des ordonnateurs de l'effort d'investissement opéré.

Par conséquent, et dans le but de la consolidation de la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques et de l'amélioration de la programmation et de l'exécution des crédits d'investissement, il a été décidé, en avril 2013, de donner la priorité dans l'exécution des dépenses d'investissement à l'assainissement des crédits reportés. A cet effet, un gel d'un montant de 15 milliards de dirhams des crédits d'investissement ouverts au titre de l'année 2013 a été opéré et ce, en tenant compte de la capacité de gestion des ordonnateurs et des priorités des projets en cours de réalisation.

Les reports de crédits de 2014 à 2015 sont évalués à près de 17 milliards de dirhams. Afin de permettre l'apurement de cette situation, il a été décidé, dans le cadre de la Loi de Finances pour l'année 2015, d'annuler de droit les crédits d'investissement reportés des exercices 2011 et antérieurs sur les exercices 2012 et ultérieurs et qui n'ont pas donné lieu à des ordonnancements durant la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014. Par ailleurs, lorsque les crédits d'investissement reportés correspondent à des marchés achevés, lesdits crédits et les engagements y afférents sont annulés de droit.

1.3. Evolution de la dette du Trésor

1.3.1. Evolution du ratio d'endettement du Trésor

Entre 2001 et 2014, l'encours de la dette du Trésor est passé de 286,2 milliards de dirhams à 587,4 milliards de dirhams, soit une augmentation annuelle moyenne de 5,7% avec une accélération plus rapide au cours des dernières années. Toutefois, en pourcentage du PIB, le ratio de la dette a connu des tendances distinctes.

Exception faite de l'année 2005, la période 2001-2009 a connu un trend baissier du taux d'endettement du Trésor. Passant de 64,2% du PIB en 2001 à 46,1% en 2009, il a enregistré une baisse de 18,1 points de PIB sur une durée de 8 ans. Pour l'année 2005, la hausse de la dette s'explique par l'augmentation de l'encours de la dette intérieure qui a atteint 46,8% du PIB, suite à la conversion des arriérés constituées à l'égard de la CMR, au titre de la part patronale pour un montant de 11 milliards de dirhams, en des bons du Trésor, et à l'opération du départ volontaire à la retraite qui a coûté une enveloppe globale de 11 milliards de dirhams. Le comportement du ratio de la dette intérieure, durant cette période, a été marqué par des évolutions divergentes. En effet, il est passé de 39,4% du PIB en 2001 à 46,8% en 2005 pour revenir à 35,9% en 2008. Pour sa part, le ratio d'endettement extérieur s'est, sensiblement, amélioré, passant de près de 24,8% du PIB en 2001 à 9,5% du PIB en 2008.

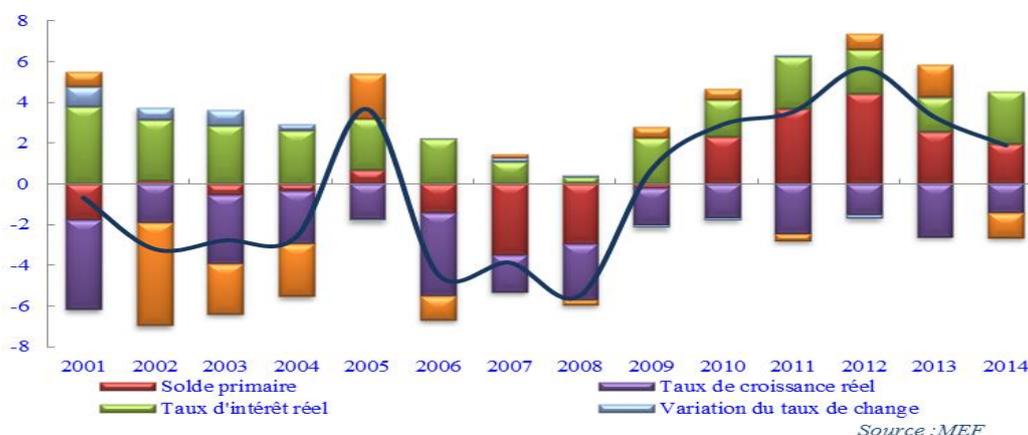
Après avoir été réduit de manière significative depuis 2001, l'encours de la dette a changé de trajectoire à partir de 2009. En effet, le ratio d'endettement est passé de 46,1% du PIB en 2009 à 63,4% du PIB en 2014, soit une augmentation de 17,3 points de PIB sur une durée de 5 ans. A l'origine de cette progression se trouvent les déficits budgétaires enregistrés et leur financement par le recours, cette fois-ci, aussi bien aux ressources intérieures qu'extérieures. Ceci s'est traduit par la hausse du ratio de la dette intérieure et celui de la dette extérieure, qui sont passés de 35,6% du PIB à 48,1% du PIB et de 10,5% du PIB à 15,2% du PIB, respectivement au cours de la période 2009-2014. Il est à noter que ces dernières années ont été marquées par des sorties réussies sur le Marché Financier International avec des levées de 1,5 milliard de dollars en décembre 2012, 750 millions de dollars en mai 2013 et de 1 milliard de dollars en juin 2014.

1.3.2. Dynamique de la dette du Trésor

L'évolution de la dette du Trésor par rapport au PIB est la résultante de l'effet combiné de quatre facteurs essentiels : le solde primaire, la croissance du PIB réel, le taux d'intérêt réel et les

fluctuations du taux de change. Le graphique ci-après montre l'impact des déterminants du ratio d'endettement depuis 2001.

Graphique 33 : Evolution des facteurs contribuant à la dynamique de la dette du Trésor



Impact du solde primaire

Durant la période 2001-2008, le solde primaire a affiché, globalement, une amélioration, enregistrant des excédents en 2007 et 2008. Par conséquent, le solde primaire a contribué à la baisse du ratio de la dette de 9,7 points du PIB sur toute la période, soit une moyenne annuelle de 1,9 point du PIB. L'évolution des finances publiques lors de cette période a été, en effet, caractérisée par une phase de consolidation des recettes. Toutefois, sur la période 2009-2014, une dégradation de ce solde a été enregistrée. Il s'est situé en moyenne à -2,5% du PIB, en aggravation de 3,7 points du PIB par rapport à son niveau enregistré sur la période 2001-2008. Ainsi, sa contribution à la hausse du ratio de la dette, durant cette période, est de 14,7 points du PIB, soit une moyenne annuelle de 2,5 points du PIB.

Impact du taux de croissance réel

La croissance économique a permis de baisser le taux d'endettement de 2,4 points du PIB par an durant la période 2001-2014. Cependant, l'ampleur de cette contribution diffère selon la période. En effet, le bon comportement de l'activité économique entre 2001 et 2008 a contribué à la réduction du ratio de la dette à hauteur de 2,8 points du PIB par an. Au cours de cette période, le PIB a affiché un taux d'accroissement, aux prix constants, de 5,2%, en moyenne annuelle. Néanmoins, entre 2009 et 2014, le ralentissement de l'activité économique, dans un contexte marqué par une forte récession qu'ont connue les principaux partenaires économiques du Maroc, au lendemain de la crise économique et financière internationale, a eu un impact moins important sur la réduction du taux d'endettement, soit 1,9 point du PIB par an.

Impact du taux d'intérêt

Les charges de la dette de l'Etat ont représenté 2,4% du PIB en moyenne au cours de la période 2009-2014, contre une moyenne de 3,4% du PIB entre 2001 et 2008. Ce recul s'explique par la baisse du coût apparent⁷⁸ de la dette, passant de 6% en moyenne entre 2001 et 2008 à 4,8% entre 2009 et 2014. Par conséquent, la contribution du taux d'intérêt à l'augmentation du ratio d'endettement est passée de 3,8 points en 2001 à 2,6 points en 2014, soit une moyenne annuelle de 2,2 points du PIB durant toute la période 2001-2014.

Dans ce cadre, il est à noter que la gestion active de la dette est passée, ces dernières années, d'une phase de réduction du volume et du coût de la dette à une phase où l'accent est mis sur la couverture

⁷⁸ Intérêts de la dette rapportés au stock de la dette à la fin de l'exercice précédent.

des risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt. La mise en œuvre de la stratégie de gestion des risques est basée sur l'optimisation de la structure du portefeuille de la dette du Trésor en tenant compte, notamment, des sources de financement (internes et externes), de la structure par maturité et du profil de remboursement et de la structure par type de taux d'intérêt.

Impact de la variation du taux de change

L'impact de la variation du taux de change reste maîtrisable grâce aux efforts déployés pour atténuer l'exposition aux fluctuations des cours de change des devises et pour minimiser leur incidence sur le stock et le service de la dette. Il s'agit, notamment :

- des opérations de conversion de la dette en investissements, du refinancement de la dette onéreuse et des opérations de remboursement par anticipation, dans le cadre de la gestion active de la dette extérieure écartant, ainsi, le risque d'enchérissement du remboursement des dettes contractées en devises faibles ;
- de la structure favorable du portefeuille de la dette du Trésor qui est dominé par la dette libellée en dirhams. En effet, la part de la dette libellée en devise est passée de 44,8% en 2000 à 24,1% en 2014 ;
- de l'évolution de sa composition par devises caractérisée, depuis les années 2000, par le renforcement de la part de la dette libellée en euro au détriment de celle en dollar US et en yen japonais. Ceci s'est traduit par un rapprochement significatif de la structure par devises dudit portefeuille vers celle du portefeuille «Benchmark».

Par conséquent, la contribution des fluctuations du taux de change à la variation du ratio d'endettement a été en moyenne de 0,2 point durant la période 2001-2014.

2. RÉFORME DES FINANCES PUBLIQUES À LA FAVEUR DE LA SOUTENABILITE, DE L'EFFICACITE ET DE LA REDEVABILITE DANS LE CONTEXTE DE DE LA REGIONALISATION AVANCEE

La réforme des finances publiques est l'un des axes majeurs de l'action gouvernementale pour créer les conditions propices d'un rétablissement progressif des équilibres macroéconomiques. Les actions de réformes engendrées visent la constitution des marges de manœuvre budgétaires, aussi bien au niveau des recettes que des dépenses. Elle a pour objectif, également, la modernisation de la gestion des finances publiques.

2.1. Réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances

L'année 2015 a été couronnée par l'adoption du texte n° 130-13 relatif à la Loi Organique relative à la loi de Finances (LOF). Publié au bulletin officiel en date du 18 juin 2015, ce texte est l'aboutissement d'un long processus d'examen et de débat au Parlement. L'entrée en vigueur de la nouvelle Loi Organique relative aux Lois de Finances constitue une étape importante dans l'amélioration du cadre régissant la gestion budgétaire. Elle assure, d'une part, la conformité avec les dispositions de la nouvelle Constitution et, d'autre part, renforce le rôle de la loi en tant qu'outil indispensable de mise en œuvre des politiques publiques et des stratégies sectorielles, tenant compte des impératifs d'efficience, de transparence et de performance.

2.1.1. Etat d'avancement de la réforme

En préparation à la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle LOF, son décret d'application portant sur l'élaboration et l'exécution des Lois de Finances a été publié en juillet 2015. Ce décret vise à préciser les modalités d'exercice des prérogatives prévues par la LOF. Ces modalités portent,

notamment, sur le calendrier de préparation de la Loi de Finances qui a été réaménagé en introduisant une phase de consultation avec les parlementaires en juillet de chaque année. Le Ministre chargé des finances y expose les orientations et les grandes lignes de préparation du projet de budget sur la base d'une programmation triennale glissante. Le nouveau décret s'attache, également, à confirmer les nouvelles règles de gestion budgétaire relatives, notamment, aux crédits limitatifs au titre du chapitre du personnel et aux reports de crédits d'investissement. En outre, le décret consacre le nouveau principe budgétaire basé sur la performance, en précisant les modalités d'élaboration et de soumission des rapports et projets de performance.

Par ailleurs, concernant l'entrée en vigueur de la LOF, elle se déroulera de manière progressive sur cinq ans à partir du 1^{er} janvier 2016, conformément au calendrier fixé par l'article 69 de la LOF. Et dans le cadre de cette approche progressive, des phases de préfiguration de la budgétisation par programme axée sur la performance ont été entamées pour une meilleure appropriation et internalisation des nouveaux outils et règles budgétaires par les départements ministériels.

Le lancement de la première vague de préfiguration a concerné quatre départements ministériels⁷⁹ qui ont fait l'objet d'un projet pilote articulant leurs budgets autour de programmes, tout en déclinant une démarche de performance. Une seconde phase de préfiguration a concerné cinq nouveaux départements ministériels⁸⁰ à partir de la Loi de Finances 2015 dans la perspective de tester la disposition relative à la programmation budgétaire triennale.

Au terme de cette deuxième vague de préfiguration, six Ministères préfigureurs⁸¹ ont élaboré leurs projets de performance, leurs projets de budget sectoriel ainsi que les programmations budgétaires triennales sur la période 2015-2017.

Au titre de la Loi de Finances 2016, sept nouveaux départements ministériels⁸² seront associés dans le cadre d'une troisième vague de préfiguration. Ces Départements, en plus de ceux faisant l'objet des deux premières phases, sont appelés à restructurer leurs budgets autour de programmes, d'adopter une démarche de performance, d'introduire une programmation budgétaire triennale, faisant l'objet d'une actualisation annuelle, sur la période 2016-2018.

En outre, les départements préfigureurs doivent élaborer des projets de performance traçant les stratégies de leurs programmes dans une perspective triennale, les objectifs associés à chaque programme et les indicateurs de performance permettant de mesurer les résultats atteints. Ces projets de performance seront validés lors des conférences budgétaires et de performance, transmis aux commissions parlementaires sectorielles concernées et publiés sur le site dédié à la mise en œuvre de la réforme de la LOF. Ces départements vont bénéficier de l'accompagnement nécessaire en termes d'appui, de sensibilisation et de formation de la part du Ministère de l'Economie et des Finances, en vue d'assurer le bon déroulement de cette opération de préfiguration.

⁷⁹ Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Education Nationale et Haut-Commissariat aux eaux et forêts.

⁸⁰ Ministère de la Justice et des Libertés, Ministère de la Santé, Département de la Formation Professionnelle, Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

⁸¹ Ministère de l'Economie et des Finances, Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique, Ministère de l'Agriculture et de la pêche maritime- Département de l'Agriculture, Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle- Département de la Formation Professionnelle et Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle- Département de l'Education Nationale.

⁸² Ministère délégué auprès du Chef de Gouvernement chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance, Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville, Département de la Pêche Maritime, Ministère délégué auprès du Ministère de l'Energie des Mines de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau, Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres et Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social.

2.1.2. Pilotage de la réforme

Afin d'assurer le bon déroulement de cette opération de préfiguration, un système de pilotage⁸³ a été mis en place. Ce système, associant l'ensemble des parties prenantes afin d'assurer la réussite de la mise en œuvre de la LOF, est déployé à deux niveaux :

Au niveau opérationnel

Une unité dite NAJAA, relevant de la Direction du Budget du Ministère de l'Economie et des Finances, assure le pilotage de la réforme en coordonnant avec les différents départements préfigureurs pour le suivi et l'évaluation de l'opération de préfiguration. Cette unité est chargée de mesurer périodiquement les avancées réalisées ainsi que les obstacles éventuels.

Au niveau ministériel

Au niveau de chaque département ministériel, un comité de pilotage, constitué des directeurs centraux et présidé par le Secrétaire Général, veille à la conduite de l'opération de préfiguration ainsi qu'à la supervision de la mise en œuvre des axes de la préfiguration au niveau ministériel. De surcroît, chaque département préfigureur doit assurer l'animation de la réforme en interne à travers une équipe projet dédiée à la réforme, principal interlocuteur de l'unité « NAJAA ».

Par ailleurs, la réforme budgétaire fait l'objet d'un partenariat avec l'Union Européenne dans le cadre du programme « Hakama » afin d'accompagner le Ministère de l'Economie et des Finances pour le pilotage et la mise en œuvre de la nouvelle LOF.

2.2. Réforme fiscale

La refonte du système fiscal est l'une des réformes majeures engagées par le Gouvernement dans le but, d'une part, d'accompagner le processus de rééquilibrage des finances publiques et, d'autre part, d'instaurer une politique fiscale juste et équitable. En ce sens, la réforme s'est focalisée, depuis 2014, sur la révision du système de la TVA et la réduction des dépenses fiscales (secteur agricole ...).

La réforme de la TVA a pour objectif la réduction des distorsions engendrées par le système en vigueur, sa simplification et sa modernisation, en vue d'assurer l'équité fiscale et une meilleure compétitivité de l'économie nationale. A cet effet, les efforts, suite aux recommandations des assises nationales sur la fiscalité tenues en avril 2013, sont focalisés sur l'élargissement de l'assiette fiscale, la limitation des exonérations, la généralisation du remboursement et la convergence vers deux taux d'imposition.

Dans ce sens, la suppression de la règle de décalage et le démarrage de la généralisation du remboursement de la TVA, introduites dans le cadre de la Loi de Finances 2014, constituent des mesures notables devant soulager la trésorerie des entreprises. Au titre de l'année 2014, le remboursement du crédit de taxe cumulé sur la période 2004-2013 a été accordé aux PME dont le montant est inférieur à 20 millions de dirhams⁸⁴. Au titre des années 2015, 2016 et 2017, le remboursement dudit crédit dont le montant est supérieur à 20 millions de dirhams et inférieur ou égal à 500 millions de dirhams est accordé dans la limite d'un tiers par an⁸⁵.

Par ailleurs, et dans le cadre de la poursuite de la révision des taux d'imposition pour converger vers deux taux afin d'atténuer les situations de butoir, il a été procédé, au titre de la Loi de Finances 2015, à l'application du taux réduit de 10% aux opérations de crédit se rapportant au logement social (exonérées précédemment), aux chauffe-eaux solaires (au lieu de 14%), aux œuvres et objets d'art (au lieu de 20%) et aux engins et filets de pêche (au lieu de 20%). Il a été, également, décidé de soumettre au taux normal de 20% les farines et semoules de riz et les farines de féculents au lieu de 10%, le thé en vrac ou conditionné au lieu de 14% ainsi que le péage dû pour emprunter les

⁸³ En vertu des circulaires du Chef du Gouvernement N° 06/2014 et N°4/2015.

⁸⁴ Décret n° 2-14-271 du 30 avril 2014.

⁸⁵ Décret n° 2-15-135 du 31 mars 2015.

autoroutes au lieu de 10%. En parallèle, l'exonération pour certains produits de base (pain, farine, couscous et semoule) et catégories de médicaments ainsi que certains services et activités à vocation sociale a été maintenue.

Outre ces mesures, les efforts se sont poursuivis pour la dynamisation de l'investissement privé à travers le relèvement de la durée d'exonération de la TVA, aussi bien à l'intérieur qu'à l'importation, de 24 à 36 mois sur l'acquisition des biens d'investissements et l'abaissement du seuil d'investissement, pour les entreprises nouvellement créées, bénéficiant de l'exonération de la TVA à l'importation de 200 à 100 millions de dirhams.

2.3. Réforme du système de compensation

L'aggravation de la charge de compensation ces dernières années a amené le Gouvernement à s'engager dans une réforme globale du système des subventions en vue de préserver les équilibres financiers de l'Etat, tout en procédant à des mesures d'accompagnement lui permettant de poursuivre ses engagements en matière de protection sociale et de soutenir le pouvoir d'achat des citoyens.

2.3.1 Etat d'avancement de la réforme

Le système d'indexation partielle des prix des produits pétroliers a été institué depuis le 16 septembre 2013, en vue de limiter les risques de la volatilité des prix des produits pétroliers sur la charge de compensation et la contenir dans la limite des crédits ouverts par la Loi de Finances. Cette mesure a contribué à la réduction du déficit budgétaire à raison de 58% au titre de l'année 2013. En janvier 2014, il a été décidé de supprimer la subvention du supercarburant et du fuel N2 et de réduire progressivement la subvention unitaire du gasoil⁸⁶. Quant au fuel spécial destiné à la production de l'électricité, il a été inclus dans le système d'indexation depuis le 1^{er} juin 2014. En contrepartie de la décompensation de ce produit, l'Etat s'est engagé à appuyer l'ONEE en procédant à un transfert forfaitaire direct et ce, dans le cadre du contrat-programme signé entre les deux parties pour la période 2014-2017. Parallèlement à ces mesures, l'Etat poursuit la prise en charge totale de la subvention du gaz butane pour stabiliser le coût de l'énergie à usage domestique. En outre, et en vue de stabiliser les prix du transport public, des mesures d'accompagnement ont été déployées pour soutenir le secteur du transport.

En 2015, le processus de réforme du système de compensation s'est poursuivi à travers la décompensation totale du gasoil et la suppression de la péréquation sur le supercarburant et le gasoil servant à couvrir une partie de la subvention du gaz butane.

2.3.2 Impact sur le budget de l'Etat

Les différentes mesures mises en œuvre pour réformer le système des subventions ont permis de réduire considérablement le poids de la charge de compensation dans le budget de l'Etat. En effet, au terme de l'année 2014, la charge de compensation a accusé une baisse de 21,5%, s'établissant à 32,6 milliards de dirhams. Il est à noter que le niveau de la charge des produits pétroliers liquides a bénéficié, en sus de la réduction progressive de la subvention du gasoil, du repli du cours du gasoil sur le marché international au cours du dernier trimestre de l'année 2014.

Au terme des huit premiers mois de 2015, la charge de compensation s'est établie à 9,7 milliards de dirhams, en recul de 60% en glissement annuel. A titre de rappel, les crédits ouverts au titre de la charge de compensation s'élèvent à 30,4 milliards de dirhams dont un appui direct de 4,8 milliards de dirhams en faveur de l'ONEE et une enveloppe de 2 milliards de dirhams pour financer les mesures d'accompagnement.

⁸⁶ En vertu de l'arrêté n° 3-01-14 du 15 janvier 2014, la subvention unitaire au titre du gasoil est passée de 2,15 dhs/l en janvier à 1,70 dhs/l en avril et 1,25 dhs/l en juin pour passer à 0,80 dhs/l en octobre 2014.

2.4. Finances locales en perspective de la régionalisation avancée

2.4.1 Loi Organique relative aux régions

La Loi Organique relative aux régions constitue une étape importante dans le processus de réformes institutionnelles engagé au pays. Cette loi inaugure, en effet, une nouvelle étape en matière de décentralisation et de gestion territoriale. Elle représente un saut qualitatif vers un système intégré de la gouvernance territoriale, basé sur la consolidation de la démocratie locale, le développement régional intégré et durable, la contribution à la modernisation de la gestion des structures de l'Etat et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de son action.

Afin de permettre aux régions de s'acquitter de leurs nouvelles missions telles que définies dans cette Loi, celle-ci prévoit un renforcement des ressources transférées par l'Etat en leur faveur. Ainsi, les parts de l'IS et de l'IR affectées aux régions sont portées progressivement à 5% et la part des droits sur les contrats d'assurance à 20%. Les collectivités territoriales (CT) bénéficient, également, de crédits transférés du Budget général de l'Etat en perspective d'atteindre 10 milliards de dirhams en 2021⁸⁷. Outre ces transferts, les régions sont habilitées à procéder à des emprunts et bénéficier d'avances de l'Etat.

Par ailleurs, le processus de régionalisation avancée consacre le principe de solidarité entre les régions et ce, dans l'objectif d'atténuer les inégalités liées à la concentration de la richesse, à l'inégal développement des territoires et aux disparités géographiques et démographiques entre les régions. A cet effet, un fonds dit « Fonds de solidarité interrégionale » sera mis en place afin d'assurer l'affectation des ressources en fonction des besoins des régions les moins bien loties. De même, le « Fonds de mise à niveau sociale » aura pour mission de résorber les déficits des régions en matière de développement humain et d'infrastructures de base. Les ressources et les dépenses desdits fonds ainsi que les modalités de leur gestion seront définies dans le cadre de la Loi de Finances 2016.

2.4.2 Contraintes des finances locales

Les finances locales ont connu, au cours de la période 2002-2014, une augmentation importante de leurs recettes, passant de 13,8 milliards de dirhams en 2002 à 31,9 milliards de dirhams en 2014. Leurs dépenses se sont, également, raffermissées durant la même période, passant de 11 milliards de dirhams à 31,6 milliards de dirhams.

Malgré cette évolution remarquable, les finances locales demeurent marquées par des insuffisances laissant les budgets des collectivités locales fortement dépendants de l'appui financier de l'Etat. Il s'agit, d'une part, de la faiblesse des recettes propres des CT et, d'autre part, de la prépondérance des dépenses de fonctionnement et du faible taux d'exécution des dépenses d'investissement.

En effet, sur la période 2002-2014, les recettes gérées par les CT représentent en moyenne près de 21% de leurs recettes ordinaires contre une moyenne de 60% de recettes transférées. Quant à leurs dépenses, leur structure illustre la part prépondérante des dépenses de fonctionnement au détriment de celles afférentes à l'investissement. Elles représentent en moyenne, sur la période sous revue, 64% dont 38% alloués aux dépenses de personnel alors que celles relatives à l'investissement ne dépassent pas 36% en moyenne. En outre, les budgets d'investissement des CT ne sont que partiellement exécutés, se traduisant par des reports de crédits considérables, atteignant 23,4 milliards de dirhams en 2014.

Par ailleurs, considérant la situation agrégée de l'Etat et des CT, les budgets de celles-ci ne représentent qu'une part limitée. En 2014, leurs recettes et leurs dépenses sont limitées, respectivement, à 13,6% et 10,5% du total des recettes et des dépenses du secteur Etat-CT.

⁸⁷ Article 188 de la Loi Organique relative aux régions n° 111.14.

Ces insuffisances appellent à un réexamen profond des finances locales afin de les rendre en adéquation avec les objectifs assignés par le processus de régionalisation avancée et qui prévoit une extension sensible des compétences des CT. En effet, les régions devraient assurer l'exercice effectif et le développement de leurs compétences propres, notamment, en matière de développement économique, politique, social, culturel et environnemental. Ceci requiert un renforcement de leurs ressources propres en sus des ressources transférées par l'Etat. A cet effet, l'enjeu s'exprime pour le système fiscal local pour dépasser les insuffisances entravant l'exploitation de son potentiel.

En effet, le cadre juridique relatif à la fiscalité locale pâtit de l'absence de cohérence entre la politique fiscale menée au niveau local et celle de l'Etat. Les différentes mesures fiscales adoptées au plan local n'ont pas fortement impacté l'évolution des recettes. En effet, les prélèvements fiscaux locaux ont connu une progression moins soutenue que les recettes fiscales revenant au budget de l'Etat⁸⁸. Les taux de progression les plus importants enregistrés par ces dernières sur la période 2001-2014 (23,7% en 2008 et 13,4% en 2005) dépassent de loin des celles CT (9,5% en 2008 et 4% en 2005)⁸⁹. Ceci s'explique, notamment, par une fiscalité locale à prédominance d'impôts à caractère foncier (58% en 2014⁹⁰) dont le rendement est tributaire de l'effort de l'Administration à mobiliser le potentiel fiscal.

Par ailleurs, le système fiscal local se caractérise par une multitude de taxes dont les mécanismes restent complexes et compliqués, étant donné les difficultés pour l'appréhension de la base imposable. En conséquence, la mobilisation du potentiel fiscal s'en trouve sensiblement affectée.

En matière de gestion, des handicaps majeurs caractérisent l'organisation de l'administration fiscale des collectivités locales et auxquels s'ajoutent des carences en matière de ressources humaines qualifiées et de systèmes d'information. Ceci est imputable, particulièrement, à des insuffisances en matière de gouvernance en relation avec la multiplicité des acteurs intervenant dans le processus fiscal local. Ces insuffisances se sont traduites, d'une part, par une sous exploitation des ressources financières allouées qui sont marquées par la disponibilité d'excédents non utilisés et l'existence d'une trésorerie importante au niveau du Fonds « Part dans le produit de la TVA » et, d'autre part, par une prolifération des restes à recouvrer (passant de 13 milliards de dirhams en 2009 à 19,8 milliards de dirhams en 2014).

3. PROJET DE LOI DE FINANCES 2016

3.1. Contexte macro-économique du Projet de Loi de Finances 2016

Le cadre macroéconomique pour l'année 2016 prend en considération le contexte d'évolution de la conjoncture nationale et internationale, les transformations structurelles de l'économie nationale observées au cours de ces dernières années et les orientations avancées dans la déclaration du Gouvernement.

Sur cette base, le PIB réel devrait progresser de 5% en 2015 après 2,4% en 2014, tiré par la hausse, en volume, de la valeur ajoutée agricole de 13,9% (-2,5% en 2014) et la progression soutenue de la valeur ajoutée non agricole qui devrait croître de 2,7% après 2% en 2014. En 2016, la croissance devrait enregistrer une hausse de 3% attribuable, notamment, à la régression de la valeur ajoutée agricole de 1,8% et à l'accroissement de la valeur ajoutée non agricole de 3,5%.

La demande intérieure continuerait à confirmer son rôle de levier avec l'amélioration de la dynamique de la consommation intérieure et le redressement de l'investissement. Quant à la situation des échanges extérieurs, elle devrait s'améliorer en lien avec la progression des exportations des biens

⁸⁸ Dans cette comparaison, la part de 30% de la TVA transférée aux collectivités territoriales est comptabilisée au niveau des ressources de ces dernières.

⁸⁹ Rapport de la Cour des Comptes, Mai 2015.

⁹⁰ Sans prise en compte de la TVA transférée par l'Etat. Dans le cas échéant, la part de 70% revient aux impôts à caractère économique et 20% revient à ceux à vocation foncière (chiffres 2014).

et services à un rythme supérieur à celui des importations, se traduisant, ainsi, par une contribution positive des échanges extérieurs à la croissance économique réelle.

3.1.1. Contexte international et hypothèses retenues pour 2016

Les prévisions économiques pour l'année 2016 sont établies sur la base d'un ensemble d'hypothèses portant sur l'environnement national et international. S'agissant des prix de l'énergie, l'exercice de prévision table sur un cours de pétrole de 56 dollars le baril en 2015 et 61 dollars en 2016 après environ 100 dollars le baril en 2014 et un prix du gaz butane de 450 dollars la tonne en 2016. En matière de change, le taux de change de l'euro vis-à-vis du dollar est pris égal à 1,11 en 2015 et 2016 après 1,33 en 2014. La demande étrangère adressée au Maroc en biens hors phosphates et dérivés devrait, quant à elle, se redresser pour atteindre 4,3% en 2015 et 4,1% en 2016 après 3,5% en 2014.

Par ailleurs, l'exercice de prévision a pris en considération une production céréalière de 115 millions de quintaux en 2015 et une hypothèse de 70 millions de quintaux en 2016 après 67,3 millions de quintaux en 2014, et la consolidation des autres cultures et de l'élevage. Il tient compte, également, des éléments d'incertitudes qui pèsent sur l'évolution de la conjoncture, en lien avec l'activité chez nos principaux partenaires commerciaux et ses répercussions sur la dynamique nationale, notamment, en matière d'activité touristique.

3.1.2. De bonnes performances attendues au niveau des activités sectorielles

Le contexte macroéconomique national est marqué par une configuration sectorielle globalement positive générant une amélioration significative des indicateurs des échanges extérieurs et des équilibres budgétaires. Le paysage économique national se caractérise, en effet, par une confirmation de l'orientation positive des Métiers Mondiaux du Maroc, un rétablissement progressif des secteurs qui ont connu un ralentissement au cours de l'année précédente, un allègement du déficit commercial, un redressement des transferts des Marocains Résidant à l'Étranger (+5,2% à fin août 2015) et un maintien à la hausse des réserves de change.

Dans ce contexte, l'économie nationale devrait enregistrer un net rebond de sa croissance en 2015, pour s'établir à 5%. Ce rythme devrait s'atténuer en 2016 pour se situer à 3%. Deux facteurs sont derrière l'explication de la décélération du PIB attendue en 2016. Le premier est en lien avec le repli attendu des activités agricoles sous l'hypothèse d'une campagne céréalière moyenne de 70 millions de quintaux après un record de 115 millions de quintaux en 2015. Le second facteur concerne le ralentissement prévu de la composante « impôts sur les produits nets de subventions⁹¹ » qui devraient croître en volume de 4,3% en 2016 après 13,7% en 2015 et 13,4% en 2014. La nette progression en 2015 s'explique, essentiellement, par l'effet de :

- la baisse des subventions sur les produits, en volume, de 30,3% en 2015 pour atteindre 17,6 milliards de dirhams, en lien avec la décompensation du gasoil et du fuel ONEE (intervenue depuis janvier 2015 et juillet 2014 respectivement). Ces deux composantes ont représenté en 2014, dans un ordre respectif, environ 31% et 12%, soit un total de 43% de la charge de compensation ;
- la progression des impôts et taxes sur les produits, en volume, de 2,7% après 2,2% en 2014, en lien avec le bon comportement de la consommation des ménages (4,2% après 3,3% en 2014), atténué, toutefois, par l'évolution modérée de la FBCF (0,6% après -0,4% en 2014) et des importations des biens (0,4% après 2% en 2014).

Secteur agricole profitant des effets positifs des actions stratégiques du Plan Maroc Vert

En 2015, le secteur agricole continue de profiter des effets positifs des actions stratégiques du Plan Maroc Vert en faveur de la transformation structurelle du secteur. Ces actions portent, notamment,

⁹¹ La part de cette rubrique dans le PIB est de 10,2% en 2014.

sur l'intensification des investissements dans le secteur agricole qui ont progressé de 170% entre 2008 et 2014.

Par ailleurs, les filières agricoles, devraient bénéficier aussi bien des mesures engagées pour le renforcement des performances de l'actuelle campagne que des conditions climatiques nettement favorables de celle-ci. A noter que la campagne 2014/2015 a été marquée par un cumul pluviométrique national de près de 348 mm, en augmentation de 26% par rapport à la campagne précédente (2013/2014).

Compte tenu de l'ensemble de ces évolutions, il est prévu que le secteur agricole enregistre une hausse de sa valeur ajoutée de 13,9% en 2015, due à une progression de 61,6% de la valeur ajoutée céréalière et à une évolution positive des autres composantes de la valeur ajoutée agricole (VAA) dont, notamment l'élevage (+7,7%) et le maraîchage (+4,2%).

En 2016, et après les performances agricoles exceptionnelles de 2015, les réalisations des principales filières agricoles seraient consolidées grâce à la poursuite des actions stratégiques engagées par le Plan Maroc Vert, notamment, dans le cadre de la deuxième et dernière phase 2015-2020 de la mise en œuvre de ce Plan qui sera caractérisée par l'engagement de nouvelles formes d'investissements orientés, en particulier, vers l'intégration amont-aval du secteur agricole et ce, en parallèle au renforcement du soutien à l'amélioration de la productivité.

Concernant les performances prévues par filière, et pour ce qui est de la céréaliculture, il est retenu comme hypothèse pour 2016 une production de 70 millions de quintaux (pour les trois principales céréales) contre 115 millions de quintaux en 2015. En parallèle, des performances importantes sont attendues au niveau des autres filières végétales, dont, en particulier, l'oléiculture et l'agrumiculture qui verraient leurs productions évoluer en 2016 respectivement de près de 30% et de 15%.

En tenant compte de l'ensemble de ces éléments, il est prévu que la valeur ajoutée du secteur agricole enregistre un repli de 1,8% en 2016. Ce résultat serait dû, en particulier, à une régression de la valeur ajoutée céréalière de 36,1%, après une forte amélioration en 2015 de plus de 61%. Cette contre-performance de la filière céréalière serait contrebalancée par l'affermissement de la croissance des autres filières, notamment l'arboriculture, l'élevage et le maraîchage avec des taux d'évolution de +18,7%, +6,9% et +5,5% respectivement.

Tableau 3 : Croissance⁹² de la valeur ajoutée agricole en 2015 et 2016 (en %)

	Structure de la VAA en 2014	Taux de croissance (2015)	Structure de la VAA en 2015	Taux de croissance (2016)
Cultures	70,3	16,4	71,8	-5,0
<i>Céréales</i>	16,8	61,6	23,8	-36,1
<i>Légumineuses</i>	1,1	7,4	1,0	2,7
<i>Cultures industrielles et oléagineuses</i>	1,6	4,8	1,4	5,3
<i>Cultures maraichères</i>	17,7	4,2	16,2	5,5
<i>Arboriculture fruitière</i>	25,2	-2,8	21,5	18,7
<i>Cultures fourragères</i>	4,0	7,5	3,7	3,5
Aménagement et plantation	4,0	17,1	4,1	-3,9
Elevage	28,6	7,7	27,1	6,9
Sylviculture, exploitation forestière, services annexes	1,1	16,0	1,1	-4,8
VA agricole	100,0	13,9	100,0	-1,8

Source : Calcul DEPF

⁹² Aux prix de l'année 2012.

Poursuite du redressement des activités secondaires

Après une hausse, en termes réels, de 1,7% en 2014, la valeur ajoutée du secteur secondaire devrait progresser de 2,5% en 2015 et de 3,4% en 2016. Les activités extractives, représentant 2,8% de la valeur ajoutée totale (VAT), au prix courant, en 2014 et dominées à hauteur de 94% par la production de phosphate, verraient leur valeur ajoutée progresser de 0,5% en 2015 et de 4,5% en 2016 après 4,2% en 2014. L'évolution de ce secteur devrait, également, profiter de la pleine opérationnalisation des choix stratégiques pris par le groupe OCP à travers, notamment, une meilleure valorisation du phosphate roche (la part des dérivés de phosphate est passée à 25% en 2014 contre seulement 19% en 2000) et des exportations (une part en volume des dérivés de phosphate de 44% des exportations du groupe en 2014 contre seulement 27% en 2000).

S'agissant de l'industrie de transformation, représentant 18,2% de la VAT en 2014, elle devrait progresser de 2,5% en 2015 et 3,4% en 2016 après 1% en 2014, tirée par la dynamique de l'ensemble des branches :

- Secteur alimentaire et de tabac : contribuant pour 40,3% à la valeur ajoutée globale des industries de transformation en 2014, ce secteur devrait maintenir son rythme de progression de 4,7% en 2015 et 5,3% en 2016 après 5,7% en 2014. Le bon comportement de ce secteur devrait être tiré, notamment, par le renforcement de ses exportations et de la consolidation de la demande intérieure qui représente plus de 86% de la production du secteur. Ce secteur devrait profiter du fort dynamisme de ses exportations vers le marché africain avec un gain réalisé entre 2000 à 2014 de près de 11 points ;
- Secteur du textile et du cuir : représentant 10,5% de la valeur ajoutée des industries de transformation en 2014, la valeur ajoutée de ce secteur devrait progresser de 0,7% en 2015 et de 3% en 2016 après 4,5% en 2014. Cette industrie devrait profiter pour le reste de l'année 2015 de la reprise économique projetée pour l'Espagne qui absorbe 44% des exportations du secteur (croissance de 2,5% prévue pour 2015 après 1,4% en 2014) et celle de la France qui absorbe 29% (1,2% après 0,4%) ;
- Secteur de la chimie-parachimie : représentant 12,2% de la valeur ajoutée des industries de transformation, la valeur ajoutée de ce secteur devrait progresser de 5,3% en 2015 et de 2,5% en 2016 après 0,9% en 2014. Ce secteur devrait profiter du repositionnement stratégique de l'OCP sur les dérivés de phosphate, conforté par l'entrée en service de nouvelles unités de valorisation (engrais et acide phosphorique) et de son recentrage sur les grandes puissances démographiques et agricoles (Inde, Brésil...), conjuguée à un repositionnement de plus en plus marqué sur le continent africain qui renferme de fortes potentialités ;
- Secteur de l'industrie mécanique, métallurgique et électronique : représentant 20,5% de la valeur ajoutée des industries de transformation, cette industrie devrait consolider son poids dans l'industrie nationale avec une valeur ajoutée qui devrait augmenter de 1% en 2015 et de 2,2% en 2016 après 1,9% en 2014. Ce scénario tient compte de l'évolution disparate des sous-branches qui la composent avec la poursuite du bon comportement de l'industrie automobile, de l'évolution positive attendue de l'industrie aéronautique, de la faible visibilité sur le comportement de l'industrie électronique et du redressement difficile de la composante métallurgie fortement dépendante du BTP.

Concernant les activités du bâtiment et des travaux publics, elles devraient s'améliorer de 1,7% en 2015 et de 2,1% en 2016 après 1,4% en 2014. Ce redressement est en lien avec un ensemble de facteurs à même de redynamiser l'activité dans ce secteur, notamment le renforcement des liquidités bancaires, la bonne tenue des performances économiques du pays, la consolidation de l'investissement des entreprises publiques... Ces facteurs sont de nature à insuffler une nouvelle dynamique, notamment, dans le segment de l'auto-construction qui canalise une partie du revenu agricole et même les autres segments en l'occurrence le social et le moyen standing qui profiteraient

d'avantage des autres facteurs précités. En outre, l'adhésion des promoteurs immobiliers au dispositif de relance du logement social et à celui du logement de moyen standing constitue une aubaine pour la redynamisation du secteur de l'immobilier à court et à moyen termes.

Par ailleurs, la composante « travaux publics » devrait profiter de la consolidation de l'investissement public qui devrait atteindre 189 milliards de dirhams tiré par le renforcement du Budget général d'investissement et la consolidation de l'investissement des entreprises et établissements publics (EEP) autour de 114,9 milliards de dirhams.

Maintien de la croissance des activités tertiaires

Le secteur tertiaire devrait enregistrer un rythme d'accroissement de 2,7% en 2015 et de 3,5% en 2016 après 2,2% en 2014, soutenu par le bon comportement des activités secondaires et par la consolidation de la performance de l'activité des télécommunications, du commerce et des transports.

Les activités du commerce, représentant 9,4% de la valeur ajoutée nominale, continueraient de soutenir l'activité tertiaire en enregistrant une croissance de 2,8% en 2015 et de 2,1% en 2016, après 0,9% en 2014, grâce, notamment, aux effets d'entraînement de l'amélioration des revenus agricoles en 2015, à la consolidation de l'activité non agricole et à la poursuite de la modernisation de ce secteur.

Pour le secteur des hôtels et restaurants, représentant 2,5% de la valeur ajoutée totale, il devrait afficher une évolution négative de -0,6% en 2015, suivie d'une croissance de 3% en 2016, après 2,4% en 2014. Cette décélération est dans la suite de celle des principaux indicateurs du secteur entamée depuis 2014 comme en témoigne les indicateurs conjoncturels (arrivées touristiques à +1,5% et nuitées à -8% à fin juillet 2015 et recettes de voyage à -2,5% à fin août 2015) même si elle ne reflète pas la tendance structurelle du secteur.

Le secteur des transports, représentant environ 4,1% de la valeur ajoutée totale, devrait enregistrer une croissance de 3,6% en 2015 et 5,1% en 2016 après 5,6% en 2014. Ce dynamisme est attribuable à la bonne tenue du trafic, notamment autoroutier, ferroviaire et portuaire en lien avec la bonne production agricole, à la reprise des activités non agricoles et au dynamisme du commerce extérieur.

Le secteur des postes et télécommunications, représentant 2,7% de la valeur ajoutée totale, devrait progresser de 5,2% en 2015 et 7% en 2016 après 6,3% en 2014. La décélération prévue en 2015 fait suite à l'arrivée à maturité du secteur avec, notamment, un taux de pénétration mobile de 127,1% à fin juin 2015. Compte tenu de la taille actuellement modérée des marchés fixes (taux de pénétration de 6,9% à fin juin 2015) et Internet (taux de pénétration de 33,3% à fin juin 2015), ces derniers présentent une perspective importante de croissance. Compte tenu du développement de l'internet mobile au Maroc et face à la saturation des fréquences 3G, la lenteur du débit et la congestion du réseau, l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunication (ANRT) a attribué le 18 mars 2015 trois licences de la nouvelle génération de téléphonie mobile, dite 4G ou LTE. Cette introduction entre dans le cadre de la mise en œuvre du plan national pour le développement du haut et très haut débit au Maroc, adopté par l'ANRT en mai 2012, qui vise la généralisation de l'accès aux services de télécommunications de haut débit à l'ensemble de la population du pays dans un horizon de 10 ans.

3.1.3. Une croissance économique soutenue par la demande intérieure

La demande intérieure continuerait à confirmer son rôle de levier avec l'amélioration de la dynamique de la consommation intérieure et de l'investissement. En effet, les différentes composantes de la demande intérieure devraient se consolider en 2015, en relation, particulièrement, avec la progression de la consommation des ménages, dont la contribution à la croissance réelle serait de 2,4 points après 2 points en 2014, et celle de la FBCF dont la contribution au PIB s'élèverait

à 0,1 point après -0,1 point en 2014. En 2016, ces contributions atteindraient 1,9 point pour la consommation des ménages et 0,4 point pour la FBCF.

En termes d'évolution, la consommation finale intérieure devrait s'accroître, en volume, de 4% en 2015 et de 3,1% en 2016 après 3% en 2014, tirant profit, notamment, de l'amélioration de la consommation des ménages (y compris ISBL) qui devrait progresser de 4% et de 3,2% respectivement après 3,3% en 2014.

L'évolution positive de la consommation des ménages est en lien avec la consolidation de la croissance du revenu brut disponible des ménages, en pouvoir d'achat, qui devrait enregistrer une croissance de 5,7% en 2015 et de 2,5% en 2016 après 1,8% en 2014. Le revenu agricole des ménages en pouvoir d'achat, devrait, également, se consolider de 16,8% en 2015 après une baisse de 12,3% en 2014 en relation avec une bonne production céréalière au titre de la campagne agricole 2014-2015. Le revenu brut disponible non agricole des ménages (hors transferts) en pouvoir d'achat progresserait, quant à lui, de 3,6% et de 3,5% en 2015 et 2016 respectivement après 5% en 2014.

L'amélioration de la consommation finale des ménages est, également, favorisée par les mesures en faveur de l'emploi dont, notamment, la mise en place du statut de l'auto-entrepreneur et l'élargissement du champ des activités y afférentes, la mise en œuvre de l'indemnité pour perte d'emploi et la poursuite du soutien des programmes de l'emploi dans le cadre des programmes «Idmaj», «Taehil» et l'auto-emploi (très petites entreprises et activités génératrices de revenu).

Pour ce qui est de l'investissement, il devrait capitaliser sur les acquis réalisés en lien avec la poursuite des grands chantiers et des stratégies sectorielles avec l'amélioration de l'environnement des affaires. Le volume global des investissements publics devrait se situer à près de 189 milliards de dirhams en 2015 contre 186,6 milliards de dirhams en 2014 dont l'investissement du Budget général de l'Etat qui s'élèverait à 54,1 milliards de dirhams en 2015 contre 49,5 milliards en 2014, soit une hausse de 9,3%.

La formation brute de capital fixe devrait progresser, en volume, de 0,5% en 2015 et de 1,5% en 2016 au lieu de -0,4% en 2014. L'investissement brut, composé de la FBCF et de la variation de stocks, se situerait à 32,9% du PIB réel en 2015 et à 32,2% en 2016 contre 33,4% en 2014.

3.1.4. Amélioration du financement de l'économie

La situation des échanges extérieurs devrait s'améliorer en 2015 et 2016, en lien avec la progression des exportations des biens et services à un rythme supérieur à celui des importations. Cette évolution devrait se traduire par une contribution positive des échanges extérieurs à la croissance économique réelle.

Ainsi, les exportations des biens et services devraient connaître une hausse, aux prix constants, de 3,8% en 2015 et de 5,7% en 2016 après 6,3% en 2014. Les exportations des biens progresseraient de 5,1% et de 6,3% respectivement (7,4% en 2014), tirées, notamment, par la performance des secteurs à forte valeur ajoutée tels que l'industrie automobile (38,5 milliards de dirhams prévue à moyen terme uniquement pour le projet Renault), l'aéronautique et l'électronique, en lien avec la reprise de la demande étrangère en biens manufacturés adressée au Maroc.

De leur côté, les ventes en volume des phosphates et dérivés devraient accuser une baisse de 0,8% en 2015 et une hausse de 4,4% en 2016 après une croissance de 5% en 2014, avec un ancrage plus marqué sur les engrais (47% des exportations de l'OCP en 2014 contre 23% en 2000), une consolidation des parts de marché au niveau des pays émergents (60% actuellement) et un repositionnement sur le marché africain (triplément de la part de marché africain entre 2007 et 2013 avec des perspectives prometteuses dans la cadre de la coopération Maroc-Gabon pour la production de 2 millions de tonnes d'engrais).

Par ailleurs, les exportations des biens hors produits de l'OCP devraient s'accroître de 6,4% en 2015 et de 6,8% en 2016 après 8% en 2014, tirées, notamment, par les ventes extérieures des biens

d'équipement (fils et câbles électriques) et des biens de consommation (voitures de tourisme et, dans une moindre mesure, la confection). En outre, les exportations des services continueraient à progresser à un taux de 1,5% en 2015 et de 4,6% en 2016 après 4,4% en 2014.

De leur côté, les importations des biens et services verraient leur rythme d'évolution progresser de 0,7% en 2015 au lieu de 1,8% en 2014. Les importations des biens progresseraient de 0,4% après 2% en 2014, recouvrant une baisse de 1,3% des acquisitions des produits de l'énergie après -1% en 2014 et un recul de 3,8% des biens finis de consommation (+5,3% en 2014), atténués par des hausses des biens finis d'équipement de 5,3% (-6,7% en 2014) et des demi-produits de 4,9% (-1,9% en 2014). Les importations des produits alimentaires connaîtraient, quant à elles, une baisse de 11,5% (après +21,7% en 2014) suite à la baisse prévue des acquisitions de blé de près de 50,4% en lien avec la réalisation d'une bonne campagne agricole. Quant aux importations des services, elles devraient croître de 3,3% au lieu d'une régression de 0,6% en 2014. En 2016, les importations des biens et services se reconsolideraient moyennant un taux d'accroissement de l'ordre de 4,1%, tirées par la progression des importations des biens de 4,3%, notamment celles du blé qui progresseraient de près de 44,1%.

Sur le plan du financement de l'économie, le revenu national brut disponible, aux prix courants, devrait enregistrer une hausse de l'ordre de 7,5% en 2015, en amélioration de 5 points par rapport à l'année précédente, et de 3,6% en 2016. A l'origine de cette amélioration, la hausse du PIB nominal de 7,4% en 2015 et de 4,3% en 2016, au lieu de 2,6% en 2014, et la consolidation des revenus nets en provenance du reste du monde, en lien avec le redressement continu des transferts des Marocains Résidant à l'Etranger de 4,7% en 2015 et de 4,8% en 2016, après 2,3% en 2014. L'amélioration du PIB nominal proviendrait des hausses conjuguées de la valeur ajoutée totale nominale qui devrait croître de 6% en 2015 et de 4,3% en 2016, après 1,1% en 2014, et des impôts nets des subventions dont la variation serait de 19,7% en 2015 et de 4% en 2016 contre 18,3% en 2014.

L'épargne nationale brute devrait s'améliorer, passant à 28,4% du PIB en 2015 et à 27,4% en 2016, après 26,5% en 2014, alors que le taux d'investissement devrait s'établir respectivement à 29,6% et à 29,7% du PIB après 32,2% en 2014. Suite à ces évolutions, le solde épargne-investissement devrait s'améliorer significativement en 2015 et 2016.

3.2. Objectifs prioritaires du Projet de Loi de Finances 2016

Le Projet de Loi de Finances 2016 met en avant les priorités découlant des Hautes Orientations Royales et du programme gouvernemental. L'action menée par le Gouvernement, dans ce cadre, vise la consolidation des bases d'un développement économique équilibré, la promotion de la demande et de l'offre, la stimulation de l'industrialisation et le soutien à l'investissement et aux entreprises ; la réalisation d'une économie inclusive réduisant les disparités sociales et spatiales et la promotion de l'emploi ; la mise en œuvre de la régionalisation et l'accélération du rythme des grandes réformes structurelles ; et la concrétisation de la réforme de la Loi Organique relative à la Loi de Finances avec la poursuite des efforts pour le rétablissement progressif des équilibres macroéconomiques.

3.2.1 Consolidation des bases d'un développement économique équilibré soutenue par l'accélération de l'industrialisation et le soutien à l'investissement et aux entreprises

La consolidation des bases d'un développement économique équilibré, susceptible de soutenir la demande et l'offre dans notre pays, figure parmi les priorités du Gouvernement en vue de réaliser la mutation escomptée, celle d'un modèle marocain réussi de développement économique. Dans ce cadre, le Gouvernement œuvrera au soutien de l'offre de production des secteurs destinés à l'exportation, à forte valeur ajoutée et créateurs de richesse et d'emploi. A cet effet, le Gouvernement se focalisera sur quatre points essentiels à savoir :

- la poursuite de la mise en œuvre du Plan national d'accélération industrielle et de renforcement du positionnement de notre pays sur la carte des chaînes de valeur mondiales à travers le développement des systèmes industriels, le renforcement de l'intégration industrielle, la poursuite des efforts d'appui financier tout en mobilisant le domaine foncier en faveur des industriels ;
- la poursuite du développement et de l'accélération des autres plans sectoriels pour diversifier la capacité productive de l'économie nationale et réduire sa dépendance énergétique et alimentaire et appuyer le tissu productif national pour suivre les transformations sectorielles mondiales. Il s'agit, plus particulièrement, du Plan Maroc Vert, du Plan Halieutis, de la vision touristique 2020 et des programmes des énergies renouvelables et de préservation de l'environnement ;
- le renforcement des mesures pour la promotion des investissements privés nationaux et étrangers à travers l'allocation d'une partie des marges budgétaires générées par les réformes, la mobilisation des ressources et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, en vue de promouvoir les investissements publics productifs, la poursuite de la mise en place de la stratégie logistique, la consolidation des mesures d'amélioration du climat des affaires et de promotion de l'investissement, la modernisation du secteur financier en vue d'accompagner la dynamique de l'investissement et de l'entreprise et l'intégration du secteur informel ;
- la diversification des marchés et la promotion de l'export à travers la consolidation des mesures pour profiter des accords de libre-échange, plus particulièrement, ceux conclus avec l'Union européenne, les Etats-Unis et les économies émergentes et le renforcement du partenariat sud-sud avec les pays de l'Afrique subsaharienne.

3.2.2 Consolidation d'une économie intégrée réduisant les disparités sociales et spatiales et promotion de l'emploi

La réalisation d'une croissance économique intégrée, qui implique la réduction des disparités sociales et territoriales et assure la production d'une richesse équitablement distribuée est l'une des priorités fondamentales des actions du Gouvernement dans le cadre du PLF 2016. Pour y parvenir, il a été décidé d'accentuer les efforts pour la lutte contre la pauvreté et la précarité au niveau des infrastructures et des services sociaux fondamentaux, notamment la santé et l'enseignement.

Dans ce sens, l'action gouvernementale sera focalisée sur l'élaboration d'un plan d'action intégré, basé sur un partenariat entre les différents départements ministériels et les établissements concernés et ce, dans la perspective d'assurer les moyens nécessaires pour le financement des projets, tout en établissant une programmation bien déterminée pour leur réalisation. Ces projets doivent être en complémentarité avec ceux prévus dans le cadre de l'INDH afin de lutter contre le déficit social, développer les zones périphériques et mettre à profit les nouveaux programmes au niveau régional.

En outre, le Gouvernement place l'emploi, véritable pilier d'une croissance intégrée, en tête de ses priorités et ce, en soutenant l'industrie et les stratégies sectorielles, en assurant les conditions favorables pour le drainage des grands investissements ainsi que l'intégration du secteur informel et en soutenant la petite et moyenne entreprise.

Le Gouvernement poursuivra, également, ses efforts en matière d'enseignement en vue de réformer ce secteur en impliquant l'ensemble des partenaires pour permettre à l'école de jouer pleinement son rôle éducatif en plus de sa contribution dans le processus de croissance.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée aux prestations de santé, de protection sociale et de mise à niveau des infrastructures et des équipements médicaux. L'action du Gouvernement comprendra, également, la diversification de l'offre en matière de logements dédiés aux couches sociales à moyen et faible revenu, l'accélération de l'exécution des programmes dédiés à la lutte contre les bidonvilles et au traitement des bâtiments menaçant ruine ainsi que la mise en place des conditions pour assurer au citoyen un habitat salubre.

Un intérêt particulier sera accordé à la femme, élément fondamental dans tout processus de croissance, en intensifiant les programmes et projets visant l'amélioration des conditions de vie de la femme ainsi que leur intégration dans le processus de développement de notre pays. Dans le même sillage, l'action sera focalisée sur la mise en œuvre des mesures garantissant aux femmes l'accès équitable aux postes de prise de décision administrative, politique et économique, la lutte contre la violence à l'égard des femmes ainsi que la prise en charge des femmes victimes de violence.

Par ailleurs, le Gouvernement veillera à la mise en œuvre de sa politique intégrée en matière de protection de l'enfance et ce, par le renforcement du cadre juridique de protection des enfants et des mesures visant l'amélioration des conditions de vie des enfants en situation précaire ainsi que leur intégration dans le système de l'éducation et de l'enseignement.

Une attention particulière sera accordée à l'encadrement des jeunes à travers le renforcement des activités du réseau des centres culturels, des établissements de la jeunesse, des centres de formation sportive et des centres sportifs de proximité.

Sur un autre volet, les efforts du Gouvernement porteront sur la mise en œuvre d'une politique intégrée pour la gestion des affaires des Marocains du Monde en vue de leur garantir un meilleur cadre de vie. Cette politique vise à mettre terme, conformément aux hautes orientations Royales, aux dysfonctionnements que connaissent certains consulats, à travers l'amélioration de la communication et de l'accueil de la communauté marocaine, la simplification et la modernisation des procédures, l'amélioration des services offerts et la diversification des programmes d'enseignement des langues et de la culture marocaine.

3.2.3 Mise en œuvre de la régionalisation et accélération du rythme des grandes réformes structurelles

Conscient de l'importance que revêt la mise en œuvre du processus de la régionalisation pour ériger un développement économique et social équilibré de l'ensemble des régions du Royaume, le Gouvernement œuvrera dans le cadre du PLF 2016 pour la mise en place des lois organiques de la région et des collectivités territoriales, en vue de leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans le processus de développement économique, social, culturel et environnemental sur les plans régional, provincial et communal. En effet, en vertu de l'article 142 de la Constitution et des articles 229 et 234 de la Loi Organique relative à la région, il sera procédé à la création de deux Fonds : le « Fonds de mise à niveau sociale » et le « Fonds de Solidarité interrégionale ». En outre, le relèvement graduel des recettes financières transférées par l'Etat sera entamé pour passer de 1% de l'IS et l'IR et 13% de l'impôt sur les contrats d'assurance à 2% et 20%, respectivement.

Par ailleurs, et pour être en phase avec les mutations importantes de l'architecture institutionnelle de notre pays, les efforts seront focalisés sur le déploiement de la déconcentration administrative et le renforcement des mécanismes de la contractualisation avec la région et les autres collectivités territoriales pour soutenir l'approche spatiale et régionale pour une mise en place efficace des politiques publiques.

Parallèlement, des efforts seront déployés pour la poursuite de l'implémentation de la constitution, ainsi que l'accélération de l'adoption des lois organiques et des réformes structurelles, notamment la poursuite de la réforme de la justice conformément au plan d'action de la charte élaborée dans le cadre du dialogue national sur cette réforme, la réforme du système de retraite suivant une approche progressive afin d'assurer l'équilibre financier des régimes de retraite, la poursuite de la réforme de la caisse de compensation en vue de dégager des marges budgétaires supplémentaires pour financer l'investissement productif, cibler les couches sociales défavorisées et renforcer les services sociaux dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'habitat.

La réforme fiscale sera, également, poursuivie conformément aux recommandations préconisées lors des assises nationales sur la fiscalité de 2013. A cet effet, des mesures sont introduites dans le sens de

l'élargissement d'assiette et de renforcement du rendement de la fiscalité, à travers notamment la poursuite de la réforme de la TVA, en révisant les taux d'imposition sur certains produits et en accordant un régime fiscal spécifique au secteur agroindustriel, et l'institution de l'obligation de retenue à la source de l'IR sur les revenus fonciers.

Des mesures de simplification et d'harmonisation du système fiscal sont, également, proposées et portent, particulièrement, sur la fiscalité régissant certains produits financiers alternatifs et celle applicable à certains types de tabacs manufacturés. Et pour répondre aux impératifs d'équité fiscale, il est proposé l'institution d'un barème de taux proportionnels pour l'IS et l'abrogation des dispositions en matière de l'IR relatives à l'acquisition de logements dans le cadre de l'indivision, ainsi que l'application d'un tarif progressif pour la contribution sociale de solidarité sur les livraisons à soi-même de construction d'habitation personnelle. Et en matière d'amélioration de la gestion de l'impôt, le Projet de Loi de Finances 2016 prévoit la dématérialisation du recouvrement de la taxe spéciale annuelle sur les véhicules automobiles et la généralisation de la télédéclaration et le télépaiement à partir de 2017.

3.2.4 Mise en œuvre de la réforme de la Loi Organique relative à la Loi des Finances et poursuite des efforts pour le rétablissement progressif des équilibres macroéconomiques

La réforme de la LOF favorise le cadre de la programmation et de la gestion des politiques publiques, de l'élaboration, de l'exécution et du contrôle des Lois de Finances. Cette loi, qui entrera en vigueur à partir de janvier 2016, repose, notamment, sur les principes de l'efficacité, de la performance, de l'évaluation et de la répartition régionale des programmes et des projets dans une perspective triennale. A cet effet, tous les secteurs et institutions sont appelés à se mobiliser pour l'application progressive de cette grande réforme qui s'étalera sur cinq années.

Dans ce cadre, un ensemble de nouvelles règles édictées par la LOF seront mises en œuvre dans le cadre du PLF 2016, notamment celles relatives à l'interdiction d'intégrer dans le chapitre d'investissement les dépenses de fonctionnement ainsi qu'à la création du chapitre afférent aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux et le respect des conditions de création des comptes d'affectation spéciale et des SEGMA.

Par ailleurs, plusieurs mesures ont été prises dans le cadre de la poursuite des efforts pour le rétablissement progressif des équilibres macroéconomiques. Celles-ci ont permis de réduire le déficit budgétaire pour s'établir à 4,6% du PIB en 2014 et à 4,3% à fin 2015⁹³. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage dans la poursuite du suivi de l'équilibre des finances publiques pour ramener le déficit budgétaire à 3,5% du PIB en 2016. Dans ce sens, les principales orientations du Gouvernement seront focalisées sur le renforcement des mesures de rationalisation des dépenses, notamment, à travers :

- la maîtrise de la masse salariale des départements ministériels en prévision de l'entrée en vigueur en 2017 du caractère limitatif des crédits de personnel. A cet effet, un comité interministériel de prévision de la masse salariale constitué de départements pilotes sera mis en place. En outre, il a été décidé d'interdire la programmation des dépenses salariales au niveau des budgets des SEGMA ;
- la rationalisation des dépenses relatives aux matériels et dépenses divers à travers, notamment la maîtrise des dépenses relatives à la consommation en eau et en électricité, à la location et l'aménagement des locaux administratifs, aux frais de missions, à l'organisation des conférences et congrès et au parc automobile ;

⁹³ Donnée prévisionnelle.

- L'amélioration de l'efficacité et de l'efficacit  des d penses d'investissement en veillant   prioriser les programmes et projets objets d'accords conclus devant Sa Majest  ou en cours de r alisation, et les programmes et projets cr ateurs d'emploi et de richesse, concourant   l' quilibre spatial et r gional. En outre, il a  t  d cid  de pr voir, pour chaque projet d'investissement, des  tudes de projets qui refl tent sa rentabilit   conomique et sociale, les m canismes du suivi de sa r alisation et de la ma trise des co ts. Par ailleurs, les d partements minist riels sont tenus de plafonner les cr dits report s conform ment aux dispositions de la nouvelle LOF. Aussi, il sera proc d  aux achats group s dans la perspective d'une mutualisation des moyens disponibles entre les d partements minist riels avec l'engagement de la non-programmation des d penses de fonctionnement dans le budget d'investissement.

3.3. Pr visions des recettes et des d penses de l'Etat au titre de l'ann e 2016

Les r sultats enregistr s au terme des huit premiers mois de l'ann e 2015 font ressortir un rythme d'ex cution ma tris  des d penses dans un contexte d' volution mod r e des recettes. En effet, les d penses ont connu un taux d'ex cution de 64% parall lement   un taux de r alisation de 62% des recettes fiscales. Le rythme mod r  d'ex cution de celles-ci est, principalement, attribuable aux recettes de l'Imp t sur les Soci t s et de la taxe sur la valeur ajout e alors que les autres recettes fiscales ont enregistr  des taux d'ex cution en phase avec les pr visions de la LF 2015.

Globalement, la configuration des finances publiques, telle qu'elle ressort de l'actuel Projet de Loi de Finances, s'inscrit dans la logique de r  quilibrage du profil des finances publiques dans le sens de la ma trise du d ficit budg taire et ce, afin d'assurer leur soutenabilit    moyen terme. Ainsi, les pr visions des recettes et des d penses devraient se traduire par un d ficit de l'ordre de 3,5% du PIB en 2016.

3.3.1. Recettes de l'Etat⁹⁴

Les recettes ordinaires, hors recettes du fonds de soutien des prix et du fonds sp cial routier, sont  valu es   pr s de 224,1 milliards de dirhams en 2016. Elles s'inscriraient en progression de 2,8% par rapport aux pr visions de l'ann e 2015, recouvrant une hausse de 3,9% des recettes fiscales et un recul de 4,3% des recettes non fiscales.

Imp ts directs

Les recettes des imp ts directs se situeraient   pr s de 86,1 milliards de dirhams en 2016, en hausse de pr s de 3,6% par rapport   2015. Par cat gorie d'imp t, les recettes relatives   l'imp t sur les soci t s devraient augmenter de 1,7% pour se chiffrer   44,5 milliards de dirhams, soit l' quivalent de 4,3% du PIB. Pour leur part, les recettes de l'imp t sur le revenu sont estim es   38,9 milliards de dirhams, en progression de 5,6% par rapport aux pr visions de 2015, en lien, notamment, avec l'am lioration de l'IR sur les salaires. En pourcentage du PIB, ces recettes atteindraient 3,8%.

Imp ts indirects

Estim es   85,6 milliards de dirhams, les recettes globales au titre des imp ts indirects devraient enregistrer une progression de 1,4% par rapport aux pr visions de 2015. Cette  volution serait, principalement, tir e par le comportement haussier des recettes de la taxe int rieure de consommation, alors que les recettes de la taxe sur la valeur ajout e s'inscriraient en l g re am lioration par rapport aux pr visions de 2015.

Les recettes de la taxe int rieure de consommation afficheraient une hausse de 3,5% pour atteindre 25,5 milliards de dirhams, soit 9,1 milliards de dirhams au titre de la TIC sur les tabacs (+4,3%), 14,9 milliards de dirhams pour la TIC sur produits p troliers (+3,5%) et 1,6 milliard de dirhams pour les autres TIC (-1,2%).

⁹⁴ Les recettes fiscales sont trait es en brut.

Les recettes de la taxe sur la valeur ajoutée atteindraient près de 60,1 milliards de dirhams, en augmentation de 0,6% par rapport aux prévisions de 2015. Par catégorie, les recettes de la TVA intérieure sont prévues à 26,7 milliards de dirhams, soit une augmentation de 5,8% par rapport à la LF 2015. Les recettes de la TVA à l'importation se situeraient à près de 33,4 milliards de dirhams, en baisse de 3,2%.

Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes au titre des droits d'enregistrement et de timbre sont prévues à près de 17,3 milliards de dirhams, en hausse de 16,2% par rapport à 2015, en ligne avec l'évolution prévue de l'activité économique.

Droits de douane

Les recettes des droits de douane sont estimées à 8 milliards de dirhams, soit une hausse de 10%.

Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont prévues à près de 27,2 milliards de dirhams, en baisse de 4,3%. Elles représenteraient 11,9% du total des recettes ordinaires. Les recettes afférentes aux produits en provenance des entreprises et des établissements publics sont évaluées à près de 8,3 milliards de dirhams, représentant près de 0,8% du PIB et 3,7% des recettes ordinaires. Quant au produit des autres recettes, il est évalué à près de 18,8 milliards de dirhams dont 13 milliards de dirhams au titre des dons dans le cadre de la coopération avec le Conseil de Coopération du Golfe.

3.3.2. Dépenses de l'Etat⁹⁵

Les dépenses ordinaires sont estimées à 216,9 milliards de dirhams en 2016, soit un recul de 0,8% par rapport à 2015. En pourcentage du PIB, ces dépenses représenteraient près de 21% contre 22,4% en 2015.

Les dépenses en biens et services atteindraient près de 167,8 milliards de dirhams, en hausse de 2,1%. Cette évolution est attribuable, d'une part, à une augmentation de la masse salariale de 1,2% qui atteindrait dès lors 106,8 milliards de dirhams et, d'autre part, à la progression de 3,7% des dépenses au titre des « autres biens et services » qui s'établiraient à près de 61 milliards de dirhams.

Les charges en intérêts de la dette sont estimées à 28,3 milliards de dirhams, en hausse de près de 6,5%, atteignant 2,7% du PIB. La hausse prévue de ces charges est attribuable à l'augmentation de celles de la dette intérieure de 6,7% et de celles afférentes à la dette extérieure de 5,3%.

La charge de la compensation (y compris le Fonds de soutien des prix) est projetée à 15,6 milliards de dirhams, soit 1,5% du PIB. Cette estimation est basée sur un prix moyen du baril de 61 dollars, un prix du gaz butane de 450 dollars la tonne et un taux de change de 9,8 dirhams par dollar.

A signaler que cette édition du PLF 2016, conformément à la LOF, présente une nouvelle rubrique au niveau des dépenses relatives aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux. En 2016, ces dernières sont estimées à 5,3 milliards de dirhams.

En matière d'investissement, le Projet de Loi de Finances 2016 prévoit des émissions d'un montant de près de 53,1 milliards de dirhams (y compris le Fonds spécial routier), soit près de 5,1% du PIB après 5% en 2015.

Par ailleurs, il convient de préciser que l'effort d'investissement global du secteur public (Entreprises et Etablissements Publics, Budget Général, Collectivités Locales, Comptes Spéciaux du Trésor et SEGMA) serait poursuivi en 2016 pour un montant similaire à celui prévu en 2015, soit 189 milliards de dirhams.

⁹⁵ Y compris les remboursements, dégrèvements et les restitutions fiscaux.

Conclusion générale

L'élaboration du PLF 2016 intervient dans un contexte marqué, globalement, par une reprise progressive de la croissance économique au niveau mondial. Toutefois, malgré le redressement des indicateurs conjoncturels avancés, la poursuite de la reprise de l'économie mondiale se fait à des rythmes différenciés selon les régions et les pays. Les pays émergents et en développement ont été fortement pénalisés par la baisse des prix des matières premières, par le retard accusé dans la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires et par le durcissement des conditions de financement extérieur, alors que la reprise des pays développés devrait se poursuivre, mais à un rythme graduel, notamment dans la zone euro, notre principal partenaire.

Sur le plan régional, l'intégration maghrébine et euro-méditerranéenne appelée à favoriser un saut économique qualitatif salvateur, peine à s'imposer et donne encore plus de sens à l'ambition africaine d'un Maroc résolument engagé dans un partenariat Sud-Sud crédible et plus que jamais prometteur.

Fort de ces acquis, le Maroc continue de dynamiser le processus de transformation structurelle et de modernisation progressive de son tissu productif à travers une diversification spatiale et sectorielle et un ancrage ciblé aux chaînes de valeur mondiales. Les logiques d'ouverture interne sur ses différentes régions alimentent, ainsi, de nouveaux vecteurs d'ouverture externes plus en phase avec un environnement régional, continental et mondiale en perpétuel changement.

Des efforts conséquents en infrastructures, en réformes structurelles et à travers des politiques sectorielles novatrices ont été consentis et leur impact sur la croissance, l'emploi et les indicateurs de développement humain commencent, certes, à être palpables, mais ils interpellent, déjà, des questionnements voire des réajustements pour mieux prendre en compte les exigences de l'inclusion, de la réduction des inégalités sociales, de genre et spatiales, du respect de l'environnement et de la promotion du capital immatériel que Sa Majesté Le Roi a appelé de Ses Vœux dans plusieurs de Ses Discours.

C'est sous le prisme de ces exigences et au regard du contexte national, régional et mondial que les développements consacrés par cette édition du Rapport Economique et Financier se sont essayés à proposer une lecture lucide du Projet de Loi de Finances 2016. Le contexte international y a été revisité, en termes de défis et d'opportunités. Les évolutions des structures de l'économie nationale et de ses composantes sectorielles ont été approchées pour rendre compte des performances réalisées aussi bien sur le plan économique que social et pour avoir la juste mesure des gaps à rattraper et pour décliner les voies de progrès à prospecter. C'est à la faveur de ces analyses que le Projet de Loi de Finances 2016 a été décliné dans ses priorités, dans la configuration des différentes politiques publiques qu'il soutient et dans les équilibres qu'il retient.

Mais faut-il le rappeler, cet exercice budgétaire intervient dans un contexte institutionnel et légal qui acte une nouvelle génération de réformes déterminante, à coup sûr, pour le devenir de la gestion publique et de la gouvernance économique du pays : celui de la régionalisation avancée et celui de la nouvelle loi organique des finances. Gageons que c'est à la croisée des trajectoires de développement que ces deux réformes majeures ouvrent au progrès de notre pays que les politiques publiques initiées révéleront tout leur potentiel de réponses aux attentes des populations.

Annexes statistiques

	<i>Moyenne</i>						<i>Prévisions</i>	
	2005-09	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1.1- Environnement international								
Croissance économique mondiale (FMI) (En %)	3,8	5,4	4,2	3,4	3,3	3,4	3,1	3,6
États-Unis	0,9	2,5	1,6	2,2	1,5	2,4	2,6	2,8
Zone Euro	0,7	2,0	1,6	-0,8	-0,3	0,9	1,5	1,6
France	0,7	2,0	2,1	0,2	0,7	0,2	1,2	1,5
Espagne	1,8	0,0	-0,6	-2,1	-1,2	1,4	3,1	2,5
Chine	11,4	10,6	9,5	7,7	7,7	7,3	6,8	6,3
Turquie	3,1	9,2	8,8	2,1	4,2	2,9	3,0	2,9
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	5,1	5,2	4,6	5,0	2,1	2,6	2,3	3,8
Maroc (1)	4,9	3,8	5,2	3,0	4,7	2,4	5,0	3,0
Algérie	3,0	3,6	2,8	2,6	2,8	3,8	3,0	3,9
Tunisie	4,7	2,6	-1,9	3,7	2,3	2,3	1,0	3,0
Égypte	6,0	5,1	1,8	2,2	2,1	2,2	4,2	4,3
Jordanie	7,4	2,3	2,6	2,7	2,8	3,1	2,9	3,7
Commerce mondial des B&S en volume	3,2	12,5	6,7	2,9	3,3	3,3	3,2	4,1
Cours internationaux des principaux produits								
Pétrole (moyenne) (\$/bbl)	69,5	79,0	104,0	105,0	104,1	96,2	51,6	50,4
Phosphates bruts (\$/t)	124,9	123,0	184,9	185,9	148,1	110,2	110,0	107,8
Blé dur Etats Unis (\$/t)	229,7	223,7	316,2	313,3	312,2	284,9	207,9	192,7
1.2- Composantes du PIB (Evolution annuelle aux prix de l'année précédente) (En %)								
Produit intérieur brut	4,9	3,8	5,2	3,0	4,7	2,4	5,0	3,0
Agriculture		2,3	5,7	-9,1	17,9	-2,5	13,9	-1,8
Hors agriculture		4,0	5,2	4,7	3,0	3,1	3,9	3,6
Industries de transformation		8,4	6,8	1,8	-0,6	1,0		
Bâtiment et travaux publics	7,3	2,4	4,9	2,2	1,6	1,4		
Administration publique générale et sécurité sociale	5,6	0,8	9,9	5,1	3,7	2,5		
Importations de biens et services	7,3	7,8	9,1	3,3	0,9	1,8	0,7	4,1
Consommation finale intérieure		3,3	5,0	5,1	3,8	3,0	4,0	3,1
Ménages(2)	5,2	4,1	5,5	4,2	3,6	3,3	4,0	3,2
Administrations publiques	5,7	0,9	3,4	8,5	4,2	1,8	4,0	2,9
Formation brute du capital fixe	8,6	-1,4	7,8	3,6	-1,5	-0,4	0,5	1,5
Exportations de biens et services	3,4	17,9	5,6	2,7	0,9	6,3	3,8	5,7
1.3- Contribution à la croissance en volume (En points)								
Produit intérieur brut	4,9	3,8	5,2	3,0	4,7	2,4	5,0	3,0
Agriculture		0,3	0,7	-1,1	2,1	-0,3	1,5	-0,2
Hors agriculture		3,0	4,0	3,7	2,4	2,4	3,1	2,8
Industries de transformation		1,3	1,1	0,3	-0,1	0,2		
Bâtiment et travaux publics	0,4	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1		
Administration publique	0,5	0,1	0,8	0,4	0,3	0,2		
Importations de biens et services	2,0	-3,1	-3,9	-1,6	-0,5	-0,8	-0,3	-1,7
Consommation finale intérieure	4,0	2,6	3,8	4,1	3,0	2,3	3,2	2,4
Ménages (2)	3,0	2,4	3,2	2,5	2,2	2,0	2,4	1,9
Administrations publiques	1,0	0,2	0,6	1,6	0,8	0,3	0,8	0,6
Formation brute du capital fixe	2,6	-0,5	2,4	1,1	-0,5	-0,1	0,1	0,4
Exportations de biens et services	1,0	5,0	1,8	0,9	0,3	2,1	1,3	1,9
1.4- Ratios économiques								
Importations de biens et services/PIB	42,2	43,0	48,7	50,2	47,1	46,6	41,5	43,0
Consommation finale intérieure/PIB	75,7	76,7	78,2	80,2	79,7	80,2	78,4	78,7
Ménages (2)	57,9	58,8	59,5	60,4	59,9	60,3	59,1	59,5
Administrations publiques	17,8	17,9	18,7	19,8	19,8	19,9	19,3	19,2
Exportations de biens et services/PIB	32,4	32,2	34,7	34,9	32,7	34,3	33,5	34,6
Taux d'ouverture de l'économie (En %) (3)	74,6	75,2	83,4	85,1	79,7	80,9	75,0	77,6
Taux de pénétration (En %) (4)	38,3	38,7	42,6	43,4	41,0	41,3	38,4	39,7
Taux d'investissement brut (5)	34,1	34,1	35,8	35,0	34,7	32,2	29,6	29,7
Épargne nationale brute en % du PIB	32,6	29,7	27,9	25,5	27,0	26,4	28,4	27,4
Capacité (+) ou besoin (-) de financement en % du PIB	-1,5	-4,4	-7,9	-9,5	-7,7	-5,8		
RNBD aux prix courants par habitant (En DH)	22956	26213	27045	27508	29198	29581	31505	32293
Source : - World Economic Outlook, FMI, Commodity price data, Banque Mondiale - Haut Commissariat au Plan								
(1) Source Haut Commissariat au Plan jusqu'en 2014 et prévision de la DEPF pour 2015 et 2016.								
(2) y compris la consommation des ISBL								
(3) Total des exportations et des importations des biens et services rapporté au PIB nominal								
(4) Importations des biens et services rapportées à la demande intérieure.								
(5) Formation brute du capital fixe augmentée des variations des stocks rapportées au PIB								

	<i>Moyenne</i>					
	2005-09	2010	2011	2012	2013	2014
I.5 - Commerce extérieur						
Évolution des exportations globales (En millions de dh)	121104	149583	174994	184885	184626	200013
Taux de croissance (En %)	5,2	32,4	17,0	5,7	-0,1	8,3
Alimentation	10,1	6,4	6,9	5,1	10,6	6,5
Dont : - Agrumes	2,4	27,8	23,7	-30,3	16,8	-2,9
- Produits de la mer (1)	9,6	1,1	0,2	16,2	3,6	1,3
Énergie et lubrifiants	8,3	-39,6	186,9	63,0	22,6	-29,8
Produits bruts	2,5	85,4	25,9	-3,0	-19,8	-1,1
Demi-produits	2,6	65,0	24,3	-2,2	-14,6	7,6
Groupe OCP (2)	5,5	98,0	35,0	-0,1	-22,9	2,5
Produits finis d'équipement	19,2	44,3	14,9	3,0	17,6	4,4
Produits finis de consommation	0,5	7,1	8,4	18,0	5,0	22,5
Part des principaux partenaires dans les exportations (En %)						
Union européenne (28)	68,9	59,7	58,7	56,7	61,0	63,3
dont : - France	26,4	22,4	21,1	21,4	21,6	20,5
- Espagne	19,9	16,9	18,3	16,4	19,0	22,0
Évolution des importations globales (En millions de dh)	249249	297963	357770	386949	381277	386118
Taux de croissance (En %)	10,8	12,9	20,1	8,2	-1,5	1,3
Alimentation	12,2	20,2	33,4	7,7	-14,6	17,0
Dont Blé	2,1	34,9	57,3	3,7	-31,9	54,4
Énergie et lubrifiants	15,6	26,5	31,9	18,0	-4,1	-9,5
Dont pétrole	3,4	46,2	25,2	19,7	-3,1	-22,9
Produits bruts	5,0	15,5	41,6	2,0	-22,4	12,4
Demi-produits	7,8	17,3	21,8	0,8	4,0	1,9
Produits finis d'équipement	13,4	0,8	3,3	7,4	10,7	-2,4
Produits finis de consommation	8,4	5,4	10,2	6,2	-1,5	10,1
Part des principaux partenaires dans les importations (En %)						
Union européenne (28)	52,7	49,2	47,6	47,4	50,1	51,0
dont : - France	16,5	15,6	14,3	12,4	13,0	13,3
- Espagne	11,5	10,6	11,0	13,2	13,5	13,4
États-unis	5,2	7,0	8,1	6,4	7,5	7,0
Taux de couverture de biens et services (En%)		73,4	69,6	68,4	68,2	72,5
Taux de couverture des biens (En%)	49,1	50,2	48,9	47,8	48,4	51,8
Déficit commercial global en % du PIB	19,3	18,9	22,3	23,8	21,8	20,1
Facture énergétique en % du PIB	8,1	8,7	11,0	12,6	11,3	10,0
Facture énergétique en % des exportations globales	43,5	45,8	51,6	57,7	55,4	46,3
Importations des biens d'équipement en % du PIB	8,4	8,4	8,3	8,6	9,0	8,6
Balance des paiements en % du PIB						
Solde du compte courant		-4,4	-7,9	-9,5	-7,9	-5,7
Biens et services		-10,6	-13,8	-15,1	-14,5	-12,3
Biens		-18,4	-21,0	-22,3	-20,5	-18,7
Services		7,8	7,2	7,2	6,0	6,4
Revenu primaire		-1,6	-2,0	-2,3	-1,5	-2,4
Revenu secondaire		7,8	7,9	7,8	8,1	9,1
Recettes voyages		7,2	7,2	6,8	6,4	6,4
Recettes MRE	7,6	6,9	7,1	6,9	6,4	6,5
Recettes des investissements directs étrangers (En millions de dh)	28790	35068	25628	32092	39591	36460
I.6 - Monnaie						
Taux de croissance de l'agrégat M3 (En %)	13,9	4,2	6,4	4,5	3,1	6,2
Créances sur l'économie en % du PIB	73,0	93,6	98,4	100,3	98,4	97,0
Avoirs extérieurs nets en mois d'importation de marchandises globales		7,8	5,7	4,4	4,5	5,4
Taux de liquidité globale de l'économie (3)		160,8	162,6	165,9	164,5	170,7
Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (%)	2,3	0,9	0,9	1,3	1,9	0,4
Cours de change des principales devises par rapport au dirham (Achat)						
1 Euro	11,143	11,117	11,216	11,058	11,122	11,123
1 \$ USA	8,311	8,398	8,062	8,601	8,384	8,381

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes et de Bank Al-Maghrif

(1) Produits de la mer : Poissons frais salés, séchés ou fumés, Crustacés mollusques et coquillages, et Poissons en conserve

(2) Phosphates, engrais naturels et acide phosphorique

(3) Rapport de la liquidité totale de l'économie, constituée de M3 et des agrégats de placements liquides, au PIB nominal.

	<i>Moyenne</i>						
	2005-09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
2.1 - Agriculture et pêche							
Moyenne des précipitations nationales (mm)	328	605	691	400	450	274	348
Production des 3 principales céréales (milliers de qx)	61265	74426	83354	50794	96566	68000	115000
Rendement (qx/ha)	12,2	15,6	16,3	10,1	18,7	14,8	21,4
	2005-09	2010	2011	2012	2013	2014	
2.2- Mines							
Production marchande des phosphates (milliers de tonnes)	25128	26603	28052	27060	26430	27390	
Production de l'acide phosphorique (milliers de tonnes)	3221	3998	4488	4265	4464	4525	
Chiffre d'affaires à l'exportation du groupe OCP (En millions de dh)	25152	35888	48461	48395	37330	38278	
Part des produits dérivés des phosphates (%)	71,3	75,0	74,0	73,5	75,6	78,6	
Taux de croissance de l'indice de la production minière (%)	0,9	15,8	5,2	-3,2	-1,9	3,3	
2.3- Énergie et eau							
Taux de croissance de l'indice de la production d'électricité (%)	4,5	10,8	6,3	9,2	0,8	3,4	
Energie électrique appelée nette (millions de KWh)	22450	26531	28752	31056	31885	33373	
Ventes électrique de l'ONEE (millions de KWh)	20284	23749	25670	27559	27729	28825	
Taux de remplissage des barrages (%)	57,0	76,3	71,0	73,8	64,3	72,5	
2.4 Industries de transformation							
Taux de croissance de l'indice de la production industrielle (%)	3,5	0,2	2,0	3,4	1,1	0,3	
Produits des industries alimentaires	2,8	1,4	3,3	2,2	2,0	3,4	
Produits de l'industrie textile	1,9	0,0	-0,4	3,6	-3,4	1,8	
Produits de l'industrie automobile	15,1	9,2	2,6	-2,3	8,2	-4,2	
2.5 - Bâtiment et travaux publics							
Ventes totales de ciment (milliers de tonnes)	12600	14571	16130	15871	14864	14060	
Autorisations de construire (nombre)	51326	57296	53086	54446	53008		
2.6- Tourisme							
Taux d'occupation (%)	46,0	43,0	40,0	40,0	43,0	44,0	
Arrivées de touristes (y compris MRE) (milliers)	7206	9288	9342	9375	10046	10283	
Nuitées touristiques dans les hôtels classés (milliers)	16227	18020	16869	17484	19114	19633	
Recettes touristiques (millions de dh)	52102	56422	58904	57835	57579	57614	
2.7- Télécommunications							
Parc des abonnés à la téléphonie mobile (milliers)	19304	31982	36554	39016	42424	44115	
Taux de pénétration (%)	63,2	101,5	113,6	120,0	129,1	133,0	
Trafic voix sortant du Mobile (en millions de minutes)	8425	14076	23315	32520	40072	48258	
Parc des abonnés à la téléphonie fixe (milliers)	2302	3749	3566	3279	2925	2488	
Taux de pénétration (%)	7,5	11,9	11,1	10,1	8,9	7,5	
Parc Internet (milliers)	627	1867	3182	3957	5776	9969	
Taux de pénétration (%)	2,04	5,92	9,89	12,17	17,58	30,05	
Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :							
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime							
- Ministère de l'Energie, des Mines, de l'eau et de l'environnement							
- Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique							
- Ministère du Tourisme							
- Haut Commissariat au Plan							
- Office National des Pêches							
- Office Chérifien des Phosphates							
- Office National d'Electricité et de l'Eau							
- Association Professionnelle des Cimentiers du Maroc							
- Office des Changes							
- Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications							

	<i>Moyenne</i>					
	2005-09	2010	2011	2012	2013	2014
3.1- Charges et ressources du Trésor (En millions de DH) (1)						
Recettes ordinaires (y.c FSR et FSP) (2)	154701	174145	192298	201628	206199	215623
Recettes fiscales	133503	154005	163586	176068	174187	177450
Impôts directs	61594	65004	70850	78911	77390	77600
IR	27063	26928	29121	33418	34081	34325
IS	32452	35114	39370	43187	40417	41260
Impôts indirects	50735	66767	71783	75094	75557	76345
TVA	33285	45635	49923	52350	52682	52496
TIC	17450	21132	21859	22744	22875	23849
Droits de douane	12741	12242	10286	9003	7681	7738
Enregistrement et Timbre	8434	9992	10667	13060	13559	15767
Recettes non fiscales	17894	16250	25223	22266	28916	35188
Recettes de certains CST	3304	3890	3489	3294	3096	2986
Dépenses globales (y.c FSR et FSP) (3)	162848	209909	240569	259188	251888	258444
Dépenses ordinaires (y.c FSP)	139419	162020	194214	215623	209702	210436
Biens et Services	104139	117251	127144	140656	145600	153004
Personnel	67314	78768	88973	96673	99044	101645
Autres biens et services	36825	38483	38171	43983	46556	51359
Intérêts de la dette publique	18182	17574	18240	20097	22502	24784
Intérieure	15534	15245	15204	16702	18620	21055
Extérieure	2649	2329	3036	3395	3882	3729
Compensation	17098	27195	48830	54870	41600	32648
Dépenses d'investissement	31307	47031	50023	51458	48195	52509
Solde des comptes spéciaux	7878	-858	3668	7893	6009	4500
3.2- Indicateurs des finances publiques : En % du PIB						
Recettes ordinaires (y.c FSR et FSP) (2)	23,7	22,2	23,4	23,8	22,9	23,3
Recettes fiscales	20,4	19,6	19,9	20,8	19,3	19,2
Impôts directs	9,4	8,3	8,6	9,3	8,6	8,4
IR	4,1	3,4	3,6	3,9	3,8	3,7
IS	5,0	4,5	4,8	5,1	4,5	4,5
Impôts indirects	7,8	8,5	8,8	8,9	8,4	8,3
TVA	5,1	5,8	6,1	6,2	5,8	5,7
TIC	2,7	2,7	2,7	2,7	2,5	2,6
Droits de douane	1,9	1,6	1,3	1,1	0,9	0,8
Enregistrement et Timbre	1,3	1,3	1,3	1,5	1,5	1,7
Recettes non fiscales	2,7	2,1	3,1	2,6	3,2	3,8
Dépenses globales (y.c FSR et FSP) (3)	24,9	26,8	29,3	30,6	27,9	27,9
Dépenses ordinaires (y.c FSP)	21,3	20,6	23,7	25,4	23,3	22,8
Biens et Services	15,9	14,9	15,5	16,6	16,2	16,5
Personnel	10,3	10,0	10,8	11,4	11,0	11,0
Autres	5,6	4,9	4,7	5,2	5,2	5,6
Intérêts de la dette publique	2,8	2,2	2,2	2,4	2,5	2,7
Intérieure	2,4	1,9	1,9	2,0	2,1	2,3
Extérieure	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Compensation	2,6	3,5	6,0	6,5	4,6	3,5
Dépenses d'investissement	4,8	6,0	6,1	6,1	5,3	5,7
Pression fiscale (4)	22,6	22,1	22,6	23,4	21,8	21,6
3.3- Taux d'endettement direct du Trésor	51,3	49,0	52,5	58,2	61,5	63,4
Encours dette intérieure/PIB	40,6	37,2	40,4	44,4	47,1	48,2
Encours dette extérieure/PIB	10,7	11,8	12,1	13,8	14,4	15,3
Source : Ministère de l'Economie et des Finances						
(1) Hors TVA des collectivités locales						
(2) Les recettes fiscales sont traitées en nette des remboursements, dégrèvements et des restitutions fiscales						
(3) y compris le solde net des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)						
(4) Recettes fiscales (y compris TVA des collectivités locales)/ PIB						
FSR : Fonds spécial routier et FSP : Fonds du soutien des prix						

	Prévisions		
	LF 2015	PLF 2016	Variation (en %)
3.4- Charges et ressources du Trésor (Chiffres bruts) (En millions de DH) (1)			
Recettes ordinaires (y.c FSR et FSP)	220980	227414	2,9
Recettes fiscales	189602	196954	3,9
Impôts directs	83107	86104	3,6
IR	36787	38859	5,6
IS	43770	44500	1,7
Impôts indirects	84343	85558	1,4
TVA	59697	60058	0,6
TIC	24646	25500	3,5
Droits de douane	7272	8002	10,0
Enregistrement et Timbre	14880	17290	16,2
Recettes non fiscales	28378	27161	-4,3
Recettes de certains CST	3000	3300	10,0
Dépenses globales (y.c FSR et FSP) (2)	262937	264034	0,4
Dépenses ordinaires (y.c FSP)	218702	216904	-0,8
Biens et Services	164374	167809	2,1
Personnel	105509	106776	1,2
Autres biens et services	58865	61033	3,7
Intérêts de la dette publique	26560	28285	6,5
Intérieure	22776	24299	6,7
Extérieure	3784	3985	5,3
Compensation	22900	15550	-32,1
Remboursements, restitutions et dégrèvements	4868	5260	8,1
Dépenses d'investissement	49235	53130	7,9
3.5- Indicateurs des finances publiques : En % du PIB			
Recettes ordinaires (y.c FSR et FSP)	22,6	22,0	
Recettes fiscales	19,4	19,0	
Impôts directs	8,5	8,3	
IR	3,8	3,8	
IS	4,5	4,3	
Impôts indirects	8,6	8,3	
TVA	6,1	5,8	
TIC	2,5	2,5	
Droits de douane	0,7	0,8	
Enregistrement et Timbre	1,5	1,7	
Recettes non fiscales	2,9	2,6	
Recettes de certains CST	0,3	0,3	
Dépenses globales (y.c FSR et FSP) (2)	26,9	25,5	
Dépenses ordinaires (y.c FSP)	22,4	21,0	
Biens et Services	16,8	16,2	
Personnel	10,8	10,3	
Autres biens et services	6,0	5,9	
Intérêts de la dette publique	2,7	2,7	
Intérieure	2,3	2,3	
Extérieure	0,4	0,4	
Compensation	2,3	1,5	
Remboursements, restitutions et dégrèvements	0,5	0,5	
Dépenses d'investissement	5,0	5,1	
Pression fiscale (3)	22,2	21,7	

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

(1) Hors TVA des collectivités locales

(2) y compris le solde net des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)

(3) Recettes fiscales (y compris TVA des collectivités locales)/ PIB

FSR : Fonds spécial routier et FSP : Fonds du soutien des prix

LF : Loi de Finances.

PLF : Projet de Loi de Finances.

	<i>Moyenne</i>						
	2005-09	2010	2011	2012	2013	2014	
4.1- Démographie							
Population (En milliers) (1)	30854	31894	32245	32597	32950	33304	
Taux d'urbanisation (en %)	56,5	57,8	58,3	58,8	59,2	61,3	
Taux de féminité (en %) (2)	50,4	50,4	50,3	50,3	50,3	50,3	
Taille moyenne des ménages	5,1	4,9	4,8	4,8	4,7	4,7	
	2005-09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15
Taux brut de natalité (pour mille)	19,7	18,9	18,7	18,5	18,3	18,1	17,9
Taux brut de mortalité (pour mille)	5,5	5,6	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1
Taux brut d'accroissement démographique (pour mille)	14,2	13,3	13,6	13,4	13,2	13,0	12,7
4.2- Education et formation							
Taux spécifique de scolarisation au primaire (de 6 à 11 ans) (en %) (3)	90,1	94,8	97,5	97,9	99,6	99,5	
Milieu rural	87,2	93,9	95,4	95,9	97,9	100,8	
Chez les filles dans le milieu rural	82,7	91,7	93,6	94,8	97,7	101,0	
	1982	1994	2004	2008	2010	2012	2013
Taux d'analphabétisme (En %) (4)	65,0	54,9	42,7	40,5	36,8	36,7	
Masculin	51,0	41,7	33,8	28,6	24,3	25,3	24,4
Féminin	78,0	67,5	61,9	51,9	48,7	47,6	45,7
	2005-09	2010	2011	2012	2013	2014	
4.3- Activité, emploi et chômage (15 ans et plus)							
Taux d'activité (En %)	50,9	49,6	49,2	48,4	48,3	48,0	
Urbain	44,6	43,6	43,3	42,8	42,4	42,1	
Rural	59,7	58,4	58,0	57,0	57,4	57,2	
Taux de chômage (En %)	9,8	9,1	8,9	9,0	9,2	9,9	
<i>Masculin</i>	9,8	8,9	8,4	8,7	9,1	9,7	
<i>Féminin</i>	10,0	9,6	10,2	9,9	9,6	10,4	
Urbain	15,6	13,7	14,7	13,4	14,0	14,8	
15-24 ans	31,9	31,3	32,2	33,5	36,0	38,1	
25-44 ans	15,9	13,5	13,3	13,3	13,9	18,1	
Sans diplôme	8,8	8,1	7,0	6,9	8,1	8,1	
Ayant un diplôme	20,6	17,5	19,0	18,6	18,4	20,7	
	2000	2004	2007	2009	2011	2013	
4.4- Santé							
Nombre d'habitants par médecin (public et privé) (5)	2314	1782	1850	1767	1630	1681	
Nombre d'habitants par établissement de soin de santé de base (5)	12698	11904	12006	12001	11970	11943	
Nombre d'habitants par infirmier (5)	1100	1115	1173	1124	1109	1107	
	2005-09	2010	2011	2012	2013		
Espérance de vie à la naissance (En nombre d'années)	72,4	74,8	74,9	75,1			
Masculin	71,2	73,9	74,0	74,2	74,3		
Féminin	73,7	75,6	75,8	76,0	76,2		
	1985	1994	2004	2007	2008	2011	
4.5- Niveau de vie et Equipements de base							
Part de la population située au dessous du seuil de la pauvreté (En%) (6)	21,0	16,5	14,2	8,9	8,8	6,2	
Urbain	13,3	10,4	7,9	4,8	4,7	3,5	
Rural	26,8	23,0	22,0	14,4	14,2	10,0	
	<i>Moyenne</i>						
	2005-09	2010	2011	2012	2013	2014	
Part de la population rurale bénéficiant de l'eau potable (PAGER)	82,4	91,0	92,0	93,0	93,0	94,5	
Programme d'Electrification Rurale Généralisée							
Taux d'Electrification Rurale (En %)	90,8	96,8	97,4	98,1	98,5	98,95	

Source : - Ministère de la Santé

- Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres
- Haut Commissariat au Plan

(1) Rétroprojections du CERED 2008, RGPH 2014

(2) la valeur de 2014 a été calculée sur la base des projections du CERED

(3) Pourcentage de la population d'un âge spécifique scolarisée, quelque soit le niveau d'éducation.

(4) RGPH 1982; 1994;2004, ENCDM 1998/1999 , Indicateurs Sociaux 2007; 2008;2011 , Rapports nationaux sur les OMD de 2009 et 2012, END 2009-2010 et les résultats de l'enquête nationale sur l'analphabétisme de 2012 MEN, La femme marocaine en chiffres Octobre 2014, HCP

(5) RGPH 2004, ENNVN 2006-2007 et Santé en chiffres 2013 et 2014, Ministère de la Santé.

(6) ENNVN 2006-2007 et 1998-99, ENCDM de 2001.rapport des OMD 2012.